God
Fr 054
Dac/Mém
10252 2
00102522

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

00102522

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXII.

Le *Premier Janvier.* Quelque recherche qu'on ait pu faire pour découvrir quel étoit le Pélerin mystérieux dont on a parlé, la curiosité est en défaut, & par ce que rapporte aujourd'hui le Supérieur du Mont-Valérien, ou celui qui le remplaçoit le jour de l'aventure, le héros en est plus que jamais dans l'obscurité.

Ce Supérieur, ayant tous les caracteres d'un Prêtre véridique, a dit que le Dimanche où le Pélerin avoit été à Sainte Génevieve & à Notre-Dame, il se rendit au Mont-Valérien, vers l'heure des vêpres; qu'un espece de Savoyard vint lui remettre un billet qui portoit: „ Vous êtes „ prié de vouloir bien accueillir le Pélerin qui „ vous arrive, lui donner quelques rafraîchisse- „ mens & le mettre en un lieu où il puisse se „ dévêtir. " Il l'informa en même-tems que ce Pélerin étoit à l'Eglise à faire sa priere, suivi d'une foule considérable. Ce saint-Prêtre s'y rendit; il y vit bientôt à ses pieds le masque pieux y déposant son cierge & sa croix. Il imposa silence à la populace, & pria l'inconnu

d'entrer dans la maison. Il lui témoigna la surprise de sa démarche, & son desir de savoir quel en étoit le motif.

Le Pélerin répondit que c'étoit l'effet d'un vœu émis en 1770, lors du massacre de la rue royale. Sur ce que le Supérieur lui réprésenta qu'il avoit été bien long tems à le remplir, il répliqua qu'on y regardoit à deux fois pour se porter à une course aussi extraordinaire. Cependant il se deshabilloit & se laissa envisager. C'étoit un homme d'environ cinquante ans, d'une assez belle figure, & point mal bâti: une femme le suivoit avec ses habits qu'il reprit; habits simples & bourgeois n'annonçant aucune magnificence. Il déclara en outre qu'il étoit marié; mains qu'il s'étoit arrangé de façon que son étrange démarche fût absolument ignorée chez lui. Le bon Prêtre n'ayant pu en tirer autre chose, se rendit à l'église pour l'office. Durant cet intervalle l'inconnu, après s'être rafraîchi, pria qu'on lui indiquât un endroit par où s'en aller sans affectation & en évitant le peuple, ce qu'il fit. Ce même Supérieur ajoute qu'il avoit gardé quelques jours le billet, & que ne voyant personne venir lui demander raison de l'inconnu & respectant son secret, il l'avoit brûlé; qu'au moment où il venoit de perdre ainsi la trace de l'aventurier, il étoit venu un exempt de police le questionner de la part du Magistrat; qu'il lui avoit dit le peu qu'il savoit, mais que, non content de cet interroga-

toire, M. le Lieutenant de police lui avoit écrit depuis jusqu'à deux fois pour le prier de lui donner des renseignemens plus certains; que le Roi désiroit connoître qui étoit cet étranger; qu'il avoit répondu avec regret n'en pas savoir davantage & être bien surpris qu'on n'eût pas mieux instruit dans le tems M. le Noir. Il indiqua cependant un moyen de remonter à la source, s'il étoit possible. C'étoit de questionner séparément tous les Ebénistes sur la fameuse croix déposée au Mont-Valérien & fabriquée vraisemblablement dans la capitale. La chose est restée là, & depuis ce Supérieur n'a entendu parler de rien. Alors il s'ensuit que le billet présenté à Notre-Dame ne venoit point de la police, ainsi qu'on l'avoit cru, mais du Pélerin même.

Le 1er. *Janvier* 1782. On a joué aujourd'hui en effet sur le théâtre lyrique la *Colinette à la Cour*, de M. Lourdet de Santerre, & l'on y a remarqué des défauts de plus d'un genre sur lesquels il est inutile de s'appesantir, à moins que l'engoument du public n'oblige à revenir sur cet ouvrage, & à lui dessiller les yeux.

On voit en général que le desir excessif du Poëte de présenter des tableaux nouveaux, de produire de nouveaux effets, lui a tellement fait multiplier, sans choix, sans goût & sans discrétion cet agrément accessoire, que l'action est étouffée sous leur nombre & se perd absolument de vue. Il n'a su donner à son Héroïne qu'un caractere de coquetterie, qui empêche

qu'on ne prenne intérêt à elle, tandis qu'on en prend un bien vif à celle de M. Favart, surtout dans le dernier acte, où elle se montre si sage, si généreuse, si fidele à son amant; quoique celui-ci lui ait donné un motif réel de lui retirer sa tendresse: rien de tout cela chez M. Lourdet, & son dénoûment est aussi peu attachant & aussi peu vraisemblable que l'autre est naturel, & même attendrissant. Ce dénoûment, d'ailleurs, fondé sur un changement de Domino entre le Prince & le Paysan, situation qui ne va pas mieux à l'un qu'à l'autre, se fait au second acte; ensorte que le troisieme est tout-à-fait hors d'œuvre. Il n'est aussi qu'une répétition de celui du *Seigneur bienfaisant*, donné tout récemment encore, & il est incroyable que l'Auteur ait pu se porter à cet *excès de plagiat*.

M. *Gretry* est très-louable pour le soin avec lequel il a tâché d'assortir sa musique, presque toujours frasche, variée & piquante, au sujet de cette comédie, & pour son attention à éviter une richesse d'accompagnement nécessairement ridicule, sitôt qu'elle est déplacée. Son chant a partout l'expression propre, quand il peint la naïveté des habitans de la campagne, genre dans lequel ce compositeur excelle principalement. Peut-être n'a-t-il pas saisi également bien le ton des autres personnages; mais il faut convenir aussi que ce ton est quelquefois si étrange, qu'il n'est pas étonnant que le Musicien se ressente des disparates dont le Poëte

fourmille. Il y a néanmoins entre le Prince & la Comtesse des morceaux de sentiment bien faits: les chœurs au dernier acte ont été généralement applaudis ; celui où les Paysans invoquent le Ciel pour leur bon Seigneur, est de la simplicité la plus touchante, & en même tems la plus noble.

Le 1er. *Janvier* 1782. M. L'Archevêque de Toulouse a été nommé aujourd'hui cordon bleu & seul. Cet honneur & cette distinction sont un foible dédommagement de la place qu'il a perdue & de la maniere cruelle dont on l'a tympanisé. Il est actuellement à présider aux Etats de Languedoc, où il apprendra une nouvelle aussi flatteuse.

Le 2. *Janvier* 1782. Les journalistes de Paris donnoient depuis quelques jours le bulletin de Madame la Comtesse d'Artois & y avoient joint celui de *Madame*. Le 30 Décembre il portoit à la fin du meilleur état de son Altesse Royale annoncé: *Madame a senti son enfant remuer*, ce qui étoit confirmer les soupçons de grossesse dont on parloit depuis quelque tems.

Il paroît que c'étoit un tour qu'on avoit joué aux Journalistes, & que le bulletin s'est trouvé fictif. Ils ont été réprimandés de l'avoir inséré, & il leur a été fait défense vraisemblablement de parler des personnes de la famille royale; car ils ont brusquement cessé de rendre compte du meilleur état de la Comtesse d'Artois.

On juge avec douleur de cette anecdote, que la grossesse de *Madame* n'est point vraie, & tou-

tes les apparences à cet égard s'évanouissent encore.

Le 2 *Janvier* 1782. On parle beaucoup d'un ouvrage politique nouveau de M. Panchault sur le crédit public de la France & de l'Angleterre, dans lequel, par des calculs graduels, il prouve que depuis la guerre celui de la premiere Puissance a constamment augmenté, & celui de la seconde a constamment décru.

Le 2 *Janvier* 1782. On a fait à M. de Maurepas l'espece d'épitaphe suivante, qui, dans sa précision & sa simplicité, embrasse tout le cercle de son ministere, depuis le regne de Louis XVI; on concevra facilement que c'est un partisan de M. Necker qui l'a composée.

Huit mois plutôt il mouroit adoré
Huit mois plus tard il est mort abhorré.

Le 2 *Janvier* 1782. Il est mort le six Novembre dernier un Abbé Sauvage, riche amateur qui avoit poussé la recherche & la perfection des tours, machines & outils de toute espece à un tel point qu'il a laissé des ouvrages de la plus grande beauté, & que son laboratoire précieux est devenu un objet de curiosité qu'on va voir chez lui comme un spectacle.

Le 3 *Janvier* 1782. On a fait à M. l'Archevêque de Paris l'épitaphe suivante, remarquable seulement, comme celle du Comte de Maurepas par sa briéveté, sa simplicité & sa justesse.

Par l'imposture il fut souvent préocupé;
Mais son cœur bienfaisant jamais ne l'a trompé.

Le 3 *Janvier* 1782. Le Musée dont on a parlé, autorisé par le Gouvernement, sous la protection de *Monsieur* & de *Madame*, acquiert consistance de plus en plus. Son fondateur, M. Pilatre de Rozier, encouragé par les suffrages de MM. de l'Académie Royale des Sciences, de l'Académie Françoise, de l'Observatoire, de la Société Royale de Medécine, de l'Ecole Royale vétérinaire, outre les cours annoncés en entreprend d'autres encore, savoir ceux de mathématiques, d'astronomie, d'électricité, d'aimant, &c.

Outre cet avantage, pour s'initier à toutes les sciences & à tous les arts, ce Musée offre ceux de l'assemblée de M. de la Blancherie, ce qui désole ce dernier. On y voit également les objets dignes de la curiosité des amateurs; on y montra hier un fusil avec lequel on peut tirer 24 coups sans être obligé de le recharger.

M. de la Blancherie, pour donner quelque véhicule à son établissement vient d'obtenir la liberté d'y rassembler des femmes aux-mêmes heures que les hommes, ce qui lui avoit été interdit jusque-là; mais comme son rival a la même faculté, le premier ne peut se flatter de ramener la foule qui s'en écarte pour courir chez l'autre, qui à son tour lui porte le dernier coup en recevant aussi gratuitement les amateurs.

Le 4 *Janvier* 1782. Ce sont aujourd'hui deux personnages de l'espece la plus chere & la plus précieuse qui concourent à avoir ou à conserver la confiance du Roi. Madame Adélaïde d'une part, tante de S. M. en qui elle a beaucoup de confiance, & qui dans le tems ne contribua pas peu au rappel & à la faveur du Comte de Maurepas, desireroit garder le même crédit sur l'esprit de son neveu, & le diriger au bien qu'elle cherche par dessus tout. La Reine, qui, à tant de titres, mérite l'oreille de son auguste époux, a la délicatesse de ne vouloir partager avec personne une intimité qu'elle se flatte de mériter exclusivement, & par son zèle pour l'Etat, & par son attachement pour le Roi, & par la pureté de ses vues. On croit que le Monarque consultant l'une & l'autre, suivant les circonstances, les écoutera séparément, & après les avoir entendues, se dirigera par sa propre sagesse, & choisira dans la droiture de son cœur.

Le 4 *Janvier* 1782. Ce sont tous les jours de nouvelles doléances des Auteurs contre les Comédiens François, plus insolens que jamais depuis qu'ils ont eu le dessus; depuis que le bureau de législation dramatique est dispersé, & qu'ils ont vu le chef à leurs genoux se soumettre au dernier réglement de l'arrêt du Conseil du 9 Décembre 1780, & mendier leurs suffrages. C'est maintenant M. de la Place, qui, dans une nouvelle édition de sa *Venise sauvée*,

ſe plaint que cette tragédie, repréſentée à Paris en 1746, après les tracaſſeries les plus notoires, & cependant avec le plus grand ſuccès; conſtamment jouée juſqu'à ce jour ſur tous les théâtres de Provinces & ſur ceux de l'Europe où nos Comédiens ſont accueillis; redemandée nombre de fois à Paris, toujours promiſe, jamais appriſe, quoique les rôles en euſſent été diſtribués & acceptés deux fois par les Acteurs pendant un intervalle de 35 ans, ſoit reſtée ſur le répertoire inutilement.

A cette piece l'Auteur a joint *Jeanne Gray* qui parut en 1748 ſous le titre de *Jeanne d'Angleterre* & ne réuſſit pas. Il apprend au public qu'elle a été refondue, lue & agréée de nouveau à la comédie le 1er Mars 1777; mais qu'après quatre ans d'attente, ayant écrit aux Comédiens, le 5 Mars 1781, une lettre reſtée ſans réponſe, il prend également le parti de renoncer à la voir jouer.

Il promet de faire imprimer inceſſamment une troiſieme tragédie de ſa façon, *Adele de Ponthieu*, & d'expliquer alors plus au long & plus clairement ſon grief contre les Hiſtrions, de dévoiler les cauſes de ſa diſgrace auprès d'eux. En attendant, il leur fait, par un *poſtcriptum*, l'adieu poëtique ſuivant, qu'il met dans la bouche d'un Anglois.

Sotte victime des noirceurs
De vous, de vos prédéceſſeurs,

Par leurs promesses & les vôtres
Depuis trente ans amadoué,
Vous ne m'avez que trop joué;
Adieu, Messieurs, jouez en d'autres.

Le 5 *Janvier* 1782. Les Comédiens Italiens annoncent pour demain la premiere représentation du *Gâteau des Rois*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Les amis des Auteurs, qui sentent vraisemblablement le foible de leur production, craignent qu'elle n'ait pas le succès ordinaire; surtout à cause du ton insolent qu'à pris M. de Piis, trop irrité des critiques, & trop vain de ses triomphes précédens. Comme la piece est déjà imprimée, en voici d'avance le canevas.

Un Paysan, nommé Martin, invite tous les notables du village à faire les Rois avec lui. L'assemblée, après s'être bien chauffée, prend place à une très-grande table. Le Bailli coupe le gâteau; mais quand les parts sont distribuées, il se trouve deux fèves, dont l'une tombe justement à Martin & l'autre au pere du prétendu de sa fille: ce qui occasionne une querelle entre les deux Rois. On tâche de les réconcilier, en les invitant de remettre chacun leur feve à leur enfant, qui unis par l'amour, ne seront pas susceptibles de rivalité. Ce conseil est suivi & alors tous les convives crient en *chorus*: *Le Roi boit*.

Le 5 *Janvier* 1782. Tous nos Gluckistes ont tressailli de joie ici en apprenant de Vienne que

M. & Mad. la Comtesse du Nord ont honoré d'une visite M. le Chevalier Gluck. Nos Poëtes ne sont pas moins glorieux que M. l'Abbé Métastase ait reçu cet honneur. Ce dernier montoit à leur appartement lorsqu'ils en sortoient, ils lui dirent qu'ils iroient eux-mêmes lui faire visite. La Comtesse ajouta qu'elle devoit tout honneur à un Poëte dont les drames lui avoient si souvent causé de l'Admiration.

Le 6 *Janvier* 1782. M. Gabriel, ancien contrôleur général des bâtimens, jardins, arts & manufactures du Roi, ancien Inspecteur général des bâtimens de S. M. & son premier Architecte ordinaire, Directeur de l'Académie d'Architecture, honoraire amateur de celle de Peinture & Sculpture, & Maître de la garde-robe de Madame, est mort. Tous ces titres pompeux n'empêchent pas qu'il ne passe, bien apprécié, auprès de la postérité, pour un Artiste médiocre & de l'espece la plus ordinaire. On en peut juger par sa colonade de la place de Louis XV, comparée à celle du Louvre.

Le 6 *Janvier* 1782. Le *Gâteau des Rois*, joué aujourd'hui n'a point été mal accueilli d'abord: on a trouvé dans les premieres scenes de l'ingénuité, de la gaîté; mais on n'a bientôt plus remarqué qu'une farce misérable, ignoble, de la plus basse espece; & les ennemis des Auteurs se sont prévalus du mécontentement général pour la siffler jusqu'au bout. Il est inconcev-

ble, au surplus, que ces Messieurs se soient imaginés pouvoir faire passer quelque chose d'aussi plat.

Le 7 *Janvier* 1782. M. *Laus de Boissy* se trouvant à un souper où l'on tiroit le gâteau des Rois, & une jeune demoiselle qui distribuoit les parts ayant donné la feve à un homme de la compagnie, a fait sur le champ cet impromptu.

Sur l'Air : *Nous sommes précepteurs d'amour.*

Pourquoi nous avoir fait un Roi?
Garde pour toi le rang suprême;
Il vaut mieux vivre sous ta loi
Que de porter le diadême.

Le 8 *Janvier* 1782. On sait que M. *Sedaine* est en général fort récalcitrant à la critique, qu'il n'aime point à corriger ses ouvrages, & préfere de leur laisser leurs imperfections, leurs défauts, leurs absurdités même, parce qu'il prétend qu'en les refondant, ou retouchant, il leur ôteroit cet air original qui les distingue, & dont il se fait gloire. Il a donc eu beaucoup de peine à se déterminer à revoir *Aucassin & Nicolette*, & il a fallu les prieres des Comédiens & du Musicien, ajouteés à la disgrace du public, pour l'exciter à se rendre. Il n'a point lieu de s'en repentir.

Cette piece de quatre actes réduite à trois, & considérablement élaguée dans plusieurs scenes, a eu hier un succés complet. De nouveaux

morceaux de musique rendent cette œuvre un des meilleures de M. Gretry ; ils prouvent combien ce compositeur est à la fois fécond & jaloux de mériter les suffrages des vrais amateurs. Dans le nombre des airs qu'on a conservés, celui du pâtre & le *duo* des gardes ont excité les plus vifs applaudissemens. Il en a été de même de la scene où *Nicolette* au pied de la tour, serre la main de son amant, qui la lui présente au travers des barreaux. Mad. Dugazon rend parfaitement cette situation, ainsi que tout son rôle. Le Sieur Clairval, dans celui d'Aucassin, ne fait pas moins de plaisir.

Le 8 *Janvier* 1782. On parle déjà de l'institution de l'Evêque de Boulogne, qui, à l'exemple de Saint Médard, Evêque de Noyon, a fondé des *prix de sagesse* au nombre de six pour autant de paroisses dont il est Seigneur; savoir *Alquine*, *Brunembert*, *Fruges*, *Humiere*, *Lisbourg* & *Saint-Martin d'Hardinghen*. Ces prix sont de 300 liv. chacun, provenant des intérêts d'un capital de 36,000, qu'il a placés sur le Clergé de France.

Suivant le réglement qu'il a fait imprimer, c'est le huit Juin, jour de la fête de St. Médard, que dans l'Eglise de chacune desdites paroisses, il doit se tenir une assemblée, composée du Curé & de tous ceux des habitans qui voudront y assister; mais en laquelle le Curé, le Vicaire, le Maître d'Ecole, les Officiers de justice de l'Evêque, les Marguilliers,

le Sindic, & toutes le perſonnes du ſexe, ayant fait leur premiere communion, & n'ayant été ni notées d'incontinence, ni mariées, ſeront les ſeuls qui auront droit de donner leurs ſuffrages & procéderont à la nomination des trois filles à préſenter à M. l'Evêque, & entre leſquelles il choiſira la Roſiere.

Nulle fille ne pourra être compriſe dans la nomination qu'elle ne ſoit native de la paroiſſe; qu'elle n'ait tenu une conduite irréprochable; que ſa famille ne ſoit également ſans reproche. Il faut en outre, qu'elle ne ſoit ni riche, ni dans l'aiſance, mais qu'elle ſoit pauvre, c'eſt-à-dire ayant beſoin du travail de ſes mains pour ſubſiſter.

Le Curé annoncera la nomination le Dimanche ſuivant au prône de la meſſe paroiſſiale, après laquelle le célébrant poſera ſur l'autel le chapeau de roſes garni d'un large ruban bleu à bouts flottans ſur le derriere d'icelui & orné par devant d'un anneau d'argent, il en fera la bénédiction ſuivie d'une pieuſe exhortation dont la formule eſt indiquée, en tenant à ſa main le chapeau de roſes pour le poſer ſur la tête de la Roſiere. Il lui remettra immédiatement après un livre de la dévotion au ſacré cœur de notre Seigneur, ou une paire d'heures ou un autre livre de piété.

Les frais de ce livre, du chapeau, de l'anneau, &c. ſeront prélevés ſur les 300 liv. le

furplus fervira de dot à la Rofiere, foit qu'elle fe marie, foit qu'elle entre dans quelque communauté de Religieufes.

Le 9 Janvier 1782. On attribue à M. *Laus de Boiffy* les couplets fuivans d'un caractere original & piquant. Ils font fortune dans la fociété, ne pouvant guere s'imprimer dans nos journaux trop pudiques.

Couplets à deux êtres également intéreffans.

Air : *Faut attendre avec patience.*

O vous qui par la feule vue
Portez le trouble dans les fens ;
Mais qu'une pudeur ingénue
Dérobe à mes regards brûlans.
Servez mon amoureufe envie,
Repouffez un peu ce mouchoir.
Ah ! n'en murmurez pas, Zélie,
Comment les chanter fans les voir ?

Par quelle étonnante manie,
Vouloir nous ravir tant d'attraits ?
L'Amour en les formant, *Zélie*,
Epuifa fur eux tous fes traits.
On reffent un tendre délire,
Lorfqu'on y rêve feulement ;
En les regardant on foupire ;
On feroit mieux en y touchant.

Objets, que mon cœur idolâtre,
Paroiffez fans déguifement,

De la rose unie à l'albâtre
Montrez le contraste piquant...
Hélas! cette gaze cruelle
Se plaît encor à vous cacher,
Que ma main au moins ne peut-elle
Suivre l'œil qui va vous chercher!

Le 9 *Janvier* 1782. Entre les divers établissemens qui font honneur à l'administration philosophique & humaine de M. le Lieutenant général de police, il faut regarder comme un des plus utiles à la population l'*hospice de santé* établi à Vaugirard, aujourd'hui réuni à l'hôpital général, & consacré uniquement à recevoir indistinctement toutes les femmes & tous les enfans jugés vénériens. De mille enfans qui naissoient de meres infectées de la maladie syphillitique, à peine en échappoit-il un autre fois: maintenant il en survit plus d'un quart; ce qui rend cet hospice encore plus salutaire que la maison même des enfans trouvés, où l'on ne conserve guere qu'un sixieme de ceux qu'on y porte.

Cette vérité paradoxale se trouve démontrée dans un mémoire du Docteur Doublet *sur les symptômes & les traitements de la maladie syphillitique dans les enfans nouveaux-nés.* C'est le Médecin de l'hospice de santé, dont la formation est due surtout au Docteur *Colombier*, honoré de la confiance du Ministere pour l'administration des hôpitaux.

Le 9 *Janvier* 1782. La Societé Royale de Médecine en est, suivant toutes les apparences, à

son dernier choc contre la Faculté. Il s'agit d'un grand procès; au sujet du refus que cette derniere fait depuis plus d'un an d'admettre à la régence les membres de l'autre, qui feroient dans le cas d'y monter. Ils sont exclus, au moyen de cette difficulté, des assemblées, de leurs jetons & de presque toutes les prérogatives de leur état, ce qui les prive, d'ailleurs, de l'intérêt d'environ deux-mille écus qu'il leur en a coûté pour parvenir au bonnet de Docteur.

Ce procès est pendant au parlement depuis plus d'un an, & la Société Royale en craignant les suites, d'ailleurs desirant en éviter les longueurs, travaille à faire évoquer au Conseil la contestation. Elle use de son crédit pour employer à cet effet l'autorité qui l'a si bien servie jusqu'à présent. Les jeunes gens même, qui souffrent spécialement du retard, reprochent à M. de la Sône, leur chef, son indolence & sa molesse.

Le 9 *Janvier* 1782. On parle beaucoup d'une parodie de *Jeanne de Naples*, présentée à la comédie Italienne sous le nom de *Jeannette*; mais que M. *Suard*, le censeur des spectacles, n'a pas voulu passer, comme attaquant la gloire d'un membre de l'Académie Francoise.

Le 10 *Janvier* 1732. On a joué dernierement sur le théâtre de Madame de Montesson la tragédie en prose de M. *Sedaine*, intitulée *les Maillotins*, ou *Paris sauvé*. Quoique cette piece ait été

exécutée par les Acteurs ordinaires de l'illustre Société, c'est-à-dire par tout ce qu'il y a de mieux, elle n'a point réussi. On a trouvé beaucoup de défauts qu'on a reprochés franchement à l'Auteur. Il a répondu que ses Peintres lui avoient cependant assuré que telle & telle situations produiroient de l'effet. On lui a demandé l'explication de cette phrase? Il a dit qu'il convenoit ne savoir ni composer un plan ni l'écrire; mais qu'il entendoit les effets de la scene, & qu'il consultoit là-dessus ordinairement des Peintres & autres Artistes connoisseurs en tableaux ou en dessins. On n'a pu que rire de cette naïveté, & *Corneille*, *Racine*, *Crébillon*, *Voltaire* en auroient bien fait autant. Ce n'étoient pas là les juges qu'ils appeloient.

Le 11 *Janvier* 1782. Hier l'Académie Françoise s'est assemblée pour procéder à l'élection du successeur de M. *Saurin*. Les suffrages ont été longtems balancés entre M. le Marquis de Condorcet & M. Bailly, tous deux membres de l'Académie des Sciences; enfin, M. le Comte de Tressan a fait pencher la balance en faveur du premier.

Le 11 *Janvier* 1782. On a parlé dans le tems du *barométrographe* imaginé par M. Changeux: invention ingénieuse par laquelle l'observateur retrouve les variations qui ont eu lieu dans l'atmosphere durant son absence. Un M. Romilly a perfectionné l'instrument, en y substituant, au lieu d'un crayon, un stilet qui laissât par sa

piquée une trace indélébile, enforte que l'on peut aujourd'hui au bout de l'année, au bout de dix ans, réunir les diverses obfervations de tous les jours.

Le 21 *Janvier* 1782. *Mémoire au Roi en dénonciation d'abus d'autorité*, exercés à la fuite de la ceffion d'un bail & prife de poffeffion d'une carriere à plâtre fituée à Pantin, de la vente & livraifon des chevaux, chariots, charettes, fours économiques, meubles & généralement de tous les uftenfiles néceffaires à l'exploitation, faite aux Sieurs de Beaumont & de Flandres de Brunville, Secrétaire du Roi, affociés, par le Sieur Garnier de la Cetrée, ancien Capitaine d'infanterie. Tel eft le titre de l'écrit répandu par ce dernier, & que les partifans de M. de Brunville qualifient de *libelle*, en ce qu'il n'eft figné d'aucun Avocat, & ne paroît dans aucune inftance pendante en juftice.

Le 12 *Janvier* 1782. Quelque mal accueilli qu'ait été du public le *Gâteau des Rois*, les Auteurs, peu accoutumés à pareille difgrace, ne peuvent la digérer. Ils voudroient bien en rappeler, & en conféquence ils font conftamment annoncer la feconde repréfentation de cette farce comme retardée par l'indifpofition d'un Acteur, foit pour fe ménager le tems de la refondre & de la reproduire, foit pour perfuader aux gens qui n'étoient pas à la premiere repréfentation, que cette piece n'a pas réellement été fiflée, & que s'ils l'abandonnent, c'eft que par des

circonstances étrangeres ils en auront perdu l'à-propos.

Quoi qu'il en soit, leurs ennemis, leurs jaloux s'en prévalent & voudroient faire accroire aujourd'hui que leurs autres pieces ne sont pas d'eux. Dernierement qu'on leur intentoit publiquement cette accusation dans le foyer de la comédie Italienne, le Musicien *Desaides* s'écria: *Sans doute, tout le monde sait aujourd'hui qu'elles sont d'un savetier.*

Le 13 *Janvier* 1782. Suivant le mémoire au Roi de M. Garnier de la Cetrée, il auroit vendu à un Sieur de Beaumont l'exploitation d'une carriere à plâtre située à Pantin, 112,000 livres qui lui furent payées en billets, du Sieur de Brunville la caution & l'associé de l'acquéreur. Cette vente ne pouvoit être réputée frauduleuse, puisque ces deux hommes devoient être experts en affaires, le premier ayant exercé un emploi à la marque d'or & d'argent, & le second ayant d'abord été Commis, puis Directeur des Aides.

Cependant M. de Brunville, Conseiller au Parlement, fils de l'acquéreur, & M. Duclusel, Intendant de Tours, son gendre, ne trouvant pas ce marché convenable, exposerent à M. le Lieutenant de police que le prix de la vente étoit excessif; que cette vente étoit frauduleuse; que c'étoit un vol manifeste. Ce Magistrat prit des informations; mais ne pouvant employer que des suppôts de police aisés à corrompre, M. Garnier prétend que, gagnés

par ſes accuſateurs, ils firent un faux rapport & tromperent la religion de ce Magiſtrat ſurpris. De là l'origine des vexations qu'il a éprouvées & contre lesquelles il réclame.

Le 31 *Janvier* 1782. Le Comte de Kerguelen qui commandoit le *Liber Navigator*, bâtiment envoyé pour faire des découvertes, & enlevé au mépris des paſſeports Anglois, eſt revenu en France après pluſieurs mois de captivité, & ſans aucune ſatisfaction. En effet, parti de Nantes le 22 Juillet dernier, il fut arrêté dès le 23 par le corſaire *le Prince Alfred*, & conduit à Kinſal; & l'on juge par une lettre de cet Officier, datée de Saumur le 8 Décembre dernier, qu'il n'a pu en ce moment développer ſon droit & les horreurs de la captivité qu'il a éprouvées. Tout cela ſe dit dans un mémoire qu'il a adreſſé au Lord Sandwich, dont le réſultat eſt de demander un dédomagement à l'Amirauté.

Le 13 *Janvier* 1782. La *double Epreuve* ou *Colinette à la Cour*. La Comédie lyrique nouvelle en trois actes, ayant mieux pris aux repréſentations ſuivantes, exige qu'on en parle de nouveau.

Dans ſon avertiſſement l'Auteur déclare qu'il n'a eu en compoſant d'autre prétention que d'eſſayer ſur la ſcene lyrique une comédie qui réunît le ſérieux à la gaîté, qui offrît à la muſique de nouveaux effets à peindre par le contraſte des genres divers, & qui fût en même tems ſuſceptible de tous les agrémens acceſſoires qui ſont

de l'opéra le plus riche & le plus séduisant des spectacles.

Il ajoute qu'il a cru trouver tout ce qu'il desiroit dans le sujet très-connu de *Ninette à la Cour*, & que peu jaloux de la gloire de l'invention, il ne s'est fait aucun scrupule de s'en emparer. Il regarde les théâtres étrangers, ainsi que les théâtres anciens, comme un fonds commun, où il est permis à tout le monde de puiser. Il ne voit pas pourquoi plusieurs Poëtes n'auroient pas la liberté de faire d'un opéra bouffon Italien ce qu'on fait des tragédies de Sophocle & d'Euripide.

M. Lourdet sait avec quel art & quel succès le *Bertholde* Italien a été parodié & embelli par le Poëte aimable & fécond, son maître & son ami, dont les ouvrages respirent le goût, l'élégance & la gaîté. Il sait que ce même opéra comique a été ensuite transformé en un ballet charmant qu'on revoit toujours avec le même plaisir sur le théâtre lyrique.

Il convient que deux essais heureux lui imposoient la nécessité de s'écarter un peu & de l'original Italien & de son ingénieux imitateur, afin de ne pas reproduire aux yeux du public les mêmes choses.

Le desir d'éviter des ressemblances trop fortes, de mettre en même-tems un peu plus de vraisemblance dans l'action, l'a fait renoncer à quelques situations qui auroient pu répandre plus d'intérêt & de comique dans son drame ; il

a

a tâché d'y fuppléer par la rapidité du dialogue, par le mouvement de la fcene & par la variété des tableaux.

Prefque toutes les affertions de cet avertiffement font erronées.

1°. Quelle comédie plus férieufe & plus gaie en même tems que celle du *Seigneur bienfaifant* ! Quel ouvrage lyrique offre plus de variété & de contraftes piquans, plus fufceptible enfin de tous les tableaux & de tous les agrémens poffibles ? Ainfi, M. Lourdet n'avoit que faire de fe donner la torture pour imaginer ce qui étoit déjà, & tout récemment offert fur la fcene.

2. Sans doute *Ninette à la Cour* préfentoit un fujet très-analogue à fes vues; mais plus il avoit été bien traité, plus M. Lourdet devoit s'abftenir d'y retoucher, & il devoit concevoir qu'un opéra bouffon Italien ne pouvoit lui prêter un fonds de beautés inépuifables, comme les tragédies greques.

3. Qui le croiroit? malgré ces réfléxions qu'il auroit dû faire, malgré fa déclaration que M. Favart eft fon ami & fon maître, que fa *Ninette* eft charmante, que fes ouvrages refpirent le goût, l'élégance & la gaîté, que ce même opéra comique a déjà été transformé en un ballet délicieux, il ofe remanier ce fujet dans l'efpoir d'être encore neuf, de plaire, de furpaffer ou d'égaler au moins fes modeles: quel amour-propre, ou quelle extravagance !

4. Enfin, il avoue avoir été obligé de renon-

cer à ce que la Ninette de M. Favart présentoit de meilleur, aux situations, à l'intérêt, au comique de ce drame, & il a cru suppléer à tout cela par la rapidité du dialogue en faisant un opéra comique de trois actes, qui a 92 pages d'impression, lorsqu'un opera en cinq actes n'en a pas 80; par le mouvement de la scene, c'est-à-dire pas huit ballets qui suppléent à l'action dramatique & la remplacent, surtout totalement au troisieme acte, puisqu'elle est finie dès le second; & par la variété des tableaux, c'est à-dire par des fêtes bizarres, incohérentes, postiches, qui peuvent s'ajouter, se soustraire à volonté, sans nuire au fonds du sujet.

Le 14 *Janvier* 1782. Le Sieur Duquesnoi, Notaire reçu depuis environ six moix, s'est fait éveiller ce matin à six heures par son laquais. Celui-ci retiré, il est monté dans la goutiere de sa maison avec un pistolet, & ayant manqué son coup, il s'est servi d'un razoir pour s'achever. Son troisieme moyen étoit sans doute de se jeter ensuite sur la place des victoires où il demeuroit.

Le 14 *Janvier* 1782. Les principaux griefs articulés dans le mémoire au Roi, de M. Garnier, sont :

1°. Qu'un Sieur de la Chaussée, Chevalier de Saint-Louis & un Sieur Jaquet, ancien Magistrat de Trévoux, se rendant espion de police auprès de lui, sont venus le surprendre, & s'étant chargés de négocier une portion des billets du

Sieur de Brunville pour trente mille livres, les ont remis au Lieutenant de police comme effets volés. C'eſt du moins ce que le Sieur de la Chauſſée a déclaré, le deux Juillet 1781, au tribunal des Maréchaux de France, lorſqu'il y a été traduit par ſon adverſaire.

2°. Que M. de Beaurepaire, Avocat, créancier du S. Garnier de 3000 livres, ayant auſſi été chargé par lui de 10,000 livres de ces billets, ne lui a point payé l'excédent de ſa dette, ni remis les billets, mais a excipé en juſtice d'une force majeure qui, par ordre, les lui avoit enlevés le 13 Décembre 1780, toujours comme effets volés.

3°. Que le Sieur de Beaumont, menacé d'être arrêté, fut obligé de fuir, & n'obtint la liberté de reparoître qu'après avoir ſigné un acte de déſiſtement de ſon aſſociation avec le Sieur de Brunville.

4°. Que le Sieur de Brunville pere a été renfermé à Charenton, où il a été interrogé & interdit juridiquement par le Lieutenant civil.

5°. Qu'un Arrêt du Conſeil a dépouillé le Parlement de la connoiſſance des conteſtations élevées par les créanciers du Sieur de Brunville, & a nommé une Commiſſion à la tête de laquelle eſt M. le Noir, qui ſeroit ainſi juge & partie, ce qui répugne à la délicateſſe de ce Magiſtrat.

6°. Enfin, que le plaignant a été forcé de ſe réfugier au Temple, où le Sieur de Brugnieres

Inſpecteur de police, eſt venu lui déclarer devant témoins qu'il avoit ordre de l'arrêter.

Le Sieur Garnier réclame en conſéquence la juſtice du Roi, & demande à être remis en juſtice réglée. Il aſſure qu'il l'a obtenu.

Le 14 *Janvier* 1782. Au premier acte du double Déguiſement le théâtre repréſente un payſage agréable dans le fond & des bois ſur les côtés. *Colinette*, *Julien* ſon amant & *Juſtine* & *Baſtien*, leur couſin & couſine, ſont aſſis ſur un banc de gazon & chantent leur double hymen qui va ſe faire en ce jour, où l'on doit célébrer auſſi la fête du Duc de Milan. Colinette, au lieu de ſe répandre en ſentimens vifs & naturels ſur ſon union, ne parle guere que de ſon deſir de voir les réjouiſſances qu'on doit faire à la Cour; ce qui aſſez juſtement excite la jalouſie de ſon amant. A cette ſcene de coquetterie ſuccede une chaſſe à la pipée. Le fond du théâtre change & repréſente un château avec une cour & des avenues d'arbres. Le Prince, ſa maitreſſe & leur ſuite vont à la chaſſe à l'oiſeau. Le Duc voit Colinette, & la croit propre au deſſein ſecret qu'il a conçu. En conſéquence, il ſe propoſe de l'emmener à ſa Cour, ce à quoi elle conſent pour corriger la jalouſie de Julien. Tout cela eſt entremêlé d'une ſcene aſſez niaiſe, où cette même jalouſie a éclaté vivement, à l'occaſion d'un oiſeau donné à Colinette par un Berger: Julien laiſſe envoler l'oiſeau, & briſe la cage. Une autre fête, étrangere à

l'action, prolonge cet acte, & l'on plante le mai.

Une galerie est le lieu de l'action du commencement du second acte, dont la premiere scene se passe entre le Duc & la Comtesse qu'il aime. Celle-ci est calquée sur la Bergere de Fontenelle, qui ne veut avoir que de l'amitié & point d'amour : c'est alors que le Duc fait paroître Colinette. Les louanges que le Prince & sa Cour lui donnent, commencent à remuer le cœur de la Comtesse, qui croit le Duc amoureux de la paysanne. Cependant celle-ci ayant exigé à son tour que Julien la vît dans sa gloire, pour qu'il connût mieux ensuite le prix du sacrifice qu'elle lui doit faire, le villageois est décrassé & amené dans les atours d'un Seigneur. Quand la jalousie de part & d'autre est poussée au comble, le Prince & Colinette profitent d'un bal & du masque pour connoître à fond le cœur qu'ils veulent séparément éprouver, & pour se découvrir. Toutes ces scenes sont en outre mêlées de trois ballets ou fêtes, dont la premiere donnée par la Comtesse au Prince qu'elle couronne ; la seconde est une revanche qu'il prend. Le théâtre change, & représente des bosquets de verdure, ornés de treillage & illuminés de toutes sortes de couleurs. Survient une troupe de Catalans, jouant des instrumens, des chars chargés de Bohêmiens & de Bohêmiennes avec des tambours de basque. Le fond d'un char s'ouvre, & il en sort un Amour

avec un arc qu'il dépose aux pieds de la Comtesse.

On se retrouve à la campagne dans le troisieme acte. C'est une chambre rustique où Mathurine, tante de Colinette, gémit de la coquetterie de sa niece & de sa désertion. Cependant on procede au mariage de Justine, fille de Mathurine, avec Bastien, lorsque Colinette arrive avec son cher Julien qu'elle épouse. Pour derniere fête, le théâtre change & représente la place du village éclairée en petites lanternes, & le château du Seigneur dans le fond illuminé en transparent. On voit de tous côtés des groupes de buveurs à table, qui boivent à la santé de Monseigneur. Il arrive & sa Cour se mêle aux jeux des paysans pour célébrer encore mieux ce bon maître....

Le 14 *Janvier* 1782. Il y a eu appartement hier à Versailles, jeu & banquet, ce qui a d'abord occasionné une dispute d'étiquette entre les Gardes du corps de Monsieur & ceux du Roi: ils ont accompagné cette Princesse jusque chez le Roi. Les Gardes du corps par respect ne s'y sont pas opposés; mais ils en ont rendu compte aux Officiers majors, & le Capitaine des gardes en ayant porté ses plaintes à S. M., elle a décidé qu'ils ne pouvoient se trouver en fonction dans son intérieur.

Du reste, tout ce gala a été fort triste; on s'est plaint que la galerie étoit mal éclairée, ce qui ne faisoit pas ressortir convenablement la richesse des habillemens des Seigneurs & Dames

de la Cour, dont plusieurs avoient fait des dépenses excessives & gênantes pour briller. On cite entre autres Mad. de Matignon qui ne pouvant payer sa robe argent comptant, l'a achetée pour une rente viagere de 600 livres.

Le 15 *Janvier* 1782. Le Duc de Chartres, qui aime sans doute à ne rien faire comme un autre, vient d'instituer Gouverneur des Princes ses enfans Mad. la Comtesse de Genlis; cette innovation sans exemple a révolté M. le Chevalier de Bonnard, qui étoit Sous-gouverneur, & il a donné sa démission.

On raconte que M. Le Duc de Chartres étant allé, suivant l'usage, prendre les ordres du Roi à cet égard, S. M., à cette nouvelle, avoit fait un moment de réflexion, puis lui avoit dit: j'ai un Dauphin; *Madame* pourroit être grosse, M. le comte d'Artois a plusieurs Princes... vous pouvez faire ce que vous voudrez; & lui avoit tourné le dos.

En conséquence, les jeunes Princesses ayant eu la rougeole, Madame la Duchesse de Chartres s'est enfermée avec elles, & Mad. de Genlis est restée avec les Princes.

On fait la plaisanterie de nommer dans le public M. de la Harpe pour Sous-Gouvernante, parce qu'il est soupçonné correcteur & auteur des comédies de cette Dame.

Le 15 *Janvier* 1782. Les fêtes de Paris sont absolument décidées pour le Lundi vingt-un, & le Mercredi vingt-trois. En conséquence, on ne cesse de s'occuper des mesures nécessaires

pour y mettre l'ordre, la décence & la circulation convenable.

Beaucoup de gens d'abord ont critiqué ces fêtes même, ils ont cru que la ville auroit fait plus sagement de mettre en œuvres de charité les millions qu'elle doit dépenser en spectacles frivoles. M. le Prévot des Marchands s'excuse en ce qu'ayant demandé au Roi si S. M. vouloit que la ville donnât des fêtes à l'occasion de l'heureux évenement de la Naissance d'un Dauphin, l'auguste pere, dans l'excès de la joie, avoit répondu : sans doute & les plus brillantes ; ce qui devenoit un ordre. On sait bien que depuis le Monarque s'est repenti de cet acquiescement ; mais la Reine étant instruite de ces fêtes, s'y attendant & les desirant avec ardeur, il a craint de lui donner le déplaisir de les voir supprimer ou diminuer.

On a critiqué encore l'emplacement, la forme & le tems de ces fêtes. Quant à l'emplacement, l'usage étant que le Roi vînt dans la maison commune, il n'étoit guere possible de le déplacer pour lui faire voir ailleurs le spectacle qu'on lui préparoit. Quant à la forme, il a fallu se conformer au plan des Architectes, qui, jaloux de briller, ont voulu faire quelque chose d'extraordinaire & de neuf. A l'égard de la saison, il n'étoit guere possible de reculer plus loin, connoissant l'impatience de la Reine qui, sur quelques représentations faites à cet égard, avoit demandé si lorsqu'on donnoit des fêtes en

réjouissance de la naissance d'un Dauphin, il falloit attendre que le nouveau-né pût les voir & y danser.

Du reste, depuis ce tems M. le Prévôt des Marchands & les Echevins ne dorment point, tant leur inquiétude est grande qu'il n'arrive quelque catastrophe semblable à celle de 1770, tant leur activité est infatigable à prendre toutes les précautions nécessaires pour la prévenir.

Le 15 *Janvier* 1782. Indépendamment de l'édifice en bois en face de l'eau, dont on a parlé, formant une vaste galerie, d'où le Roi, la Reine & toute la Cour verront le feu d'artifice élevé au bord de la riviere, on a établi une charpente en retour formant une décoration parallele à celle de l'hôtel de ville, ce qui rétrécit encore la place de Greve, mais donne un coup d'œil régulier & nécessaire. Cet inconvénient a fait prendre le parti de ne point laisser le peuple y entrer le jour de la fête, & il paroît que tout l'espace en sera occupé par les troupes, par les gens de service, indépendamment d'une route spacieuse qu'on y a formée par deux balustrades, afin que les carosses de la Cour puissent arriver librement à l'hôtel de ville. On croit qu'en conséquence ceux des particuliers n'y entreront pas.

Afin de faire diversion, d'éparpiller le peuple & de le consoler de ne pouvoir jouir du spectacle du feu & de ses maîtres, comme il l'auroit desiré, on a imaginé de construire aux extré-

mités de Paris plusieurs salles de bal, où l'on lui fournira des rafraîchissemens, & où il dansera: il est encore question de donner ce jour-là gratis tous les spectacles; enfin, les Princes, les Grands-Seigneurs, les gens en place doivent de leur côté l'amuser par ce que le luxe & la décoration peuvent offrir pour fixer ses regards.

Le 16 *Janvier* 1782. Les Philosophes, les membres de l'Académie, les partisans de Voltaire surtout, sont furieux de voir M. le Cardinal de Rohan, Philosophe, Académicien & ami de Voltaire, en sa qualité d'Evêque de Strasbourg, publier un mandement pareil à celui de l'Evêque d'Amiens & de l'Archevêque de Vienne, où il s'éleve avec force contre l'audace sacrilége d'imprimer dans son Diocèse la collection complette des œuvres de cet Auteur, si dangereuses pour la religion, les mœurs & même pour l'autorité.

Le 16 *Janvier* 1782. Messieurs le Maréchal de Biron, Colonel des Gardes-françoises, le Comte d'Affry, Colonel des Gardes-suisses, & le Chevalier Dubois, Commandant du Guet, se sont assemblés & ont conféré ensemble sur la meilleure maniere de garder Paris durant les fêtes, & d'y empêcher les désordres & les malheurs presque inévitables dans ces jours de licence & de tumulte.

D'un autre côté, la ville a consulté l'Académie d'Architecture pour la prier d'examiner la construction du nouvel édifice élevé depuis peu en bois, & décider s'il n'y avoit rien de con-

traire pour la fureté de la famille royale qui doit y voir le feu.

L'Académie a nommé des Commiffaires pour l'examen, & du tout a été dreffé procès verbal, conforme aux intentions de la ville; il a été décidé que le bâtiment en bois étoit folidement fait & dans toutes les regles de l'art; mais d'abondance l'Académie a donné quelques confeils dans ce même procès verbal.

1°. De ne laiffer perfonne fur le pont rouge, qui, n'étant qu'en bois, pourroit ne pas foutenir une trop grande foule & manquer par fes parapets.

2°. D'élever de fortes barrieres le long de la riviere depuis le pont de la Tournelle jufqu'au Port au bled, afin que les flots du peuple venant en foule des parties fupérieures ne puiffent nuire aux premiers rangs qui ne feroient garantis par rien, & ne pouvant foutenir, feroient obligés de céder, & dont les plus près de la riviere y feroient précipités néceffairement.

3°. D'élever le long du parapet du quai de Gevres des traverfes en bois, garnies de planches de façon à foutenir les indifcrets du peuple qui oferoient monter fur le mur d'appui

4°. Enfin, comme la falle en bois, conftruite dans la cour de l'hôtel de ville pour le bal du Mercredi, n'eft couverte que d'un fimple plafond en toile, l'Académie a obfervé qu'il faudroit l'établir en planches pour que les pompiers puffent aller fans rifque aux endroits où

leur présence feroit néceffaire; mais vu les frais énormes de cette addition & l'impoffibilité d'y réuffir en auffi peu de tems, elle a confeillé d'établir au moins des galeries de diftance en distance avec des filets fur les côtés, de maniere qu'un homme qui tomberoit pût être retenu dedans, ne fe fît aucun mal. & furtout, par le poids de fon corps en faifant une trouée au plafond, n'occafionnât pas de plus grands malheurs.

M. Morat, le Directeur général des pompes & Pompiers, a donné auffi fon avis fur ce qui le concerne, & a raffuré beaucoup en certifiant qu'il ne craignoit pas le feu, qu'il redoutoit feulement la moindre terreur panique réfultant des cris de quelque femmelette criant au feu pour peu qu'il y en eût, ou qu'elle crût en voir. Quant à lui, il a donné l'ordre à tous fes fubalternes de n'avertir de rien, queque chofe qu'ils viffent & de fe contenter d'y porter un prompt fecours.

Au furplus, M. Morat a confeillé de fon côté, 1°. de s'affurer des maifons fur lefquelles eft appuyée la portion de l'édifice en bois du côté oppofé à l'hôtel de ville, d'en faire déménager tout le monde, afin de prévenir les mal-intentionnés, & de les faire garder par la garde du Roi.

2°. D'y ménager une ou plufieurs forties, de maniere à ce qu'en cas d'accident, on pût s'écouler de droite ou de gauche fuivant que les circonftances l'exigeroient.

Le 17 *Janvier* 1782. On a fait sur M. Lourdet de Santerre & son opéra la plaisanterie suivante, ou plutôt on la renouvelée d'un ancien *rebus*. Elle porte sur sa qualité de membre de la chambre des comptes dont il est Maître; il faut savoir que dans cette compagnie il y a un autre ordre qu'on appelle les *Correcteurs*, parce qu'ils corrigent les comptes des comptables.

Pour oser ainsi paroître,
A l'opéra, comme Auteur,
Vous auriez, Monsieur le Maître,
Grand besoin d'un Correcteur.

Le 17 *Janvier* 1782. Toutes nos Jeunes femmes, qui varient continuellement de modes dans leurs ajustemens, n'en pouvant inventer de nouvelles, sont obligées de revenir aux anciennes; elles portent aujourd'hui de grands tabliers & d'amples fichus sur leur gorge. Mad. la Maréchale de Luxembourg ne peut les souffrir ainsi; elle dit qu'elles ont l'air de Cuisinieres & de Tourieres. En conséquence, pour persifler la jeune Duchesse de Lauzun, sa petite-fille, elle lui a envoyé pour étrenne cette année un tablier de toile à emballage, entouré d'une superbe dentelle, & une demi douzaine de mouchoirs de col d'un linon très-épais également garnis. M. le Chevalier de Boufleᴙs s'est égayé sur cet envoi & a fait une chanson charmante, comme le sont toutes les productions de cet aimable & spirituel Seigneur.

Le 17 *Janvier* 1782. On ne fauroit exprimer les terreurs qui fe répandent dans les fociétés à l'occafion des fêtes, & que ne font qu'augmenter les précautions même exceffives, quoique très-fages, prifes par l'adminiftration.

Une ordonnance de police a ordonné de ramoner dans le courant de cette femaine à peine d'amende, toutes les cheminées dans l'entour de la Greve à une certaine diftance.

Tous les bateliers, nageurs, plongeurs de la riviere doivent être diftribués avec leurs bateaux le long de l'eau & des ports adjacens à la Greve, prêts à pêcher les malheureux que leur curiofité trop téméraire pourroit y précipiter.

Une falle eft difpofée pour y recevoir les bleffés; le Sieur Dumont, le grand rebouteur, Les Médecins, Chirurgiens & autres gens de l'art font retenus pour s'y trouver en nombre compétent; des uftenciles & inftrumens font-prêts; il n'eft pas jufqu'aux Prêtres de la paroiffe Saint-Jean en Greve qui ont ordre de ne pas défemparer, afin d'être à portée d'adminiftrer les fecours fpirituels à ceux qui en auront befoin. On n'auroit pas plus de prévoyance à la veille d'une bataille.

Les Prévôt des Marchands & Echevins font depuis quelques jours occupés à conférer avec les chefs des corps & de la garde fur la meilleure maniere de faire circuler les voitures, & il doit paroître inceffamment à ce fujet un très-grand réglement.

Comme la Greve ne désemplit point aujourd'hui de curieux & qu'il s'y tient des propos très-indiscrets capables d'augmenter les alarmes, des espions rôdent & arrêtent ceux auxquels on suppose de mauvaises intentions en parlant.

Le 18 *Janvier* 1782. La chanson de M. le Chevalier de Boufiers à Mad. de Lauzun, sa cousine, aimable, charmante, pleine de graces & d'élegance, est divisée en deux parties sur l'*air de Joconde*. Dans la premiere il parle à la Cuisiniere.

J'applaudis à l'emploi nouveau
 Qu'on donne à ma cousine,
Jamais aussi friand morceau
 N'entra dans ma cuisine;
Elle auroit tort de répugner
 A l'état qu'elle embrasse,
C'est où le bon goût doit régner
 Qu'elle est mieux à sa place.

On sait que des goûts délicats
 Le sien est le modele.
Ceux même qui ne le sont pas
 Le deviennent près d'elle.
Mais ma tante, on vous avertit
 Que votre Cuisiniere
Ne fait qu'éveiller l'appétit
 Et point le satisfaire.

Il apostrophe ensuite la Touriere.

Vous en qui mon œil prévenu
 Vit une Cuisiniere,

Paſſez-moi d'avoir méconnu
La plus digne Touriere.
Pieux coſtume, doux maintien,
Prévénance diſcrete,
Oh ! ma Touriere, l'on voit bien
Qu'au tour vous étes faite.

Entre le cloître & les mondains,
Ma divine Touriere
Semble habiter ſur les confins
Du ciel & de la terre.
Tous deux à ſon aſpect émus
Doivent rendre les armes,
Les immortels à ſes vertus,
Les mortels à ſes charmes.

Le 18 *Janvier* 1782. Outre les troupes ordinaires concernant la garde de Paris, toutes les brigades des maréchauſſées voiſines ont ordre de ſe rapprocher; le Guet des Gardes-du corps, qui a ceſſé ſon ſervice le premier Janvier, a reçu celui de ne point s'éloigner & a été diſtribué à la Craye dans les environs; enfin, on fait venir quelques régimens qui n'étoient pas loin.

Il faut ajouter aux précautions priſes pour donner ſur le champ du ſecours aux mourans & bleſſés qui en auront beſoin, que les hôpitaux & ſurtout la Charité ont reçu ordre de conſerver leurs lits à cet effet.

Des conférences tenues entre les chefs pour ſe concilier ſur la meilleure maniere de faire le ſervice & d'établir la circulation en conſervant le bon ordre, il en a réſulté une longue in-

ſtruction imprimée qu'on diſtribue aujourd'hui *gratis* & en profuſion; où l'on voit de quelle maniere les voitures s'y prendront pour aborder. Comme il n'y a que trois portes & qu'il ne pourra arriver qu'un caroſſe à la fois, il eſt calculé qu'à une minute pour que chaque maître deſcende & ſe dégage dans l'eſpace de quatre heures que durera l'introduction, il n'y aura que 720 caroſſes qui ſeront admis, leſquels, en les ſuppoſant pleins, ne fourniront pas 3000 ſpectateurs, & il y a ſix mille places à donner.

Le 18 *Janvier* 1782. M. de la Harpe, mécontent ſans doute du public, a fait annoncer qu'il retiroit ſa *Jeanne de Naples* après ſix repréſentations.

Le 19 *Janvier* 1782. On n'a pas manqué de faire un Vaudeville ſur les fêtes que la ville doit donner, où, ſuivant l'uſage, on tourne en ridicule Meſſieurs de la ville & leur plan.

AIR: *Mon pere étoit pot.*

Vous qui voulez fêter vos rois
Comme ont fait vos ancêtres,
Bons Pariſiens, braves bourgeois,
Qui tant aimez vos maîtres,
Venez lundi ſoir,
Vous pourrez les voir
Tous en place de Grêve,
Gardés comme il faut
Sur un échaffaut
Qu'un Prévôt leur éleve.

Mais n'allez pas prétendre tous
Partager cette grace

Vous ſavez bien qu'étant chez vous
Vous n'aurez pas de place.
L'ami Caumartin
Fermant le chemin
Au peuple qui s'effraye,
S'embarraſſe peu
Qu'on voie le feu,
Il ſuffit que l'on paye.

Pour vous conſoler du feſtin
Courez de place en place;
On vous prodiguera le pain
Dont le pauvre ſe paſſe;
De vieux cervelas
Dont on ne veut pas
Et qu'on jette à la tête,
Avec des milliers
De bons fuſiliers
Pour avoir l'air de fête.

Caſſez vous les jambes, les bras,
Les reſſources ſont prêtes:
Vous en aurez; mais n'allez pas
Auſſi perdre la tête.
Monſieur le Prévôt,
Dont c'eſt le défaut,
Croit la tête inutile;
Car il a prouvé
Qu'on n'en a trouvé
Aucune dans la ville.

Sage ordonnateur de ces jeux,
Et vous Monſieur le Maître (1),

(1) Le Sieur Moreau, Architecte de la ville.

Qui faites paſſer à vous deux
Le Roi par la fenêtre,
Convenez tout-net
Que ce beau projet
Arrangé, Dieu ſait comme,
Ne va qu'au Martin,
Qu'au génie enfin,
Qu'à Montmartre on renomme.

Le 19 *Janvier* 1782. On a commencé Jeudi dernier la tranſlation à l'hôtel de la Force, rue des ballets, de tous les priſonniers civils confondus juſqu'à préſent avec ceux détenus pour crimes dans les différentes priſons de la conciergerie, du grand & du petit Châtelet & du Fort-l'évêque.

Il faut ſe rappeler que l'objet de cet établiſſement, commencé ſous M. Necker, eſt de ſéparer les malfaiteurs de ceux que leur inconduite ou le malheur ſeul a mis en captivité.

Les débiteurs détenus pour mois de nourrice en ſont ſans contredit la claſſe la plus intéreſſante; elle eſt moins nombreuſe en ce moment par les bienfaits répandus ſur elle, à l'occaſion de la naiſſance du Dauphin.

Le 20 *Janvier* 1782. M. Moreau, Architecte du Roi, Maître général, Controleur-Inſpecteur, des bâtimens de la ville, ſachant qu'on critiquoit l'emplacement où les fêtes ſont établies, comme trop étranglé, & ne pouvant contenir la foule du peuple pour qui elles ſont principalement inſtituées, a jugé à propos pour ſa juſtifi-

cation & pour convaincre les incrédules; de répandre le calcul ſuivant.

1o. Le feu peut être vu à des croiſées de maiſons particulieres par un nombre de citoyens montant à. . . .	17,220. perſ.
2o. En appréciant la ſuperfici des quais, ports, ponts, rues & places adjacentes ou éloignées.	241,360. *idem.*
3o. Dans la place de l'hôtel de ville.	16,000. *idem.*
4o. Enfin, dans l'hôtel de ville même.	6,000. *idem.*
	280580. . .

Nombre qu'on peut regarder comme excédant le tiers de la population de la capitale & ſupérieur incomparablement à celui que pouvoit contenir la circonſcription de la Greve & l'ancien emplacement des feux.

Le 20 *Janvier* 1782. Hier à la comédie Françoiſe on devoit jouer *Zaïre*, & le Sieur Gramont s'étant préſenté pour faire le rôle d'*Orosmane*, le public n'a pas voulu le laiſſer parler & a crié: *la Rive*, *la Rive*; c'eſt l'Acteur qu'il doubloit. Les clameurs ont été ſi bruyantes & ſi longues que le Sieur Gramont s'eſt ennuyé & a quitté la ſcene. Un moment après le Sieur Florence, en ſa qualité de Semainier, a été obligé de venir haranguer le parterre, & a dit

qu'on avoit envain cherché le Sieur la Rive qui n'étoit pas chez lui, & il l'a supplié de vouloir bien se contenter de son double. Gramont a reparu & a reçu le même accueil, de façon qu'il est sorti du théâtre pour n'y plus rentrer. Sur ce les Comédiens ont tenu conseil, & ont fait demander quelle piece on vouloit? on a répondu: *le Roi de Cocagne:* nouveau message pour annoncer que les Acteurs ne se trouvoient pas en nombre compétent. Ces pourparlers avoient duré plus d'une heure, lorsque le Sieur Dorival, qui autrefois a tenu les premiers emplois en province, a proposé à ses camarades de remplacer le Sieur Gramont & de faire lire son rôle de Châtillon par un autre. Nouvelle députation au parterre afin de lui parler de cet arrangement, qu'il a enfin accepté; ce qui a fait dégénérer en farce cette touchante tragédie. Cependant on a su gré au Sieur Dorival de son zele, & il a été fort applaudi.

Il n'est point mal que de tems en tems le public donne ainsi une leçon aux Comédiens & tempere leur insolence. Il est vrai qu'il en résulte ordinairement quelque détention & trois jeunes gens ont été ce jour-là arrêtés, & ont couché en prison; ce qui paroît d'autant plus injuste, que c'étoit le vœu général de l'assemblée, & que les loges mêmes s'étoient jointes au parterre.

Le 21 *Janvier* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 15 Janvier.... Notre premier

Préſident revenu ici, y a été reçu preſque avec les mêmes acclamations qu'en 1774. Il s'eſt prévalu de ce triomphe pour humilier les partiſans les plus connus de M. Dupaty; il a refuſé ſa porte à M. & Mad. Dupré de Saint-Maur l'Intendant & ſa femme, à Meſſieurs Gobineau & l'Abbé Barbeyeres, Conſeillers au Parlement, & à M. Dufaur de la Jarte, Avocat général, tous très-déclarés & agiſſant en faveur de ce Préſident. On trouve cela très-bien, & ces Meſſieurs le méritent par leur baſſeſſe.

En outre, le Parlement a obtenu le retrait de l'Arrêt du Conſeil qui ſuſpendoit les procédures commencées au ſujet des pamphlets répandus dans l'affaire de M. Dupaty; mais la connoiſſance en eſt toujours retirée au Parlement de Bordeaux & renvoyée à celui de Toulouze.

Le 21 *Janvier* 1782. *Réflexions ſur l'état actuel du crédit public de l'Angleterre & de la France.* Tel eſt le titre du pamphlet de M. Panchault, daté du 9 Novembre 1781. Il paroît que c'eſt pour faire ſa cour à M. de Fleury, qu'il a été entrepris. Suivant les ſpéculations de ce Financier, la dette nationale d'Angleterre en 1700 n'étoit que de ſeize millions de livres ſterlings; elle fut portée ou 1715 à 55 millions, en 1748 à 78 millions; en 1762 à 148 millions; enfin, au mois de Juillet dernier elle étoit à 177 millions toujours ſterlings. La banque d'Angleterre, fondée vers la fin du dernier ſiecle, formée au ſein des orages qui porterent *Guil-*

laume III au trône, a été le grand & principal instrument de l'élévation du crédit public de cet Etat ; c'est avec ce secours magique que l'Angleterre levant aujourd'hui sur ses sujets près de treize millions de livres Sterlings tous les ans par la voie de l'imposition, & à peu-près autant par la voie de l'emprunt, fait ainsi passer plus de 25 millions dans les cofres du fisc public, quoique tout l'argent monnoyé du Royaume ne s'éleve pas à plus de vingt millions de livres sterlings. Mais cette illusion ne peut durer, & la banque d'Angleterre fléchit déjà sous son propre poids.

Au contraire, la France n'ayant besoin de secours extraordinaires pour continuer la guerre que d'environ 150 à 160 millions par an, y a pourvu suffisamment par des emprunts peu onéreux. Les loteries à époque n'ont coûté à l'Etat qu'environ six pour cent ; les rentes viageres n'ont guere coûté que neuf pour cent sur une tête & huit sur deux ; & par l'impôt que vient de mettre M. de Fleury, rapportant environ vingt-cinq millions, il s'est ménagé la facilité de faire des emprunts pour les années suivantes. Sous M. Necker la seule opinion de l'économie a suffi pour établir la confiance : sous M. de Fleury, son apologiste prétend qu'elle sera encore mieux établie sur la réalité des richesses par l'augmentation des revenus du Roi.

Ce seul trait prouve combien M. Panchault a à cœur d'élever l'Administration du dernier

au-dessus de celle de son prédécesseur. On lui attribuoit déjà le fameux pamphlet imprimé à Liege contre M. Necker; il l'attaque ici plus ouvertement; il le caractérise comme un Ecrivain plus remarquable dans la carriere de l'ambition que dans celle des lettres comme un enthousiaste des Anglois, qui, dans son *éloge de Colbert*, cite perpétuellement leur gouvernement sans en avoir même l'idée. Il s'exprime encore assez amerement sur la suppression des Receveurs généraux des finances, & loue singulierement M. de Fleury de leur rétablissement.

On sait que la caisse d'escompte est une production de M. Panchault; il l'exalte en conséquence, & voudroit bien qu'elle prît plus de consistance en France.

Tel est le précis de cet ouvrage, en-général fort sec & fort ennuyeux, mais nerveux & bien écrit. Il est terminé par un double tableau comparatif de la dégradation des papiers Anglois depuis 1776 & de la hausse des François.

Le 21 *Janvier* 1782. Malgré la dépense énorme faite pour décorer l'hôtel de ville, pour l'augmenter & suppléer par la magnificence des ornemens à la petitesse du local, les gens de goût trouvent le nouvel édifice & ses divers accompagnemens mesquins, au milieu de toute leur richesse. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui que la cérémonie doit avoir lieu. La terrible étiquette a déjà occasionné bien des réprésentations au Roi.

1°. Les

1°. Les freres de S. M. vouloient venir *in fiocchi*, & conséquemment accompagnés de leurs gardes, ce qui étant contraire à la derniere décision, on n'a trouvé d'autre tournure pour leur sauver ce désagrément que de faire conduire ces Princes par le Roi & dans son carosse.

2°. M. le Duc d'Orléans a représenté au Roi, au nom des autres Princes du sang, que n'ayant point été priés du repas, & seulement invités de se trouver à l'hôtel de ville, ils supplioient S. M. de trouver bon qu'ils n'y allassent pas. On assure que le Roi les a laissés maîtres de faire ce qu'ils voudroient. Leur difficulté vient de ce que, dans ces cérémonies, ils prétendent devoir manger avec la Famille Royale, & que celle-ci n'admet que les Princes qui la composent.

3°. Les Ducs se sont trouvés scandalisés de n'avoir pas été invités différemment que la haute noblesse, & la haute noblesse a dit que si l'on mettoit quelque différence entre elle & eux, elle ne s'y trouveroit pas. Il paroît que celle-ci l'a emporté.

4°. Il n'est pas enfin jusqu'à la Chambre qui a fait des contestations, & exigé une décision du Monarque. Celle dont les fonctions ont fini au premier Janvier, a prétendu que la naissance du Dauphin, objet des fêtes, ayant eu lieu durant leur service auprès du Roi, c'étoit à eux à accompagner leur Maître en cette occasion: ceux du service actuel n'ont pas voulu cesser

leurs fonctions, & ils ont en effet gagné leur procès.

Le 22 *Janvier* 1782. La fête annoncée a eu lieu hier, & malgré les apparences du plus mauvais tems, la journée a été beaucoup plus belle qu'on n'auroit osé l'espérer. La Reine est venue avec un cortége peu nombreux, mais radieuse elle-même. Elle avoit dans son caroffe Madame Elisabeth, Madame Adelaïde, Madame la Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Condé, Madame la Princesse de Conti, Madame la Princesse de Lamballe. Après avoir été à Notre-Dame & à Sainte Génevieve, elle s'est rendue à l'hôtel de ville, où étoient rassemblés pour la recevoir les Seigneurs & Dames qui ne l'avoient point accompagnée, & pour y attendre l'arrivée du Roi.

On leur a servi une table de 78 couverts où il n'y avoit que le Roi & ses deux freres en hommes, du reste la Reine, les Princesses & femmes de la Cour.

Les autres tables ont été fort mal servies, non à défaut de victuailles, mais par le peu d'intelligence de ceux qui présidoient aux distributions. Les Ducs & Pairs, entre autres, ont dîné avec du beurre & des raves, parce que S. M. ayant sorti de table promptement, il a fallu lever toutes les tables: du reste, on peut juger de la profusion de ce jour par la viande de boucherie seule, dont il a été consommé 102,000 milliers.

Le feu d'artifice, dont la décoration étoit superbe & analogue à la fête, a été mal exécuté & d'ailleurs maigre ; on en a été très-indigné contre le maître Artificier, le Sieur de la Variniere.

Du reste, des dessinateurs montés sur un échaffaut dressé en face de l'hôtel de ville, ont dû lever le plan & dessin des diverses parties de ce spectacle pour en perpétuer la mémoire aux yeux de la postérité.

Le 22 *Janvier* 1782. Il paroît un arrêt du Conseil, daté d'hier par lequel S. M. ne pouvant faire participer tous les habitans de sa bonne ville de Paris à ses bienfaits, a cru devoir s'occuper de ceux moins en état de supporter les charges publiques & ajouter aux différens secours qui ont déjà été distribués par ses ordres, la remise de toute capitation pour la présente année en faveur des bourgeois, marchands & artisans qui n'ont été imposés en 1781 qu'à 9 livres de capitation & au dessous.

Le 23 *Janvier* 1782. En vertu des fêtes & indépendamment des bénéfices que doivent faire les Officiers municipaux, ils ont obtenu quatre cordons noirs, deux aux premiers Echevins *Richer & Bordenave*, un au Sieur *Moreau* Architecte, & le dernier au Sieur *Buffaut*, le Receveur. On ne sait trop, par exemple, à quoi revient celui-ci. Quoi qu'il en soit, les calembouristes ne manquent pas de dire que ce sont des *Cordons de grève*.

Le 23 *Janvier* 1782. M. *Dutartre de Bour-*

donné, Tréforier-payeur des rentes affignées fur l'ancien Clergé de France, vient de mourir. C'étoit un des héros de méchanceté fur lefquels on prétendoit que Greffet avoit modelé fon Cléon. Quoi qu'il en foit, incapable de rien produire par lui-même, M. de Bourdonné avoit l'art d'aprécier affez bien les ouvrages d'autrui, & furtout d'y répandre ce ridicule qui rendoit fes jugemens redoutables aux Auteurs. Les Poëtes dramatiques le craignoient principalement; il tenoit fes affifes dans les foyers des différens fpectacles, & étoit écouté comme un oracle, des gens du monde.

Le 24 *Janvier* 1782. Le bal qui a eu lieu cette nuit à la ville, étoit déteftable par la difficulté d'y aborder en voiture, malgré toutes les précautions prifes à cet effet; pour la cohue immenfe qui s'y eft trouvée en plus grand nombre que n'en pouvoit contenir la fuperficie de l'hôtel, enfin, pour l'efpece de monde, dont la plus vile canaille de Paris faifoit une très-grande partie. Le Roi & la Reine ont d'abord foupé au temple très-gaîment & fe font enfuite rendus à la fête. La Reine s'eft habillée chez le Sieur Buffaut, le Tréforier de la ville, & eft de là entrée au bal au milieu d'une quarantaine de femmes de la Cour. Leurs Majeftés fe font trouvées elles-mêmes fi preffées, que la Reine a crié un moment: *j'étouffe*, & que le Roi a été obligé de fe faire place à coups de coude. Malgré cela, ils ont paru s'amufer.

Le 24 *Janvier* 1782. Le fameux Olavides eſt conſtamment ici depuis pluſieurs mois, & il n'y a pas d'apparence qu'il retourne en Espagne. Il s'eſt tiré adroitement de l'inquiſition, ſecondé de ſon Médecin qui a déclaré que les eaux de banieres ſeroient néceſſaires à ſa ſanté. Il paroît qu'on a bien voulu adopter en quelque ſorte cette tournure & favoriſer ſon évaſion indirectement, puiſqu'on auroit pu prendre des précautions pour s'aſſurer de ſon retour. Quoi qu'il en ſoit, étant à Baniere il s'en eſt bien trouvé, & a eu beſoin d'aller a Toulouſe; de là il a pris ſon eſſor pour Paris où il eſt. L'Eſpagne a fait quelque réclamation à ſon égard, & il a été obligé de ſe retirer vers M. de Vergennes qui l'a aſſuré de la protection du Roi. Il eſt ici ſous le nom de Comte de Pillo.

Les humiliations, les indignités, les mauvais traitemens qu'il a éprouvés, ont altéré ſa figure, qui étoit très-belle; il paroît affaiſſé ſous le poids de la douleur. Il vit de rentes qu'il s'étoit conſtituées ſur cet Etat.

Nos Philoſophes ne manquent pas de le voir & cherchent à adoucir ſes chagrins. On ſait qu'un de ſes griefs étoit d'avoir traduit en Espagnol divers ouvrages de Voltaire & ſur-tout ſon *Dictionnaire Philoſophique*. Les partiſans de ce grand homme ne peuvent que lui ſavoir gré d'avoir été ainſi le martyr de ſon enthouſiaſme pour lui.

Le 25 *Janvier* 1782. Paris eſt plein de gens

de lettres eſtimables & d'érudits modeſtes, qui, ſans avoir ni titres littéraires, ni penſions, n'en travaillent pas moins avec ardeur au progrès de nos connoiſſances. Tel étoit un ſavant trop peu connu, mort le vingt Novembre dernier. C'étoit M. *Barbeau de la Bruyere*, né à Paris en 1710 d'un marchand de bois. Pour ſe ſouſtraire aux reproches de ſa mere, qui vouloit en faire un Marchand & non un Littérateur, il ſe réfugioit & ſe cachoit avec ſes livres ſur les plus hautes piles du chantier. Il avoit d'abord embraſſé l'état eccléſiaſtique, & fait pluſieurs ouvrages de théologie imprimés chez l'étranger, ce qui doit le faire ſuſpecter violemment de Janſéniſme, d'autant qu'il avoit commencé à étudier à la doctrine chrétienne, congrégation très-renommée dans le parti.

Il changea de goût en Hollande & ſe livra à la géographie & à l'hiſtoire. Il en rapporta pluſieurs cartes du pays fort ſavantes, peu connues alors en France, & très-utiles à M. Bouache de l'Académie des Sciences, qui a de grandes obligations à M. Barbeau de la Bruyere, Auteur de toute la partie érudite de ſes ouvrages.

En 1759 il parut cependant ſous le nom de M. Barbeau une *Mappemonde hiſtorique*, carte ingénieuſe & vraiment nouvelle, où il a ſu réunir en un ſeul ſyſtême la géographie, la chronologie & l'hiſtoire: il eut la modeſtie de ne ſe donner que pour avoir exécuté l'idée de M.

l'Abbé *d'Artois*, Chanoine de Saint-Honoré, mort vingt-quatre ans avant; mais on ne voulut pas croire son annonce généreuse.

M Barbeau n'a pu développer tout le talent qu'il avoit en ce genre, par la nécessité de gagner sa vie en donnant des éditions, & en travaillant en sous-ordre pour des Auteurs qui ne le valoient pas, & se paroient de son mérite. Tel étoit l'Abbé de la Croix dont *la Géographie moderne* appartient plus, quant au fonds, à l'éditeur qu'au propriétaire même: il a encore considérablement amélioré les *Tablettes Chronologiques* de l'Abbé Langlet. Son œuvre la plus considérable est la *Bibliotheque Historique de la France* en cinq volumes *in*-f°. Ce livre, ébauché par le Pere le Long, continué par M. de Fontette, a été perfectionné par M. Barbeau.

Quoique trés-mal-aisé, un trait qui lui fait plus d'honneur que tous ses ouvrages, c'est d'avoir vendu un contract de 400 livres, seul bien qu'il eût recüeilli de la fortune de son pere, pour secourir deux jeunes Russes que l'amour des lettres avoient engagé de sortir de leur pays.

Sentant dans sa vieillesse la nécessité d'une compagne, il se maria en 1779. Quelques heures avant d'être frappé d'apoplexie, il travailloit encore à des recherches sur les antiquités de l'église de Montmartre, sa paroisse.

La seule société savante où M. Barbeau soit

entré, c'est l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre. Il desiroit fort qu'on créât pour lui un titre d'*Antiquaire de France* & il l'a rempli sans l'avoir. Dès l'âge de cinq ans il avoit annoncé une mémoire prodigieuse : il étoit une bibliotheque vivante, & se connoissoit parfaitement en bibliographie.

Le 26 *Janvier* 1782. La piece de *Jeanne de Naples* étoit déjà tombée deux fois dans les regles aux termes du nouveau réglement, & à la troisieme fois elle auroit appartenu en propre aux Comédiens. L'Auteur a craint cet évenement & a préféré en la retirant de se ménager le moment favorable de la remettre avec des corrections.

Le 26 *Janvier* 1782. On compte déjà trois personnages arrêtés & détenus prisonniers, relativement à l'ouvrage intitulé, dit-on aujourd'hui, *Vie d'Antoinette* : savoir ce *Jaquet* dont on a parlé, un Libraire nommé *Costar*, très-connu & ayant déjà fait banqueroute, & un M. de *Marcenay*, homme du monde, mais libertin & mauvais sujet.

Le 27 *Janvier* 1782. On a célébré, suivant l'usage, la venue de leurs Majestés dans Paris par une médaille représentant d'un côté le Roi & la Reine avec cette légende. Lud. XVI, Fr. & Nav. Rex : Mar. Ant. Aust. Reg. F.; & de l'autre la France tenant le Dauphin dans ses bras, avec cette légende : *Felicitas publica*, & pour exergue : *natalis Delphini die XXII Octo-*

bris

bris 1781. Ces médailles ont été distribuées le Lundi aux personnes en place & jetées au peuple sur la route.

Le 27 *Janvier* 1782. La translation des prisonniers civils à l'hôtel de la Force, commencée le 10 Janvier, a été entierement achevée le 19. Ce nouvel établissement est distingué des autres par l'étendue du local, & conséquemment par la salubrité qui en doit résulter, par la commodité des logemens, la diminution des frais, & la suppression de perceptions abusives, telles que les droits de bien-venue & autres en usage jusqu'à ce moment.

Un des avantages de cette maison le plus remarquable consiste dans la séparation de chaque genre de prisonniers. Il y a huit cours & six départemens.

Le premier est uniquement destiné au logement des employés, aux premiers guichets & à tous les accessoires du service.

Le second aux prisonniers détenus pour mois de nourrice.

Le troisieme aux autres débiteurs civils de toute espece.

Le quatrieme aux prisonniers de police.

Le cinquieme réunit toutes les femmes prisonnieres.

Et le sixieme sert de dépôt aux mendians.

Un des changemens les plus essentiels, dont on s'apperçoit déjà dans la maison, c'est que les chefs en sont infiniment plus honnêtes, &

qu'il n'est pas jusqu'aux guichetiers qui, au lieu d'être repoussans & barbares comme autrefois, semblent porter sur leur physionomie l'humanité, la commisération, la bienfaisance.

Le 27 *Janvier* 1782. M. *Mercier* n'a point perdu de tems chez son Imprimeur de Neufchâtel, & il paroît déjà une nouvelle édition de son *Tableau de Paris*, augmentée de deux volumes, en sorte qu'il est en quatre aujourd'hui.

Le 28 *Janvier* 1782. Extrait d'une lettre de Bezançon du 15 Janvier.... Nous ne sommes pas surpris du Sieur *Jaquet*. Un homme qui de Magistrat, à son aise, appartenant à plusieurs Conseillers de notre Parlement, se transforme en espion, en colporteur, ne peut être qu'un mauvais sujet, & l'on ne sauroit le plaindre. Le bruit s'est bien répandu ici qu'il avoit été expédié à la Bastille. Cependant nous croyons qu'on l'eût supplicié plus légalement, si l'on eût voulu en faire un exemple.

Le 28 *Janvier* 1782. Tous ceux qui ont occasion d'aller voir les nouvelles prisons, en sortent enchantés.

Chacun des six départemens a ses guichets particuliers, & ils ont entre eux les communications qui peuvent être utiles au service sans nuire à la sureté; il y a dans la plupart des chambres un, deux, trois & quatre lits &, surtout dans le département des débiteurs, plusieurs chambres ont des cheminées; il y a en outre de vastes dortoirs dans lesquels les prison-

niers, hors d'état de payer un loyer, font cependant couchés dans des lits à bascule qui se relevent pendant le jour, & qui font garnis d'un matelas de laine & crin, d'un traversin & d'une couverture.

Chaque département a sa cour, sa galerie couverte, & des fontaines qui fournissent toute l'eau nécessaire; il y a en outre un chauffoir commun pour les prisonniers qui n'ont pas le moyen d'être en chambre particuliere, des reverberes illuminés toute la nuit, & un lieu destiné pour les repas communs.

On a placé dans cette prison deux chapelles, où chaque espece de prisonniers assiste régulierement aux offices, sans qu'ils puissent se voir, ni se communiquer en aucune maniere.

Une infirmerie très-salubre, & dans laquelle tous les malades seront couchés seuls, est divisée en deux salles l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes; elle est placée à la portée des différens départemens. On y a réuni tous les accessoires nécessaires & principalement une pharmacie, où se trouve le dépôt des drogues à fournir dans toutes les prisons de la ville.

Enfin, tous les pauvres prisonniers qui n'ont aucune ressource, y font non-seulement couchés seuls, comme on l'a déjà dit, mais ils reçoivent encore chaque jour une livre & demie de bon pain & une portion, soit de viande, soit de légumes; on leur donne des vêtemens quand ils

en manquent; & du linge blanc une fois la ſemaine.

Le 28 *Janvier* 1782. MM. *Piis* & *Barré* s'obſtinent à vouloir être ſifflés une ſeconde fois & demain l'on reprend leur *Gâteau des Rois*. En attendant, voici une épigramme qu'on diſtribue; elle eſt adreſſée au Sieur *Piis*.

Pour ton gâteau fait à la hâte,
Te voilà, cher Piis, rudement rembarré.
Quoi diable auſſi fais-tu de ton Monſieur Barré?
Car, entre nous, c'eſt un vrai gâte-pâte.
Veux-tu ſavoir le fin de l'art ?
Chaſſe-moi ce garçon, travaille davantage,
Et chez le pâtiſſier Favart
Va faire encor deux ans d'aprentiſſage.

Le 29 *Janvier* 1782. Un plaiſant a parodié l'épigramme contre Mad. la comteſſe de Genlis & fait la réponſe ſuivante.

Aujourd'hui prude, hier galante,
Tour à tour folle & Docteur,
Genlis, douce Gouvernante
Deviendra dur Gouverneur,
Et toujours femme charmante
Saura remplir ſon deſtin:
On peut bien être pédante
Sans ceſſer d'être catin.

La Reine répugnant à venir aux bals de l'opéra dans la nouvelle ſalle des boulevards, ils ont été transférés au château des Tuilleries, à celle où joue aujourd'hui la comédie Françoiſe. Le bruit

ſe répand même qu'après le départ de celle-ci, l'Académie Royale de Muſique y reprendra ſes ſéances; mais M. le Comte d'Angiviller s'y oppoſe fortement, & non ſans raiſon.

Meſſieurs Mique, Hazon, Brebion, Intendans & Inſpecteurs des bâtimens du Roi, conjointement avec M. Morat, Commandant de la compagnie des Gardes-pompes, ſe ſont tranſpôrtés au Louvre & aux Tuilleries & ont fait une viſite générale des deux palais. Leur rapport a été des plus effrayans; ils ſe ſont accordés à déclarer qu'il n'y avoit point de pâlais plus combuſtibles, ſurtout dans la partie où eſt la ſalle de la comédie Françoiſe. C'eſt ce qui détermine M. le Directeur général des bâtimens du Roi a rejeter tout établiſſement de cette eſpece; on regarde même le projet de bâtir l'opéra futur dans le voiſinage, comme très-incertain, & il en pourroit bien réſulter que le Duc de Chartres obtiendroit de nouveau la faveur d'avoir l'opéra chez lui.

Le 29 *Janvier* 1782. Quoique le feu ait été très mesquin, la décoration en étoit ſuperbe & frappoit le ſpectateur par un coup d'œil impoſant. Elle repréſentoit le temple de l'Hymen, formé par un portique de colonnes ſurmonté d'un fronton & couronné d'un attique. Sur les degrés étoient des piédeſtaux dans les angles, où des enfans ſe voyoient portant des torches & des brandons enflammés. Du centre du temple s'élevoit un autel chargé des offrandes des Fran-

çois pour la profpérité de la famille royale. La France étoit fous l'emblême d'une femme devant le portique du temple, recevant des mains de l'Hymen, accompagné de la Paix & de l'Abondance, l'Enfant augufte & précieux qui vient de naître.

Le couronnement de l'édifice étoit orné d'emblêmes & de bas reliefs, furmonté par des enfans & des aigles, tenant des guirlandes & en décorant le temple.

Le tout étoit pofé fur un double foubaffement en rochers, dont le premier orné fur le devant d'un groupe de figures repréfentant la Seine & la Marne; leurs eaux mêlées fortant par une urne, couloient dans une grande conque, d'où elles tomboient en nappe au milieu des Tritons & des Nayades, habitans de ces fleuves, raffemblés pour prendre part à la fète: du refte, des fontaines jailliffantes, des baffins. Le fecond foubaffement étoit formé par des rochers & des grotes agréables au deffous du temple, où l'on montoit par des efcaliers tournans, bordés de plantes & d'arbres fleuris.

Des deux côtés le temple étoit accompagné de deux colonnes coloffales furmontées d'un groupe de dauphins portant un globe aux armes de France, terminé par une couronne.

Le 30 *Janvier* 1782. Le mandement du Cardinal de Rohan, Evêque-Prince de Strasbourg, a été rendu pour la folemnité de la fête féculaire du rétabliffement du culte catholique dans

la cathédrale & la ville de Strasbourg. A la fin il est dit: donné à versailles, où nous sommés fixés par notre charge auprès du Roi, le 12 Octobre 1781.

Le Prélat prend occasion de cette circonstance pour déclamer contre la nouvelle philosophie, qui déclare une guerre ouverte à la croyance de dix-huit siecles, qui écrit publiquement contre l'évangile, qui lui substitue des écrits insidieux, reproduit des ouvrages qu'une sage génération avoit condamnés aux ténebres, & à l'oubli. Il vient ensuite à la nouvelle édition de Voltaire à laquelle on travaille au Fort de Kell près de sa ville épiscopale & sous sa jurisdiction spirituelle; mais il n'ose nommer ni l'ouvrage, ni l'auteur; il prend une circonlocution & s'écrie:

„ Eh! dans quel siecle auroit-on vu établir „ une forge d'impiété, où l'on frabriquât contre la religion des armes nouvelles, que l'art „ y prépare avec soin & que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des Ecrivains les plus „ licencieux, les paradoxes des Auteurs les plus, „ téméraires: ce n'étoit point assez de tous „ ceux qu'ils avoient hazardés dans les ouvrages „ qu'ils ont pu publier de leur vivant; on va „ fouiller dans leurs cendres pour en extraire „ ce qu'ils auroient rougi d'avouer.....

Tel est le paragraphe que les Académiciens & partisans de Voltaire reprochent à un Prélat,

membre de l'Académie Françoise & confrere du défunt, & dont les dévots & les zélés lui font un crime aussi pour sa pusillanimité à n'oser attaquer ouvertement & de front une entreprise si dangereuse pour l'autel & le trône.

Quoi qu'il en soit, les Grands-Vicaires du Cardinal de Rohan se disculpent de leur côté en cette occasion, & déclarent que c'est lui-même qui a fait son mandement.

Le 30 *Janvier* 1782. C'est aujourd'hui que doit enfin avoir lieu à Versailles le bal des Gardes-du-corps, qui sera d'abord paré, & ensuite masqué. Il se donnera dans la nouvelle salle d'opéra, décorée particulierement pour cette fête. On a fait hier la répétition de l'illumination qui a produit le meilleur effet & enchanté tous les gens de goût appelés à ce spectacle.

Le 31 *Janvier* 1782. Ce qu'on rapporte du bal des Gardes du corps en donne la plus haute idée; jamais fête n'a été si brillante ni si bien ordonnée: tout s'y est passé avec la plus grande décence, avec une politesse rare & soutenue depuis le commencement jusqu'à la fin. En voici les anecdotes principales.

M. de Presy un des Majors de cour, & le plus ancien des Gardes du corps, devant avoir l'honneur de danser avec la Reine, suivant un ancien usage, S. M. lui a permis de faire la révérence du menuet avec elle; on en est resté là, & l'on est passé aux contre-danses. Entre les huit Gardes-du-corps nommés pour faire les

honneurs du bal, la Reine a choisi M. de Mouret, qui, intimidé d'abord, a vu la Souveraine le rassurer avec bonté. A la fin il a reconduit S. M. à sa place, & elle lui a remis sur son chapeau un paquet où s'est trouvé une boëte d'or dans laquelle étoit un brevet de Colonel.

Un particulier s'étant immiscé de danser à une des trois contre-danses où étoit la Reine, le Roi, quoiqu'il ait la vue basse, l'a fort envisagé & ne le reconnoissant point pour lui avoir été présenté, a chargé le Prince de Poix de vérifier le fait. Le quidam a répondu qu'il étoit le comte de Luçon, Capitaine à la suite du régiment de Champagne, que n'étant point Colonel, il ne pouvoit encore être présenté; mais qu'il étoit fait pour l'être. S. M. a ordonné en conséquence à M. de Ségur qu'il eût à le faire partir incessamment pour son régiment. Par une impudence rare, ce même aventurier a eu celle de se trouver aussi au bal masqué sans l'être, en sorte que le Prince de Poix n'a pu s'empêcher de lui témoigner sa surprise de le rencontrer encore là, malgré la liberté que tout le monde avoit d'y être à cet instant.

M. le Prévôt des Marchands étant venu badauder au bal masqué, un masque lui a dit qu'il faisoit bien de se trouver en pareil lieu pour apprendre à donner des fêtes.

Le premier *Février* 1782. Les calembours continuent: il est question aujourd'hui d'un voyage que M. le Duc de Chartres doit faire en

Italie pendant qu'on bâtira fon palais; on dit qu'il pouffera jufqu'à Conftantinople pour y apprendre le rôle de Grand-Seigneur.

On dit que Mad. la Comteffe de Genlis doit commencer l'éducation des Princes par le reverfi, afin de leur apprendre *à le mettre à la bonne.*

Le 2 *Février* 1782. MM. Piis & Barré avoient d'abord cru capter les fuffrages du public pour leur feconde repréfentation du *Gâteau des Rois* ou *Gâteau à deux feves*, par une longue piece de vers inférée au journal de Paris fous le titre de *Stances élégiaques* dans lefquelles ils fembloient perfifler leurs critiques & rire de leur chute prétendue; enfuite, par une précaution mieux imaginée, ils avoient répandu à peu près deux cens battoirs dans le parterre, d'où il eft réfulté une cacophonie confidérable, puifqu'une moitié applaudiffoit à tout rompre, lorfque l'autre fifloit encore plus fort.

Mais le parquet & les loges ne pouvant être gagnés ainfi, & piqués d'une note infolente des dites ftances élégiaques, ont malheureufement fait pancher la balance du côté des frondeurs.

Les Acteurs d'ailleurs, eux-mêmes indifpofés contre ces Auteurs des Boulevards, voulant leur faire la loi & les traiter defpotiquement, ont déclaré à ces Meffieurs que c'étoit beaucoup trop de s'être prêtés à une feconde repréfentation; cependant, pour ménager l'amour propre des Auteurs, ils font convenus qu'ils feroient cenfés la retirer de leur plein gré, & écriroient

aux Comédiens une lettre oſtenſible pour le public, où, en convenant que le laps de tems écoulé entre la premiere & la ſeconde repréſentation annulloit le ſeul mérite de cette bagatelle, ils ſe déſiſteroient de leur droit, en ſe réſervant la liberté de le faire valoir en tems & lieu.

Tel a été le *Mezzoterminé* trouvé à cette grande & longue négociation.

Le 2 *Février* 1782. Mad. la Comteſſe de Beauharnois, qui tient aujourd'hui le bureau d'eſprit le plus accrédité, qui d'ailleurs n'eſt pas ſans prétention encore à la beauté, doit néceſſairement être en bute à beaucoup de ſarcaſmes. En voici un nouveau lancé contre elle; c'eſt un diſtique.

Chloé, belle & poëte, a deux petits travers;
Elle fait ſon viſage & ne fait pas ſes vers.

Le 3 *Février* 1782. Le ſieur Piis, d'une inſolence qui n'a pas d'exemple, & ſe manifeſte dans une foule de vers contre ſes critiques dont il inonde le public, reçoit de tems en tems des ripoſtes très-humiliantes. Il en veut ſurtout à M. Geoffroy, qui fait aujourd'hui en chef l'année littéraire & le perſifle ſouvent ſur ſes pieces. Dans ſes diatribes il s'efforce quelquefois de ſinger Voltaire, qui, connoiſſant le goût du ſiecle pour les calembours, s'y livroit ſouvent afin de rendre ſes ennemis plus ridicules, & jouoit ſur le mot. En parlant du Journaliſte & feignant de le regarder comme un nouveau venu

dans la littérature, le Sieur Piis a affecté dans une facétie de demander quel eſt ce Geoffroy; ſi c'eſt *Geoffroy l'Angevin* ou *Geoffroi l'Aſnier*, noms de deux rues de Paris? Celui-ci en parlant de ce dernier quolibet l'aſſomme par le quatrain ſuivant.

Oui, Piis, je ſuis Geoffroi l'Aſnier ſans doute,
Car à grands coups de fouet je chaſſe devant moi
Tous les ânes brayans & têtus comme toi,
Que je rencontre ſur ma route.

Le 3 *Février* 1782. On s'occupe actuellement à l'opéra, du *Théſée* remis en muſique par le Sieur Goſſec. Comme il a fallu adapter le poëme aux intentions du compoſiteur, le réduire en 4 actes, y faire des ſuppreſſions, des coupures, des changemens, celui-ci a eu recours à ſept ou huit perſonnes, à Meſſieurs de *Cinqmars*, *Gaillard*, *Pitra*, *Desfontaines*, *de Charnoi*: c'eſt aujourd'hui un véritable habit d'Arlequin. Pour comble de ridicule, il a exigé un nouveau dénoûment. Suivant les notes conſervées dans les archives du théâtre lyrique, celui de *Quinault* a paru toujours bruſqué, forcé & a manqué ſon effet. Ce travail exigeant plus de génie, il a clandeſtinement engagé M. Rochon de Chabannes à lui en fournir un. Le Poëte moderne n'a pas cru devoir mutiler l'ancien; mais en intercalant dans la ſcene une douzaine de vers qui ſe lient adroitement à ceux qui précedent & à ceux qui ſuivent, il a eu l'art de le rendre vraiment

dramatique & d'y jeter le plus grand intérêt. Le Muficien étoit convenu de lui garder le fecret; malheureufement néceffité à montrer ce nouveau dénoûment au comité, Meffieurs en l'approuvant ont jugé à propos d'y mettre du leur, & il n'eft pas jufqu'à un M. Morel, ami & confeil de M. de la Ferté, qui s'eft avifé d'y inférer de fes vers. M. Rochon, ne pouvant tolérer un pareil accouplement, a été obligé de fe démafquer, de réclamer fa propriété & d'exiger ou que le dénoûment fût donné tel qu'il l'avoit fait, ou lui fût reftitué. C'eft aujourd'hui la matiere d'une grande négociation qui retarde la repréfentation de l'ouvrage.

Le 3 *Février* 1782. Le concert d'hier n'a pas pris, & nos petits-maîtres s'écrioient fouvent & très-haut: *C'eft déteftable.* D'ailleurs, tous les morceaux qui le compofoient étoient connus du public, & entre les Virtuofes il n'y avoit de nouveau que MM. *Wachtres* & *Ech.* La belle exécution du premier a fait grand plaifir: on a furtout admiré la netteté & la pureté des fons qu'il a l'art de tirer d'un inftrument auffi ingrat que la clarinette. Le fecond de qui l'on devoit plutôt attendre ce genre de mérite, parce que le violon eft plus propre à rendre agréablement les difficultés, n'a pas produit la même fenfation: fon jeu a quelquefois paru maigre; il eft cependant en total affez brillant; mais trop fouvent peut-être aux dépens de la fureté des intonations; qualité effentielle, qu'il

eſt à préſumer que ce jeune Muſicien acquerra par le travail. Du reſte, il n'a que quatorze ans; il eſt de la muſique de S. A S. Monſeigneur l'Electeur Palatin.

Le 3 *Février* 1782. On a mis en chanſon le calembour concernant Mad. la Comteſſe de Genlis.

Sur l'Air: *Vous m'entendez bien.*

Aux Princes Genlis doit, dit-on,
Du reverſi donner leçon:
C'eſt de ſa politique
Eh bien!
Une fine rubrique,
Vous m'entendez bien.

Ces éleves bientôt inſtruits,
S'amuſant les jours & les nuits,
Pour peu que le jeu donne,
Eh bien!
Le mettront à la bonne,
Vous m'entendez bien.

Le 4 *Février* 1782. On aſſure que le Roi a été ſi content de la fête de Meſſieurs les Gardes du corps, qu'il ſe propoſe d'en donner une pareille à M. le Comte & à Madame la Comteſſe du Nord lorſqu'ils viendront en France. En attendant, pour qu'il ne manquât rien à la premiere, on y a diſtribué auſſi des couplets, & voici un impromptu à la Reine qui doit la flatter infiniment.

Le ciel de tous ſes dons, aimable Souveraine,

Fut envers vous si libéral,
Que quand vous ne seriez pas Reine,
On vous proclameroit par choix Reine du bal.

On a fait aussi un Calembour sur M. Le Comte de Luçon. Comme ce qui le fit remarquer du Roi, c'est qu'il n'étoit pas dans le costume brillant des autres danseurs : on dit qu'il va avoir un procès avec son Tailleur, parce qu'il lui avoit démandé un habit de bal, & qu'il ne lui a apporté qu'un *habit de chasse.*

Le 4 *Février* 1782. Les Comédiens François ont remis depuis quelque tems, on ne sait pourquoi, une tragédie de M. le Blanc, intitulée *Manco Capac*, jouée pour la premiere fois en 1763 avec un succès très-équivoque : il n'avoit pas été plus considérable à cette reprise ; mais, aujourd'hui que c'étoit la troisieme représentation, le parti qui la soutient a fait un effort violent & l'a emporté. On a demandé l'Auteur avec acharnement, & celui-ci a cru devoir se rendre au desir du public, & a paru sur le théâtre traîné par le Sieur la Rive.

De grandes sentences philosophiques, de belles maximes philosophiques, & puis de la philosophie, & toujours de la philosophie, voilà ce qui fait le fonds de cette piece. Du reste, ni mouvement, ni action, ni intérêt : mais c'est un ouvrage de secte, & il a été soutenu par toute la cabale philosophique. On ne doute pas que cette explosion ne pousse incessamment l'Auteur à l'Académie Françoise

dont les coriphées le ſoutiennent.

Le 4 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens ne tariſſent point: ils jouent demain une nouveauté, ayant pour titre la *Soirée d'été*, opéra comique en un acte & en vaudevilles. Il eſt de M. *Pariſau.*

Le 5. *Février* 1782. La nouveauté jouée aujourd'hui aux Italiens, n'a point d'intrigue; on n'y trouve pas même des couplets auſſi agréables que dans la parodie de Richard III. Cependant on a eu de l'indulgence pour l'Auteur, & l'on a fait répéter le dernier couplet, conſacré, ſuivant le vieil uſage à ſe concilier le public. C'eſt une villageoiſe qui chante.

Helas! du moins ſi notre zele
Fait tout pour réchauffer nos jeux,
Sur les défauts de ſte bagatelle,
Meſſieurs, daignez fermer les yeux.

Le plaiſir que prennent des payſans à jouer au gage touché & à ſe faire des niches, forme tout le fonds de la piece. Ce léger moyen ne laiſſe pas que d'amener des ſituations, mais trop foibles ſans doute pour ſoutenir l'ouvrage.

Le 5. *Février* 1782. La géographie vient de perdre un de ſes plus grands coriphées en la perſonne de M. *Bourguignon d'Anville*: comme il étoit membre des deux Académies des Sciences & des Belles Lettres, ſon éloge y ſera ſans doute traité amplement. Nous nous contenterons d'obſerver ici que c'étoit un ſavant dans le genre

re ancien, point petit-maître, point bel esprit, point répandu. Il ne connoissoit guere que son cabinet. Tant que ses forces le lui ont permis, il a travaillé quatorze ou quinze heures par jour, & il trouvoit fort étrange que ses éleves ne pussent pas l'imiter. Un de ses grands regrets, qu'il exprimoït bonnement, sans orgueil & sans se rendre ridicule, étoit que la science qu'il soutenoit, seroit ensevelie avec lui, & il avoit raison à un certain point. Il étoit frere de M. Gravelot, un des plus habiles Dessinateurs de ce siecle.

Le 5 *Février* 1782. M. le Comte de Buffon ayant eu occasion d'envoyer ses œuvres à la Czarine, cette magnifique Souveraine lui a fait donner en échange la collection des médailles de son regne en or, présent d'environ 40, 000 liv. Elle y a joint une lettre charmante, & le Philosophe très-galant a répondu par une de remercîment dans le genre de celle qu'on a vue il y a un an adressée à Mad. la Comtesse de Genlis, mais proportionnée toujours à l'illustre héroïne.

Le 6 *Février* 1782. MM. *Piis* & *Barré*, dans une note insérée au journal de Paris avec leurs stances élégiaques sur la premiere représentation du Gâteau à deux feves, caractérisent ainsi les diverses classes de spectateurs, leur jugement & leur façon de s'exprimer.

Nous aurions dû rire de la chute de cette piece pour & contre laquelle on avoit parié; mais nous écoutâmes aux portes, & voici ce

que nous entendîmes aux petites loges des troisiemes : *D'honneur, Vicomte, il faut que ces jeunes Auteurs voient bien mauvaise compagnie ; car ils ne mettent jamais que des paysans sur la scene* ; aux secondes loges : *je ne leur conseille plus de répondre à M. G., qui vient de prouver dans l'année littéraire, N°. 39, que l'invention du pot de chambre de Jeannot, vaut mieux que celle de la balançoire dans les vendangeurs* ; aux premieres loges : *détestable, incroyable! je ne voudrois pas que mon cheval l'eût faite* ; au parquet : *ce sont de passables Oculistes, mais de bien mauvais Pâtissiers* ; au parterre... on ne disoit rien... on faisoit mieux, ou pis ; c'est selon, *& adhuc sub judice lis est.*

Le Vicomte de Choiseul, celui désigné dans cette note pleine d'humeur & d'impertinence, ami des lettres & qui les cultive, auteur de plusieurs chansons agréables, avoit jugé à propos de répondre à ces Messieurs par une lettre envoyée au même journal ; mais le comité de cet Aréopage, absolument vendu au Sieur *Piis*, n'a pas jugé à propos de l'insérer.

Le 6 *Février* 1782. On n'a pas manqué de chansonner aussi M. de Charlut sur sa nouvelle place de Major dans la Gendarmerie ; on le plaisante sur sa hauteur principalement : les Officiers de ce corps ne sont pas fâchés de voir tourner en ridicule ce jeune Seigneur ; mais le couplet est assez plat.

Le 7 *Fevrier* 1782. Extrait d'une lettre de Bruxelles du 1er. Février.... Il passe pour con-

ſtant en effet qu'il s'eſt imprimé ici bien des choſes par une ſociété qui eſt aujourd'hui preſque entierement détruite. Le Sieur Henry, Exempt de police, en a enlevé cinq vers le 8 Janvier. Le Sieur *Jaquet de la Douay*, le chef de la bande, arrêté quelque tems avant, les a vraiſemblablement dénoncés. Il eſt inconcevable que ce malheureux que nous voyions venir ici revêtu du titre reſpectable d'Inſpecteur de la librairie étrangere, eût abuſé de la confiance qu'on avoit en lui au point de faire imprimer, colporter & compoſer lui même des libelles.

Il paroît depuis quelque tems un petit volume intitulé *Supplément à l'Eſpion Anglois*. On y parle ſurtout de la détention de M. Linguet & de la retraite de M. *Necker*. Ce pamphlet eſt très-mal écrit, n'a nul rapport à ſon titre, & ne peut ſortir de la même main que l'ouvrage auquel on veut l'accoupler. Il y a ſurtout deux pages de menſonges & d'horreurs ſur la Reine de France qui le rendent digne du feu. La police cherche ſagement à en retirer tous les exemplaires. On dit qu'il y a déjà chez vous pluſieurs colporteurs à la Baſtille, pour avoir vendu ce libelle.

On parle d'un ouvrage rare ſur la vie ou l'adminiſtration du comte de Maurepas; mais je ne le connois pas encore.

Le 7 *Février* 1782. Le Sieur Grammont eſt un bel exemple de l'inconſtance du public & du peu de fond qu'un Artiſte doit faire ſur ſa

faveur. Le Kain venoit de mourir; il parut & tout le monde crioit au miracle. On vouloit que ce fût le défunt reſſuſcité; on lui trouvoit ſa voix, ſes geſtes, une telle reſſemblance qu'il paſſoit pour le fils du défunt. L'amour propre du nouvel Acteur s'eſt tellement exalté, qu'il n'a plus étudié & eſt reſté dans ſa médiocrité. Le parterre, également outré & dans ſon amour & dans ſa haine, a pris le Sieur Grammont en gripe, & enfin a manifeſté ſon dégoût par l'exploſion dont on a rendu compte. Les ſuites en ont été funeſtes pour lui au point que, comme il n'étoit reçu qu'à la penſion, les Gentilshommes de la chambre ont donné ordre de le renvoyer abſolument.

Le 8 *Février* 1782. On a parlé autrefois d'un Sieur de l'Epine, neveu du Sieur de Beaumarchais, que celui-ci avoit envoyé en 1777 chez les Inſurgens avec un brevet d'Officier & une pacotille conſidérable de ſes mémoires, de ſes pamphlets & de ſes comédies. Ce jeune homme n'a pas fait fortune avec; il a été obligé de revenir; & ſon oncle lui a ſu mauvais gré de n'avoir pas tiré meilleur parti de ſes œuvres. Il lui a fait fermer ſa porte; d'un autre côté, ſes camarades ſe ſont moqués de lui, & le Sieur l'Epine a été ſi ſenſible à ces affronts, qu'il a eſſayé de ſe brûler la cervelle. Ayant manqué deux fois ſon coup, il a mis le feu à ſa chemiſe pour s'étouffer. Touché de remords & prévoyant les ſuites funeſtes que cet accident pourroit

causer à sa famille, aux voisins &c. en mettant le feu à la maison, il a appelé du secours, mais trop tard pour lui: il est mort des suites de son accident.

Le 8 *Février* 1782. On parle beaucoup d'un nouveau rescrit de l'Empereur, où il attaque le Clergé plus vivement que jamais & le renferme dans les bornes les plus étroites de son ministere, en le réduisant aux fonctions des premiers Apôtres. Ce rescrit envoyé à Bruxelles, a paru aux Magistrats tellement propre à exciter les réclamations des Prêtres & le fanatisme des peuples, qu'ils ont représenté à leur Souverain qu'ils n'osoient l'enregistrer. Ce Monarque a eu la modération de ne pas l'exiger, mais a ordonné qu'on s'y conformât dans toutes les occasions.

On raconte à ce sujet que lorsque l'Empereur eut eu avec le Roi de Prusse les conférerces dont on a parlé dans le tems; ce dernier écrivoit à Voltaire: „ Je ne crois pas que l'Empe„ reur m'ait pris pour son confident, mais, à „ en juger par sa conversation, c'est un Philo„ phe qui nous effacera; nous ne sommes vous „ & moi que de petits garçons auprès de lui ".

Le 9 *Février* 1782. Un de Messieurs du Châtelet a en effet dénoncé aux services assemblés le mémoire contre M. de Brunville, comme un libelle. Cetre dénonciation a tourné absolument à la gloire du Procureur du Roi, dont il a été fait le plus grand éloge, ainsi que de M. le

Noir, le Lieutenant général de police, impliqué dans l'affaire, & qu'on accusoit d'abus d'autorité. L'on a arrêté de laisser, du reste, prendre au procès la tournure qu'il plairoit à la sagesse du Monarque de lui donner.

Il paroît que l'objet de Messieurs étoit uniquement de causer quelque mortification au Lieutenant civil, qui avoit voulu empêcher le Châtelet de prendre connoissance du mémoire.

On croit de plus en plus que tout l'esclandre est une suite des manœuvres ténébreuses de M. Moreau, l'ancien Procureur du Roi, cherchant à mettre son successeur *in reatu*, afin de se faire donner des Lettres de *continuatur*, & en gardant le prix de l'office, d'en conserver toujours les émolumens.

Par bonheur Messieurs du Châtelet ont éventé cette mine sourde.

Le 10 *Février* 1782. La maison de Sorbonne, depuis la mort de M. de Beaumont, étoit fort occupée du choix du successeur de ce Prélat à la dignité de Proviseur, dignité purement honorifique, mais possédée d'ordinaire & toujours par les membres les plus distingués du Clergé, soit du côté de la naissance, soit du côté du mérite. Plusieurs Rohan l'ont eue, & cette fois les grands personnages de cette maison ont desiré la faire rentrer chez eux. Cela regardoit naturellement l'Archevêque de Cambray, parce qu'il est de la maison de Sorbonne, condition requise pour la place; mais ce Prélat

étant peu considéré, même assez décrié pour ses mœurs, le Cardinal de Rohan a cru devoir se mettre en avant, & n'a eu pour compétiteur à craindre que le Cardinal de la Rochefoucault. Tant que la concurrence a duré, il y a eu beaucoup de brigues; les zélés ont gémi qu'on pût balancer en faveur du premier dont les scandales dans sa jeunesse n'ont pas été moins grands que ceux de son frere, & qui d'ailleurs passe pour n'être pas fort religieux, & même, malgré son mandement, pour entiché de la philosophie moderne, c'est-à-dire de matérialisme & même d'athéisme. On ne sauroit rendre toute la dissention que cette querelle a mise entre les électeurs. M. le Cardinal de la Rochefoucault n'est pas un génie, disoient ses partisans; mais il remplit très-bien toutes les fonctions de son état; c'est un Prélat exemplaire & d'un nom qui n'est pas médiocre. Malgré ces réflexions, comme l'élection se fait à haute voix & non par scrutin, la faveur l'a emporté; bien des Docteurs timides n'ont osé choisir, suivant leur vœu, ont craint le crédit du Grand Aumônier, & le Cardinal de Rohan a eu 48 voix contre 34 pour son compétiteur. C'est le jeudi 31 Janvier que la chose a été décidée. On a passé même par dessus l'usage & la regle, puisque le Cardinal de Rohan n'est pas de la maison.

Le 10 *Février* 1782. Extrait d'une lettre de Bar-le-Duc du 28 Janvier.... M. l'abbé Merlet, maître de musique de l'eglise noble & royale de St.

Max de cette ville, ayant atteint le 16 de ce mois sa centieme année, a donné ce jour-là un repas splendide, auquel il avoit invité un grand nombre de personnes, & dont il a fait les honneurs avec un enjoument qui ne laissoit aucunement appercevoir le poids de ses années. Il y a eu ensuite un concert dans lequel on a chanté un motet en l'honneur de ce respectable vieillard, qui a paru très-sensible à tous les témoignages d'intérêt & de satisfaction qu'il a reçus de toutes les personnes qui y ont assisté. M. l'Abbé Merlet, né à Bezançon le 16 Janvier 1682, a été pendant plusieurs années Me. de Musique de Saint Germain l'Auxerrois, à Paris. Lors de la réunion des canonicats de cette église à ceux de Notre-Dame, il quitta & revint dans sa patrie pour y occuper la place qu'il a. Malgré son grand âge, il jouit d'une présence d'esprit admirable, & il n'y a que trois ans qu'il ne fait plus exécuter par lui-même la musique de cette église.

Le 11 *Février* 1782. Jusqu'à présent *Silius Italicus*, Poëte latin, Auteur d'un poëme sur la seconde guerre punique, étoit peu estimé & presque ignoré. M. le Febvre de Villebrune a entrepris de le mettre en vogue. Il a d'abord corrigé le texte sur quatre manuscrits & sur la précieuse édition de *Pompoitius* donnée en 1471, inconnue de tous les éditeurs. Il l'a completté ensuite d'un long fragment trouvé dans la bibliotheque du Roi. Enfin, il y a joint une traduction françoise. Il espere avec ces soins multipliés

tipliés avoir rendu son Auteur, fruit précieux de la plus saine critique, digne d'être rangé par les Universités au rang des Auteurs classiques, & lui procurer une célébrité qu'il mérite. Malheureusement, sa traduction est sans élégance & d'une sécheresse extrême.

Le 11 *Février* 1782. La Société Royale de Médecine, pour enlever de plus en plus à la Faculté toute la considération qu'elle pourroit avoir & lui ôter les divers moyens de faire connoître & d'exalter les ouvrages de ses membres, pour mieux répandre au contraire ceux des membres de la nouvelle Compagnie par un organe tiré de son sein & toujours prêt à les prôner, à imaginé d'avoir un ouvrage périodique à elle. Il sera intitulé *Journal de Médecine militaire*: il est imprimé au louvre, publié par ordre du Roi, & n'est point destiné à être exposé en vente: il paroîtra tous les trois mois. La rédaction en est confiée à M. de Horne, Médecin de Mad. la comtesse d'Artois & confrere de la Société Royale; c'est la Société qui est chargée par le Roi de l'examen du Journal. Tout cela prouve combien il est favorisé.

Le 11 *Février* 1782. Hier on jouoit à l'opéra *Iphigenie en Aulide.* M. le Marquis de la Fayette y étoit en loge. Le public l'a découvert dans le fond, où sa modestie l'obligeoit de se tapir, & a saisi le moment où le chœur chante: *Achille est couronné des mains de la victoire*, pour l'applaudir. Ce signal a encouragé l'Actrice, qui,

de ſon propre mouvement, a dirigé vers lui une couronne de laurier qu'elle tenoit en main. Elle n'a pu en faire d'avantage, n'y étant point autoriſée par ſes ſupérieurs. Le parterre a admiré la préſence d'eſprit de Mlle Torlay, qui avoit ſi bien ſaiſi ſon vœu, & a redoublé de battemens de mains.

Tous les talons rouges, préſens au triomphe du jeune héros, n'ont pas également approuvé l'action de Mlle Torlay; ils ſont furieux que M. de la Fayette, à 24 ans, ſoit déſigné Maréchal de camp, ſans avoir paſſé par le grade de Brigadier; ils diſent qu'il n'a rien fait d'extraordinaire, & qu'ils en auroient bien fait autant, s'ils avoient eu les mêmes occaſions.

Au ſurplus, cette récompenſe eſt accordée par S. M. avec tous les ménagemens poſſibles. M. de la Fayette n'a qu'une lettre du Roi où S. M. lui déclare qu'étant au ſervice de l'étranger, il n'eſt point ſuſceptible d'aucun grade en France, mais cependant qu'elle le fait Maréchal de camp ſans aucune fonction, & à prendre rang de la date du jour de cette lettre, lorſqu'il plaira à S. M. de le faire rentrer dans ſes armées.

Le 12 *Février* 1782. Les amateurs des arts & des ſpectacles s'empreſſent de ſe pourvoir d'une collection précieuſe de buſtes que vient de mettre en vente le Sieur Merchi, Sculpteur. Ils ſont au nombre de quinze & repréſentent MM. *Piccini*, *Sacchini*, *le Gros*, *Lainé*; Mlles *Beaumeſnil*, *Girardin*, *Cadette*, *Guimard*, *Heinel*,

Théodore, *Allard*, *Peslin*, MM. *Vestris* pere, *Nivelon*, *Carlin* & Mad. *Todi*.

Le 12 *Février* 1782. Un des grands inconvéniens de l'arrêt du conseil du 9 Décembre 1780 ordonnant la relute des pieces déjà reçues à la comédie Françoise, c'est que les meilleurs Auteurs ou ne veulent pas s'y soumettre, sous prétexte qu'ils ne peuvent le reconnoître, n'ayant pas la sanction légale, qui est l'enregistrement, ou reculent parce qu'ils craignent le ressentiment des Comédiens, dont l'animosité pourroit les porter à refuser leurs ouvrages. Au contraire, les médiocres profitent de la circonstance pour passer sur le corps des anciens, ou pour jouir d'une indulgence sur laquelle ils comptent de la part des Histrions flattés de leur soumission. Voilà pourquoi depuis plus d'un an on n'a vu à ce théâtre presque que des chutes.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette conjonctûre heureuse pour lui, que nous devons la Comédie du *Flatteur*, de M. *Lantier*, connu encore seulement par l'*Impatient*, petite piece très médiocre.

On assure que le Sieur *Préville*, chargé d'un rôle assez étendu, puisqu'il étoit d'environ trois cens vers, paroissant se peu soucier d'y jouer, l'Auteur, pour satisfaire cet Acteur, a supprimé tout-à fait de sa piece le personnage qu'il devoit représenter. On peut juger par cette anecdote du reste de l'ouvrage.

Le 13 *Février* 1782. Une cause de dol & d'usure compliquée, jugée le 7 de ce mois au

Châtelet a fait grand bruit & attiré beaucoup de ſpectateurs, moins à raiſon du fonds que des perſonnages acteurs dans cette ſcene judiciaire. D'une part, c'étoit un Chevalier de *Rutlidge*, Irlandois d'origine, homme de condition, Capitaine de Cavalerie, Auteur de la Comédie du *Bureau d'eſprit*, du joli Roman de la *Quinzaine angloiſe*, & d'un ouvrage périodique, intitulé *Le Babillard*; & de l'autre, M. *Deherain* notaire, accuſé d'avoir profité de la candeur & de l'inexpérience du jeune client qu'on lui avoit adreſſé, pour, avec le ſecours de confreres & intrigans auſſi peu délicats que lui, dépouiller cet étranger &, le conduiſant à travers un labyrinthe de manœuvres incroyables, le plonger dans un précipice dont il ne pût ſe retirer. Celui-ci traînoit à ſa ſuite ſon Corps, intéreſſé à conſerver l'honneur d'un de ſes membres, & une foule d'agioteurs, d'uſuriers, d'eſcrocs, avides d'apprendre comment on élude les loix, juſqu'à quel point on peut les enfraindre & compter ſur leur indulgence: l'autre avoit en ſa faveur tous les gens de lettres, tous les fils de famille perdus de débauche, tous les Militaires ſans conduite deſirant voir le glaive de la juſtice frapper ſur quelqu'un de ces corrupteurs publics, leur fourniſſant de funeſtes facilités de ſe ruiner, afin d'acquérir leurs biens à bon compte enſuite, & de s'enrichir à leurs dépens.

Le ſujet du procès étoit une terre vendue 120,000 liv. par le Chevalier de Rutlidge, à peine

majeur, ſans expérience, ignorant la valeur de ce bien, eſtimé aujourd'hui 400,000 liv., acquiſe par le Sieur Deherain ſous un nom fictif, quoique ſon Notaire & ſon conſeil; enfin, une uſure énorme de cet Officier public, qui, ſous prétexte de lui acheter ſa créance ſur le débiteur prétendu acquéreur de la terre, ne lui avoit donné qu'une très-petite valeur réelle.

M. Deherain récriminoit contre les inſultes, les menaces du Chevalier, que, pour en arracher quelque argent, il a fait un libelle contre lui, & , ſur ſon refus d'acheter ſon ſilence, le répand, le fait colporter dans les maiſons, dans les caffés, le fait vendre chez un Libraire pour trente ſols & chez tous les Marchands de nouveautés, enfin fait afficher un placard en ces termes: *du quatorze Février 1774, acquiſition clandeſtine & à vil prix par un Notaire au Châtelet de Paris, de la terre que ſon client l'avoit chargé de vendre.* Il produit en ſa faveur le jugement de ce procès criminel, qui, après ſix ſéances de rapport & l'examen le plus ſcrupuleux, le décharge de toute accuſation, lui permet de faire imprimer & afficher le jugement, ſauf à ſe pourvoir ainſi qu'il aviſera.

L'affaire repriſe au civil, M. Deherain a publié une conſultation en date du 3 Février 1762, ſignée de neuf des plus fameux Juriſconſultes, tous regardant comme inique & ſans fondement l'attaque du Chevalier; & en effet il a ſuccombé ſous la ſentence définitive.

Le 14 *Février* 1782. On accuse Madame la Comtesse de Genlis dans le nouvel ouvrage qu'elle vient de faire paroître sur l'éducation, d'avoir tracé des portraits très-ressemblans & très-satyriques, entre autres un de Madame de la Regniere, femme du Fermier général, sa bienfaitrice, & qui l'a accueillie dans un tems où elle manquoit de tout. Cette ingratitude a révolté: Mad. de la Regniere a un fils, homme de lettres, qui n'a pu supporter l'injure faite à sa mere, & qui, dit-on, s'est permis un chanson contre la premiere. Cette chanson est très-médiocre & d'une méchanceté plate; on ne peut la croire de M. de la Regniere, qui a trop d'esprit pour n'avoir pas vengé sa mere d'une façon plus spirituelle, & trop d'honnêteté pour n'avoir pas mis plus de noblesse & de grandeur dans son procédé. Quoi qu'il en soit, comme elle fait anecdote & contient une historique précieux de la vie d'une femme qui fixe aujourd'hui l'attention de toute la Cour & des gens de lettres, la voici. Elle est sur *l'air des trembleurs.*

Saint Aubin (1) dans sa patrie
Ne vivoit que d'industrie;
Elle étoit assez jolie,
Ses nuits lui payoient ses jours.
Bientôt par son savoir-faire
A l'abri de la misère,

---

(1) Nom de fille de Mad. la Comtesse de Genlis.

Son ame fut un repaire
De fraudes & de détours.

Genlis, époux digne d'elle,
De ses vices le modele,
Brûlant d'une ardeur fidele,
Vient lui présenter sa main:
Dans l'espoir du cocuage,
Il conclut son mariage,
Fondant son honteux ménage
Sur une épouse catin.

Grâces à son impudence
La voilà dans l'opulence;
Se livrant à sa science
Elle trame des noirceurs.
Elle imprime une bêtise;
Pour consommer sa sottise,
Elle doit tout à Céphise,
Elle en écrit des horreurs.

Le 14 *Février* 1782. *Coraline*, ancienne Actrice très-célebre dans son tems sur la scene italienne, vient de mourir. M. le Prince de Conti d'aujourd'hui, alors Comte de la Marche, avoit conçu pour elle une passion violente & lui avoit fait beaucoup de bien. Il lui avoit acheté le Marquisat de Silly, nom qu'a d'abord porté un fils qu'il en a eu, qu'il a reconnu, qu'il a logé dans son palais, occasion de sa rupture avec la comtesse de la Marche, & qu'il aime tendrement. Il est connu aujourd'hui dans le monde pour le Chevalier de *Vaureal*. Coraline se nommoit en

son nom *Véroneze*, & étoit de cette famille, fort connue dans la troupe. Elle étoit sœur de feu Camille, infiniment plus estimable qu'elle par ses talens & par sa conduite.

Coraline avoit eu plusieurs amans distingués, entre autres le Prince de Monaco, qui un jour l'ayant surprise couchée avec un guerluchon obscur, se contenta de cette vengeance : il fit simplement emporter de chez elle tout ce qui, étant à ses armes, pouvoit servir de monument de sa passion honteuse, & la quitta.

Le 15 *Février* 1782. On ne tarit point sur le compte de Mad. de Genlis. Voici encore une caricature sur elle en forme *d'énigme*.

En physique je suis du genre feminin ;
Dans le moral je suis du masculin :
Mon existence hermaphrodite
Exerce maint esprit malin ;
Mais la satyre & son venin
Ne sauroient ternir mon mérite.
Je possede tous les talens,
Sans excepter celui de plaire :
Voyez les fastes de Citherre,
Et la liste de mes amans ;
Et je pardonne aux mécontens
Qui seroient d'un avis contraire.
Je sais assez passablement
L'ortographe, l'arithmétique ;
Je déchifre un peu la musique,
Et la Harpe est mon instrument.
A tous les jeux je suis savante,

Au trictrac, au trente & quarante,
Aux échecs, comme au biribi,
Au vingt & un, au reversi;
Et, par les leçons que je donne
Aux enfans sur le quinola,
J'espere bien qu'un jour viendra
Qu'ils sauront le mettre à la bonne.
C'est le plaisir & le devoir
Qui font l'emploi de ma journée:
Le matin ma tête est sensée,
Elle devient foible le soir;
Je suis Monsieur dans le lycée,
Et Madame dans le boudoir.

Le 16 *Février* 1782. Mademoiselle d'Orléans, morte le six au Palais-Royal, des suites de sa rougeole, a été ouverte le huit sous la présidence du Docteur *Petit*. Cette opération étoit importante pour la réputation du Docteur Barthes, qui avoit prétendu que la jeune Princesse avoit un abcès dans la tête. M. Petit, par l'ouverture de cette partie noble, lui a démontré qu'il s'étoit trompé. Cependant, comme il y a un épanchement séreux, M. Barthes prétend se sauver par là. Quoi qu'il en soit, voici le dessous de cartes de cette querelle : Mad. de Genlis y entre encore pour quelque chose.

Soit rivalité d'esprit, soit mécontement personnel, soit hauteur, on a prétendu que Mad. de Genlis dans son nouvel ouvrage avoit aussi tracé le portrait de Mad. de Montesson, & cherché à la traduire en ridicule. On veut que celle-

ci, pour fe venger, ait engagé le Docteur Barthes à profiter de la circonftance de l'état défefpéré de Mlle d'Orléans, pour fuppofer qu'elle étoit tombée & qu'elle mouroit de cette chute, caufe d'un abcès qu'on n'avoit pas prévu à tems. C'étoit inculper ainfi indirectement la gouvernante de négligence envers la jeune Princeffe, ou d'une réticence non moins funefte; elle efpéroit par là lui aliéner au moins Mad. la Ducheffe de Chartres, ce qui pouvoit conduire à lui faire perdre fa place de Gouverneur. Jufqu'à préfent tout ce complot, s'il a exifté, n'a tourné que contre le Médecin.

Le 16 *Février* 1782. La comédie *du Flatteur*, jouée hier, n'a pas eu le fuccès que l'Auteur s'en promettoit; mais n'eft pas auffi mauvaife qu'on s'attendoit à la trouver. On l'a jugée en général beaucoup trop longue, chargée de perfonnages épifodiques & n'étant point affez liée dans fon intrigue, foible d'ailleurs, mal combinée & fans vraifemblance. On s'eft apperçu de la future où devoit fe joindre le rôle fupprimé de Préville, qui ne laiffe en effet aucun vuide, & il ne feroit pas difficile d'en faire difparoître ainfi plufieurs autres. Cette piece devroit être réduite en trois actes, élaguée d'une foule de chofes acceffoires fuperflues, & le caractere principal pourroit alors devenir plus faillant & avoir plus de jeu. Il faut voir, au furplus, comment le Poëte l'aura arrangée pour la feconde repréfentation, & quel effet elle produira.

Le 16 *Février* 1782. M. de *la Live d'Epinay* vient de mourir; c'étoit un riche amateur des arts, jouant la comédie, & en faisant exécuter à sa terre avec beaucoup de goût & de magnificence; sa femme est une virtuose, surtout célèbre par la passion de Jean Jacques Rousseau, que le mari avoit recueilli chez lui, & qu'il appeloit son *Ours*.

Le 17 *Février* 1782. Le musée de M. Pilatre de Rozier, infiniment préférable à l'assemblée de M. de la Blancherie, acquiert de plus en plus consistance. C'est une source d'instructions continuelles, d'expériences rares & hardies, très-capables d'attirer les curieux & de soutenir leur attention beaucoup plus qu'un spectacle muet, ne parlant qu'aux yeux, souvent stérile, ou la répétition des mêmes choses. Il est question aujourd'hui d'éprouver des machines propres à garantir les citoyens des dangers des eaux.

On plongera dans un très-grand cuvier d'eau un homme revêtu d'une robe impénétrable à cet élément, & il en ressortira sec, & les spectateurs en le touchant pourront s'assurer de la vérité du fait. Le même homme sera plongé encore, après avoir successivement revêtu plusieurs scaphandres, & on lui mettra plusieurs poids sur le corps pour prouver qu'une personne qui ne sait pas même nager, peut en sauver une autre qui seroit dans le cas de périr.

On fera voir aussi une autre robe de soie qui concentre tellement la chaleur du corps qu'une

personne qui en feroit revêtue en voyageant, ne sentiroit pas les froids les plus rigoureux qu'on éprouve dans les régions du Nord.

On parle encore d'un bonnet pourvu d'une torche propre à éclairer ceux qui dans la nuit vont sauver des eaux les hommes & les ballots.

Le même Auteur doit faire la démonstration de plusieurs autres machines pour garantir des dangers de l'eau, & même des chutes mortelles auxquelles sont exposés ceux qui secourent dans les incendies & ceux qui par état sont obligés de travailler dans des endroits périlleux & fort élevés; enfin, il est question de l'*Echelle en fusée* qui sauve 180 hommes en moins d'une heure, avec leurs meubles les plus précieux &c.

Tout cela ressemble beaucoup à de la charlatannerie, & il faut voir comment l'inventeur opérera tant de merveilles.

Le 17 *Février* 1782. Chaque saison a ses spectacles périodiques, qui varient de lieu & de forme suivant les convenances. Celui du carnaval est l'assemblage des masques qui remplissent, soit à pied, soit en carosse, toute la rue Saint-Antoine, tout le fauxbourg, & prennent leurs ébats jusqu'au trône. Il y a quarante ans & peut-être un demi-siecle, que cette cohue très-brillante, formée des plus grands Seigneurs de la Cour, des Princes & même des Princesses du sang, accompagnée d'équipages & de voitures magnifiques, de chars nouveaux & bizarres, à l'image d'un vaste bal public joi-

gnoit celle des promenades de l'été. La triſteſſe des dernieres années du regne de Louis XV avoit abſolument fait tomber ce genre de divertiſſement, qui n'étoit plus ſoutenu que par la police, ſoudoyant quelques gens de la canaille pour amuſer le reſte.

Il paroît reprendre ſous le regne de Louis XVI, où le peuple reſpirant eſt plus libre de ſe livrer à ſa gaîté naturelle. Son caractere, porté à la joie & aux folies, s'eſt ſurtout manifeſté cette année, & le concours nombreux d'acteurs, de ſpectateurs & de caroſſes, favoriſé par la beauté du ciel, a ramené ces ſpectacles des anciennes orgies qu'on regrettoit : mais en même tems, l'ordre le mieux établi a prévenu les excès & les malheurs trop ordinaires à de ſemblables fêtes. Le guet, répandu depuis la Greve juſqu'au terme de la courſe, preſcrivoit aux voitures leur marche & empêchoit toute confuſion, ce qui en rendoit le coup d'œil encore plus enchanteur.

La foule des maſques a été telle qu'ils ſe ſont répartis en une autre promenade, & ont occupé auſſi la rue Saint-Honoré, moins propre par ſa largeur à cette proceſſion, mais plus riche & plus décorée. On ne doute pas que ce goût ramené, on n'enchériſſe encore à l'avenir ſur la magnificence de nos anciens en ce genre.

Le 17 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens ſe diſpoſent à donner inceſſamment au public encore une nouveauté. Cette fois c'eſt une co-

médie en un acte, en profe, ayant pour titre *Les deux Fourbes*

Le 18 *Février* 1782. M le Préfident de Châteaugiron vient de mourir. Son nom, déjà en exécration en Bretagne, n'eft pas moins détefté ici de ceux qui n'aiment ni les fourbes, ni les traîtres. Avocat général au Parlement de Bretagne, il defiroit paffer à la place de Procureur général & fut un des plus ardens perfécuteurs de Meffieurs de Caradeuc; obligé de fortir de fa Compagnie, il eft refté tout dévoué à M. de Maupeou, a été Préfident de fon Parlement & grand coopérateur de la révolution. Repouffé au Grand-Confeil lors du rétabliffement, il a eu la douleur de ne pouvoir même obtenir la premiere place de cette Compagnie & de fe voir paffer fur le corps, le plus jeune, le Préfident de Nicolaï; il avoit pris le parti de ne plus affifter au tribunal; & , bourrelé de remords, humilié de toutes les manieres, perdu de réputation, il y a grande apparence que le chagrin aura accéléré fa fin.

Le 18 *Février* 1782. Quoique la comédie du *Flatteur* de Jean Baptifte Rouffeau ait été repréfentée dix fois de fuite en 1696 & fept fois en 1717, qu'il l'a reproduifit en vers, car d'abord elle étoit en profe, on la regarde généralement comme n'ayant point eu de fuccès. On blâmoit ce grand lyrique d'avoir fait de fon Flatteur un intrigant, un fourbe & même un efcroc; enforte qu'il devenoit odieux & rebutant. L'Auteur de

la piece moderne sous le même titre, en profitant de quelques situations de l'ancienne, a tellement modifié le caractere de son Flatteur, qu'on ne peut guere lui reprocher de l'avoir calqué sur l'autre; mais aussi il l'a singulierement affoibli; il l'a privé de ses traits énergiques, & le dénoûment ressemble trop à celui du Misantrope, à celui du Méchant, à celui des Philosophes & à plusieurs encore.

Quoique l'Auteur n'ait pas suivi les conseils qu'on lui avoit donnés, d'élaguer prodigieusement son ouvrage & de le réduire même à trois actes, de le purger du moins d'une quantité de plaisanteries de mauvais goût; il a eu recours à un moyen plus prompt & plus sûr pour le moment: il a rempli le parterre de vigoureux battoirs, & ses partisans prétendent qu'à cette seconde représentation il a eu un succès décidé.

Le 19 *Février* 1782. C'est au Jeudi vingt-un qu'est fixé le jour de la réception de M. le Marquis de Condorcet à l'Académie Françoise.

Le 20 *Février* 1782. M. le Baron de Bagge très connu par un procès-fameux que sa femme lui a intenté, il y a déjà quelques années, l'est encore plus par des concerts qu'il donne depuis long-tems, les plus brillans de Paris. Il est fol de musique; il ne parle que de musique; il ne rêve que musique; il ne vit qu'avec des Musiciens, & il consacre à cette passion les trois quarts de sa fortune considérable. Il ne vient point de Virtuose à Paris qu'il ne veuille voir

& entendre, à quelque prix que ce soit. C'est ordinairement chez lui qu'on débute avant de paroître au concert spirituel.

Malheureusement, M. le Baron de Bagge a la manie de jouer du violon, & quoique plein de goût & de connoissances, quoiqu'ayant le tact excellent pour apprécier le talent d'autrui, il est aveugle pour son propre compte; il croit ne pas jouer simplement comme un amateur; mais comme un Professeur consommé. En conséquence, il n'est aucun de ses concerts où il ne veuille régaler l'assemblée de quelque *solo* de sa façon, & il faut, pour lui plaire, l'entendre avec la plus grande attention, le combler de *bravo*, de *bravissimo*. Cette farce dépare un peu la magnificence de son spectacle, plus renommé encore pour la musique instrumentale que pour la vocale. Quoi qu'il en soit, tout ce peuple d'Harmoniphiles, qui ne vit qu'à ses dépens, l'entretient dans sa folie & l'encense du soir au matin sur son superbe jeu, sur son archet divin.

Enfin, il vient tout récemment de se faire peindre, un violon à la main comme un Menestrier, regardant cet instrument pour son plus digne attribut. Un plaisant lui a offert très-sérieusement le quatrain suivant à inscrire au bas, & son amour-propre le lui a fait adopter, quoiqu'il soit facile de juger que ce n'est qu'un persiflage complet.

Du Dieu de l'harmonie adorateur fidele,
Son zele impétueux ne pouvoit s'arrêter:
Dans l'art du violon il n'eut point de modele,
Et personne jamais n'osera l'imiter.

Le 20 *Février* 1782. L'hyver qui jusqu'ici avoit été très-doux, est devenu dans ce mois seulement très-rigoureux. Le thermometre ayant baissé dans la nuit du 14 au 15 jusqu'à 7 degrés, terme du froid où la Seine commence ordinairement à charier, ce phenomene a eu lieu, & dans la nuit du 16 en 17 le thermometre descendant encore jusqu'à plus de dix degrés, froid de 1740, la riviere s'est trouvée absolument prise.

Dans cette saison un froid aussi excessif ne peut être de durée; le 19 le dégel étant venu subitement, la débâcle des glaçons a occasionné de grands dégâts, a renversé l'estacade construite entre l'Isle-Louvier & la pointe de l'Isle-Saint-Louis, & entraîné pêle-mêle une quantité de bateaux chargés de grains, bois, charbon &c. dont les marchandises ont été submergées totalement ou avariées. La grande patache a démaré & causé le désordre le plus considérable. Deux moulins & la pompe des puisoirs ont été brisés; enfin, si l'impétuosité de la débâcle eût continué, il étoit à craindre que les premiers ponts n'eussent essuyé des ébranlemens funestes. Aussi la ville s'est-elle assemblée extraordinairement, & a ordonné à tous les habitans des ponts de déménager sur le champ. Les craintes se sont dissi-

pées bientôt, & il n'y a point eu d'autres suites. On estime à plus d'un million la perte des bâtimens & denrées & effets; mais on croit que c'est exagéré de beaucoup.

Le 20 *Février* 1782. L'édition complette des œuvres de M. l'Abbé de Voisenon paroît enfin. On y lit quelques notices sur des gens de lettres morts & vivans, dans le genre de celles de Voltaire à la fin du siecle de Louis XIV, mais beaucoup plus gaies, plus piquantes & plus satyriques. Messieurs Marmontel & Diderot, entre autres, s'y sont trouvés tellement maltraités, qu'ils ont obtenu la suspension de la distribution de l'ouvrage & un carton à leur article. Le défunt peignoit le premier comme une espece d'étalon, qui s'étoit fait bien venir de quelques riches Financieres, & avoit accru sa fortune considérablement plutôt par ses talens physiques que par ses talens littéraires.

Le second étoit représenté comme un charlatan ne croyant pas à sa drogue; comme un enthousiaste factice, cherchant à électriser ses admirateurs; comme une fourbe, propre à faire des dupes; en un mot, l'Abbé de Voisenon sembloit à cet égard s'accorder assez avec ce qu'en dit *Rousseau* dans ses confessions.

Le 22 *Février* 1782. M. le Marquis de Menars étant mort sans enfans & sans avoir fait de testament, du moins sans qu'on ait jamais pu trouver celui qu'il avoit déclaré avoir fait, il s'éleve un procès au sujet de sa succession entre

M. Poiſſon de Malvoiſin & les héritiers plus proches & la veuve de M. de Menars. C'eſt ce qui a donné lieu à l'impreſſion des teſtamens & codiciles de Madame la Marquiſe de Pompadour, dont le frere avoit fait caſſer quelques diſpoſitions, que M. de Malvoiſin veut faire valoir aujourd'hui, & ſur leſquelles il revient au Parlement par requête civile. Il en eſt d'autres dans cette piece à conſerver & qui ſont vraiment curieuſes.

Après un préambule religieux où Mad. de Pompadour ſe recommande à Dieu, à la Vierge & à tous les Saints & Saintes du paradis, elle deſire que ſon corps ſoit enterré aux Capucines ſans cérémonie, dans le caveau qui lui a été concédé dans leur égliſe.

Elle donne au Roi ſon hôtel de Paris, étant ſuſceptible de faire le palais d'un de ſes petits enfans, & elle deſire que ce ſoit Monſeigneur le Comte de Provence.

Elle donne également à S. M. toutes ſes pierres gravées par *Guay*, ſoit bracelets, bagues, cachets, pour augmenter le cabinet de pierres fines gravées du Roi.

Elle inſtitue, au ſurplus, ſon légataire univerſel, Abel-François Poiſſon, Marquis de Marigny, ſon frere, & en cas de mort ſans enfans, lui ſubſtitue M. Poiſſon de Malvoiſin, chef de brigade des Carabiniers & ſes enfans.

Elle nomme pour ſon exécuteur teſtamentaire le Prince de Soubiſe avec les pouvoirs les plus

amples; elle en parle avec une véritable affection, & lui legue une gravure de Guay, représentant *l'amitié. C'est son portrait & le mien*, ajoute-t-elle; *depuis vingt ans que je le connois*; elle se flatte qu'il ne s'en défera jamais, & qu'elle lui rappellera la personne du monde qui a eu pour lui l'amitié la plus tendre.

Elle donne des marques d'amitié aussi à Mad. la Maréchale de *Mirepoix*, à Mad. de *Château-Regnault*, à la Duchesse de *Choiseul*, à la Duchesse de *Grammont*, au Duc de *Gontault*, au Duc de *Choiseul*, à Mad. *d'Amblimont*.

A l'égard de Mad. *du Rouve*, elle lui légue le portrait de sa fille en boëte garnie de diamans, quoique sa fille, dit-elle, n'ait pas l'honneur de lui appartenir. On croit que toutes ces Dames & ces Messieurs se feroient bien passés d'une telle publicité.

Le premier testament est daté de Versailles le 15 Novembre 1757.

Il y a de nouvelles dispositions du 30 Mars 1761, entre autres la substitution indéfinie du Marquisat & Pairie de Menars au Marquis de Marigny & à ses enfans & petits enfans mâles, & toujours à l'aîné, & en cas de mort de son frere sans postérité, à M. Poisson de Malvoisin.

Le codicile dernier est daté du 15 Avril 1764, & n'a été que dicté par la testatrice au Sieur Colin, son Intendant.

Le 21 *Février* 1782. On vient d'imprimer par ordre du Gouvernement *l'Anti-méphitique*,

ou moyens de détruire les exhalaiſons pernicieuſes & mortelles des foſſes d'aiſance, l'odeur infecte des égoûts, celle des hôpitaux, des priſons, des vaiſſeaux de guerre &c. avec l'emploi des vuidanges neutraliſées & leur produit étonnant.

C'eſt un M. Janin de Lyon, Médecin oculiſte, de la Société Royale de Médecine de Paris, qui a fait cette découverte, plus ſimple encore dans ſon genre, s'il eſt poſſible, que celle du Sieur *Vera*, plus facile du moins, puiſqu'elle ne conſiſte que dans une ſimple aſperſion de gros vinaigre renouvelée par intervalle.

M. le Comte de vergennes, ayant le Lyonnois dans ſon département, a en conſéquence très accueilli ce précieux citoyen, l'a préſenté au Roi qui lui a témoigné beaucoup de bonté, & a voulu qu'après avoir conſtaté par des expériences réitérées la vertu de ſon ſpécifique, le Sieur *Janin* inſtruiſît toute la France de ſon ſecret.

Il ne demande pour récompenſe que le cordon de Saint Michel, & l'on ne doute pas qu'il n'obtienne bientôt une grace auſſi bien méritée.

Le 22 *Février* 1782. M. le Comte de Thélis n'ayant pu tirer du Gouvernement les ſecours qu'il en eſpéroit, & les premiers bienfaiteurs s'étant laſſés vraiſemblablement, les écoles nationales militaires ſont ſuſpendues dans leurs travaux, & il ſe reſtreint à maintenir l'école des Gentilshommes, attendu que c'eſt ſuivre le

10252

vœu de la Famille Royale, desirant que les fonds de sa bienfaisance fussent spécialement consacrés à cette classe d'éleves.

Il paroît que l'Instituteur craignant même encore que cet établissement ne puisse se soutenir par la d.fection des bienfaiteurs, voudroit les lier par une sorte d'abonnement & de correspondance dont un journal seroit l'échange & l'aliment. Il en propose un qu'il enverra en forme de mémoire chaque mois, dont le principal objet sera de rendre compte de tout ce qui aura rapport aux écoles; on y lira les discours prononcés aux éleves, sur tous les objets de leurs devoirs & de leurs études. On n'y dissimulera point les objections qui auront été faites; on fera valoir les réfutations, les instructions qu'on sollicite avec empressement; enfin, on y fera l'analyse des livres nouveaux qui paroîtront sur l'art militaire.

Le 22 *Février* 1782. L'Académie Françoise a tenu hier sa séance publique pour la réception de M. le Marquis de Condorcet. Son discours, trop long & peu applaudi, avoit pour objet principal de développer les progrès que les connoissances physiques & morales ont faits de nos jours, l'influence qu'ont les sciences sur le caractere d'une nation & sur son gouvernement. Il a prétendu que sans la philosophie surtout, d'où elles dérivent toutes, il n'y a point de saine politique, point de vraie sagesse: que l'esprit d'ordre & de justice sera toujours étranger

à l'homme. Malgré le peu de ſenſation qu'a produit l'Orateur, ſes partiſans aſſurent qu'à la lecture on ſera émerveillé de ſon ouvrage, de ſon éloquence douce, naturelle & perſuaſive; qu'en un mot, les graces du ſtyle y ſont alliées à la profondeur & à l'étendue des idées.

Quoi qu'il en ſoit, M. de Condorcet, après des vues générales, a paſſé ſuivant l'uſage à l'éloge direct de ſon prédéceſſeur, ce qui lui a fourni matiere à une digreſſion ſur les drames dont il a fait l'apologie. On n'a pas été peu ſurpris de cette opinion ſi contraire à celle des gens du goût le plus exquis en matiere de théâtre, ſurtout de Voltaire, l'idole du parti dont M. de Condorcet eſt aujourd'hui un des coriphées. Au ſurplus, ce genre eſt dans le génie du récipiendaire, naturellement mélancolique & noir.

M. Le Duc de Nivernois, qui, par une réunion de circonſtances aſſez extraordinaires, étoit Directeur de l'Académie à la réception de Saurin, s'eſt trouvé la préſider encore à ſa mort, & en cette qualité a répondu au récipiendaire. On a trouvé ſon diſcours trop court, & les applaudiſſemens n'ont pas diſcontinué : il eſt compoſé avec la clarté, la préciſion, l'aimable ſimplicité qui caractériſe toutes les productions de ce diſciple de la Fontaine; il y a amené un éloge du Comte de Maurepas, tribut qu'il devoit à la parenté & à l'amitié.

M. l'Abbé de Lille a lu enſuite le premier chant de ſon poëme ſur les jardins : on l'a ju-

gé digne des autres, dont il avoit déjà régalé son auditoire ; il y a amené un éloge de Chantilly & de Madame la Duchesse de Bourbon. Les morceaux principalement admirés ont été la peinture du cheval & la description des jardins de Versailles & de Marly.

La séance a été terminée par le bouquet accoutumé de M. d'Alembert, c'est à dire par un éloge. Cette fois il avoit choisi pour son héros le Marquis de St. Aulaire. Il y a mis un petit préambule dont le but étoit d'établir une ressemblance entre le récipiendaire & le défunt confrere. On n'a pu qu'admirer l'art de l'Historien, sachant ainsi rapprocher les extrêmes. On a beaucoup ri à cet éloge, & peu applaudi. On a trouvé que M. d'Alembert baissoit.

Le 23 *Février* 1782. La Comédie des *deux Fourbes*, dont on a donné hier la premiere représentation, est prise mot à mot de Gilblas : & l'intrigue est pour le fonds, à peu près la même que celle de *Crispin rival de son maître* ; mais les détails en sont malheureusement moins agréables. Aussi cette piece, par la difficulté, sans doute, de soutenir la comparaison, n'a pas eu un succès brillant. Le dialogue surtout, quoique presque toujours formé de la prose de *le Sage*, a paru quelquefois languissant & dépourvu de génie : une des situations qui ont fait le plus de plaisir, est celle où les deux fourbes ne se connoissant pas, tâchent réciproquement de se voler. Mais ni le comique de cette sce-

ne, ni plusieurs traits d'esprit répandus dans le cours de la piece, n'ont pu satisfaire complettement le public, qui attendoit davantage de l'Auteur des *Maris corrigés*.

Tel est le jugement de M. L'Abbé Aubert dans les petites affiches, qu'on ne peut qu'adopter, & auquel a souscrit M. de la Chabeaussiere lui-même, séduit par le roman dont il a tiré son sujet & qui en croyoit les scenes d'un effet plus théâtral. Il convient s'être trompé dans cet essai.

Le 23 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens qui ont déjà cinq ou six nouveautés en train en annoncent encore une autre. C'est l'*Amour & la Folie*, opéra comique nouveau en trois actes, en prose & en vaudevilles.

Le 24 *Février* 1782. La Reine ayant bien voulu s'intéresser au Sieur Grammont, assez injustement expulsé de la scene Françoise, il a reparu hier dans la tragédie de *Pierre le cruel*, où il a fait le rôle de Dom Pedre. Ce qu'on avoit prévu est arrivé, & ce même parterre qui l'avoit sifflé, il y a un mois, l'a applaudi à tout rompre, dès qu'il s'est montré sur le théâtre: il a été obligé de s'avancer & de prier lui-même, par un discours préparé sans doute, de vouloir bien suspendre les battemens, jusqu'à ce qu'il les eût mérités.

Il faut espérer qu'en effet la mortification qu'il a essuyée le corrigera; qu'il sera moins insolent & travaillera davantage.

Le 24 *Février* 1782. M. *Bailly* jette les hauts cris contre le Comte de *Treſſan*, dont en effet l'ingratitude eſt bien noire, ſi le trait eſt vrai. Le premier raconte qu'il étoit déjà ſur les rangs lorſque le ſecond briguoit les ſuffrages de l'Académie; qu'inſtruit de cette rivalité, il avoit déclaré à M. de Treſſan que, par déférence pour ſon mérite, ſon âge & ſon rang, il ſe retiroit de la lice; à quoi l'autre, pénétré d'une reconnoiſſance ſimulée, lui avoit répondu qu'il n'oublieroit pas ce beau procédé; & l'on a vu que c'eſt au contraire lui qui, à la derniere élection, a fait pancher la balance en faveur de M. de Condorcet.

Le 25 *Février* 1782. Le véritable titre du nouveau livre de Mad. la Comteſſe de Genlis eſt *Adele & Théodore*, ou *Lettres ſur l'Education* contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des Princes, des jeunes perſonnes & des hommes. Il eſt en trois volumes *in*-8°. & en forme de lettres, embraſſant un eſpace de douze ans. Le Baron & la Baronne d'Almane ont un fils & une fille, l'un âgé de ſept ans & l'autre de ſix. Ils ſe retirent dans une terre qu'ils ont au fond du Languedoc pour y paſſer quelques années à vaquer à l'éducation de leurs enfans; ils n'emmenent avec eux qu'une maitreſſe de langue Angloiſe, un jeune Deſſinateur, qui ſait l'Italien, & une femme de chambre brodant parfaitement & inſtruite de tous les ouvrages du ſexe. C'eſt avec ces ſe-

cours, joints à leurs propres lumieres, à leurs talens, qu'ils doivent remplir leur important objet. Ils ont un fréquent commerce de lettres avec leurs parens & amis, & c'est dans ces épanchemens particuliers qu'ils parcourent en détail tout ce qui est relatif aux deux derniers plans d'éducation. Quant au premier, il intervient parmi les acteurs de cette correspondance un Comte de Roseville, chargé de l'éducation d'un Prince qui traite cette matiere plus vaste & plus intéressante encore.

On conçoit qu'il ne doit y avoir rien de bien saisi, de bien approfondi dans ce commerce, & que cette forme de discuter plus agréable ne peut être que très-superficielle; mais elle est très-variée. Tantôt ce sont des descriptions, des portraits; tantôt de petits contes, des historiettes: quelquefois on cite les différens Auteurs qui ont écrit sur l'éducation; on les approuve, ou plus souvent on les combat, on les réfute.

A travers beaucoup de minuties, de puérilités & d'hypocrisie, il y a des choses excellentes dans cet ouvrage, en général bien écrit, sans recherche, d'un style élégant & naturel. L'Auteur a cru devoir sans doute le rendre piquant par des portraits prêtant à des allusions malignes, qui lui ont attiré beaucoup d'ennemis, des sarcasmes, des épigrammes, des chansons. Quoi qu'il en soit, c'est un mérite peu commun de trouver le secret de se faire lire dans trois volumes d'aussi longue haleine, sur

un sujet rebattu & épuisé par les plus grands maîtres.

Le 25 *Février* 1782. Il paroît qu'un Sieur *Aubier*, Avocat du Roi en la Sénéchaussée de Clermont, devenu Conseiller au Conseil supérieur établi en cette ville en 1771, a profité de cette circonstance pour élever des prétentions à la noblesse pour se qualifier d'Ecuyer, non-seulement en vertu de sa dignité nouvelle, mais à raison du droit qu'il en avoit d'ancienne date. Le souverain tribunal dont il étoit, supprimé, on a voulu le chicaner sur ce titre, & la haine de son corps, qu'il s'étoit attirée en passant au Conseil supérieur, n'a pas peu contribué à lui susciter un procès fort désagréable.

La Cour des Aides de Clermont n'a pas été fâchée de trouver occasion de mortifier le suppôt du Chancelier, &, après différentes procédures, par arrêt du 14 Juillet 1778, a déclaré le Sieur Aubier usurpateur des titre & qualité de noble. Celui ci avoit eu l'adresse de se pourvoir au Parlement de Paris & d'établir un conflit de jurisdiction entre les deux Cours, même de se faire maintenir par le Parlement dans sa qualité, suivant un Arrêt du vingt-six Février 1780. De là une double contestation & au Conseil, & au Conseil des depêches, qui n'a pas été favorable à la Cour des Aides de Clermont.

Le Secrétaire d'Etat de la province, Rapporteur de l'affaire, apprit à cette Cour que son

Procureur-général avoit été purement & simplement débouté de sa requête en cassation. Elle fit de premieres remontrances, & le Garde des sceaux lui manda, dans une lettre *infiniment laconique*, que ces remontrances n'avoient frappé ni S. M ni son Conseil. Elle en fit d'itératives très-longues & très-détaillées en date du 17 Juillet 1781, qui n'eurent pas plus d'effet: de là sans doute est provenu une plus grande fermentation dans la Compagnie qui a causé sa disgrace complette & une suspension de service qui doit intéresser les autres Cours du même genre.

Le 25 *Février* 1782. On annonçoit depuis quelques jours un drame nouveau en trois actes & en prose de Mlle *Raucoux*, qui devoit avoir lieu aujourd'hui sous le titre de la *Fille déserteur*: il est changé, & la piece s'annonce maintenant sous celui d'*Henriette*, nom sans doute de l'héroïne. C'est décidément pour Vendredi la premiere représentation: Mlle Raucoux doit y jouer elle-même.

Le 26 *Février* 1782. Les itératives remontrances de la Cour des Aides de Clermont sont très-bien faites, &, quoique d'une longue étendue, claires, serrées de faits, & d'une logique suivie & facile à saisir.

Le court apperçu de tous les objets qui y sont traités se résume ainsi.

Cette Cour commence par instruire Sa Majesté des faits, des circonstances de l'affaire qui y donnent lieu depuis l'instant de la dénonciation

qui lui fut faite par un de ses membres de l'usurpation du Sieur Aubier, jusqu'à celui du jugement du Conseil des dépêches.

Elle met sous les yeux du Roi l'analyse exacte, tant de ses précédentes remontrances, que de la requête en cassation présentée par son Procureur général contre l'arrêt du Conseil privé & celui du Parlement de Paris.

D'après cette discussion préliminaire, elle passe à l'histoire générale & successive de notre législation sur *le fait d'usurpation de noblesse*, & en tire des conséquences naturelles en faveur de sa compétence exclusive.

Elle prouve ensuite qu'elle avoit connu de la question de noblesse des Sieurs Aubier, de la maniere précise dont elle devoit en connoître, & que sa conduite, dans tout le Cours de cette affaire, avoit été telle qu'elle devoit être.

Enfin, elle rapporte les différentes qualités prises par les ancêtres des Sieurs Aubiers, & par ces particuliers eux-mêmes dans les actes qu'ils ont consentis.

Elle termine par dénoncer à S. M. un libelle produit par le Sieur Aubier fils, lors de l'instance au Conseil des dépêches.

Le 26 *Février* 1782. Le Grand-Conseil perd successivement ses membres les plus fameux. Le Sieur Jacques de Vergès, son premier Avocat général, si bafoué dans les pamphlets du tems de la dispersion de la Magistrature, vient de mourir.

Le 26 *Février* 1782. Le libelle effroyable contre la Reine, dont on a parlé, & d'autres du même genre, ont déterminé le Gouvernement à faire un effort à ce sujet & à sacrifier de l'argent, ce qui répugnoit beaucoup : avec ce secours on a remonté à la source, on a réclamé l'assistance des Gouvernemens étrangers ; on a fait des recherches dans toutes les imprimeries suspectes de Hollande & d'Allemagne ; on a enlevé tout ce qui méritoit de l'être & l'on a fait même arrêter les Libraires qui se hazardoient à venir en France pour y introduire leurs marchandises ; on les a fait condamner à de grosses amendes : en les ruinant de fond en comble, on s'est persuadé que ce seroit le meilleur moyen de les punir & de les empêcher de récidiver.

Le 26 *Février* 1782. Le libelle dont la Cour des Aides de Clermont se plaint est un *Précis de ce qui s'est passé dans l'affaire des Sieurs Aubier*, produit au Conseil des dépêches, où plusieurs Magistrats de cette Cour sont gravement inculpés ; où elle se plaint que les faits les plus intéressans sont faux, que l'expression peu respectueuse en est fortement répréhensible. Le ministere public, toujours occupé à soutenir la dignité de la Compagnie, étoit prêt à remplir le devoir que lui imposent ses fonctions en denonçant ce libelle à la Chambre, & en sollicitant de la justice un arrêt solemnel qui en ordonnât au moins la suppression ; mais, dès qu'il apprit qu'il avoit été présenté au Garde des sceaux,

le respect profond dont il est pénétré pour sa personne, suspendit seul sa sévérité: il ne se détermina à le dénoncer qu'au chef de la Magistrature, dans l'espoir qu'il rendroit à sa Compagnie la justice éclatante qui lui étoit due à cet égard, en rappelant au Sieur *Aubier* fils, sous le nom duquel est le mémoire, le respect dont il n'auroit jamais dû s'écarter pour un tribunal souverain, recommandable par le caractere & les vertus de ses membres. Le Garde des sceaux ne fit aucune réponse; il annonça seulement au Député de la Cour des Aides, que la justification de la Compagnie, au sujet de ce libelle, auroit lieu au jugement de l'affaire. Cependant il n'a été rien prononcé, ni à cette époque, ni à aucune autre, sur un chef de réclamation qui tenoit autant à l'ordre public qu'à l'honneur de la Magistrature.

Ce point est un de ceux sur lesquels la Cour des Aides paroît le plus ulcérée & insiste le plus auprès du Roi dans ses itératives, pour en obtenir l'entiere justification qu'elle sollicitoit auparavant auprès du Garde des sceaux.

Le style de ces remontrances est grave, austere, & le Rédacteur, plus occupé des choses que des mots, paroît avoir moins cherché l'élégance que l'énergie; c'est le style du genre: en un mot, c'est un Magistrat & non un Rhéteur qui parle.

Le 27 *Février* 1782. On conservoit dans L'isle de Malte deux marbres sur chacun des-

quels étoit gravée une même inſcription Phénicienne, que l'Abbé Barthélemi avoit expliquée; mais ſur de ſimples moules en plâtre qui n'avoient pas l'anthenticité des originaux. L'ordre voulant donner à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une preuve de l'intérêt qu'il prend à ſes travaux, lui a fait préſenter de ſa part un des marbres par le Commandeur de Boſcheron, ſon Agent général. C'eſt le 16 de ce mois que la Compagnie a reçu ce monument, & l'a placé avec diſtinction dans ſa bibliotheque.

Il ne s'agit dans l'inſcription que d'un vœu adreſſé par deux Tyriens à Hercule; mais ce qui lui donne du prix, c'eſt qu'elle ſert à fixer la valeur, juſqu'à préſent incertaine, de certaines lettres Phéniciennes; qu'elle a engagé pluſieurs ſavans de l'Europe à s'occuper de ce genre de littérature; qu'elle a donné lieu à des découvertes importantes.

Le 27 *Février* 1782. Le diſcours de M. de Condorcet, peu applaudi au débit, gagne à la lecture. Dans cet ouvrage, plein de philoſophie, on aime a le voir conſidérer l'état actuel des ſciences phyſiques & morales, leur réunion & leur tendance vers le bien général de l'humanité, les avantages attachés à la culture de l'eſprit, ſans ceſſe occupé à perfectionner les moyens de découvrir la vérité, & à ſimplifier les méthodes qui peuvent nous conduire au vrai plus ſurement & plus promptement. C'eſt, en effet, ſuivant lui, avec le même inſtrument

qu'agiſſent l'homme d'Etat & le Géometre; Leurs opérations ne different que dans l'objet ſur lequel ils travaillent. La légiſlation, la politique ne ſont de véritables ſciences qu'autant qu'elles ont pour baſe des principes inconteſtables & qu'elles marchent avec ordre vers le but qu'elles ſe propoſent. Les problêmes de cette ſcience ſont peut-être plus compliqués & plus difficiles à réſoudre que ceux de la géométrie tranſcendante; mais ce qu'il y a de ſinguliere-ment conſolant dans la façon de voir du Récipiendaire, c'eſt l'eſpoir qu'il conçoit des progrès actuels de la morale, quoiqu'il avoue que cette ſcience eſt beaucoup moins avancée que les autres; appuyée comme elles ſur l'obſervation des faits & ſur des principes inconteſtables, la morale commence à ſuivre la même méthode, à ſe faire une langue intelligible & fixe.

M. de Condorcet finit par repréſenter ſous des couleurs très-intéreſſantes, les qualités morales & littéraires de l'eſtimable Académicien auquel il ſuccede.

Quant au diſcours de M. de *Nivernois*, on y ſent encore à la lecture ce ton noble & délicat de l'homme du monde, perfectionné par la culture des lettres.

Le 28 *Février* 1782. Depuis que l'Empereur a ſi violemment attaqué les uſurpations de la puiſſance eccléſiaſtique, on répand ici une collection de trois lettres manuſcrites. Suivant cette correſpondance, l'Electeur de Treves

auroit fait ses représentations à sa Majesté Impériale sur ses démarches; l'Empereur lui auroit répondu; l'Electeur auroit répliqué, & son chef lui auroit fermé la bouche par une turlupinade. Quoiqu'on vueille donner ces écrits pour authentiques, ils ne sont ni dans le style d'un Souverain, ni dans le caractere sérieux & grave de *Joseph II*; il est plutôt à croire que c'est l'ouvrage de quelque Prêtre mécontent, cherchant à jeter ainsi du ridicule sur un Prince qu'il regarde aujourd'hui comme l'ennemi de la religion.

Le 28 *Février* 1782. Une anecdote qui a rendu la réception de M. de Condorcet au sein de l'Académie Françoise plus agréable à ses amis, aux Philosophes & aux bons patriotes; c'est l'exclusion qui lui avoit été donnée par le premier Ministre, & qui vraisemblablement auroit duré s'il ne fût mort. Cette exclusion faisant infiniment d'honneur à M. de Condorcet, on ne sauroit trop en publier les circonstances. Comme Secrétaire de l'Académie des Sciences en 1777, il étoit chargé de faire l'éloge du Duc de la Vrilliere, honoraire de cette Compagnie, qui venoit de mourir. Plus délicat que le Secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres, qui avoit rempli cette tâche désagréable, il reculoit à s'en acquitter: M. de Maurepas lui en fit des reproches; on prétend même qu'il alla jusqu'aux menaces. L'Orateur philosophe tint bon, & lui déclara qu'il ne loueroit jamais un pareil Ministre, qu'il méprisoit trop. *Inde iræ.*

Le *premier Mars*. 1782. Voici la premiere réponse à l'Electeur de Treves, attribuée à l'Empereur. „ C'eſt au milieu de mes occupations militaires & de mon camp, que j'ai reçu les deux lettres ſous le même couvert qu'il a plu à V. A. de m'écrire en date des premier & quatorze Septembre de cette année. Que ne lui dois-je pas pour l'intérêt qu'elle prend à tout ce que je fais & même à mon ſalut, dont je me flatte, à la vérité, de la ſureté, ſans deſirer néanmoins d'en rapprocher l'époque?

Je n'ai malheureuſement avec moi ici que l'instruction du grand Frédéric à ſes Généraux, les Rêveries du Maréchal de Saxe & de pareils livres profanes. Mais *Quénel*, *Buzembaum* & l'Ortodoxe *Frebonius* ſont reſtés dans ma bibliotheque. Comment pourrai-je répondre avec détail aux queſtions importantes, diviſées en cinq points, qu'il plaît à V. A. de me faire; je n'en aurois pas même le tems, ſi une pluie averſe ne me mettoit dans le cas de pouvoir moraliſer un moment avec vous au lieu d'exercer.

Pour ſuivre l'ordre que V. A. a tracé: 1o. Quant au *Placitùm regium*, il m'a paru que quand le chef viſible de l'Egliſe, comme elle l'appelle, fait émaner quelques ordres du Vatican, aux fideles de mes Etats, leur chef très-palpable & réel comme moi, doit en être inſtruit & y influer pour quelque choſe.

2o. Trop mal écrit pour pouvoir le copier.

3°. Quant à la privation des bénéfices en cas de contravention aux loix, V. A. elle-même a la bonté de reconnoître qu'indirectement j'étois en droit par la privation du temporel d'obtenir justice; mais comme l'indirect est toujours le moyen du fourbe, je préfere le direct.

4°. Quant aux bulles *in cœnâ Domini & Unigenitus*, V. A. désaprouvant la premiere, rend à Boniface VIII la justice qui lui est due. Le mot de *l'arracher* des rituels paroît l'inquiéter; si elle vouloit, elle pourroit ordonner dans son diocèse, au lieu de cette action trop violente, de coller dessus une feuille blanche de papier sur laquelle on écriroit ces quatre mots: *Obedientia melior quam Victima*, sentence que, s'il m'en souvient bien, Samuel doit avoir dite à Saül pour quelques Amalécites de trop peu tués. Cette formule pourroit ainsi devenir plus utile.

La bulle *Unigenitus* est postérieure à tout concile œcuménique, par conséquent fort éloignée de l'infaillibilité d'un jugement de l'Eglise universelle. Elle a été reçue par les uns, point par les autres; il paroît que d'ordonner, comme j'ai fait, qu'on n'en parle & n'en dispute en rien, n'est pas trop. Heureusement que mes bons Autrichiens & mes bons Hongrois ne connoissent ni *Molina*, ni *Jansenius*. Si on leur en parloit, ils demanderoient si ce sont des Consuls Romains dont ils n'ont point entendu parler dans les écoles latines. Moi-même j'ai connu un chien levrier, qui prenoit son lievre tout seul,

& qu'on avoit appelé *Molina*, tant on eſt ignare chez moi ſur les diſputes de la grace. Ainſi on continuera de s'en taire dans mes Etats, & l'on eût bien fait de s'en taire partout, il y a plus d'un demi-ſiecle.

5°. Si je répugne à quelque choſe, ce n'eſt pas à croire les vérités de ma foi, mais ſeulement à ce qu'on m'en faſſe acroire ſur les explications. Bref, je me flatte que nous ſuivons enſemble le plus droit chemin pour faire chacun notre ſalut, en accompliſſant les devoirs dans leſquels la Providence nous a jetés, en faiſant honneur au pain que nous mangeons: vous mangez celui de l'Egliſe, & vous proteſtez contre toute innovation; & moi celui de l'état, & je défends ou revendique ſes droits primitifs. &c.

Le 1 *Mars* 1782. C'eſt décidément aujourd'hui que ſe joue la piece de Mlle Raucoux. Quand on lui a demandé au comité la quantité de billets de parterre qu'elle jugeoit à propos de prendre, ſuivant la méthode des Auteurs modernes, pour former un parti, elle a répondu noblement qu'elle n'en deſiroit aucun, qu'elle s'en rapportoit au public, & que ſon drame, s'il étoit bon, ſe ſoutiendroit par lui-même. Cette réſolution généreuſe, répandue aujourd'hui adroitement par les amis de l'Actrice, lui concilie déjà beaucoup de ſuffrages. Du reſte, tout eſt loué, & la chambrée ſera certainement des plus brillantes.

Le 1er. *Mars* 1782. On a ſu dans une ſéance particuliere de l'Académie Françoiſe qu'un mem-

bre, qu'on dit être M. Ducis, avoit proposé de faire un réglement de police intérieure & de convenir entre soi de ne point donner de billets aux femmes pour les assemblés publiques, afin de leur rendre la gravité qu'elles avoient autrefois. M. de la Place, indigné de ce bruit, y a répondu par le quatrain suivant:

Si le sexe, au *Licée*, aujourd'hui t'embarrasse,
C'est à toi d'en sortir, très-inutile *Orgon*:
On voit neuf Muses au Parnasse
On n'y compte qu'un *Apollon*.

Le 8 *Mars* 1782. Suivant la correspondance annoncée, l'Electeur de Treves a répliqué à l'Empereur.

„ Sire, ce n'est qu'après avoir mûrement réfléchi devant Dieu sur les obligations de mon état, que je me suis déterminé à faire à V. M. I. mes très respectueuses remontrances touchant les édits qu'elle a fait publier.

L'objet étoit trop important pour être traité légerement; c'est un reproche que je n'ai pas à me faire, & quelle que soit l'idée que V. M. semble s'être faite de moi, je suis très convaincu que je n'ai point oublié à qui j'avois l'honneur d'écrire.

Quoi qu'il en soit, Sire, en lisant la lettre dont V. M. m'a honoré, je me suis réjoui sincerement, à l'exemple des Apôtres, d'avoir été trouvé digne de souffrir quelques mépris pour Jesus-Christ. Ma joie eût été complette, si

j'avois pu me cacher en ce moment les maux extrêmes dont l'Eglise est menacée, & les regrets amers que V. M. se prépare. Oui, quelle que soit maintenant la fermeté avec laquelle elle paroît décidée à soutenir ses démarches, un jour viendra qu'elle en sera inconsolable. Puisse ce jour ne pas être celui de l'éternité!

Je suis &c.

Seconde réponse de l'Empereur.

Mon cousin,

Je vois, suivant la réplique de V. Exc, que nous ne dansons pas de même air: elle prend la forme pour la chose, pendant que je me tiens exactement à la chose en fait de religion, & que je n'obvie qu'aux abus qui s'y étoient glissés, & qui en défigurent entierement la pureté: vos lettres sont toutes tragiques & les miennes toutes comiques.

Et comme Thalie & Melpomene, quoique sœurs au Parnasse, ne s'allient pas toujours ensemble, descendant de l'Hélicon, V. Exc. me permettra que nos genres se rapprochent davantage, & qu'en attendant je l'assure &c.

A vienne ce 11 Décembre 1781.

Le 2 *Mars* 1782. Le drame de Mlle Raucoux paroît vraisemblablement tiré de quelque drame germanique, dont elle aura eu connoissance durant ses caravannes dans ces contrées, & qu'elle aura

aura adapté à notre théâtre. Quoi qu'il en soit, le sujet est allemand, absolument dans le costume & dans les mœurs de cette nation. Il y a un spectacle & appareil militaire, à peu près semblable à ce qu'on a vu tout récemment dans le drame intitulé *la Discipline militaire du Nord.* Il y a beaucoup de romanesque dans l'action, dans les caracteres, dans les incidens. Le premier acte a paru froid, le second a excité de longs, de fréquens & de sinceres applaudissemens, le troisieme a été aussi applaudi, quoique pas avec autant d'enthousiasme. En un mot, cette piece, simple dans sa marche & dans son style, vaut à peu près toutes celles du même genre qui ont paru sur la scene Françoise & qui sont même restées.

Mlle Raucoux, infiniment mieux en homme qu'en femme, a très-bien joué, & ne s'est pas déconcertée de quelques murmures élevés au commencement. Le sieur Molé l'a très-bien secondée, & s'est conduit en bon & franc camarade. Après la piece elle s'est rendue aux invitations du public, s'est montrée dans son costume de Soldat, a remercié le public & a été reçue avec transport.

Le 2 *Mars* 1782. Le *Thesée*, dont la premiere Représentation a eu lieu aussi hier, a eu beaucoup de succès; mais toute l'attention s'étant portée principalement à la comédie Françoise, & les véritables connoisseurs n'ayant pu se partager, il faut attendre la suite de quelques

autres repréſentations pour fixer irrévocablement quel degré d'eſtime mérite la nouvelle production de M. *Goſſec*.

Le 3 *Mars* 1782. Les ennemis de Mlle Raucoux, & elle en a beaucoup, non contens de s'être déchaînés dans les foyers contre ſa piece avec une fureur ſans exemple, ſurtout envers l'ouvrage d'une femme, veulent lui ravir même le petit mérite qu'ils lui laiſſent, & répandent le bruit qu'elle n'eſt que le prête-nom de M. du Roſoi. En outre, on a déjà enfanté une chanſon où l'on lui reproche cruellement ſes turpitudes.

Le 3 *Mars* 1782. L'affaire de la Cour des Aides de Clermont continue à faire grand bruit. On convient aſſez généralement, qu'elle a eu tort dans la forme; qu'elle ne devoit point connoître d'un procès dont la queſtion concernant la nobleſſe n'étoit qu'incidente à la queſtion principale; mais on trouve qu'elle a très-grande raiſon au fond, & que les raiſonnemens de ſes remontrances ſont victorieux.

Une circonſtance ſinguliere, c'eſt que le Sieur Aubier pere ayant été membre du Conſeil ſupérieur de Clermont, & ayant par devers lui cette tache infamante qui devoit le rendre odieux à la magiſtrature, & qu'on inſinue avoir été le motif ſecret de l'animoſité de la Cour des Aides, ait trouvé au Parlement de Paris une protection éclatante au point de l'emporter ſur une Cour ſouveraine. Ce triomphe n'a été que la

ſuite de ſon adreſſe à ne point paroître en cauſe, à n'y mettre que ſon fils intact, & même gémiſſant en apparence de la honteuſe démarche de ſon pere & l'inculpant.

Quoi qu'il en ſoit, on cite ſurtout aujourd'hui une lettre de la Cour des Aides de Clermont au Garde des ſceaux, piece ſur laquelle a été aſſiſe ſon interdiction. Ces Magiſtrats, outrés de voir le peu d'effet de leurs Remontrances, lui reprochent dans cette lettre ou de n'avoir pas lu leurs Remontrances, ce qui ſeroit une négligence impardonnable; ou, s'il les a lues, de ne les avoir pas compriſes, ce qui ſeroit une grande ineptie; ou, après les avoir lues & entendues, d'en avoir diſſimulé au Roi la force & la juſtice, ce qui ſeroit une puſillanimité répréhenſible; ou enfin, convaincu de leur bon droit, d'avoir déterminé S. M. à les punir, ce qui ſeroit le comble de l'injuſtice. Cette gradation de doutes indécens, & même injurieux à M. de Miromeſnil, lui a paru mériter l'animadverſion du Conſeil.

En conſéquence, il eſt d'abord allé chez le Roi rendre compte du fait à S. M. qui a daigné lire la lettre & lui a répondu qu'en effet on ne devoit pas traiter ainſi le chef ſuprême de la juſtice; & cette Cour, comme on l'a déjà dit, eſt interdite.

On veut que l'attribution des affaires y pendantes ſoit faite à la Cour des Aides; en conſéquence, il y a eu une aſſemblée générale des

Chambres dont on ignore encore le réſultat.

Le 3 *Mars* 1782. On peut ſe rappeler qu'on a parlé dans le tems d'un grand recueil qui fut publié en 1779 ſous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France.* Il y reſtoit des lacunes conſidérables, & la prudence de ceux qui avoient fait imprimer les fameuſes Remontrances de 1775, où elles exiſtoient ſpécialement, n'avoit pas oſé les rétablir dans l'ouvrage en queſtion. Enfin, on a cru devoir ſatisfaire les deſirs du public, & ces *lacunes* paroiſſent aujourd'hui en 10 pages *in*-4°. du même format que le recueil, elles complettent merveilleuſement cet éloquent morceau & ſont bien humiliantes pour les particuliers ou les Magiſtrats qu'elles concernent, & qui ſont nommés ſans aucun détour.

Le 3 *Mars* 1782. M. le Marquis de Puyſegur, Lieutenant général des Armées du Roi, perſonnage de diſtinction, auquel on attribuoit différens ouvrages, entre autres le dernier mémoire au Roi ſur la guerre, qu'on avoit déſigné pluſieurs fois & tout récemment pour le Miniſtere, vient de mourir; il étoit fils du Maréchal du même nom.

Le 4 *Mars* 1782. Voici la chanſon compoſée à l'occaſion de la piece de Mlle Raucoux ſur l'air: *mon Pere étoit pot.*

Au théâtre on vient d'annoncer
Une piece nouvelle,

Qui doit beaucoup intéresser,
C'est d'un auteur femelle.
C'est un Histrion,
Las du cotillon,
Qui prend un nouvel être (1).
Son cœur est usé,
Son goût est blasé,
Son Esprit vient de naître.

Il est connu par ses exploits
Plus que par ses ouvrages,
Jamais le travail de ses doigts
N'obtint notre suffrage;
Mais ce nouveau-né,
D'un talent borné,
Surprendra, s'il ne touche.
L'Auteur entre nous
Travaille beaucoup;
Mais jamais il n'accouche.

Le 4 *Mars* 1782. Rien de plus merveilleux ici que l'attrait pour la nouveauté, au point que l'on s'enthousiasme soudain sur les inventions les plus fausses & les plus absurdes. Du moins tel est le reproche que les savans font aujourd'hui aux Ministres qui ont trop aveuglément suivi leur zele pour accréditer la prétendue découverte de M. Janin. Ils assurent que non-seulement le vinaigre ne peut opérer l'effet salutaire qu'on lui suppose, mais qu'il est, au contraire, très-propre à augmenter les dangers qu'on veut éviter.

(1) Mlle Raucoux fait un rôle d'homme dans sa piece.

Quoi qu'il en ſoit, la Société Royale de Médecine, qui ſe plaint de n'avoir pas été conſultée dans une matiere auſſi eſſentiellement de ſon reſſort, vient de nommer d'office des Commiſſaires pour vérifier les expériences annoncées. Ces Commiſſaires ſont, entre les aſſociés ordinaires, les Docteurs *Macquer*, *Fourcroye*, l'Abbé *Teſſier* & *Hallé*; entre les aſſociés libres, M. *Poulletier de la Salle* & le Duc de la *Rochefoucault*.

L'Académie des Sciences a, dit on, entendu déjà un rapport de celles faites par quelques-uns de ſes membres, qui ne ſont pas abſolument de l'avis du Sieur Janin.

Le 4 *Mars* 1782. Madame Sophie eſt morte la nuit du Samedi au Dimanche, au moment où l'on s'y attendoit le moins: les ſpectacles ont vaqué ſur le champ; mais, comme elle a deſiré être enterrée à Saint-Denis tout de ſuite & ſans aucun cérémonial, qu'elle ne ſera point expoſée aux Tuilleries ſuivant l'uſage, ils recommenceront dès demain, puiſqu'elle a dû être dépoſée aujourd'hui dans le tombeau des Rois.

Le 4 *Mars* 1782. Les Comédiens Italiens ne pouvant jouer la nouveauté qu'ils ont annoncée; pour ſatisfaire l'impatience du public, lui en ſubſtituent une autre qui doit avoir lieu demain Jeudi; c'eſt l'*Eclipſe totale*, comédie en un acte, mêlée d'arietes.

Tout cela n'eſt qu'en attendant un opéra comique du grand genre, intitulé *La nouvelle Omphale*, de M. Robinot de Beaunoir & du Sieur

Floquet. L'Auteur des paroles ayant fort à cœur d'être joué, a dédié ſon ouvrage à Mad. Jules, s'eſt fait ainſi connoître à la Cour & a obtenu un ordre pour paſſer avant tous les Auteurs ſes anciens, ce qui a occaſionné beaucoup de murmures. Cependant, encore un coup, on ne peut jouer *la nouvelle Omphale* dans ce carême; on eſt à la veille de la clôture; elle exige beaucoup de travail, de préparatifs, & les Acteurs ont demandé qu'on différât juſqu'après Pâques.

Le 5 *Mars* 1782. Le Roi, non content d'avoir honoré la cendre du brave Vicomte du Couëdic, mort de ſes bleſſures à Breſt le 7 Janvier 1780, dont on ſe rappelle le brillant combat, par un monument qui y a été élevé l'année derniere à ce héros marin, d'avoir répandu ſes bienfaits dans le tems ſur ſa veuve & ſa famille, vient encore de donner tout récemment une réforme de cavalerie au régiment royal de Picardie à un Chevalier du Couëdic, Sous-Lieutenant d'infanterie, avec diſpenſe de payer la finance ordinaire.

Le 5 *Mars* 1782. Les ſpectacles ont repris aujourd'hui, & *Théſée* a encore eu plus de ſuccès à la ſeconde repréſentation: ce ſuccès cependant ne porte pas ſur le poëme, dont on ne peut approuver les changemens. On ne voit pas pourquoi réduire en quatre actes cette tragédie qui en avoit cinq, innovation qui ne conſiſte que dans une refonte bizarre des troiſieme & qua-

trieme actes réunis ensemble, ce qui en forme seulement un acte d'une longueur interminable & monotone par l'uniformité de la situation.

Le dénoument que M. Rochon de Chabannes avoit substitué à l'ancien, d'après l'invitation de M. Gossec, n'a pas été conservé; parce que ce Poëte n'a pas voulu y laisser joindre les sutu-res & les corrections de tous ceux qui vouloient s'en mêler; ensorte que le changement le plus nécessaire, qui devoit produire le plus d'effet, donner à la situation plus de vraisemblance, & d'intérêt conséquemment, est le seul qui n'ait pas eu lieu.

Au reste, si Quinault, revenu au monde, s'indigneroit avec raison contre ses réformateurs, Lully ne pourroit qu'applaudir à son rival. La Musique de M. Gossec est infiniment supérieure à celle du vieux lyrique dans la partie des accompagnemens & des effets d'Orchestre, où il regne une harmonie aussi riche que savante; dans celle des chœurs, presque tous de la plus grande beauté, principalement ceux des Démons, qu'on a applaudis avec transport; même dans celle des airs de danse, qui n'ont pas laissé aussi que d'être goûtés, quoiqu'on ait paru en général y desirer une tournure plus neuve & plus piquante. Mais ce qui dédommageroit son amour propre, seroit de voir qu'à l'exception d'un superbe air de Théfée, embelli encore par la voix du Sieur le Gros au troisieme acte, & du monologue, *Dépit mortel*, dans lequel Mlle Du-

plant

plant brille également, le morceau de chant le plus généralement admiré, soit celui d'Egée: *Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire*, qui a été conservé de l'ancienne musique, & que le Sieur *Larrivée* rend ainsi que tout son rôle avec beaucoup de noblesse.

Le 6 *Mars* 1782. C'est chez Mlle Fannier qu'a été charitablement composée la chanson sur Mlle Raucoux & sa piece: elle étoit même préparée d'avance, parce qu'on vouloit la répandre dès le soir après la premiere représentation. Elle est surtout attribuée au Président d'Héricourt, aidé de M. de Chamfort, du Marquis de Saint-Marc & de la Divinité de ce petit Parnasse Il y est resté une légere incorrection de rime, que les connoisseurs seuls trouvent aisément, & qu'on n'a jamais pu changer.

Le 7 *Mars* 1782. Les Gentilshommes de la Chambre desirant recruter de sujets la comédie Françoise qui se délabre de plus en plus, font rechercher dans les provinces les Acteurs les plus distingués. Dans la troupe de Bordeaux le Sieur *Granger* excelloit pour les rôles de petit-maître, & y étoit si aimé, qu'il gagnoit à lui seul 10.000 liv. & que, par égard pour lui, on y avoit reçu son pere, sa mere, un frere, tous sujets médiocres ou mauvais, supportés pour lui seul & lui faisant un sort de 20 à 22000 liv. Il a fallu renoncer à ce joli revenu pour se rendre dans la capitale & y débuter; mais le Sieur Molé qu'il s'agissoit de doubler, redoutant le

parallele, a déclaré que si le Sieur Granger paroissoit au Théâtre, il quittoit. La crainte, sans doute, de perdre cet excellent Acteur, sans être sûr encore d'en avoir un qui le remplace & plaise au public, a arrêté les Supérieurs qui, ne sachant plus que faire du nouveau venu, l'ont envoyé aux Italiens, c'est-à-dire dans une arene toute différente, où les pieces qu'il fait, ne lui serviront plus de rien, & où il faut apprendre un autre théâtre. Malgré ces difficultés & ces dégoûts, la supériorité du Sieur Granger s'est manifestée dès qu'il a paru, & le parterre enthousiasmé l'a vivement applaudi & traité avec une distinction méritée.

Le 7 *Mars* 1782. L'Académie Françoise, dans son assemblée d'aujourd'hui, a adjugé le legs annuel de 1200 liv., fondé par feu M. le Comte de Valbelle, à M. de la *Cretelle*, Avocat au Parlement, Auteur de l'*Eloge du Duc de Montauzier*, dont on a parlé.

Le 7 *Mars* 1782. On raconte que le Sieur Thierry, premier Valet-de-chambre du Roi, un jour s'étant rendu trop tard à son service, en avoit reçu des reproches de S M; qu'en convenant de sa faute, il avoit observé à son Maître que, s'il en savoit le motif, il le trouveroit moins coupable, & lui pardonneroit. Le Monarque a voulu qu'il s'expliquât: alors il lui a appris qu'il avoit été occupé à consoler un de ses amis prêt à faire banqueroute, parce qu'on ne le payoit pas lui-même, & qu'à l'instant il

étoit dans un si grand désespoir qu'il se seroit brûlé la cervelle, s'il ne l'en avoit empêché en lui fournissant quelques secours. Tout cela n'étoit que plus propre à augmenter la curiosité de S. M. Bref, par les éclaircissemens, il s'est trouvé que le principal débiteur de ce malheureux étoit le Grand-Aumônier qui avec 500,000 livres de rentes, le faisoit languir pour 80,000 livres, qu'il lui devoit.

Le Roi, bien instruit du fait, a donné sur le champ un bon au Sieur Thierry pour aller toucher cette somme au trésor royal, & dès que le Cardinal de Rohan a paru devant lui il lui a dit en plaisantant, mais avec fermeté: *Vous me devez bien de l'argent, que cela ne tarde pas à être remplacé*; Thierry vous l'expliquera.

Tout le monde est enchanté de ce trait qui caractérise à la fois l'humanité, la bonté, la justice du Roi, son amour de l'ordre & de la regle.

Le 8 *Mars* 1782. L'*Eclipse totale*, quant à la moralité & au denoument, est la fable de la Fontaine, intitulée *l'Astrologue au fond d'un puits*. L'Auteur y a joint une petite intrigue d'amour d'où naît une suite d'allusions & de *qui pro quo* assez ingénieux, qui ont réjoui le parterre. Il faut convenir cependant que ce seroit peu de chose sans la musique. Elle est de M. *d'Aleyrac*, jeune militaire, donnant comme amateur les plus grandes espérances, s'il cultive ce talent. Les paroles sont de M. de la Chaboissiere.

Le 9 *Mars* 1782. Les Comédiens Italiens ont

donné hier la nouveauté attendue depuis quelque tems: c'eſt *l'Amour & la Folie*, opéra comique en trois actes & en vaudevilles, dont les paroles ſont de M. Desfontaines; il eſt en effet dans ſon genre & rempli de gaîtés qui paſſeroient pour des ordures de boulevards. De jolis couplets, des tableaux agréables & le choix heureux des airs ont fait la fortune de cette polissonnerie, qui a eu un ſuccès complet. Le fonds, car nos Auteurs ont peine à produire aujourd'hui rien de leur imagination, eſt tiré d'un apologue charmant, ayant le même titre de la Fontaine, qui, lui-même, l'avoit pris dans un dialogue ingénieux de Louiſe Labé, virtuoſe du ſeizieme-ſiecle.

Le 9 *Mars* 1782. Il paroît décidé que les Comédiens François iront jouer à Pâques dans la nouvelle ſalle. Quoique les bâtimens qui l'entourent ne ſoient point finis, ni même commencés, on a toujours tracé ſur ce vaſte emplacement les rues qui doivent ſervir de communication & de débouchés; on a figuré les édifices en planches; & la circulation des voitures pout ainſi devenir libre; reſte à ſavoir ce qui arrivera lorſqu'on voudra bâtir. Quoi qu'il en ſoit, on s'empreſſe d'aller voir en attendant cet édifice ſur lequel on raiſonne différemment.

Tout le monde eſt aſſez d'accord que, quant à l'extérieur, il ne s'annonce pas comme devroit ſe caractériſer un pareil monument, & que ſi l'on ne liſoit en lettres d'or au fronton du

périſtile, *Théâtre François*, on ne ſe douteroit pas que ce fût ſon inſtitution. Quant à l'intérieur, on n'eſt pas d'accord: les Badauts, qui ſe laiſſent facilement prendre par les yeux, par des murs nouvellement badigeonnés, par des dorures brillantes, des peintures fraîches, un local impoſant, trouvent la ſalle ſuperbe. Les gens de l'art, les connoiſſeurs, ou même ceux qui jugent par le bon ſens, qui ſavent que la premiere qualité d'une ſalle de ſpectacle eſt qu'on y voie & y entende, doutent que celle-ci ait ces avantages au ſuprême degré. Il paroît que les Architectes ont eux-mêmes cette inquiétude, puiſque l'eſſai qu'on devoit faire n'a pas eu lieu: ils ont craint que les mécontens n'excitaſſent une fermentation dangereuſe qui le deviendra beaucoup moins, quand une fois la ſalle ſera livrée entierement, & qu'ayant commencé d'y jouer, on ne pourra plus reculer, ſauf à attendre la premiere vacance pour réparer les ſujets de plainte.

Une des innovations de cette ſalle, c'eſt qu'on ſera aſſis au parterre, prétexte d'augmenter les places; & il eſt agité de les élever jusqu'à 48 ſols; ce qui donne lieu à d'autres conſidérations de la part de ceux qui en examinant l'innovation en elle-même, la regardoient déjà comme funeſte pour l'art.

Les Comédiens eux-mêmes ne ſont pas ſans alarmes. Le titre leur annonce que ce n'eſt plus leur hôtel, qu'il appartient à la nation, &

cette dépossession, pour ainsi dire, est d'un funeste augure pour leur état, qu'ils craignent de voir changer : jusqu'à ce que leurs intérêts soient réglés, ils n'osent prendre un parti sur leur ancien hôtel.

Le 9 *Mars* 1782. Les Curé & Marguilliers de la paroisse de Saint-Sulpice, sur laquelle est l'hôtel de Maurepas, se proposent de faire célébrer demain dans cette église un service solemnel pour le repos de l'ame de ce Ministre.

M. l'Evêque d'Autun officiera pontificalement, & l'oraison funebre sera prononcée par M. l'Abbé Melon de Pradon, Chanoine de l'Eglise de Paris.

Le 10 *Mars* 1782. Le *Musée* par excellence, puisque c'est lui plus spécialement consacré aux Muses, se soutient sous la présidence de M. *le Court de Gebelin*, & par l'activité infatigable de l'Abbé *Cordier de Saint-Firmin*, toujours occupé à recruter des membres & des spectateurs. Les lectures publiques se continuent les premiers Jeudis de chaque mois, & l'affluence est telle qu'on ne peut y aborder qu'en arrivant de très-bonne heure. Un morceau lu par le Président, & de sa composition, est remarquable entre tous les autres.

Un Professeur de langues orientales à Cambridge en Amérique, a envoyé en 1781 à M. de Gebelin, trois inscriptions puniques, qu'on a trouvées sur des rochers à l'embouchure d'une riviere, qui coule à cinquante mille au Sud

de Boſton : elles ont été gravées par les Carthaginois qui aborderent ſur cette plage méconnue; elles ont pour objet leur arrivée & les traités qu'ils firent avec les habitans du pays.

C'eſt ſur cette importante découverte que M. de Gebelin a fait un mémoire très-intéreſſant. L'Auteur eſt pour l'affirmative. Il ne doute nullement de l'authenticité du monument & confirme les connoiſſances nautiques du peuple, rival de Rome. Il faut voir, quand cette diſſertation ſera plus publique, ce que les ſavans y répondront de contradictoire.

Le 10 *Mars* 1782. Ce n'eſt pas ſans raiſon que le Sieur Molé s'eſt montré jaloux des talens du Sieur Granger. Les connoiſſeurs le trouvent plus noble, plus naturel que lui, & non moins leſte & ſémillant. En outre, il a un organe bien ſupérieur, ſonore & intéreſſant à la fois; on le court avec fureur, & il reçoit des applaudiſſemens univerſels. Les Comédiens François ont autrefois poſſédé ce ſujet non encore formé, & n'avoient pas ſu l'apprécier. Il a développé dans la *Coquette fixée* & *l'Apparence trompeuſe*, deux pieces dans leſquelles il a joué de ſuite, deux rôles oppoſés, toutes les nuances de la Comédie, une connoiſſance profonde du théâtre, enfin l'intelligence la plus conſommée.

Le 10 *Mars* 1782. Le Docteur Lorry, cet Eſculape moderne le plus à la mode parmi les femmes & les beaux eſprits, tombé depuis quelque tems en apoplexie, offre à l'humanité le

ſpectacle le plus déplorable. Sa tête eſt revenue; il eſt en état de donner des conſultations; mais ſes jambes lui refuſent le ſervice: comme, pour ſa propre ſanté, il eſt obligé de ſe promener en voiture, ne pouvant le faire autrement; il emploie utilement encore cet exercice pour lui & pour les autres, il fait des tournées de malades chez ceux qui le deſirant ſont en état de deſcendre & de venir dans ſon caroſſe conférer avec lui & ſe montrer à ſon inſpection; façon nouvelle de faire la médecine aſſez ſemblable à celle de Marcel, ce Maître à danſer, qui, tout podagre & ne pouvant ſe remuer, enſeignoit les graces de cet art & en donnoit des leçons ſublimes.

Le 10 *Mars* 1782. Extrait d'une Lettre de Clermont du 5 Mars... C'eſt à l'occaſion de la publicité des remontrances de notre Cour des Aides par l'impreſſion, que M. le Garde des ſceaux lui ayant écrit une lettre très-ſeche pour lui témoigner le mécontentement du Roi, ces Magiſtrats lui ont répondu une lettre fort longue, fort détaillée & fort peu reſpectueuſe, qui leur a attiré une réplique mortifiante, & delà l'autre infiniment laconique, & motif de la diſgrace de cette Cour.

M. Le Comte de Montboiſſier, ci-devant Gouverneur des Mouſquetaires noirs & Commandant dans la Province, a été chargé en cette qualité d'y venir, accompagné de deux Huiſſiers de la chaîne, notifier les ordres du Roi.

Lui-même eſt allé chez chacun de Meſſieurs leur donner ſa lettre de cachet portant ordre de ſe rendre au palais pour les entendre : il l'a fait avec toute l'amenité poſſible ; il leur a montré ſa répugnance à ſe charger de cette jonction, leur a détaillé les inſtances qu'il avoit faites à la Cour afin de l'éviter, ſa douleur de s'en acquitter &c.

Le jour de la ſéance où il a fait enregiſtrer la déclaration du Roi en date du 19 Février, contenant interdiction indéfinie, il a prononcé un diſcours très-touchant, où il a renouvelé ſes regrets d'être le porteur d'ordres ſi rigoureux envers autant d'amis qu'il comptoit de Magiſtrats ; il a fait leur éloge & les a aſſurés qu'il ne perdroit aucune occaſion de ſupplier le Roi d'en adoucir l'amertume & la durée.

Le 11 *Mars* 1782. M. de Sainte-Foi avoit préſenté requête en caſſation de l'arrêt du Parlement qui l'a décrété d'ajournement perſonnel. Cette requête étoit motivée ſur l'alternative où il ſe trouvoit, ſoit de reſter ſans juſtification s'il ne produiſoit les pieces ſervant à ſa défenſe, ſoit de manquer à la confiance qu'il devoit au Comte d'Artois en révélant l'intérieur de ſa maiſon. On n'a pas trouvé ſes raiſons bonnes, & ſa requête a été regardée d'une voix unanime inadmiſſible.

Le 11 *Mars* 1782. La nouvelle ſalle de comédie Françoiſe revient à deux millions. On ſait que c'eſt aux dépens de *Monſieur* qu'elle a

été conſtruite. Il faut ſe reſſouvenir de tous les reviremens opérés, de l'hôtel de Condé d'abord, acheté par la ville, enſuite repris par le Roi qui l'a cédé à ſon frere, ſous cette condition. On avoit fait entendre au Prince qu'il ſe récupéreroit facilement & avec uſure de ſes avances par les terreins qu'il vendroit autour; mais jusqu'à préſent perſonne n'en achette.

Dans le nouvel édifice on a pratiqué un eſcalier qui conduit à une porte ſouterraine dont l'objet eſt de ſervir d'iſſue à un paſſage du Luxembourg à la comédie, pour que *Monſieur*, quand il habitera ce palais, puiſſe s'y rendre ſans appareil & *incognito*, s'il veut; mais on ne conçoit pas que dans un eſpace auſſi long & auſſi mal-ſain on puiſſe imaginer de faire paſſer ſon Alteſſe Royale.

Le 12 *Mars* 1782. Samedi dernier, les chambres aſſemblées, la Cour des Aides a enregiſtré la déclaration qui lui attribue la connoiſſance des affaires pendantes à celle de Clermont durant ſon interdiction, & a en même tems arrêté des remontrances.

Le 12 *Mars* 1782. On a inſéré dans le journal de Paris, numero 54, une anecdote ſuivant laquelle un jeune homme de trente ans, réputé mort à Laigle, ville de la haute Normandie, avoit été retiré de ſa biere, au moment où l'on le portoit en terre, & avoit encore vécu deux jours. Il eſt à préſumer que ſi l'on ne ſe fût pas hâté de l'enſevelir & de remplir un uſage

barbare de ce lieu de calfeutrer avec de l'étoupe & du chanvre la bouche de ce malheureux & les conduits par lesquels peut se faire toute espece d'écoulement & de déjection, il en fût peut-être revenu, & eût rempli une longue carriere.

M. François de Neufchateau, à cette occasion, dans une lettre qu'on lit dans le N°. 70 du même journal, observe que dans la Lorraine où il réside, il y a un réglement très-sage, introduit dans un canton de cette province par un M. Huet, doyen de Rousseaux, qui en sa qualité de Curé-Doyen fit arrêter dans un sinode que les Curés n'enterreroient aucun de leurs paroissiens, qu'il n'eût demeuré deux nuits entieres sur un lit, le visage découvert, les mains & le reste du corps libres, qu'on ne mettroit le mort dans son cercueil, que le matin du troisieme jour, en présence de quelques examinateurs & certificateurs de la vérité de sa mort; que ce cercueil ne seroit jamais fermé par-dessus; & qu'il seroit jeté sur le visage du mort & sur son corps, beaucoup de chaux vive.

M. de Neufchâteau nous apprend, par occasion, que cet excellent homme a laissé quantité de manuscrits, de mémoires & de projets utiles; qu'il a entre les mains ces papiers qu'il se propose de visiter & d'extraire.

Il apprend encore que c'est à M. Huet que la province est redevable des ordres donnés en 1740 pour la plantation des arbres sur les grandes routes.

Le 13 *Mars* 1782. Suivant ce qu'on écrit de Londres, M. *Noverre* y a le plus brillant succès. Son grand ballet de *Renaud & Armide*, représenté depuis sur le théâtre de l'opéra, en présence du Prince de Galles & de l'assemblée la plus brillante & la plus nombreuse, y a surtout ravi les Anglois. On y a admiré le génie créateur de cet habile homme, qui fait revivre parmi nous à un si haut degré la pantomime, art si célebre dans les beaux jours de la Grece, & de Rome.

Les spectateurs furent tellement enchantés, qu'imitant un usage des théâtres de Paris, jusqu'alors inconnu à Londres, on fit retentir le nom de Noverre dans toute la salle, & on l'appela pour recevoir en personne les éloges de la nation; sa modestie lui fit constamment refuser de se montrer.

Les Sieurs *Gardel* & *Nivelon* ont parfaitement secondé le compositeur, mais Mlle *Théodore* principalement. Elle triomphe ici, & l'on aime autant son caractere que son talent sans exemple.

Le 13 *Mars* 1782. M. *Viotti*, violon étranger, qui n'a point encore paru ici, qui s'est fait connoître par hazard pour la premiere fois dans un petit concert particulier avec une modestie rare, & fit tomber l'archet des mains de tous nos grands maîtres, doit débuter au concert spirituel durant la quinzaine: il est des amateurs qui le mettent au dessus de tout ce que nous avons entendu jusqu'à présent.

Le 13 *Mars* 1782. Un Ministre Anglois,

nommé *Bereford*, ayant profité de l'accès qu'il avoit chez Milady *Hamilton* pour rendre la fille de cette Dame amoureuse de lui, & la déterminer à l'épouser, est allé en Ecosse avec elle afin d'y remplir la cérémonie de la loi. De retour, la mere a trouvé cet hymen très mauvais, & ayant fait rougir sa fille d'une alliance aussi disproportionnée, l'a engagée à son tour à se soustraire par la fuite à son ravisseur; toutes deux en conséquence sont passées dans une ville de la Flandre Françoise où le Ministre les a bientôt suivies. Il s'y est engagé une contestation par devant la justice du lieu. La Mere a fait décréter le Sieur Bereford de prise de corps comme ravisseur; & celui-ci au contraire a rendu plainte contre Milady Hamilton comme cherchant à soustraire une femme à l'autorité de son Epoux. Le procès est venu par appel au Parlement de Paris, & y a forme une affaire d'éclat qui a attiré un monde prodigieux au Barreau.

Me. Target a défendu le Ministre avec cette chaleur, cet intérêt qu'il met dans ses causes; il a enchanté tout l'auditoire; il a même tellement prévenu tout ce que l'Avocat adverse, Me. Gerbier, avoit à plaider, que celui-ci n'a pu s'empêcher de convenir après l'audience que son confrere lui avoit joué le tour le plus sanglant, ne lui laissoit plus rien à dire. Quoi qu'il en soit, en effet, lorsqu'il a fallu descendre dans l'arene, soit que le hazard eût occasionné ce contre-tems, soit que ce ne fût qu'un prétexte,

Me. Gerbier n'a point paru & a fait demander la remise de sa cause, comme étant malade: enfin hier, où il étoit question de la reprendre, n'étant point encore en état, un particulier nommé *Geoffroy de Limon*, très-connu dans le monde comme un homme d'esprit & un beau parleur, qui a été attaché à *Monsieur*, & dont on peut se rappeler la fâcheuse avanture, n'ayant d'Avocat que le titre, s'est présenté, & la Cour lui a permis de parler; il a plaidé pour Mad. Hamilton, assez bien pour un homme qui n'est point habitué à cet exercice; mais trop mal pour la circonstance où il auroit fallu des prodiges d'éloquence: au surplus, il y a apparence qu'il n'a fait que débiter le plaidoyer de M. Gerbier; & comme l'élocution est la grande partie de de cet Orateur, on sait combien il a dû perdre.

C'est Vendredi prochain que l'Avocat général doit porter la parole.

Le 14 *Mars* 1782. Les Comédiens François ont enfin commencé hier à essayer leur nouvelle salle, illuminée d'une maniere particuliere. Il paroît que cette répétition n'a pas eu grand succès. On confirme que la voix dans la comédie parlée, s'y fera difficilement entendre, ou, pour mieux dire, qu'elle sera perdue pour le grand nombre des spectateurs. On se plaint des loges où l'on ne peut entrer pour peu qu'on ait du ventre: dans un certain nombre il y a une portion des spectateurs qui n'y pourra rien voir; enfin, la méthode imaginée d'éclairer mieux ne

répond pas à l'idée qu'on s'en étoit formée; & présente des inconvéniens qu'il faudra corriger.

Le 14 *Mars* 1782. Le Sieur Bordenave, Professeur royal de chirurgie, destiné spécialement à la physiologie, étant tombé ces jours-ci en apolexie, en est mort. Il étoit Echevin en charge, Chevalier de l'ordre de saint-Michel & membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

Le 14 *Mars* 1782. Il passe pour constant que le Pape, après avoir tenu consistoire le 25, est parti pour Vienne, suivant la résolution qu'il en avoit annoncée à l'Empereur. Son objet est de discuter avec sa Majesté Impériale les différens points de ses édits concernant les maisons religieuses & autres objets qui intéressent l'Eglise. En vain tout le Sacré-College a cherché à détourner le Souverain-Pontife d'une pareille démarche, d'autant plus hazardée que l'Empereur lui a déjà fait savoir qu'elle seroit inutile. M. le Cardinal de Bernis a surtout fait l'impossible à cet égard.

On ajoute que le Pape ne mene aucun Cardinal avec lui, qu'il n'a qu'une très-petite suite, & qu'il se propose de loger sur la route de couvent en couvent.

Le 14 *Mars* 1782. Les Almanacs étant devenus une source d'instruction dans ce pays frivole, où l'on ne veut rien savoir que par superficie & sans étude, ils se multiplient tous les jours. On vient tout récemment d'en publier

un pour les colonies; c'est le pendant de celui de la marine. Jusqu'à présent le Ministre s'étoit opposé à sa publication, & le Marquis de *Castries* est le premier qui n'y ait pas trouvé d'inconvénient.

Entre tous ces almanacs, le plus utile & le plus nécessaire est, sans contredit, *l'almanac royal*, qui s'améliore chaque année & va faire de plus grands progrès entre les mains du moderne Editeur.

Cet almanac fut imaginé en 1684 par Laurent d'Houry: Louis XIV l'ayant desiré, il eut l'honneur de le lui présenter en 1699. C'est de là qu'il a pris son épithete de *Royal*. Il étoit d'abord très-peu de chose; mais par les améliorations de l'inventeur & de son fils, Charles Maurice, cet ouvrage devint bientôt recommandable.

A la mort de Laurent en 1725, la veuve employa tous ses soins pour suivre les erremens du défunt jusqu'en 1741, que son petit-fils fut chargé de la direction, & pensa se faire une affaire grave, ainsi qu'on l'a vu précédemment. Par le decès de celui ci, arrivé en 1779, Laurent-Charles d'Houry, petit-fils de l'Auteur, est devenu Editeur de cet almanac & il annonce avoir à cœur de conserver en ce genre un nom distingué que lui a laissé son ayeul.

Le 15 *Mars* 1782. L'Abbé *Canaye*, membre de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, vient de mourir; il avoit une amitié tendre pour M. Dalembert, qui sans doute honorera la cendre de son bienfaiteur de quelque éloge.

Il

Il avoit une ſuperbe bibliotheque, dont on ignore encore la deſtination.

Le 15 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 8 Mars.... Voici en ſubſtance ce qui s'eſt paſſé dans notre Parlement: Le 22 Décembre le garde des ſceaux lui avoit écrit une lettre où il lui annonçoit le retour du premier Préſident; il avoit en même tems adreſſé au Procureur général un paquet cacheté, ne devant s'ouvrir qu'aux chambres aſſemblées. Le premier Préſident eſt arrivé en effet en Janvier, après avoir reçu des ordres réitérés du Roi très-ſéveres, & avoir promis de s'y conformer. Malgré cela, la fermentation a tellement régné dans la Compagnie, qu'elle a reſté juſqu'au 20 Février ſans s'aſſembler & dans la plus parfaite inaction; ce n'eſt que ſur des menaces de la colere du Roi & de juger la forfaiture, reçues vraiſemblablement du département de M. de Vergennes, que l'aſſemblée a eu lieu, & l'ouverture du paquet où ils ont trouvé une lettre du Roi dans laquelle on le fait parler avec une moleſſe indigne de Sa Majeſté, qui a révolté les partiſans de l'autorité royale. Cependant le Souverain s'y expliquoit, &, ſans prétendre gêner la conſcience ou la volonté des Magiſtrats, avertiſſoit ceux qui ne voudroient ou croiroient ne pouvoir pas fraterniſer avec M. Dupaty, qu'ils étoient maîtres de donner leurs démiſſions & de recevoir leur rembourſement.

Cette alternative les a tellement intimidés,

qu'ils ont enregistré les lettres patentes restées sur le bureau depuis si longtems, avec un arrêté très-pathétique & très-soumis, & enfin ils commencent à administrer la justice.

Le 16 *Mars* 1782. Les arts viennent de perdre une des premieres flûtes de l'Europe en la personne du Sieur *Taillard* l'aîné, décédé à Paris le 3 de ce Mois. Son talent pour cet instrument s'est manifesté dès sa plus tendre jeunesse: à l'âge de douze ans, il eut l'honneur d'être entendu de plusieurs têtes couronnées. Il donna aussi de lui des sonates, des *duo*, des *trio*, & il a composé une méthode pour guider les compositeurs dans leurs essais. La mort l'a enlevé au moment où il commençoit son 14e. recueil d'ariettes.

Cet Artiste, qui a longtems joué au concert spirituel, joignoit à une des plus belles embouchures, une exécution vive, brillante & pleine de sentiment, & ses talens étoient relevés par une modestie rare.

Le 16 *Mars* 1782. Le Général *Washington* a prié M. de *la Fayette* partant pour la France, de lui rapporter les portaits de toute sa famille. Ce Seigneur a en effet fait composer un tableau historié qui remplit parfaitement cet objet. Mad. de la Fayette y est représentée dans son appartement entourée de ses trois enfans; elle tient à sa main un uniforme américain: le garçon, bouillant de marcher sur les traces de son illustre pere, est représenté déjà un bras passé dans une manche & s'effor-

çant de mettre l'autre, ce qui jette du mouvement dans la scene. Le Marquis de la Fayette est présent, & l'on voit à son étonnement succéder la joie qui brille dans ses yeux. Cette composition, sage, ingénieuse & très-convenable aux circonstances, fait beaucoup d'honneur au jeune Artiste qui en est l'auteur, & dont c'est en quelque sorte le coup d'essai.

Le 17 *Mars* 1782. Les clôtures des spectacles se sont faites hier: le compliment des Comédiens François a été moins lieu commun que de coutume, par la digression sur la nouvelle salle qu'ils doivent occuper à la rentrée: ils ont assuré le public par l'organe du Sieur Dorival, leur Orateur, qu'ils redoubleroient d'efforts & de soins, tant pour mériter les suffrages du public par leurs talens, que pour augmenter la pompe des représentations dans le magnifique local que leur a destiné la munificence de nos Princes.

M. Imbert est chargé, au surplus, de faire une petite piece relative à cet évenement, qui doit se jouer à l'ouverture.

Les Italiens, plus adroits à retourner les fadeurs qu'on débite au parterre ce jour-là, ont eu recours au Sieur Parisau. Cet Auteur a imaginé de coudre une petite scene assez agréable à la suite de la piece intitulée *l'Amour & la Folie*, exécutée la derniere. *Iris* vient de la part de Jupiter ordonner à l'Amour de retourner dans l'Olympe: ce Dieu obéit, quoiqu'à regret;

mais la Folie se trouvant bien sur la terre, chante ce couplet, qui a été redemandé deux fois.

Qu'amour retourne au Ciel, qu'il fuie:
Je reste ici pour ma santé.
Point de gaîté sans la folie;
Point de bonheur sans la gaîté.
On prétend qu'à la gent humaine
Je sers de guide, & pour toujours;
Messieurs, si c'est moi qui vous mene,
Vous viendrez ici tous les jours.

Le 18 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Châlons du 15 Mars 1782.... Il y a ici depuis quelque tems une école de dessin, formée à l'instar de celle de Paris. De jeunes gens espiégles en voulant à quelques suppôts du Palais, ont affecté d'y mettre leurs portraits en caricatures; mais de façon à ce que les spectateurs ne pussent se méprendre à la ressemblance: les offensés ont porté plainte contre cette insulte prétendue. Le Bailliage a ordonné une information & que les dessins, objet du délit, seroient apportés au greffe; il faut observer que l'exposition se fait à l'hôtel de ville; les Officiers municipaux ont regardé cette sentence comme injurieuse à leur dignité, comme violant l'asile de leur hôtel, ensorte qu'ils ont soustrait ces morceaux, & n'ont pas voulu en permettre le dépôt; l'affaire alloit devenir grave, lorsqu'ils ont reçu un ordre du Roi d'aller au Bailliage faire des excuses aux Magistrats, & de ne faire aucune dif-

ficulté de laiſſer enlever les pieces juridiquement. Meſſieurs les Maire & Echevins ont été bien humiliés de cette démarche, & il en reſte une animoſité vive entre les deux corps, qui partage tous les citoyens pour ou contre, ſuivant leurs affections.

Le 18 *Mars* 1782. On va commencer inceſſamment la vente des tableaux & autres objets de curioſité dans les ſciences & arts compoſant le cabinet du feu Marquis de Menars. Comme la plus grande partie des morceaux précieux de cette collection provenoit de la ſucceſſion de Mad. la Marquiſe de Pompadour, très-connue par ſon diſcernement & ſon goût pour les arts, la foule des amateurs s'empreſſe d'aller voir ces merveilles. Entre les tableaux il n'y en a pas du grand genre, mais beaucoup de choſes aimables & principalement tirées de l'école Françoiſe.

Le 18 *Mars* 1782. Le *Catalogue des différens objets de curioſité dans les ſciences & arts* qui compoſoient le cabinet de feu M. le Marquis de Menars, dreſſé par les Sieurs *Baſan* & *Joullain*, eſt détaillé avec ſoin & exactitude; ce ſera une ſuite précieuſe pour les amateurs d'une collection de cette eſpece, très-utile & très inſtructive; on y a joint quelques eſtampes qui l'ornent merveilleuſement.

La premiere offre dans le haut, le buſte du Marquis de Menars, ſupporté par deux génies en pleurs, tenant des couronnes comme deſtinées à ce Directeur & ami des arts & manufactures.

On voit au bas la Peinture & la Sculpture avec leurs attributs debout & dans une trifteffe profonde; la Sculpture, plus particulierement attachée au défunt, eft renverfée & caractérife l'excès de fa douleur par le défordre de fes vêtemens & de fa perfonne; on lit au bas ces deux vers.

Les arts ont en pleurant honoré fa mémoire,
Et fon amour pour eux vivra dans leur hiftoire.

La compofition fimple & naturelle de ce deffin eft de M. Cochin, fort ami du Marquis de Menars, qui a compofé auffi fon éloge hiftorique inféré à la tête du catalogue.

Il y a 220 morceaux en tableaux, peintures en émail, miniatures, fculptures en marbre, bronze &c.

Dans ces derniers on diftingue un charmant fujet exécuté avec beaucoup de délicateffe en ivoire, & compofé de neuf figures de femmes, fatyres & enfans affis & folâtrant aux pieds de deux arbres autour defquels ferpentent des ceps de vigne. On y a joint la gravure que Mad. de Pompadour en avoit exécutée en 1758, bien capable de faire honneur au talent de cette virtuoze.

Il eft encore plus confirmé par une fuite de foixante-trois planches de fon exécution en 1752, d'après différentes pierres gravées par M. Guay, fur les deffins de MM. Boucher,

Vien & autres. On y a joint l'eſtampe du frontiſpice, pleine de gentilleſſe & de goût.

Le 19 *Mars* 1782. Il paroît que l'adminiſtration de l'opéra va changer encore une fois. Les Acteurs cabalent fortement pour ſe régir eux-mêmes, & l'on eſt bien tenté d'en eſſayer, pour voir ſi ce gouvernement démocratique ſera plus heureux & meilleur que les autres. Il n'y a rien encore de bien décidé.

Le 19 *Mars* 1782. On peut ſe rappeler un mémoire des Curés de Dauphiné qui parut au commencement de l'année 1780, qui déplut tellement au Clergé, c'eſt-à-dire aux Evêques, qu'ils firent expulſer de Paris les Députés de ces Curés: il s'agiſſoit d'une augmentation de portion congrue qu'ils demandoient.

Cette affaire reſtée en ſuſpens, ils ont vraiſemblablement cherché à obtenir juſtice d'une autre maniere, & peut-être les Curés des autres provinces dans le même cas ont-ils voulu faire cauſe commune, ce qui a alarmé de nouveau le Clergé; enſorte que ſes Agens ont ſollicité une déclaration du 9 Mars, enregiſtrée en Parlement le 12, qui renouvelle les défenſes aux Curés du Royaume de s'aſſembler ſans permiſſion.

Le 20 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Maleſherbes du 17 Mars.... On exagere toujours: la montagne de grès, à deux portées de fuſil d'ici, de laquelle on tire beaucoup de ſable, offre en effet depuis le commencement de ce mois un phénomene iſolé dans l'ordre des

phénomenes fouterrains, très-fingulier, mais qui n'eft accompagné d'aucun fymptôme effrayant.

On nous avoit dit qu'on y entendoit de minute en minute un bruit épouvantable & femblable à celui d'un coup de canon; qu'étant fur la hauteur on reffentoit une commotion confidérable, & que le bruit augmentoit d'intenfité de jour en jour.

Voici ce que nous en rapporte M. l'Abbé de Soulavie, phyficien, qui a écrit fur les volcans éteints, qui eft allé fur le lieu. Il dit que le bruit qu'il a entendu fous fes pieds eft bien femblable à celui d'un coup de canon, mais éloigné; que la montagne a éprouvé dans le même inftant un peu de commotion & qu'il a été légerement foulevé. Il ajoute que le lieu qui renferme la caufe de ce phénomene n'eft pas profond; car un fon éloigné refte quelque tems à parvenir à l'oreille, & il a éprouvé dans le même moment & le bruit & la pulfation.

Le peuple d'ici & de Fontainebleau n'en eft point effrayé; il appelle tout fimplement cette montagne, *la montagne qui cogne.*

Le 20 *Mars* 1782. Il y a déjà eu deux concerts fpirituels depuis la clôture des grands fpectacles & l'affluence a été confidérable; il paroît que le Sieur le Gros, qui en a toujours la direction, a redoublé d'efforts pour les rendre brillans en ouvrages nouveaux & en virtuofes.

M. Goffec s'étant préfenté au premier, pour conduire fon *Oratorio de l'arche d'alliance*, la falle retentit d'acclamations, & le public faifit

empressement l'occasion de prodiguer à l'Auteur de *Thésée* les applaudissemens les plus vifs.

Au concert du Mardi ayant paru, l'enthousiasme se ralluma, & ce furent de nouveaux claquemens de mains bien flatteurs pour ses oreilles.

On reçut très-favorablement deux ouvrages nouveaux, une Ode sacrée de Rousseau par M. *Mehul*, & le *Beatus Vir* de M. l'Abbé *le Sueur*. La jeunesse du premier surtout donne les plus grandes espérances.

M. *Viotti* a soutenu Dimanche dans son concerto de violon, la haute réputation qu'il s'étoit déjà si promptement acquise dans ce pays-ci. Une exécution vraie, un fini précieux & une qualité de son admirable dans l'*adagio* font placer cet Artiste au rang des plus grands-maîtres. On prétend que depuis le fameux *Lulli* il n'a pas paru de Violon de sa force.

Madame Mara est une étrangere qui à l'expression de Mad. Todi, joint tout l'art de Mlle Danbzi, aujourd'hui Mad. le Brun, & par la réunion des qualités les plus rares & les plus précieuses, passe pour la premiere Cantatrice de l'Europe. Rien n'est comparable au fanatisme qu'elle a excité, & seule elle auroit fait le succès des concerts du S. le Gros, qui lui donne dix Louis chaque fois qu'elle chantera. Elle a commencé Mardi pour la premiere fois.

Le 21 *Mars* 1782. M. *Chenard*, très-belle basse-taille, jeune artiste qui remplit un des principaux emplois au théâtre de Bruxelles, a

plu beaucoup aussi au concert spirituel par sa voix très-étendue & d'une égalité bien rare dans une de ce genre. Son timbre est sonore, sa prononciation distincte, & il est en outre excellent Musicien; on regretta seulement qu'il n'eût pas choisi un meilleur morceau pour son début. Il paroît que sur cet essai on voudroit le fixer à Paris.

Le 21 *Mars* 1782. On vante beaucoup un quatrieme *Musæum*, institué à Paris, qui doit être un *Musæum politique*; quand on en aura mieux connu l'objet, l'origine, les progrès & les inventeurs, on en pourra parler plus amplement.

Le 22 *Mars* 1782. M. Tellès d'Acosta, Grand-Maître des domaines & bois de Champagne, voulant sans doute réfuter efficacement par son exemple les détracteurs de son corps, qui le regardent comme inutile, & ont souvent répandu le bruit de sa suppression, vient de publier un ouvrage, le fruit de vingt-sept ans de pratique & d'expérience. C'est une *Instruction* où il a rassemblé tout ce qui peut diriger les Officiers des eaux & forêts de son département, pour la conservation, l'augmentation, la perfection des bois en général, & de ceux propres surtout à la marine.

Ce qu'on y remarque de plus curieux, c'est ce qu'il y dit pour dissiper les alarmes données sur la consommation qui se fait du bois de chauffage en France. Elle a considérablement augmenté dans Paris. En 1730, on n'y con-

ſommoit encore que 366, 605 voies de bois: on en conſomme à préſent 640, 920, & l'augmentation dans les provinces eſt en proportion; cependant, M. Tellès prétend qu'il n'y a rien à craindre. Il réſulte de ſes calculs que dans les coupes annuelles, il ſe trouve un million 200,000 voies de bois plus qu'il n'en faut pour la conſommation du Royame.

Le 22 *Mars* 1782. M. de *Beaumont* avoit ſi long-tems occupé le ſiége archiépiſcopal de Paris, que peu de gens ſe rappeloient la cérémonie de l'inſtallation; ce qui a attiré beaucoup de curieux à celle du nouveau Prélat; elle s'eſt faite Mercredi vingt.

Les Bourdons dès la veille & le matin l'ont annoncée au peuple. Ces Bourdons s'appellent *Emmanuel* & *Marie*. Le chœur étoit orné des plus beaux tapis, l'autel & les lampadaires garnis de cierges, comme aux fêtes annuelles.

Aprés la meſſe canoniale, les Chanoines ſe ſont rendus au chapitre, vêtus de leurs robes rouges & violettes: on y a lu les bulles de M. de Juigné, & quatre de Meſſieurs ont été députés vers lui. Leur miſſion eſt de lui annoncer que le Chapitre eſt prêt à le recevoir, de le diriger dans ſa marche, de l'accompagner depuis l'archevêché juſqu'au chapitre; car tout eſt preſcrit littérallement juſqu'à la porte par où il doit paſſer, juſqu'à ſon habillement qui doit être le rochet & la mozette violette (petit camail)

Le Prélat entré au chapitre, le Doyen lui fait

un compliment; il prête ſur les ſaints évangiles le ſerment accoutumé; le Chapitre ſe leve. M. l'Archevêque, conduit par le Doyen, & ſuivi de Meſſieurs les Chanoines, ſe rend à l'égliſe métropolitaine par la porte ſeptentrionale. A l'entrée du chœur il ſe ſépare, va faire ſa priere à la chapelle de Saint-Denis, à gauche, & une nouvelle toilette: il prend l'habit canonial d'hiver, qui eſt l'habit d'étiquette pour toutes les priſes de poſſeſſion dans l'égliſe métropolitaine. Cependant le Doyen & les Chanoines entrent au chœur & ſe mettent en place.

L'Archevêque étant habillé ſe préſente à la porte du chœur, où le Doyen deſcendu de ſon ſtale vient de nouveau le chercher, il l'introduit dans le chœur, tenant la droite ſur lui & après avoir ſalué enſemble le chœur & le peuple à une diſtance marquée, il le conduit au grand autel; ils s'y mettent à genoux, font une ſeconde priere, montent à l'autel, & après l'avoir baiſé, vont au trône archiépiſcopal.

Le Doyen y monte le premier, s'y aſſied, comme pour lui annoncer la ſupériorité du Chapitre ſur lui, & enſuite y fait monter & aſſeoir l'Archevêque. Alors il retourne à ſa place de dignité, & l'on entonne le *te Deum* au ſon de toutes les cloches.

Le Théologal, qui eſt au jubé de l'évangile avec le Secrétaire du Chapitre, bientôt annonce au peuple que le Prélat eſt en poſſeſſion; il en montre les bulles.

Le Prélat entre en exercice par la bénédiction pontificale; il defcend de fon trône, paffe à la facriftie faire une troifieme toilette, & dans ce coftume va à l'officialité avec le Chapitre & conduit par le Doyen, qui l'inftale auffi dans fa jurifdiction. L'Archevêque tenant le fiége, le Doyen à fa droite, & les Chanoines à fes deux côtés, le Secrétaire du Chapitre faifant les fonctions de Greffier, on plaide une caufe, & l'Archevêque, après avoir pris l'avis du Doyen & de Meffieurs, prononce le jugement.

De là il eft conduit en fon Palais de la même maniere qu'il eft venu à l'officialité. Entré dans fon appartement, le Doyen lui adreffe un dernier compliment auquel le Prélat répond: il reconduit le Chapitre jufqu'au bas du grand efcalier où il embraffe tous les Chanoines à la joue. A ce cérémonial long & ennuyeux fuccede un grand dîner qui termine la fête.

Le 23 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Rouen du dix-neuf Mars.... La troupe des Comédiens de cette ville étant à fe recorder pour fe préparer à jouer avec vos illuftres de Paris, le Sieur de Neuville dans fa loge attendoit impatiemment fon perruquier: le Barbier arrive, eft rudement gourmandé, fe met pourtant en fonctions & coupe une verrue que ce Comédien avoit fous le menton; le fang coule en abondance, celui-ci devient furieux & prend un couteau fur fa cheminée; le Barbier veut s'enfuir, mais fe heurtant contre une chaife,

tombe; ce qui donne au Sieur de Neuville le tems de l'atteindre & de le poignarder de trois coups de l'ignoble inſtrument. Le bleſſé n'a eu que le tems de faire ſa déclaration & eſt très-mal.

Notre Lieutenant criminel, M. *Couronne*, homme de mérite, mais accuſé de partialité en cette circonſtance, n'ayant point ſuivi la procédure avec l'autorité que le cas requéroit, a été mandé au Parlement & interdit pour un an, ainſi que le Procureur du Roi. Cette Cour a évoqué le Procès, & l'inſtruit avec tout le zele qu'exige cet aſſaſſinat criant. Il a décrété le Comédien qui eſt en fuite.

La Dame *Monteſſier*, Directrice de la troupe amante du Sieur de Neuville qui devoit l'épouſer, & l'avoit déjà aſſocié à la direction, répand un mémoire en ſa faveur, où l'on repréſente le Barbier comme tenté de voler l'argent & les bijoux du Comédien qu'il voyoit, & celui ci comme ayant arrêté par ſa preſteſſe & ſa vengeance le crime que l'autre méditoit.

Le 23 *Mars* 1782. Le *Déſœuvré* ou *L'Eſpion des Bouvelards*. C'eſt une brochure qui ne laiſſe pas, quoique ſur un ſujet trivial, de faire un certain bruit parmi tous les Hiſtrions qu'elle concerne, leurs entours & adhérens. Il paroît que l'Auteur eſt fort initié dans ces divers tripots & en connoît à merveille tous les perſonnages, qu'il démaſque, & dont il révele les turpitudes; ceux-ci jettent les hauts cris & demandent vengeance.

Le 24 *Mars* 1782. Le journal de Paris, qui de tous les objets qu'il avoit embrassés dans son *Prospectus*, n'en traite que fort peu & encore pour la plupart ceux qui lui sont communs avec les autres journaux, a cependant par dessus ceux-ci un avantage inappréciable pour des François & des Parisiens; c'est de paroître tous les jours. Avec celui-là, s'il le conserve, il doit nécessairement survivre à la longue à tous les autres & s'enrichir de leurs dépouilles. C'est ainsi qu'il vient de réunir à lui le privilége des annonces des deuils de Cour & du nécrologe des hommes célebres. Mais, par une cupidité mal entendue peut-être, ou du moins déplacée & dérogatoire à ses promesses, il l'augmente du même prix, ensorte qu'au lieu d'un louis, il coûtera désormais 30 livres.

Le 24 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre d'Amiens du 19 Mars.... Dans le nombre de 40000 ames environ qui forment la population de cette ville, en 1777 on comptoit 8000 pauvres dont 500 mendians de profession, qui infestoient à toute heure les églises, les marchés, les rues, les auberges & les maisons. L'hôpital n'étoit ni assez grand pour les contenir, ni assez riche pour les soulager. Les ressources des paroisses étoient insuffisantes, & il paroissoit bien difficile & même dangereux de supprimer la mendicité. Cependant l'Evêque & l'Intendant de concert se sont réunis pour ce grand ouvrage.

1°. On établit à l'Evêché un bureau général dont

les assemblées dûrent avoir lieu au moins une fois chaque mois.

2°. On institua un bureau particulier dans chacune des treize paroisses de la ville.

3°. Tous les citoyens qui desirerent prendre place dans le bureau général y furent admis sans distinction de rang.

4°. Les Administrateurs des bureaux particuliers, composés aussi de tous les paroissiens qui voulurent y entrer, furent assez multipliés pour que chacun d'eux visitât en deux heures les pauvres de son quartier.

5°. On commença par faire respectivement une quête dans les maisons des Citoyens; on y joignoit le produit des troncs, des legs, des quêtes faites dans les églises paroissiales & des fondations échues. L'Evêque, l'Intendant & les Officiers municipaux y ajouterent des sommes considérables.

6°. Pour répartir l'aumône générale entre les paroisses, à proportion de leurs besoins respectifs, le bureau général fit par provision un tarif que des Commissaires nommés à cet effet ont rectifié & perfectionné, & changent annuellement.

Après ces préliminaires, le 11 Janvier 1779, la mendicité fut supprimée par ordonnance de Police. Depuis ce tems on continue de faire tous les mois dans les maisons la quête après laquelle se tient l'assemblée du bureau général. On y arrête le compte du mois précédent, & ce qu'il convient de distribuer dans le mois courant. Les

bureaux particuliers font en conſéquence la distribution aux pauvres dans leurs maiſons de huit en huit jours, & le bureau général rend compte tous les ans au public de ſon opération & de l'état de ſa caiſſe par la voie de l'impreſſion.

On n'a pas cru devoir établir des atteliers publics pour fournir de l'ouvrage aux pauvres; les manufactures leur en fourniſſent aſſez; mais on s'eſt borné à établir une école de filature pour les petites filles, branche d'induſtrie qui manquoit à cette ville. On cherche maintenant le moyen d'occuper d'une maniere auſſi utile les petits garçons jusqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſervir dans les manufactures.

Enfin, le bureau général a fondé, au mois de Juin 1781, un bureau de prêt purement gratuit ſur gages.

On a diſtribué en eſpeces aux pauvres en 1779, 104,800 livres: les beſoins ont diminué en 1780; il n'en a coûté pour leur ſubſiſtance que 91736 livres, & en 1781, que 91546 livres. Il ne faut pas comprendre là-dedans beaucoup de frais particuliers, ſoit pour le chauffage, ſoit pour l'habillement &c. fournis extraordinairement, ou par les Officiers municipaux, ou par des perſonnes charitables.

Pour ôter tout prétexte aux murmures des pauvres mécontens, ſe plaignant de l'inégalité de la répartition des aumônes, le bureau général a fait mettre dans la cathédrale un tronc uniquement deſtiné à recevoir les requêtes préſentées

par eux ou par leurs protecteurs. Des Commissaires, nommés à cet effet, les vérifient & rendent justice tout de suite.

C'est ainsi que se soutient depuis trois ans un établissement que les frondeurs assuroient ne pas devoir durer six mois. On ne peut se dissimuler cependant que la ferveur se rallentit, puisque les quêtes ne sont plus aussi abondantes, ce qui feroit écrouler l'établissement, si l'égoïsme venoit à s'en mêler.

Le 25 *Mars* 1782. *Un prisonnier d'Etat, auquel S. M. accorde sa liberté, peut-il, le même jour, être arrêté pour dettes dans la Bastille?* Telle est la question intéressante élevée dans un mémoire à consulter pour le Sieur Georges Frédéric Cleymann, Négociant de Francfort sur le Mein, établi à Paris depuis 1768, ci-devant tenu trois ans à la Bastille, actuellement prisonnier à la conciergerie. Il mérite un détail particulier.

Le 25 *Mars* 1782. Mr. Bourgeois de Boynes, Ministre d'Etat, se trouve fort mal à l'aise par le procès qu'il a perdu, dont on a parlé dans le tems. C'est un homme de bonnes mœurs, du moins en apparence; mais il ne laisse pas que d'avoir eu un goût de luxe fort dispendieux dans l'hôtel qu'il a acheté auprès de Saint-Lazare. Quoi qu'il en soit, depuis longtems on annonçoit sa banqueroute prochaine, & en effet il a donné depuis peu son bilan & a demandé du répit à ses créanciers. Ceux-ci ne sont pas d'accord à cet égard; ils accusent l'un d'eux de n'avoir

qu'une dette ſimulée, ou du moins de s'entendre avec ſon débiteur; il en eſt né une conteſtation portée au Parlement, & les Magiſtrats ne ſont pas fâchés d'avoir occaſion de rendre à ce mortel ennemi tout le mal qu'il leur a fait.

Le 25 *Mars* 1782. Depuis longtems on cherche à ſe rendre maître de l'ordre des Avocats dont le régime trop volontaire déplaît au Gouvernement & même aux Magiſtrats. On parle plus que jamais de les mettre en charge, moyen qu'on regarde comme plus efficace pour les aſſujettir. C'eſt ſans doute pour y préparer les eſprits & les Avocats eux-mêmes, qu'on autoriſe de tems en tems des pamphlets aſſez mordans, où l'on révele les myſteres, les vices & le déſordre de ce corps. De ce nombre eſt une nouvelle brochure, intitulée *Un Indépendant à l'ordre des Avocats ſur la décadence du barreau* : elle excite une grande fermentation parmi eux & ſans doute quelque membre prendra la plume pour y répondre & venger l'honneur de l'ordre outragé.

Le 26 *Mars* 1782. Le Sieur Blanchard, l'auteur du cabriolet volant qui doit être en même tems un bateau inſubmerſible, travaille infatigablement à perfectionner ſon ouvrage, que bien des gens ont regardé comme une chimere, & que d'autres très-ſenſés eſtiment comme pouvant réuſſir. Il eſt logé à Paris chez un Abbé de *Vienné*, qui l'a encouragé & empêché de paſſer en pays étranger, où il avoit envie de porter ſes talens. Il commence à montrer aux curieux ſa

machine déjà assez avancée pour qu'on y puisse connoître quelque chose, & en découvrir le méchanisme. Il avoit eu l'envie de faire une voiture allant sans chevaux, & de la montrer à Longchamps; mais le tems ne lui a pas permis d'exécuter son projet. M. le Comte D'Artois, M. le Duc de Chartes & autres grands Seigneurs ont été le voir.

Le 26 *Mars* 1782. Dans une capucinade, intitulée *Réflexions d'un Militaire sur la profession d'Avocat*, Paris 1781, l'auteur, qu'on prétend être Me. L. D. B. un des premiers énergumenes de l'ordre, confesse l'opprobre de ce théâtre, qu'on a si longtems & si faussement vanté: il confesse que l'éloquence y est prostituée à l'imposture, vendue à l'opulence, dégradée par l'ignorance; il confesse que l'amour de la gloire n'y échauffe plus les cœurs, que l'intérêt seul y regne, & qu'enfin le barreau François tend rapidement vers sa ruine.

Le nouvel Ecrivain, sous le titre d'Un *indépendant*, prend acte de cet aveu; mais le premier attribue cette décadence d'une part au trop grand nombre d'Avocats inscrits sur le tableau, & de l'autre à l'avidité de quelques Procureurs qui profitent du besoin de la plupart des Avocats, pour composer sur le prix de leurs travaux. Suivant le second, de ces deux causes, la premiere au contraire seroit la source de la gloire du barreau, si le despotisme de l'ordre n'y étouffoit pas le talent, & l'autre n'est que

la moins importante des causes du désordre qui regne dans le lycée de Thémis.

Les vraies causes, à ce qu'il annonce, sont: mauvaise éducation des jeunes-gens qui s'y destinent; vuide immense des connoissances qu'ils y apportent; obscurité qui regne dans nos loix; défaut d'école de déclamation & d'éloquence; sécheresse des causes; défaut de liberté; avidité des Avocats, défaut des récompenses que le mérite a droit d'attendre; enfin, & c'est surtout la considération la plus importante, vices nombreux & énormes de la constitution de l'ordre.

Tels sont les points principaux de la diatribe de l'anonyme, qui déclare n'être rien, ne tenir à rien, ne demander rien, & par conséquent est dans la position nécessaire pour bien appercevoir la vérité & la dire franchement.

Le 27 *Mars* 1782. M. Elie de Beaumont, qui, suivant l'usage, rédige par écrit les superbes plaidoyers de son ami Target, fait paroître aujourd'hui un *Mémoire pour le Sieur Benjamin Beresford, Prêtre de l'Eglise anglicane, Chapelain du Duc de Bedford, Recteur des deux paroisses de la ville de Bedfort.*

Contre *Monsieur le Procureur général.* Et encore *contre la Dame Sydney Hamilton, épouse du dit Sieur Beresford, plaignante, dénonciatrice & témoin.*

Et contre *la Dame Gawen Hamilton, femme du Sieur Hamilton, Ecuyer, instigatrice, plaignante, dénonciatrice & témoin.*

Il roule fur la queftion fuivante du droit des gens, qui établit en même tems le fait.

„ Une femme, dont la fille a été mariée dans „ fa patrie, condamnée elle-même par les juges „ de fa patrie, à repréfenter fa fille à fon mari, „ fugitive en France avec fa fille pour fe fous- „ traire aux loix, peut-elle valablement & lé- „ galement faire décréter fon gendre de prife „ de corps, en France, pour raifon de ce ma- „ riage célébré fous l'empire de loix étrange- „ res aux nôtres? Peut-elle, en fe dérobant, „ par un ordre du Roi, au premier tribunal „ François, par devant lequel le mari pourfui- „ voit la reftitution de fa femme entre fes mains, „ venir devant une autre Cour, quand la pre- „ miere eft encore légalement faifie de la con- „ teftation, & là qualifier de crime devant les „ Juges François le mariage qu'elle n'a ofé „ attaquer devant fes juges nationaux, qualifier „ de continuation de crime en France, la de- „ mande en reftitution de fa femme, après que „ celle-ci a procédé volontairement fur cette „ même demande devant nos tribunaux, devant „ lefquels elle fe contentoit d'oppofer fauffe- „ ment que fon mariage étoit attaqué par elle „ dans fa patrie?"

C'eft une caufe d'une efpece fi rare, fi non au fonds, du moins quant à la forme & aux circonftances, que c'eft peut être la premiere de cette nature agitée au Parlement.

Le 27 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de

l'Isle d'Oleron du 28 Février.... Notre Gouverneur, M. de Verteuil, Maréchal de camp, a été en effet très-fêté par M. de Meuron, Colonel du régiment Suisse de son nom, au service de la Compagnie des Indes Hollandoises, & il y a eu entre autres un proverbe analogue aux circonstances, de la composition de M. Dauphin, Lieutenant-Trésorier du régiment. Il l'avoit intitulé: *Vaut mieux tard que jamais*, annonce relativeaux contre-tems qu'avoit éprouvé ce divertissement, pour vaquer aux fonctions plus essentielles du service. La piece sentoit un peu le terroir; mais tout cela est bon en société. Il y avoit cependant dans ce petit drame des couplets heureux sur plusieurs belles actions de M. de Verteuil, qu'on y a dignement célébrées. La fête a commencé par un dîner de 200 couverts, & a été terminée par un bal qui a duré toute la nuit: tout cela est bien galant pour des Suisses, & nos Olonois n'avoient de leur vie vu rien de si beau.

Le 28 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Bezançon du 15 Mars.... Vous ne croiriez pas qu'un Curé à portion congrue de cette province, vient de fonder un établissement digne de la munificence d'un Prélat à cent mille écus de rentes; mais qu'il n'auroit jamais imaginé. M. Félix, Curé de Champagnol, depuis 14 ans & plus qu'il est dans cette paroisse, s'est occupé sans relâche à en bannir la mendicité, en encourageant la culture des terres, & a réussi; & ce

n'étoit pas une petite besogne, puisque Champagnol comptoit plus de 2000 ames. Encouragé par cet essai, il vient d'obtenir des lettres patentes données au mois d'Octobre 1781, & enregistrées en notre Parlement; car il faut être autorisé même pour pratiquer le bien, par lesquelles il lui est permis de construire une maison pour loger trois ou quatre maitresses d'école ou sœurs de charité, qui apprendront gratuitement aux pauvres filles leur réligion & le genre de travail propre à leur sexe; & aux autres plus aisées, moyennant une légere rétribution: pour exciter leur émulation, il sera chaque année accordé une récompense à celle qui se sera le plus distinguée par son travail & sa conduite. Il y sera en outre établi un grenier d'abondance, soit pour fournir aux pauvres incapables de s'occuper, leur subsistance; soit pour avancer aux autres les semences, les instrumens, les vêtemens, l'argent dont ils auroient besoin & qu'ils remplaceront. Les malades y trouveront aussi des remedes, & des secours. Les ouvrages provenant du travail des enfans seront convertis en étoffes ou en toiles à vendre au profit de l'établissement. Les pauvres sans asile, & même les voyageurs en détresse, y auront l'hospitalité. La maison sera dirigée sous l'inspection de l'Archevêque de Bezançon, du Procureur général, du Curé, des Echevins & de quatre des principaux habitans. Le Curé estime qu'un revenu annuel de 3000 liv. seroit suffisant pour tout, & il

commence

commence par y consacrer 20,000 livres, qui font toute sa fortune; il espere recueillir le surplus des dons & charités que S. M. lui permet de recevoir & de placer.

Le 28 *Mars* 1782. Il faut rectifier un peu les faits concernant l'étrange procès qu'on a annoncé. Le Sieur Beresford avoit fait célébrer une seconde fois son mariage à Londres. Il y avoit eu une procédure commencée dans cette capitale suivant laquelle la Dame Hamilton avoit été condamnée à représenter sa fille à son époux, & ce ne fut que lorsqu'elle vit une impossibilité absolue de réussir en Angleterre, qu'elle se détermina à passer en France.

Ce fut à Lille, le 27 Juin dernier, que le Sieur Beresford découvrit sa femme & sa belle-mere: il y fut très-bien accueilli des Juges, & si bien que la Dame Hamilton interjeta appel au Parlement de Douay, où la jeune femme accoucha d'une fille, remise par arrêt aux mains de son pere. Mad. Hamilton n'étant pas encore satisfaite de cette Cour, obtient un ordre du Roi qui enleve l'affaire au Parlement de Douay, & elle intrigue si bien que, sans autre forme de procès, le Procureur du Roi du Châtelet décrete le Ministre Anglois le sept Février dernier. Enfin, le dix-neuf il est élargi & l'on permet à la Dame Hamilton & à sa fille de se libérer des gardes qu'on leur avoit donnés en présentant caution. C'est le Sieur Géoffroy de Limon qui avoit offert de l'être, mais qui n'a

pas rempli les conditions exigées; on a vu cependant qu'il prenoit un intérêt vif à ces étrangeres par le facrifice qu'il leur a fait de fon amour-propre en fe fubftituant à l'Avocat Gerbier pour leur défenfeur, & en fe faifant ainfi huer du public.

Le 29 *Mars* 1782. La Dame Hamilton ne pouvant gagner fon procès en Angleterre, a remué ici ciel & terre pour y faire juger le fonds; mais heureufement le Roi lui-même avoit déclaré, il y a quelques jours, à fon lever, que le Parlement de Paris ne pouvoit connoître que des incidens & des queftions qui en réfultoient. Elles font du plus grand intérêt; favoir:

Quels font les droits & les devoirs refpectifs des peuples, relativement au jugement des délits commis hors de leur territoire; comment & jufqu'à quel degré il leur appartient de qualifier les actions humaines, de donner à celles qui bleffent leurs loix le nom de crime & de les pourfuivre; comment lorfqu'un homme réclame fa propriété la plus précieufe & la plus facrée, lorfqu'il réclame la réprocité de juftice & de bons offices, qui eft le plus puiffant lien des nations, c'eft un devoir envers lui de venir à fon fecours & de le venger?

Du jugement du fonds en faveur de la Dame Hamilton il réfulteroit, au contraire, qu'une mere fugitive de fes propres tribunaux, feroit ordonner par les nôtres le déshonneur de fa fille; ne fe ferviroit de l'obéiffance aveugle de

ſa malheureuſe fille, que pour la vouer à l'ignominie du concubinage, porter ſa fureur & l'opprobre ſur ſon propre ſang, & condamner un enfant innocent, l'enfant de ſa fille, le ſien, à la honte de la bâtardiſe.

Auſſi l'arrêt a-t-il été entierement conforme aux demandes du Sieur Beresford. Les principales diſpoſitions ſont en gros que les parties ſeront conduites ſous bonne & ſûre garde en Angleterre pour être remiſes aux mains d'un Juge de paix, & que la Dame Hamilton payera proviſoirement 50,000 livres de dommages & interêts envers ſa fille, nouvelle-née du Sieur Beresford.

Le 29 *Mars* 1782. La ſalle du concert ſpirituel n'a point déſempli depuis ſon ouverture par les vacances des autres ſpectacles; mais aujourd'hui, Vendredi-ſaint, la foule a redoublé avec plus de fureur. Les amateurs les plus aſſidus à ce pieux exercice, les plus anciens & les plus inſtruits de toutes ſes anecdotes, aſſurent qu'il n'a jamais fait autant de ſenſation, ni attiré autant de monde.

Mad. Mara continue d'en faire les délices, & l'admiration croît à meſure qu'on l'entend; elle n'excelle pas moins dans les airs de bravoure & dans le *cantabile*, ce qui eſt bien extraordinaire. On eſt ſurpris de la préciſion qu'elle met dans ſon chant, de la netteté, de la flexibilité de ſa voix, de l'aiſance avec laquelle elle ſe joue & triomphe au milieu des plus grandes difficultés; mais

on eſt ému, attendri, lorſqu'elle deſire aller à l'ame, & l'on éprouve, ſans s'en défendre, & même malgré qu'on en ait, toutes les ſortes de ſentimens qu'elle veut inſpirer.

M. Solere a débuté cette ſemaine dans la clarinette par un concerto de la compoſition de M. de Saint-George, ce qui a rendu ce morceau doublement précieux aux amateurs.

Le *Stabat* de M. *Hayden*, qu'on avoit reproché à M. le Gros, le Directeur du concert, d'avoir oſé mettre, il y a un an, en comparaiſon avec celui de *Pergoleze*, dans une brochure très-cauſtique, a ſoutenu cependant encore une fois cette dangereuſe épreuve : mais la richeſſe de ſes accompagnemens, la variété de ſes chœurs & le beau chant dont il eſt rempli n'ont pas empêché que l'expreſſion touchante & ſublime, qui regne dans celui de l'Italien, n'ait produit ſon effet ordinaire, & que les connoiſſeurs ne trouvent plus de génie dans la ſimplicité des moyens du dernier.

Le 30 *Mars* 1782. Il y a à l'Académie royale de Muſique une Demoiſelle Aurore, âgée de 17 ans, qui chante dans les chœurs & ſe pique de poéſie. Son début a été d'adreſſer des vers à Mlle Raucour à l'occaſion de ſon drame. Cette Actrice, qui a peut-être cru que cette jeune perſonne cherchoit par là occaſion de ſe produire auprès d'elle & de lui plaire, a engagé le Prince de Henin à la faire venir. On lui a donné des ſecours pour ſe mettre en état de

paroître d'une façon brillante devant l'héroïne dramatique; mais ni son minois, ni son jargon n'ont pu la séduire. On n'a vu aucun parti à en tirer, & l'on prétend aujourd'hui que c'est le Sieur Gaillard, Poëte attaché au théâtre lyrique, qui fait ses vers.

Le 30 *Mars* 1782. Entre plusieurs beaux morceaux du mémoire de M. Elie de Beaumont, il faut distinguer celui concernant la différence du génie des législations Angloise & Françoise, provenant de celle du caractere des deux nations. En France la nation est aimante naturellement; loin d'être en garde contre l'autorité, elle se jette dans ses bras, comme un enfant dans les bras de son pere. Ici l'Orateur, par un retour adroit, pour faire sa Cour au Parlement, & ne pas se trouver en contradiction avec sa propre conduite, en excepte les grands évenemens dans lesquels l'homme de bien doit à sa Patrie, à ses Enfans, à son Souverain lui-même d'user de cette force d'inertie, qui est l'avertissement le plus filial & le plus respectueux. Du reste, cette nation ne calcule seulement pas si elle a une liberté politique, & jusqu'où elle doit s'étendre; elle dépose tous ses droits dans le cœur de son Roi: la nation Angloise, au contraire, ayant reconquis par des flots de sang, une constitution originelle, puisque, suivant *Tacite*, c'étoit celle des anciens Germains, les peres de tous les peuples de l'Europe, ce bien lui a coûté trop cher, pour risquer de le perdre en le lais-

ſant entamer. Toujours en garde contre le moindre accroiſſement de la prérogative royale, elle lui préfere des inconvéniens, & même des maux qui nous paroîtroient intolérables.

De ce préambule naît un développement ſavant, dans lequel il feroit trop long de ſuivre le diſſertateur; mais qui annonce une grande érudition, une étude profonde des mœurs, des coutumes, des uſages, des loix de nos rivaux, & rend ce mémoire un petit traité très-propre à en donner les premieres notions à ceux qui n'en auroient aucune: il eſt à conſerver par cette raiſon.

Le 31 *Mars* 1782. *L'Indépendant* convient cependant que, pour mieux connoître la diſcipline, les principes de l'ordre des Avocats en France, il s'eſt revêtu du harnois gothique du barreau, & il prétend qu'on doit ſavoir gré à ceux qui ont ainſi le courage de dévoiler au public les vérités ſecretes. Avant de venir à cette relation, il nous apprend beaucoup de choſes connues de tout le monde.

Il trouve par exemple, que les écoles de droit ſont tout-à-la fois l'abus le plus déplorable, la farce la plus ridicule; que les examens, les thèſes y ſont de vraies parades, & il n'eſt perſonne y ayant paſſé qui n'en ſache autant. Il gémit ſur le déſordre & la contrariété qui regnent, ſoit dans les coutumes, ſoit dans les ordonnances, ſoit dans les arrêts: hé! qui ne l'a fait avec lui? Il admire le Roi de Pruſſe d'avoir proſcrit de ſes Etats & le droit romain & les

Avocats. Eſt-il quelqu'un qui n'y applaudiſſe? Mais ce que bien des gens ignorent, c'eſt que, ſuivant lui, nos Avocats n'ont jamais étudié les principes de leur langue, ſe bornent à la parler, à l'écrire, guidés uniquement par cet inſtinct machinal que donnent l'éducation & l'habitude; c'eſt qu'ils ne ſont pas au fait de la morale, de la phyſique; enfin, qu'ils ne ſont pas philoſophes. Il prétend que l'ordre eſt ſérieuſement ligué contre les ſciences, & les avocats qui les cultivent: de là leur ſtyle gothique, hériſſé de termes barbares; de là le mauvais goût qui regne partout dans leurs *Factum*; de là cette fureur de diviſions, ſubdiviſions, citations interminables.

Une raiſon qui empêche ſurtout nos Avocats d'etre éloquens, c'eſt le défaut de ſujets, en ce que la loi interdit aux accuſés de ſe ſervir de leur miniſtere, & que c'eſt preſque dans les matieres criminelles ſeules qu'ils peuvent développer de grands moyens, intéreſſer le cœur glacé de nos contemporains.

Il eſt vrai que l'Orateur peut auſſi féconder des cauſes arides. L'Auteur cite à cette occaſion le Sieur de Beaumarchais; ſes mémoires ſont des chef-d'œuvres, caractériſés ſurtout par la fineſſe des plaiſanteries, par la délicateſſe des penſées, la vivacité des images, le ſel du ridicule; on y voit des morceaux d'une éloquence neuve. Bien des gens lui refuſent la gloire de les avoir compoſés. On les attribue à M. *Falconnet*, & l'on ſcroit tenté de le croire d'après les

Observations sur le Manifeste d'Angleterre du même Beaumarchais.

Pourquoi, dans la fameuse affaire de la caisse de Poissy, le plus vanté des Avocats de Paris, *Gerbier*, parut-il si inférieur à l'Abbé Beaudeau, qui cependant n'étoit jamais monté dans la tribune aux harangues ? C'est qu'à l'intérêt naturel de sa cause, ce dernier joignoit l'esprit philosophique & ces grandes vues sur l'administration propres à réveiller les esprits les plus engourdis qu'elles font souvenir de la grandeur de leur être. Son adversaire, suivant la coutume du Palais, se renferma dans le cercle étroit des idées *jurisprudentielles*.

On craint en France de donner trop de liberté aux Avocats & aux Ecrivains. On a tort : cette permission est peut-être l'unique frein qui reste pour arrêter la corruption des mœurs, l'oppression de cent tyrans subalternes, & surtout pour punir une foule de mauvaises actions qui, par leur nature, doivent échapper à la vengeance des loix.

Ce qui contribue beaucoup à la dégradation du barreau, c'est l'ordre, c'est l'aggrégation de ses membres ; c'est l'empire absolu que le corps a sur eux. On ne peut parler de ce despotisme sans faire mention de M. Linguet, de l'incroyable ostracisme exercé contre lui. Son grand & principal grief étoit d'être homme de lettres. *François de Neufchâteau* a essuyé le même reproche ; des jeunes gens ont été exclus du stage, les uns parce

parce qu'ils faisoient des vers, les autres parce qu'ils avoient cultivé les mathématiques; certains, parce qu'ils n'avoient pas de bibliotheque.

Formalités minutieuses pour la réception de l'Avocat; examen rigoureux sur des détails insignifians; refus sur des prétextes ridicules; espionnage encouragé, ordonné, exercé publiquement par les vétérans de l'ordre; noviciat long, pénible & maussade; asservissement à des usages barbares; foi aveugle exigée de tous les adeptes: voilà ce qui ôte au génie son ressort, aux esprits leur activité, & fait de tous les membres de l'ordre un troupeau d'esclaves.

Le remede à tant de maux, c'est d'anéantir l'ordre. Les Avocats existeront seuls & n'en seront que meilleurs. Leur réception sera précédée d'études & d'examens qui ne seront pas un jeu comme aujourd'hui. Il faut enfin, pour épurer cette profession, & l'anoblir, substituer à l'appas d'un gain sordide, des récompenses honorifiques que le Gouvernement peut multiplier à son gré.

On ne peut disconvenir que s'il y a un peu d'amertume dans cette brochure, si l'ordre y est trop dégradé, il y a des reproches très-fondés, des choses bien vues, & très-praticables. Du reste, l'ouvrage est écrit avec élégance, & il y a des morceaux de vigueur & de sentiment qui le font lire avec intérêt & avec un grand plaisir.

Le premier *Avril* 1782. C'est le Sieur Boyer qui, depuis qu'il a perdu la correspondance du

Courrier de l'Europe, plus embarraſſé que jamais de faire reſſource, en a imaginé une en établiſſant un *Muſæum politique*, ou *Club*, à la maniere des Anglois. Il a propoſé ſon plan à MM. de Noli, Chevalier de Lambert, Magon de la Balue & autres richards ne voulant pas ſe retirer dans un caffé, & gênés dans leur promenade du Palais royal par le déſordre & l'embarras où eſt aujourd'hui le jardin. Il leur a offert, s'ils vouloient lui confier chacun trois louis par an, de louer un appartement rue Saint-Nicaiſe, de les fournir de bois, de bougies, de gazettes, journaux & autres papiers publics; ils ont accepté avec pluſieurs autres, & la ſociété eſt commencée.

Le 2 *Avril* 1782. Suivant des lettres de Rouen, le Perruquier n'eſt pas mort; mais le Sieur de Neuville n'en a pas été moins condamné par le Parlement à être roué vif, ce qui a été exécuté par contumace.

Le 2 *Avril* 1782. M. *le Prêtre*, Avocat ayant beaucoup d'eſprit, mais mauvais ſujet, aſſez mal famé au barreau & dénué d'occupation de ce genre, s'eſt retourné vers les belles-lettres. Il s'eſt eſſayé dernierement avec peu de ſuccès aux ſpectacles des boulevards; il cherche aujourd'hui un théâtre plus digne de lui, & c'eſt à la comédie Italienne qu'il doit faire jouer pour l'ouverture une piece analogue aux circonſtances. Ceux qui en ont eu connoiſſance, prétendent qu'elle eſt horriblement méchante, ce

qui eſt aſſez dans le caractere de l'Auteur.

Le 3 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 30 Mars 1782.... Un M. de Lomenie, jeune Conſeiller au Parlement des Requêtes, eſt aujourd'hui la fable de la ville. Il a été dernierement trouvé la nuit en flagrant délit *ſub jove frigido*, avec une fille hideuſe & dégoûtante, un vrai plaſtron de corps de garde, bonne tout au plus pour les ſoldats & matelots: on l'a arrêté; en vain s'eſt-il nommé & a-t-il offert de l'argent, on l'a conduit devant M. *Duhamel* le Vice-Maire, qui, affectant de ne pas croire qu'il fût ce qu'il s'annonçoit, l'a fait conduire chez un Jurat, le Marquis de *Mons*, ancien Conſeiller au Parlement auſſi, qui l'a vertement reprimandé & fait relâcher enſuite. Comme le Parlement, depuis l'affaire de M. Dupaty & le déſordre qui s'en eſt ſuivi, eſt peu aimé & eſtimé dans la ville, on a donné le plus grand éclat à l'aventure, & M. de *Lomonie* a mis le comble à ſa ſottiſe & à ſon infamie en préſentant à ſa Compagnie un mémoire juſtificatif. On croit qu'il ſera obligé de quitter.

Le 3 *Avril* 1782. Les Officiers revenus de l'armée de Rochambeau, annoncent que M. le Chevalier de Chatelux, malgré les nombreuſes & continuelles occupations que lui donne ſon poſte de Major-général de l'armée, trouve encore le tems de commercer avec les Muſes, & qu'il a fait imprimer ſur les lieux un gros volume d'obſervations hiſtoriques, politiques, phy-

ſiques & morales ſur l'Amérique & les Américains de ces contrées. On ne connoît pas encore beaucoup ici l'ouvrage de l'Académicien, qui n'en a fait paſſer que quelques exemplaires à ſes amis.

Le 4 *Avril* 1782. Le *Club* politique, commencé ſous les auſpices du Sieur Boyer, ſe ſoutient & a même reçu l'approbation du Miniſtere, à condition qu'il n'y feroit queſtion ni du gouvernement, ni de la religion & qu'on n'y admettroit point de femmes. On ſe doute bien qu'il y a néceſſairement quelque émiſſaire avoué ou non avoué de la police qui veille ſur ces aſſemblées.

Pour être admis, il faut être balloté. Le Récipiendaire doit donner ſon nom & l'on va au ſcrutin.

On ne ſait s'il s'y rédige déjà un bulletin de nouvelles pour les aſſociés & leurs amis: alors ces comités rentreroient dans ceux ſi célebres de Mad. Doublet, où a pris naiſſance le journal que nous rédigeons.

Le 4 *Avril* 1782. La Dame Hamilton & ſa fille ne ſe souçiant pas de retourner à Londres, où, ſuivant leur avœu même fait à l'audience, le mariage du ſieur Bereford eſt bon & valable, ont intrigué le plus qu'elles ont pu pour éluder l'exécution de l'arrêt du Parlement; enfin, elles ont eu aſſez de crédit pour obtenir encore un ordre du Roi, qui en annulant les diſpoſitions de cet arrêt, ordonne que les gardes, ſous la protection deſquels elles étoient par ordre de cette Cour,

jusqu'à ce quelles fussent en Angleterre & l'arrêt exécuté dans toutes ses parties, seroient retirés, pour en recevoir d'autres à la disposition du Ministere; ensorte qu'elles deviennent ainsi maitresses de rester dans cette capitale tant qu'elles voudront.

Cette grande & singuliere affaire a rendu curieux le public de voir la jeune personne, qui a seize ans à peine, est très-bien faite, sans être jolie, a l'air d'une Agnès; mais a tellement été retournée par sa mere, qu'elle devient furieuse quand elle parle de son affaire, & y met une véhémence, une chaleur dont à son air tranquile, à sa figure inanimée, on ne l'auroit jamais crue susceptible.

Le 4 *Avril* 1782. On profite de sa vacance pour aller voir la nouvelle salle de la comédie Françoise, qui ne désemplit pas de spectateurs, & l'on continue à l'admirer dans son ensemble & dans sa richesse. Les connoisseurs seulement persistent à la regarder comme défectueuse pour les deux parties principales de l'optique & de l'acoustique, ce qui se vérifiera décidément lorsqu'on y jouera.

En attendant, comme le Roi n'a cédé à *Monsieur* l'hôtel de Condé qu'à la charge d'y bâtir une salle suivant les plans & devis présentés, les Directeurs & Ordonnateurs des bâtimens ont été ces jours-ci la visiter & recevoir au nom de S. M.; ils en ont dressé procès verbal & ils ont trouvé les conditions remplies.

En conféquence, conformément au droit qu'ils ont dans tous les fpectacles dont les falles appartiennent au Roi, il leur a été donné une loge qui confirme parfaitement ce qu'on a dit, puifque de douze places qu'on y peut occuper, il n'y en aura guere que deux de bonnes.

Le 4 *Avril* 1782. C'eft pour la premiere fois qu'il paroît cette année, & fort tard encore, un Almanac d'une efpece particuliere, preuve bien fenfible que nous ne craignons plus nos ennemis maritimes, nous regardant comme bien fupérieurs à eux, même dans la Marine. Il porte: *Etat des Colonies pour 1782, imprimé par ordre de M. le marquis de Caftries, Miniftre & Secrétaire au département de la Marine.*

Le 5 *Avril* 1782. Le Sieur *Cleynmann* eft étranger, pere de famille, agé de foixante-trois ans, & créancier de la France pour 1,800,000 livres à raifon de fournitures de fourages par lui faites durant la derniere guerre. En 1768, il vint folliciter à Paris fon payement; il a perfifté pendant tout ce tems-là, & il croyoit toucher au moment de fon rembourfement, lorfqu'il a été enlevé la nuit du 13 au 14 Avril 1779, & transféré à la Baftille.

Il y eft refté trois années &, à l'exception de deux interrogatoires qu'il a fubis & par lefquels il n'a rien appris des caufes de fa détention, il n'a entendu parler ni de fes affaires, ni de celles des autres.

Le 5 Janvier 1782, on lui apprend qu'il eft

libre en vertu d'un ordre du Roi, qui, quoique daté du 28 Décembre 1782, ne lui est notifié & ne reçoit son effet que ce jour-là.

Dans le même moment le porteur de cet ordre lui redemande une somme de 24,800. liv. due à une Demoiselle Clerville, & lui déclare dans la salle du Conseil en présence des Officiers, que, faute de payement, il le constitue prisonnier. Un fiacre étoit dans la cour; il y fait monter le Sieur Cleynmann, & il le transfere à la conciergerie.

Il a su depuis que le *quidam* étoit le Sieur Archier, Officier garde du commerce, qui, suivant le procès verbal de capture, l'auroit arrêté seulement hors de la Bastille en lui montrant sa baguette, & en vertu d'un arrêt du Parlement qui condamne par corps ce négociant pour le payement de la somme susdite, le 29 Septembre 1779, c'est-à-dire 8 mois après sa détention à la Bastille.

Suivant une consultation de M. Prévôt de S. Lucien qu'on lit à la fin du mémoire, en date du 20 Février, qui estime que l'emprisonement du Sieur Cleynmann doit être déclaré nul, les vices de la procédure, la saisie de sa personne faite dans l'intérieur de la Bastille au préjudice de l'ordre du Roi, qui lui accordoit sa liberté, & la circonstance de son emprisonnement au même jour, au même instant, au même lieu, sont trois moyens qui semblent devoir lui assurer son élargissement. Le jurisconsulte finit par cette apostrophe oratoire.

„ O vous! chargés de veiller au maintien de „ l'ordre public, vous dépositaires des loix, „ qui croyez devoir élever vos voix courageu- „ ses, mais soumises, lorsque des ordres surpris „ à la religion de nos Rois, viennent semer „ parmi leurs sujets, la terreur & l'effroi; vous „ qui, ainsi que les plus puissantes têtes de „ l'Etat, avez dans les tems, donné à la nation, „ l'exemple de la plus prompte obéissance aux „ volontés du Maître! Magistrats; apprenez au- „ jourd'hui à la Demoiselle Clerville, & à ceux „ qui, comme elle, se croient permis de se jouer „ impunément des ordres du Souverain, en ar- „ rêtant le cours de sa bienfaisance, & cherchant „ par toutes sortes de moyens à en rendre ses „ effets illusoires! apprenez-leur que le mieux „ obéi des Monarques, lors même qu'il déploie „ sa sévérité, doit en être le plus absolu, lors „ qu'il exerce sa clémence!"

Le 5 *Avril* 1782. L'usage étant d'accorder aux naissances des Dauphins des graces pour certains criminels, S. M. a fait expédier une commission du grand sceau en date du 28 Février qui nomme des Commissaires du Conseil pour assister M. le Grand-Aumonier dans l'examen des placets présentés.

Ces Commissaires sont les Sieurs Brochet de saint Prest, Chaillon de Sonville: Tolozan, de Chevignard, le Camus de Neville, Gravier de Vergennes, Amelot de Chaillon, Chaumont & de Sartine.

Leurs fonctions seront de faire représenter

les charges & les informations ſur leſquelles les réclamans ont été détenus ; de procéder à leurs interrogatoires & de mettre S. M. en état de juger des cas rémiſſibles.

Non-ſeulement les détenus actuels, mais ceux qui ſe feront conſtitués priſonniers dans l'intervalle de deux mois à dater des préſentes, feront admis à préſenter des requêtes.

Tous ces Meſſieurs feront, à ce qu'il paroît, préſidés en cette occaſion par le Grand-Aumônier, auquel les Greffiers, Concierges, Gardes & Geoliers des priſons des villes de Paris & de Verſailles feront obligés d'obéir en tout ce qui concernera l'exécution de la préſente commiſſion.

Le 5 *Avril* 1782. Il paroît que la honteuſe aventure qui a obligé M. Beaudoin de Guemadeuc, ancien Maître des requêtes, de vendre ſa charge & de s'abſenter de Paris, ne l'a pas infiniment humilié, puiſqu'il oſe faire parler de lui de nouveau & ſe reproduire dans les papiers publics. Il ſe conſole au ſein des ſciences, de ce qu'il appelle *ſes Revers*. Il avoit déjà envoyé à l'Académie différens mémoires qu'elle a adoptés dans le tems. Il vient de faire des réflexions ſur les étoiles doubles & ſur la nouvelle planette découverte en Angleterre le 13 Mars 1781, par M. Herſche, vers les pieds des Gemeaux. Suivant un long mémoire que M. Beaudoin a envoyé au Mercure, & qui n'a pu y être inſéré à cauſe de ſa longeur, cette planette paroîtra juſqu'au 1er. Juin : alors elle ſe plongera

pour cinquante jours dans les rayons du soleil.

Le 6 *Avril* 1782. Le Sieur Dauvergne s'est démis, décidément, entre les mains du Ministre, de sa place de Directeur de l'Académie Royale de Musique. Il en donne pour raison apparente, sa santé devenue chancelante par de longs travaux & par des maladies assez dangereuses; mais la raison véritable est le mécontentement général de son administration, sans ordre, sans discipline, & désastreuse par la partie financiere.

On va essayer de confier le régime de cette machine aux premiers sujets, ainsi qu'ils le desirent depuis longtems & le sollicitent; mais on doute que cela aille encore bien.

Le 6 *Avril* 1782. Les suicides deviennent si fréquens qu'on n'en parle plus que dans des cas extraordinaires. Hier il en est arrivé un qui mérite d'être détaillé. Un M. de Chailly, Directeur à la régie des domaines & travaillant dans cette partie depuis 30 ou 40 ans, s'est trouvé supprimé par un arrangement des Administrateurs & réduit à la simple qualité de Vérificateur. Il s'est cru déshonoré, quoiqu'on lui représentât que l'évenement lui étoit commun avec tous ses confreres, & que ce n'étoit qu'une réduction d'appointemens qu'on vouloit opérer, réduction qui n'auroit même pas lieu à son égard, puisqu'on lui donneroit en gratification ce qu'on lui retranchoit d'un autre côté. Il n'a point entendu cela, & enfin, hier à dix heures du

matin, jour d'aſſemblée des Adminiſtrateurs, n'ayant pu ſe brûler la cervelle en leur préſence ainſi que c'étoit ſon projet, il l'a fait dans ſon bureau, devant ſes commis. Il avoit pris le moyen le plus ſûr de ne pas ſe manquer en ſe mettant le canon dans la bouche; malgré cela, il eſt encore exiſtant. Il s'eſt emporté le nez, un œil, s'eſt crevé l'autre œil; il eſt aveugle, muet, entend cependant & eſt dans un état pire que la mort pour lui & ſa famille.

Le 6 *Avril* 1782 Il paroît que l'établiſſement d'une maiſon royale de ſanté, en faveur des Eccléſiaſtiques & des Militaires malades, prend beaucoup de conſiſtance: le treize du mois dernier, il y a eu dans l'égliſe des religieux de la Charité, inſtituteurs & deſſervans de ce nouvel hoſpice médical, une aſſemblée extraordinaire de charité où M. l'Abbé de Boiſmont, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe a prononcé un ſermon d'apparat qui avoit attiré un grand concours de monde. Il a été fort goûté; on y a trouvé beaucoup moins de cette recherche d'eſprit qu'on lui reproche ſouvent, & quantité de morceaux vraiment éloquens & d'une grande ſenſibilité. L'Orateur ſoutient à la lecture la réputation de ſon diſcours au débit.

Le 7 *Avril* 1782. Nombre & prix des places de la nouvelle ſalle de la comédie Françoiſe, où l'on ſera partout aſſis.

	Nombre des places.	Prix.	Total.
A l'orcheftre pour les hommes. seulement.	180.	6 liv.	1080 liv.
Premieres loges. . . 108. Balcons. . . . . . . 80. Pour les hommes & femmes.	188.	6 liv.	1128 liv.
Galerie tournante pour hommes & femmes.	120.	4 liv.	480 liv.
Deuxiemes loges pour hommes & femmes.	64.	3 liv.	192 liv.
Parquet à la fuite de l'orcheftre pour hommes.	500.	2 liv. 8f.	1200 liv.
Troifiemes loges pour hommes & femmes.	48.	2 liv.	96 liv.
Amphithéâtre des 3e. loges pour hommes & femmes.	300.	1 liv. 10f.	450. liv.
	1400.		4626.
Non compris les petites loges donnant 513 places.	513.	à 500. liv. la place par an.	
	1913 places.		

On voit par ce relevé combien la nouvelle falle doit être avantageufe aux Comédiens, & par le nombre des places, puifque dans la derniere falle d'opéra brûlée, la plus vafte de toutes, il ne tenoit que 1800 perfonnes, & par l'augmentation énorme du prix du parterre porté aujourd'hui à 48 fols. Ce qui ne doit pas peu contribuer à les rendre encore plus infolens. Il eft vrai que cet accroiffement d'opulence eft un peu compenfé par l'état précaire où ils fe trouvent, la falle appartenant décidément au Roi.

Le 7 *Avril* 1782. Le *Philofophe du Port au bled.* 1781. Il paroît que cette facétie orginai-

rement composée pour le journal de Paris, y a été refusée, ce qui donne un peu d'humeur à l'Auteur; il épanche sa bile dans un avertissement contre les Rédacteurs de cette feuille. Le sujet est la naissance du Dauphin. Le moderne Diogene prend occasion de là, par une tournure assez originale, de faire sentir que la condition du jeune enfant n'est pas aussi heureuse qu'on le croiroit bien; il entre en conséquence dans un détail des devoirs & des malheurs des Rois dont la vérité est trop sensible pour en disconvenir. Si le fonds n'est pas neuf, la forme est ingénieuse & piquante. On attribue cette bagatelle philosophique à *M. Diderot.*

Le 8 *Avril* 1782. C'est par un arrêt du Conseil du 16 Février dernier que le Roi manifeste ses dispositions à l'égard de la nouvelle salle de comédie Françoise & des Comédiens, afin d'assurer invariablement à la capitale un spectacle qui contribue autant à la gloire littéraire de la nation qu'à ses amusemens.

1°. La salle, considérée quant au sol & aux édifices principaux & accessoires dont il est couvert, sera toujours au Roi & à ses successeurs.

2°. Elle sera conservée & surveillée, sous l'autorité & par les soins des Directeurs & Ordonnateurs généraux des Bâtimens, comme édifice royal, & avec tous & tels pouvoirs attribués d'ailleurs spécialement sur toutes salles royales de spectacle, aux Directeurs généraux des

bâtimens par le réglement de 1745 pour fixer ſon autorité concurremment avec celles des premiers Gentilshommes de la chambre & des Gouverneurs des maiſons royales.

3°. L'édifice, dont la propriété aura été transmiſe à S. M. par *Monſieur*, ſera livré aux Comédiens François ordinaires du Roi, pour y ſuivre leurs exercices & en jouir à certaines conditions.

4°. Les Acteurs n'en auront abſolument que l'uſufruit, & quant au mobilier dont les Comédiens auront garni & décoré le théâtre, les loges d'Acteurs, les foyers, les ſalles d'aſſemblées & les magaſins, S. M. ſe réſerve encore le droit dans le cas où la ſociété des Comédiens ſe diſſolveroit, de l'acquérir, avec préférence excluſive, afin de prévenir, par cette reſſource, l'interruption de ce ſpectacle.

5°. S. M. ſe réſerve la jouiſſance de certains bâtimens & boutiques acceſſoires, pour en faire des récompenſes en faveur des Comédiens qui auront bien mérité d'elle & du public par leurs talens & leurs ſervices.

Ces diſpoſitions principales réglées & connues, ainſi que pluſieurs autres plus minutieuſes concernant la ſureté & police intérieure, le Roi a commis le Sieur d'Angiviller pour inſtaller les Comédiens dans cette ſalle.

Outre la loge qui a été réſervée par ordre du Roi pour être occupée ſans rétribution par les Officiers du département des bâtimens, il y en a une ſpécialement affectée pour le Directeur &

Ordonnateur général des bâtimens. Ce ſont les deux ſeules que S. M. ait exceptées.

Le 8 *Avril* 1782. On a parlé de Commiſſaires nommés par la Société royale de Médecine pour vérifier les expériences du Sieur *Janin*. Ceux de l'Académie des Sciences, ſavoir Meſſieurs le Duc *de la Rochefoucault*, *Macquer*, *le Roi*, *Fougeroux* & *Lavoiſier* ſe ſont réunis aux premiers, afin d'éviter la répétition des mêmes expériences. Elles ont eu lieu les 18 & 23 Mars, & non-ſeulement ſans ſuccès ſuivant le bruit général, mais avec perte d'un homme. On attend le réſultat qui doit être imprimé par ordre du Roi.

Le 8 *Avril* 1782. Le *Théâtre François*, c'eſt ainſi que s'intituleront déſormais les affiches, d'après le frontiſpice du ſpectacle, s'ouvrira demain à la nouvelle ſalle, afin que ce jour tant attendu ne ſoit pas retardé; on travaille même aujourd'hui, fête de la Vierge, & il paroît que le nouvel Archevêque eſt auſſi tolérant à cet égard que l'ancien. Comme on ſe doute du concours immenſe des ſpectateurs qu'attirera cette nouveauté; on a inſtruit fort au long le public par des avertiſſemens imprimés de la maniere dont les voitures arriveront, ſe rangeront, reprendront leurs maîtres & déboucheront. Trois rues percées à cet effet, s'appelleront de *Crebillon*, de *Regnard*, de *Racine*, on en doit former une quatrieme de *Voltaire*.

M. Imbert a compoſé une petite piece à ti-

roir, intitulée *l'Inauguration du Théâtre François*; elle est en un acte & en vers: elle doit être jouée demain: ceux qui en ont vu les répétitions n'en donnent pas une idée favorable; on dit même qu'il y a des plaisanteries qu'on a conseillé aux Comédiens de retrancher, comme pouvant fournir occasion d'allusions désagréables pour l'Auteur & pour eux.

Le 9 *Avril* 1782. Dans ce moment où l'on s'occupe beaucoup des Comédiens & des spectacles, on publie une déclaration du Roi du 28 Février, enregistrée au Grand-Conseil le 20 Mars, dont le préambule porte ce qui suit: „ Les contestations qui s'élevent sur la distribu- „ tion des gages & appointemens qui ont été „ saisis sur les Comédiens & autres gens atta- „ chés aux spectacles de la suite de notre Cour, „ donnant lieu à des instances de préférence, „ ou de contribution dont les procédures absor- „ bent bientôt les sommes à distribuer, sans „ aucune utilité pour les parties; nous avons „ pensé que nous remédierions à cet inconvé- „ nient, en ajoutant à notre déclaration du 18 „ Août 1779, déjà donnée dans la même inten- „ tion, quelques dispositions qui, en substituant „ de nouvelles formes plus simples & moins „ coûteuses que les anciennes, nous ont paru „ plus propres à faire jouir les gens attachés „ auxdits spectacles, des avantages qui en- „ troient dans notre premier objet; sans néan- „ moins préjudicier en aucune maniere aux „ droits de leurs créanciers."

Le

Le 9 *Avril* 1782. *Relation de la séance publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres pour sa rentrée d'après Pâques, tenue le 9 Avril* 1782.

Cette séance a été fort maigre & plus solitaire encore que de coutume, parce que c'étoit le jour de la rentrée des trois spectacles, & que la foule des gens de lettres s'étoit portée surtout vers la nouvelle salle de comédie Françoise.

M. Dupuy, Secrétaire perpétuel, annonça d'abord que le prix avoit été remporté par M. Pigeon de saint Paterne, second Bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Victor. Il s'agissoit *d'examiner l'état des lettres, sciences & arts en Orient, sous les califats de Haroun-Arraschid & de son fils Al-mamoun, comparé avec celui où ils étoient alors dans l'Occident.*

Après cette annonce, il publia le programme suivant. „ L'Académie s'étant trouvée réduite, „ par la disette de mémoires répondant à ses „ vues, à renoncer au prix double qu'elle de- „ voit distribuer à Pâques 1781, & qui con- „ sistoit *à déterminer ce que les monumens histori-* „ *ques nous apprennent des changemens arrivés* „ *sur la face du globe, par le déplacement des eaux* „ *de la mer*, propose pour sujet du prix extraor- „ dinaire qu'elle proclamera à Pâques 1784, de „ comparer ensemble la ligue des Achéens, 180

„ ans avant Jesus-Christ; celle des Suisses en „ 1307 de l'Ere chrétienne; la ligue des Pro„ vinces Unies en 1579, & développer les causes, „ l'origine, la nature & l'objet de ces associa„ tions politiques.

On juge au seul énoncé combien ce sujet doit être intéressant, & que pour le traiter, il n'exige pas seulement une vaste érudition, une profonde connoissance du cœur humain, mais une grande sagacité, un jugement exquis & des vues très étendues dans l'art des gouvernemens. On ne sait pourquoi l'Académie n'a pas tout de suite réuni à ces évenemens célebres, celui objet de la guerre actuelle & qu'elle a principalement eu sans doute en vue, lorsqu'elle a songé à proposer son sujet & à le rédiger.

Les mémoires lus ensuite étoient peu curieux. M. de Vauvilliers, le dernier reçu, a suivant l'usage, fait preuve de son savoir par la *traduction de la quatrieme Isthmienne de Pindare*, adressée à Melisse, précédée d'une analyse du Poëme, & d'un extrait d'un mémoire où l'Auteur établit que dans les pieces lyriques des Grecs il n'est pas nécessaire, pour opérer l'égalité des mesures, que les metres soient composés du même nombre de tems, & qu'au contraire, l'égalité dans le nombre de tems ne suffit pas pour produire celle des mesures, à moins qu'on n'observe un ordre régulier dans la distribution des longues & des breves.

Certes, voilà des détails d'une sécheresse,

d'une infipidité, d'un ennui rare, & qu'on pourroit regarder comme une tournure imaginée par le candidat pour faire déserter de l'Académie le petit nombre de curieux qui en suivent encore les séances.

La dissertation de M. de Keralio n'étoit pas propre à les ramener, & ne pouvoit qu'entretenir les baîllemens causés par la précédente. Elle consistoit dans l'analyse de la premiere partie d'un *Mémoire dont l'objet est de prouver que le peuple Suédois a été Cimbre*; que les Cimbres étoient une branche de Cimmeriens, & ceux-ci une portion de la grande nation Tudesque, connue par les Romains & les Grecs sous le nom de Germains, qui se répandit dans tout le Nord de l'Europe, & qui l'occupe encore. Il étoit impossible sans doute de jeter de l'agrément sur une semblable matiere, & Fontenelle lui-même n'y eût fait œuvre.

La lecture d'un cinquieme *Mémoire sur Démosthene* par M. de Rochefort réveilla un moment les auditeurs. Il continue d'y montrer quels furent les principes constans & les maximes d'administration de ce grand Orateur dans ses harangues politiques; comment il sut éclairer les Athéniens sur leurs vrais intérêts, & avec quel ménagement il connut l'art de leur dire les vérités les plus dures. L'Auteur présente ce tableau abrégé de l'ame & de l'esprit de son héros, comme une introduction utile à ceux qui voudront en étudier avec fruit les harangues.

Ce mémoire intéreſſant, rempli de vues ſaines en politique, en morale, en littérature, joint aux autres ouvrages de l'Académicien, tous dans un genre commun à l'Académie Françoiſe, pourroit lui en ouvrir les portes, s'il étoit plus intrigant, & ſi celle des Belles-Lettres n'avoit arrêté d'exclure de ſon ſein tous ceux qui paſſeroient à l'autre compagnie. Il y a longtems qu'on a dit que celle-ci étoit l'antichambre de l'Académie Françoiſe, & elle veut arrêter cette émigration humiliante.

Le morceau qui auroit pu intéreſſer vraiment toute l'aſſemblée & par le fonds & par la forme, c'étoit *l'Eloge de M. Turgot*, s'il eût tombé dans d'autres mains. Le Secrétaire en a fait la lecture avant celle des trois mémoires & n'a nullement rempli ſon ſujet & l'attente du public. Il y a trois époques dans la vie de ſon héros qu'il a très-bien diſtinguées, mais non détaillées également.

Il s'eſt trop appeſanti ſur l'époque de ſa jeuneſſe. Elu Prieur de Sorbonne à l'âge de vingt-deux ans, M. Turgot prononça en cette qualité deux diſcours latins. Dans le premier il s'agiſſoit de montrer les *avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain*: dans le ſecond, il traçoit *le tableau des progrès de l'eſprit humain depuis les premiers âges juſqu'à nos jours.* On a obſervé que par une profondeur de vues annonçant déjà l'homme d'Etat, il y prévoyoit dès lors la ſéparation des colonies Angloiſes de

leur métropole. A vingt-quatre ans, M. Turgot avoit tracé de ſa main une liſte de cinquante deux ouvrages à compoſer ſur les ſujets les plus diſparates, enſorte qu'on auroit pu lui appliquer juſtement l'épigramme de Rouſſeau : *Chryſologue eſt tout & n'eſt rien.* De ces cinquante-deux ouvrages quinze ont été achevés ou ébauchés par l'Auteur. On y trouve des fragmens d'un *traité ſur l'exiſtence de Dieu*; des traductions de l'Hébreux, du Grec, du Latin, des odes d'Horace en vers François. Il avoit commencé dans notre langue une traduction des Géorgiques en vers métriques, comme les vers Grecs ou Latins, tentative déjà faite une vingtaine de fois au moins ſans ſuccès.

Après cette époque du Théologien & de l'homme de lettres vient celle du Magiſtrat & de l'Intendant: on en a déjà remarqué les principaux traits qui ne ſont pas tous à ſa gloire. Obligé de paſſer au Conſeil, il s'appliqua aux études concernant l'Adminiſtration; il ſe livra aux principes du Docteur Queſnay, & devint un ardent Economiſte. Il fit des tournées avec M. de Gournay, Intendant du commerce, qui contribuerent auſſi beaucoup à ſon inſtruction. Commiſſaire départi à Limoges, il y inſtitua les atteliers de charité, dont il eſt l'inventeur; il y ſoulagea les malheureux pendant deux années de diſette, non-ſeulement en tirant du Gouvernement des ſecours abondans, mais de ſes propres deniers & par un emprunt de 20, 000. liv.

qu'il fit en son nom. Au reste, fidele au système de sa secte, il ne souffrit jamais que la liberté du transport des grains, ni celui des magazins reçussent aucune atteinte, ni la moindre taxation de prix. Il fit même imprimer dans son département & distribuer l'ouvrage de M. le Trosne sur cette matiere; il y joignit une lettre circulaire à tous les officiers de police. C'est ce rigide attachement à ses principes, si contraires aux préjugés vulgaires, qui vraisemblablement lui fit des ennemis dans son intendance, où, malgré tous les biens qu'il faisoit, il n'étoit pas aimé. Il avoit une sorte de despotisme en ce genre-là, presque aussi détestable que l'autre. Ennemi des procès, il envoyoit chercher ceux qui en avoient & les forçoit de s'accommoder ; ce qui déplaisoit quelquefois autant aux parties qu'aux gens de justice.

La derniere époque de la vie de M. Turgot, c'est son ministere. M. Dupuy saute à pieds joints dessus, sous prétexte qu'il ne lui conviendroit pas d'en hazarder *l'Eloge* ou la *Censure*, & c'étoit la partie la plus à desirer. Il faut cependant convenir qu'elle devoit le moins entrer dans un ouvrage où il faut plus considérer l'Académicien & le Savant que l'Homme d'Etat.

Cet éloge est écrit dans la maniere du Panégyriste, sans enthousiasme & sans chaleur, & l'on jugeroit qu'il ne loue point pour être loué, s'il ne couroit fréquemment après l'esprit qu'il n'attrape pas toujours. De là son style est aussi

quelquefois alambiqué & précieux, quoique ſans élegance : il manque même d'une certaine correction qui doit ſe trouver partout & principalement chez un Académicien.

Le 9 *Avril* 1782. Un M. *Robinet*, très-ſavant homme, mais très-dépourvu de goût, très-ennuyeux conſéquemment, a imaginé depuis quelques années de compoſer un *Dictionnaire univerſel des ſciences, morale, économique, politique, & diplomatique*, ou *Bibliotheque de l'Homme d'Etat & du Citoyen* avec cette épigraphe faſtueuſe : *Au tems & à la vérité*. Il y a déjà vingt-un volumes de cette monſtrueuſe compilation, quoique le rédacteur ait tout au plus parcouru le tiers des lettres de l'alphabet. Chaque volume a près de ſept cent pages en caractere très-ſerré ; & cependant à une vente publique dernierement ce livre a été vendu ſur le pied de vingt ſols le volume. Quel défaut de lumieres dans les acquéreurs ! Quelle humiliation pour l'amour propre du Philoſophe ! Les Bibliographes n'ont pas manqué de conſigner ſur leur calepin cette anecdote remarquable.

Le 10 *Avril* 1782. L'Avocat le Prêtre n'a pas oſé riſquer les titres des deux ouvrages dont il a enrichi hier la ſcene Italienne pour ſon ouverture. Sur l'affiche on a lu ſeulement le *** Comédie vaudeville en un acte, précédé du *** prologue.

Le 10 *Avril* 1782. On ne ſauroit rendre le tumulte cauſé hier à la comédie Françoiſe par le

concours de monde ſurvenu pour voir la nouvelle ſalle & par le défaut d'ordre pour la distribution des billets, ſurtout de ceux du parquet dont les Comédiens avoient jugé à propos de diſtribuer ſur 500 environ 400 à leurs amis, camarades, valets &c. La garde avoit auſſi très-mal pris ſes meſures; enſorte qu'elle a été forcée & n'a pu arrêter les efforts de la foule. Le guichet même étoit ſi gauchement placé, qu'il a fallu le changer pour aujourd'hui.

L'intérieur n'a guere été moins orageux, parce qu'on y a laiſſé entrer ſans difficulté tous ceux qui ont voulu donner leur écu de 6 livres, ſauf à reſter dans les corridors qui regorgeoient de monde comme à l'opéra. Il n'a pu qu'en réſulter pluſieurs querelles; l'évenement le plus fâcheux, c'eſt une inſulte faite à un Procureur de la part de M. le Comte Moreton de Chabrillant, fils du Capitaine des Gardes du corps de *Monſieur*, & en ſurvivance. Ce Seigneur, peu eſtimé, a eu l'audace de faire en outre arrêter ce Procureur & conduire de ſon autorité au corps de garde, d'où il n'a voulu ſortir qu'après avoir conſtaté par un procès verbal le procédé abominable & deſpotique de ſon adverſaire. On aſſure qu'il a entamé une procédure qui commence déjà à affliger M. de Chabrillant le pere, qui exige que ſon fils faſſe des excuſes à l'offenſé.

Les gens qui trouvent tout bien, diſent que la ſalle eſt très-belle, qu'elle a plu généralement

pour

pour la nobleſſe de ſa conſtruction, pour l'élégance de ſes ornemens, & pour l'intelligence avec laquelle les places y ſont diſtribuées.

Tout le monde ne penſe pas de même, & ſur-tout les femmes pour qui les loges ſont fort incommodes, indépendamment de beaucoup d'autres défauts.

La piece nouvelle s'eſt reſſentie du mécontentement général. Elle a reçu un ſi mauvais accueil, que, malgré la préſence de la Reine, venue avec Madame Eliſabeth, le tumulte croiſſant conſidérablement, il a fallu l'abréger, de crainte qu'il ne devînt plus fatigant & plus inſupportable.

Le 10 *Avril* 1782. *Relation de la ſéance publique de l'Académie des Sciences pour la rentrée de Pâques, tenue aujourd'hui.*

On a d'abord annoncé que le Prix au ſujet de la Comete de 1532 & de 1661, qu'on attend pour 1790 avoit été adjugé par la Compagnie à M. Mechain, aſtronome de la marine, des Académies de Harlem & de Fleſſingue, & qui depuis ce tems-là avoit été élu de l'Académie.

On a enſuite propoſé pour 1786 un prix de 4000 livres, dont le ſujet eſt *d'examiner ſi les attractions de Jupiter & de Saturne ont dû cauſer des différences dans l'orbite de cette comete entre 1532 & 1661.*

Le Secrétaire a encore déclaré qu'aucun des

mémoires envoyés pour le concours du prix au *ſujet des vaiſſeaux lymphatiques* n'ayant ſatisfait les vues de l'Académie plus que la premiere fois, il ſeroit remis & propoſé une troiſieme, à cauſe de l'importance des queſtions à réſoudre.

Il a ajouté que les candidats n'ayant pas été plus heureux ſur le ſujet annoncé concernant les diverſes eſpeces de coton, le prix étoit auſſi remis pour la ſeconde fois.

Il a cependant donné des éloges au nom de la Compagnie à la piece N°. 1. ayant pour deviſe, *Deus bone*, dans laquelle elle a trouvé des détails intéreſſans. Elle invite l'Auteur à continuer ſon travail, en inſiſtant davantage ſur la diſtinction préciſe des différentes eſpeces de cotons cultivés, ſur les procédés qu'on emploie pour la filature des divers cotons dans les différens pays, ſur la comparaiſon de ces procédés, relativement aux différens climats, ſur les moyens qu'on emploie pour le tiſſage de ces filatures. Elle l'exhorte ſurtout à tourner ſes vues vers les moyens d'améliorer les cotons de nos colonies, ſoit en perfectionnant par la culture, ou par le choix des plans, le coton qu'elles produiſent, ſoit en adoptant de meilleures méthodes de les préparer pour les uſages des arts.

Les mémoires lus ont roulé ſur des matieres ſi ſcientifiques & ſi arides, qu'ils ne méritent qu'une ſimple annonce.

4°. M. *de la Lande*, Directeur de l'Académie, a rendu compte dans le ſien de la *Planete de*

Herschel, qui continue de paroître, dont la révolution est de 82 ans, & la distance de 650 millions de lieues.

2°. M. *Daubenton* a donné l'explication de *trois sortes de pierres herborisées.*

3°. M. *Desmarets*, celle de la formation des pierres calcaires à coquilles.

4°. M. de *Lavoisier* a lu un mémoire sur les moyens d'augmenter l'intensité du feu par l'air déphlogistiqué.

5°. M. *Brisson*, sur la pesanteur spécifique des diamans & autres pierres précieuses.

6°. M. de *Vandermonde* n'a eu que le tems d'annoncer un mémoire *sur la quantité de chaleur propre à différens corps.*

M. de *Fougeroux de Bondaroy* devoit rendre compte des expériences qui ont été faites pour examiner les effets du vinaigre contre le méphitisme, & l'on ne sait pourquoi cette matiere, la plus curieuse par l'à-propos, & la plus intéressante par sa nature, n'a pas été agitée.

Les deux morceaux qui avoient attiré la foule, étoient les éloges que M. le Marquis de Condorcet devoit prononcer du Marquis de Courtanvaux & du comte de Maurepas.

On a déjà parlé du premier héros, dont on a donné une notice; il suffira d'y joindre quelques traits obmis. Il paroît, suivant son Panégyriste, que M. de Courtanvaux se livra aux études des sciences plus par désœuvrement que par attrait véritable; ce qui le faisoit passer trop souvent

d'un genre à l'autre, sans rien approfondir. Il avoit cependant l'ambition d'être Honoraire de l'Académie des Sciences, & c'étoit la seule qui lui fût restée. Pere de M. de *Montmirail*, qui avoit le même desir & plus de titres pour le satisfaire, il lui fit ce sacrifice, & à sa mort se trouva foiblement dédommagé de sa perte en lui succédant dans la Compagnie.

M. de Courtanvaux a fait des découvertes heureuses en chymie. Il aimoit la méchanique & avoit le talent de la main. Il présenta un jour à l'Académie un instrument inventé par M. Jaurat; il l'avoit exécuté lui-même & y avoit gravé cette inscription: *Jaurat invenit, Courtanvaux fecit.*

Tels sont le peu de faits qu'on trouve dans cet éloge, plus sec que ne le sont d'ordinaire ceux de M. de *Condorcet*, on ne sait pourquoi; car le sujet en valoit bien un autre. On voit qu'il se jette même à côté & fait des digressions qui caractérisent la stérilité; sans doute empressé de passer à l'éloge du Comte de Maurepas & tout rempli de cet autre sujet, il aura négligé le premier.

En effet, quand l'éloge de M. de Courtanvaux eût été intéressant autant qu'il pouvoit l'être, il l'auroit paru moins ce jour-là par l'avidité du public pour celui du Comte de Maurepas mort après lui, qui, suivant l'ordre académique, avoit en conséquence été réservé pour le dernier à lire. Le Panégyriste a parfaitement ré-

pondu au desir des auditeurs, & l'on est convenu que parmi le nombre des Orateurs qui s'étoient disputé la gloire de célébrer le Ministre défunt, aucun ne l'avoit fait plus dignement que M. le Marquis de Condorcet. Quelle belle matiere aussi!

M. de Maurepas, né dans une famille où la place de Secrétaire d'Etat étoit, pour ainsi dire, héréditaire depuis deux siecles, pourvu de cette place lui-même à l'âge de quatorze ans, exerçant le Ministere à 24, offre une carriere brillante & variée dont il est peu d'exemples. Le département de la marine, dont il étoit chargé, étoit, il est vrai, dans un état de foiblesse dont il ne put le tirer. Obligé de se conformer à la politique, mal vue sans doute du Cardinal de Fleury, il fut rendre encore son ministere glorieux *en faisant servir la marine aux progrès des sciences, & les sciences aux progrès de la marine.* Cette partie de son histoire étant la plus relative au lieu, au sujet, à l'institution de ces sortes d'éloges, a déterminé le Panégyriste à s'en occuper plus au long. Il a fait voir comment le Comte de Maurepas fit exécuter sous *Louis XV*, & avec une magnificence vraiment royale, l'entreprise de mesurer en même tems deux degrés du méridien, l'un sous l'Equateur, l'autre près du pôle boréal de notre continent, opération nécessaire pour confirmer l'aplatissement de la terre, découvert par Newton, & devant servir de base à une déter-

mination plus exacte de la figure du globe.

Avant ce Miniſtre l'art de la conſtruction des vaiſſeaux ſe bornoit en France à la ſimple routine; il vouloit qu'il devînt une ſcience; il envoya en Angleterre un homme plein de talent pour y étudier cet art, qui alors y étoit plus avancé que parmi nous, & il établit à Paris une école publique pour les conſtructeurs: ainſi l'on lui eſt redevable de tous les progrès que nous avons faits depuis dans la conſtruction des vaiſſeaux, & de la ſupériorité que nous avons acquiſe en ce genre ſur les autres nations & même ſur nos maîtres.

La diſgrace de M. de Maurepas n'eſt pas une époque de ſa vie la moins intéreſſante: l'égalité d'ame avec laquelle il la ſoutint, prouve qu'il ne ſe ſentoit coupable d'aucune faute grave. Lui-même en parlant de cet événement diſoit: *Le premier jour j'ai été piqué; le ſecond j'ai été conſolé.* Il plaiſantoit à ſon arrivée dans ſa retraite ſur les épîtres dédicatoires qu'il alloit perdre, ſur le chagrin des Auteurs qui lui en avoient préparées. Obligé de vivre dans les ſociétés d'une ville de province, il s'en amuſa comme de celles de Paris & de Verſailles; il y trouvoit les mêmes intrigues & les mêmes ridicules; les formes, les noms ſeuls étoient changés. Mais ce qui mit le comble à ſa gloire, c'eſt que, durant ſon exil même, il ſut ſe conſerver des amis.

Rappelé dans le miniſtere au bout de vingt-

cinq ans, le Comte de Maurepas vit revenir vers lui le grand nombre de courtisans qui l'avoient oublié pendant tout ce tems, & il ne leur montra ni indignation, ni dédain. M. de Condorcet, non moins prudent que M. Dupuy, s'arrête peu sur cette derniere partie de la vie de son héros; mais y supplée par une digression philosophique sur la difficulté d'apprécier, de connoître même les actions d'un homme d'Etat dont on est contemporain. Du reste, il loue celui-ci de son esprit de modération, d'indulgence rare, qui a constamment caractérisé son administration. Aucun des Ministres déplacés sous son influence n'a été exilé; dans aucune autre époque de notre histoire, les ennemis des Ministres, leurs critiques, leurs détracteurs n'ont été plus en sureté.

M. de Maurepas étoit devenu en 1725 un des Honoraires de l'Académie des Sciences. Il fut de bonne heure Doyen, & prenoit plaisir à se parer de ce titre aux yeux de cette compagnie, lorsqu'elle avoit occasion de le voir. Sa place y a été remplie par M. Le Duc de la Rochefoucault.

Tel est le précis rapide de l'éloge du Comte de Maurepas, aussi bien pensé que bien écrit, & d'autant plus généreux de la part du Marquis de Condorcet, qu'il avoit personnellement à se plaindre de ce Ministre.

Le 11. *Avril* 1782. Le vrai titre du prologue de la nouvelle piece des Italiens est le *Pois-*

ſon d'avril, & celui de la piece *le Public vengé.* C'eſt froid ; mais il y a beaucoup d'eſprit, ſurtout de celui de l'Avocat le Prêtre ; c'eſt-à-dire du cauſtique & du méchant. Les couplets ſont ce qu'il y a de mieux. En général, quoique dans cette critique plaiſante des ridicules & des travers de la capitale, l'Auteur diſe des choſes peu honnêtes pour le public, dont il ſe moque paſſablement, le public a applaudi & a ri lui-même. On y a trouvé cependant beaucoup de longueurs, entre autres, une ſcene entre le caprice & l'opinion, qui eſt abſolument inutile. On voudroit auſſi que les airs fuſſent moins anciens & plus gais. Quant au prologue, il a ſervi de compliment de rentrée.

Le 11 *Avril* 1782. Les Comédiens François annoncent pour demain une autre nouveauté dont ils diſent beaucoup de bien & ſur laquelle ils comptent plus que ſur la premiere. C'eſt *Moliere à la nouvelle ſalle*, piece en un acte & en vers.

Le 12 *Avril* 1782. La piece jouée aujourd'hui au théâtre François a en effet un ſuccès décidé. On l'a trouvée pétillante d'eſprit, quoique pleine de défauts, quoique trop longue, quoiqu'exigeant bien des ſuppreſſions & des changemens.

On l'avoit attribuée d'abord à M. *Paliſſot*, mais on veut aujourd'hui qu'elle ſoit de M. de la Harpe.

Le 12 *Avril* 1782. Mad. *Mara* qui a fait les

beaux jours du concert ſpirituel, eſt une femme qui n'eſt plus jeune; ſans être jolie, elle a quelque choſe de gracieux dans la figure qui plaît, & en chantant montre cet air animé contribuant beaucoup à émouvoir l'auditeur; malheureuſement elle a de vilaines dents, défaut naturel très-fâcheux dans une cantatrice. Elle eſt attachée au Roi de Pruſſe, qui lui donne de gros appointemens. Son mari eſt auſſi Muſicien, mais médiocre & ne ſe tolere que par rapport à elle.

Le réſultat des jugemens des divers connoiſſeurs ſur Mad. *Mara*, c'eſt qu'il eſt rare de trouver une voix auſſi étendue, auſſi ſonore, auſſi fléxible que la ſienne, jointe à un art auſſi conſommé, à une pareille perfection de chant. Cependant on ne peut diſſimuler que beaucoup de gens étonnés d'elle dans ſes airs de bravoure, reſtent froids à ſon *Cantàbile* & ne lui trouvent pas l'onction de quelques-unes de nos Cantatrices, telles que Mlle *Arnoux*.

Le 12 *Avril* 1782. On eſt ſi mécontent de la nouvelle ſalle, quant à la diſtribution des loges, qu'il faut abſolument changer, qu'il a été queſtion de renvoyer les Comédiens aux Tuilleries, vu la longueur du tems qui doit s'écouler encore juſqu'à la vacance.

Il paroît que les Architectes, trop dociles à écouter les conſeils des Comédiens dont la cupidité ſordide voudroit multiplier les loges à l'infini, les ont racourcies de la façon la

plus gênante pour le Public.

Les femmes se plaignent aussi que l'éclat du blanc qui regne généralement dans la salle, affadit leurs traits & les éclipse tout-à-fait; &, comme ce sont elles qui attirent les hommes partout, il est essentiel d'empêcher qu'elles ne désertent, ce qui rendroit bientôt le spectacle vuide.

Le 13 *Avril* 1782. C'est le quinze que s'ouvrent à Vincennes les courses pour la distribution des prix, dont chacun de cent louis.

On ne peut qu'applaudir à cet encouragement dans ce pays, où il est essentiel de donner le plus grand soin aux haras, & à perfectionner nos races de chevaux, dont, d'ailleurs, il se fait une consommation prodigieuse. Il est calculé qu'année commune, il en meurt à Paris 6000.

On a fait venir vingt-trois chevaux barbes cette année pour couvrir nos jumens & provigner une espece de ce genre amélioré.

Le 14 *Avril* 1782. On croit qu'un mémoire de M. Rochon de Chabannes, en forme de *Lettres sur l'opéra*, qu'il a présenté au Ministre de Paris, concernant la réforme & l'amélioration de ce spectacle, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux sur les abus, & aux arrangemens pris à cet égard & qui se prennent encore.

M. *Amelot* a renvoyé la connoissance de ce mémoire à M. de la Ferté, Intendant des menus & Commissaire du Roi en cette partie, & celui-ci nouvellement marié, très-rangé aujourd'hui,

difpofé même à dònner dans la dévotion, s'en eft rapporté à un Sieur *Morel*, fon ancien caiffier, qui, foufflé par un certain Abbé le Beau de Schofne, s'eft avifé de devenir tout-à-coup bel efprit, de faire des vers, & pourroit dire, comme le Métromane de Piron: *& j'avois cinquante ans quand cela m'arriva.*

Quoi qu'il en foit, *Morel*, peu en état de prendre par lui-même un parti bien éclairé fur cette matiere, a eu le bon efprit de fentir que M. de Rochon, homme de lettres, impartial, & ayant réfléchi longtems fur la matiere, avoit les qualités propres à le bien guider, en forte qu'il a adopté beaucoup de chofes de fon mémoire.

En outre, comme par fon honnêteté, fa circonfpection pleine d'égards pour tout le monde, en tenant les Acteurs, Chanteurs, Danfeurs, Muficiens, en un mot tout le peuple de ce tripot dans la diftance convenable, M. Rochon s'en eft fait aimer & refpecter; comme d'ailleurs, il veille à leurs intérêts, ils n'ont pas eu de peine à approuver fon plan quant à l'effentiel.

Ce plan confifte à remettre l'adminiftration de l'opéra aux fujets principaux, formant un comité fubfiftant, dont chaque membre aura le détail de quelque partie, & fera obligé d'en rendre compte à l'affemblée. En outre, il y aura deux femainiers toujours en activité pour les affaires courantes, pour la manutention journaliere de la machine & fon régime, à l'inftar,

en un mot, de ceux de la comédie Françoise.

M. *Rochon* imagine avec raison que personne ne peut mieux travailler avec zele à la prospérité du théâtre lyrique que ceux qui y seront intéressés, puisque leurs revenus augmenteront en proportion.

On assure que dans le surplus de son mémoire, il jette des vues plus étendues pour augmenter les revenus de l'opéra, soit directement, soit indirectement, en supprimant les petits spectacles des Boulevards, qui, malgré le tribut qu'ils lui payent, ne le dédommagent pas du tort qu'ils lui font, & en joignant à son administration tous les Wauxhalls possibles, après avoir indemnisé tous les propriétaires.

Il est fâcheux que M. Rochon ait la modestie de ne pas vouloir répandre son mémoire, qu'on assure être imprimé, & qui, par sa distribution, feroit fermenter les amateurs, & ouvriroit carriere à une discussion dont il pourroit sortir enfin un plan plus parfait, auquel on se tiendroit irrévocablement.

Le 15 *Avril* 1782. MM: les Comédiens François ont jugé à propos, depuis qu'ils jouent à la nouvelle salle, de faire un arrangement entre eux, suivant lequel, à toutes les représentations & surtout aux premieres, ils se répartissent à chacun deux billets de parterre, aujourd'hui parquet, qu'ils donnent à qui bon leur semble. Messieurs les Auteurs se récrient contre cette délibération du comique Aréopage, & la regar-

dent comme contraire à leurs intérêts. Ils prétendent que c'eſt ainſi aller contre le ſage réglement qui force les Auteurs d'acheter, même à leurs pieces, les billets de parterre, afin de prévenir toute cabale en leur faveur. Au contraire, ici les Hiſtrions deviennent maîtres de faire tomber une piece quand ils voudront.

Les Auteurs, en conſéquence, ſe diſpoſent à en parler au Maréchal de Duras; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils aient plus de crédit ſur ce point que ſur d'autres plus eſſentiels & plus juſtes, où ils ont ſuccombé.

Le 15 *Avril* 1782. *Moliere à la nouvelle ſalle* eſt décidément de M. de la Harpe; il en a reçu les complimens dès qu'il en a vu le ſuccès aſſuré. On ſavoit même, il y a plus de ſix mois, que le ſupérieur l'avoit chargé de faire quelque choſe pour cette époque; mais fâché depuis, que cela ſe fût répandu, on affecta de dire que le bruit étoit faux, afin qu'il pût conſerver *l'incognito* dont il prétend avoir beſoin pour réuſſir. On étoit d'autant plus éloigné de croire qu'il fût pere de cet ouvrage, que la critique en porte preſque toujours à plomb ſur lui. Il y a des plaiſanteries contre l'Académie Françoiſe, & il en eſt membre; il vient décréditer les drames, & il en a compoſé, & ſes amis en ont fait, & tout récemment ils ont été canoniſés en pleine Académie; il perſifle les bureaux de bel eſprit, les coteries ſavantes, & il vit perpétuellement dans ces ſortes de ſociétés; il s'éleve avec

fureur contre ceux qui font cabaler pour eux, qui ameutent des prôneurs, & il ne s'est soutenu que par cet artifice. Mais un Poëte n'est pas obligé d'être conséquent, & l'on peut composer une jolie piece & être mauvais logicien.

Le 15 *Avril* 1782. M. le Duc d'Aumont, Gentilhomme de la chambre, est mort ces jours-ci; les gens de lettres se souviennent encore de la cruelle vengeance qu'il exerça, il y a plus de vingt-cinq ans, envers le Sieur Marmontel pour une plaisanterie qui fut faite à souper chez Mlle Clairon contre ce Seigneur. Il exigea la détention de l'auteur, & lui fit ôter le Mercure dont le public étoit assez content entre ses mains.

Le 15 *Avril* 1782. Vendredi dernier l'Abbé Pezana, Editeur d'une nouvelle édition de Metastaze, qui est actuellement en train, a été trouvé dans son lit baigné dans son sang & s'étant étrangement mutilé. On a arrêté l'hémorragie & l'on espere qu'il n'en mourra point. On donne plusieurs causes de ce suicide; on dit qu'il a été fol; on dit que c'est par amour; on prétend enfin que la veuve Hérissant, chargée de l'impression de son ouvrage, se trouvant trop en avance aveo lui, vouloit retenir ses honoraires jusqu'à ce qu'elle fût remplie, ce qui l'avoit réduit au désespoir; que même dans le premier moment où l'on l'avoit interrogé sur le motif de son étrange résolution, il avoit répondu: c'est cette Hérissant qui veut tout, il n'y a qu'à lui porter cela, ce que j'ai de plus cher.

Quoi qu'il en soit, on ajoute que c'est un mauvais sujet, qui avoit abandonné une femme & des enfans qu'il avoit en Italie.

Le 16 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 9 Avril..... Je vous adresserai le plutôt possible la lettre du Roi au Parlement de Bordeaux en date du vingt-deux Décembre dernier: vous y verrez avec quelle délicatesse on y ménage l'amour propre des Magistrats. Il paroît que c'est sur un dernier arrêté de notre Parlement du 23 Novembre précédent, qu'on s'est déterminé à faire parler S. M. un langage plus doux & plus conciliant. Elle assure son Parlement que ses lettres patentes du 23 Décembre 1780 au sujet du Sieur *Dupaty* ne renferment aucune inculpation, contiennent même un témoignage honorable de la haute opinion qu'elle a de cette Cour. Elle ordonne l'exécution de ses lettres patentes enregistrées le sept Mars 1781, en ce qui concerne le Sieur Dupaty, & le huit en ce qui concerne l'Avocat général Dufaur de la Jarte.

A l'égard de la poursuite que le Parlement demandoit des prétendus libelles contre lui, le Roi persiste à vouloir que ce soit le Parlement de Toulouse qui en connoisse par égard pour la propre délicatesse des Magistrats insultés & qu'il s'agit de venger.

Le renvoi à ses fonctions de premier Président fait tomber l'article par lequel le Parlement sollicitoit son retour.

L'article plus chatouilleux où cette Cour s'élevoit contre les différentes lettres patentes contenant des menaces, dont les paroles, toujours subsistantes dans ses registres, seroient pour elle un monument éternel d'opprobre, a été tourné d'une façon aussi satisfaisante que le permettoient les circonstances, puisque S. M. consent à ce que la clause *à peine de désobéissance* soit regardée comme non avenue.

Enfin, le Roi en laissant connoître à son Parlement qu'il n'a pas ignoré l'étrange maniere dont on s'est joué de ses ordres pendant plus d'un an en n'administrant pas la justice, en prétextant des maladies pour ne pas se trouver aux audiences, lorsqu'on se portoit bien pour aller aux assemblées de chambres & vaquer à ses plaisirs; en insistant principalement sur la cessation de la Tournelle, ce qui fait craindre que le grand nombre des prisonniers renfermés si longtems n'y occasionne une contagion funeste à toute la ville, au lieu de sévir, comme le bon ordre l'exigeroit, contre ces prévaricateurs connus, leur permet de se retirer, & ordonne qu'ils le déclarent dans la séance & sans désemparer; veut en même tems que les restans prennent aussi sur le champ des mesures efficaces pour continuer un service si longtems interrompu, & finit par des promesses encourageantes & flatteuses pour leur amour propre.....

Voilà, en attendant que je vous en envoie copie, l'analise de cette lettre, précieuse à conserver;

ferver ; mais que les Magiftrats ont peine à laiffer percer dans le public.

Le 16 *Avril* 1782. On a en effet diftribué gratis une brochure ayant pour titre : *Détail de ce qui s'eft paffé dans les expériences faites par M. Janin, les* 18 *&* 23 *Mars, en préfence des Commiffaires réunis de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Médecine.* Imprimé par ordre du Roi.

Il réfulteroit de ces expériences précifément l'oppofé de ce qui a été dit dans l'ouvrage précédent, auffi imprimé & répandu avec profufion par ordre du gouvernement, favoir que le vinaigre n'a pas la propriété de définfecter les foffes d'aifance, lorfque le Méphitifme y eft pouffé à un certain degré, puifqu'un des vidangeurs employés dans cette circonftance en a été victime & a péri, & que beaucoup d'autres ont été incommodés.

On affure que M. Janin réclame contre ces deux féances, & prétend qu'il y a eu de la jaloufie & de la méchanteté de la part des officiers du ventilateur, intéreffés à détruire l'efficacité de fon invention.

Le 17 *Avril* 1782. Le Mercredi dix de ce mois, jour où l'on repréfentoit pour la feconde fois, à la nouvelle falle du théâtre François, on donnoit *les Femmes favantes.* Mad. la Comteffe de Genlis arriva avec fes pupiles & M. le Duc de Chartres ; malgré la préfence du Prince, le Gouverneur fut hué d'une maniere très-

désagréable. Peu après vint Mad. de Monteſſon avec M. le Duc d'Orléans, & on les applaudit ſingulierement: les deux Dames ſe trouvant par la poſition de leur loge en face l'une de l'autre, il s'enſuivit pendant toute la comédie des alluſions de la part du public, ſenſibles jusqu'à l'indécence. Tout ce qu'il y a de ridicule dans le rôle de Dorimene étoit reporté avec affectation du côté de Mad. de Genlis, & tout ce qu'il y a d'honnête & de naïf dans le rôle d'Henriette étoit appliqué à Mad. de Monteſſon, vers laquelle on ſe retournoit avec de grands battemens de mains, tandis qu'on ne jetoit ſur l'autre que des regards de dédain & d'indignation. Du reſte, on ne ceſſe d'enfanter des couplets ſur ſon compte. En voici encore un nouveau ſur l'idée ridicule de ſon livre de faire apprendre aux enfans l'Ecriture Sainte par des tableaux où l'on repréſenteroit les principaux traits hiſtoriques de ce livre, & où on les leur feroit paſſer en revue dans une lanterne magique.

Air du Serin.

Ce n'eſt plus la ſainte écriture
Qui révele la ſainte loi:
Au milieu d'une chambre obſcure
Deux chandelles donnent la foi.
Notre évangile eſt une optique:
Laiſſez la bible au peuple Hébreu,
Et dans la lanterne magique
Venez connoître le vrai Dieu.

Le 17 *Avril* 1782. On assure que le Roi ayant appris l'heureux talent de M. le Marquis de *Montesquiou*, premier Ecuyer de *Monsieur*, pour remplir sur le champ les bouts rimés les plus difficiles, lui en a proposé aussi dont il ne s'est pas tiré moins heureusement, quoique les idées en soient plus lugubres.

Je rencontrai dimanche un mort dans son cercueil,
Voyageant tristement sur le chemin d'Arcueil.
Au fond d'un corbillard, comme en un bon fauteuil,
Deux Prêtres se carroient & le couvoient de l'œil.
Tout à coup l'essieu rompt; la bierre fut l'écueil
Qui joignit mes vilains à feu Monsieur d'Auteuil.
C'étoit le nom du mort; il fallut dans un fiâcre,
Emballer le défunt, les Prêtres & le Diacre.
Du sort qui nous attend voilà le simulacre,
Me dis-je; le Mogol sur son trône de nacre,
Le vaincu massacré, le vainqueur qui massacre,
Tôt ou tard de Caron remplissent la polacre.

Le 18 *Avril* 1782. Les Demoiselles *Colombe*, *du Gazon*, & l'*Escot* sont trois Actrices de la comédie Italienne, qui en font les délices. L'une a beaucoup de talent pour chanter les arietes de bravoure Italienne; elle a d'ailleurs une superbe figure. L'autre est une fort jolie Actrice, qui brille surtout dans les opéra comiques françois; la troisieme est une jeune personne fille du Sieur Clairval. Elle n'a débuté que depuis deux ans, & donne des espérances, avec un maître pour le chant ayant autant de goût que son pere. En jouant sur le nom de chacune de ces Actrices on a fait des couplets fort agréables que voici.

Air: *Philis demande son portrait.*

Circé, changeant l'homme en Dieu,
D'un seul coup de baguette,
Fournit la femelle au moineau,
Le mâle à la fauvette.
Chez elle il faut s'appareiller:
Si dans ses mains je tombe
Qu'elle me transforme en ramier
Car *j'aime la Colombe.*

Air: *il faut attendre avec patience.*

C'est pour l'indolente richesse,
Que l'on inventa les sophas;
Mais de ce lit de la molesse
L'ardent amour ne se sert pas.
Peut-on, quand on a le cœur tendre,
Avoir des coussins d'édredon?
J'aimerois mieux cent fois m'étendre
Toutes *les nuits* sur *du Gazon.*

Air: *De Cassandre.*

En prenant des bains dans un fleuve
Mon mal de nerfs doit s'affoiblir:
Je brûle de tenter l'épreuve;
Mais quel fleuve dois-je choisir?
L'eau du Rhin n'est pas assez pure;
Le Danube a trop de froidure,
Le Sénégal seroit trop chaud;
Je vois que le mal que j'endure
Ne peut guérir que dans l'*Escot.*

Le 18 *Avril* 1782. Voici une copie de l[a]

lettre ſinguliere de la Cour des Aides de la ville de Clermont au Garde des ſceaux, qu'on donne comme authentique.

Monſeigneur — Nous avons eu l'honneur de vous écrire... Vous ne nous avez pas répondu. Si vous avez lu notre lettre, vous ne l'avez pas entendue; ſi vous l'avez entendue, vous n'en avez pas rendu compte au Roi. Dans ce cas vous nous trompez, & nous ne méritons pas de l'être; il faut qu'un Garde des ſceaux ſache bien entendre & répondre.

Le 19 *Avril* 1782. L'Impératrice des Ruſſies a répondu à la lettre du Comte de Buffon dont on a parlé, en remercîment des médailles dont elle l'avoit honoré. Dans cette réponſe d'une page d'écriture, toute entiere de la main de cette Souveraine, en françois excellent & du meilleur goût, l'Impératrice témoigne à ce grand homme le deſir qu'elle auroit de poſſéder ſon buſte. En conſéquence, demain dimanche, le fils unique de M. de Buffon part pour la Ruſſie, il doit avant paſſer à Berlin. Ce jeune homme, de la plus jolie figure & de la plus grande eſpérance, eſt Officier aux Gardes; il n'a pas 18 ans.

Le 19 *Avril* 1782. Actuellement que la fermentation qu'ont occaſionné les noëls abominables qui ont couru Paris cet hiver, eſt raſſiſe, ils ſont moins rares & on ſe les communique par cet attrait pour la nouveauté, quelque exécrable qu'elle ſoit. Il y en a vingt couplets.

ils femblent être faits à l'occafion de la naiffance du Dauphin. L'Auteur, qui n'épargne pas ce qu'il y a de plus facré, après avoir plaifanté la Divinité même; après avoir dans fes calomnies atroces enveloppé toute la famille royale, excepté Madame la Comteffe d'Artois & Mefdames, tombe fur les femmes de la Cour & les hommes. Entre ces derniers figurent le Duc d'Orléans, le Duc de Chartres, M. de Maurepas, M. Amelot, M. de Caftries, M. de Miromefnil, M. de Monteynard, M. de Puyfégur, le premier Médecin Laffone, & le Duc de Coigny en faveur duquel on renouvelle les foupçons répandus dans des pamphlets déteftables venus de chez l'étranger. La Princeffe de Lamballe, Mad. la Ducheffe Jules, Mad. la Comteffe Diane, Mad. de Fleuri, Mad. d'Offun, la vieille Maréchale de Luxembourg, Mad. de Fougieres, enfin la Princeffe de Henin, qui ferme la marche, font les femmes nommées de la maniere & avec des anecdotes les plus diffamantes. Le jugement qu'on en a porté, comme ouvrage de littérature, eft tres-jufte: il n'en eft aucun qui ne foit d'une méchanceté noire, & peu où il y ait quelque fel, quelque tournure qui puiffe annoncer de l'efprit dans fon auteur; du refte, ils font affez corrects, & d'un homme qui a l'habitude du couplet.

Le 19 *Avril* 1782. Le Procureur au Parlement qui a été fi maltraité par M. le Comte de *Chabrillant*, fe nomme *Pernot*. Ce Seigneur

ne lui a point donné des souflets, comme on l'avoit dit d'abord; mais l'a diffamé par un complot atroce pour l'obliger de sortir de sa place & le faire arrêter; il l'a traité de voleur, ce qui a provoqué la vigilance de la garde, & a rendu ce Procureur un moment l'objet du mépris & de l'indignation du public: mais la vérité s'est bientôt éclaircie; il est sorti du corps de garde, & avec quelques témoins qui se sont offerts d'eux-mêmes, est allé faire sa déposition chez un Commissaire. Le procès se fait avec une chaleur trop légitime, & les *Châbrillant* voudroient faire venir l'autorité à leur secours.

Le 20 *Avril* 1782. Les bouts rimés étoient autrefois en vogue; même durant les jours brillans du siecle de Louis XIV, c'étoit le jeu des beaux esprits. Cet exercice commence à revenir à la mode On a déjà vu comment M. de Moutesquiou s'est tiré avec beaucoup d'adresse de ceux qu'on lui avoit proposés. En voici de récens, d'autant plus heureux qu'on l'avoit en outre circonscrit dans un sujet qui étoit la nouvelle du départ du Pape pour Vienne.

C'est envain que de Rome aux rives du Danube,
Notre antique Muphti vient au petit galop.
Aujourd'hui Pierre Ponce, autrefois Pierre cube,
Il distilloit l'absynthe, aujourd'hui le sirop.
De son vieux barometre en observant le tube,
Il doit voir qu'on perd tout quand on exige trop.

M. L'avocat *Marchand*, jadis renommé pour les plaisanteries, mais aujourd'hui glacé par l'âge,

a pourtant encore quelques étincelles ; fur le même fujet il a enfanté l'épigramme fuivante.

Le Pape, autrefois un tyran,
Avec l'Empereur entre en lice ;
Mais les foudres du Vatican.
Ne font plus que feux d'artifice.
Notre Pontife en fes fermons
Etalera de vains reproches ;
On fait qu'à Rome les canons
Ont été *convertis en* cloches.

Le 20 *Avril* 1782. Ce n'eft point feulement une addition à fon *Tableau de Paris* qu'a fait Monfieur *Mercier*, c'eft une refonte confidérable. Celui-ci eft en quatre volumes, & c'eft la feule édition qu'il avoue, comme faite fous fes yeux : il renie encore mieux certaine d'un Sieur Samuel Fauché pere, contrefacteur miférable, qui s'eft furtout appuyé fur celle qui a paru au mois de Juin 1781 & qui, faite à cent lieues de l'Auteur, eft elle-même très-imparfaite.

On annonce que cet ouvrage doit avoir une fuite & que les tomes 5, 6 & 7 font fous preffe. Voilà une rare fécondité.

Au refte, il y a en effet des améliorations dans cette édition nouvelle, quelques articles font moins fuperficiels & plus foignées ; mais le livre péchera toujours par le défaut de plan, d'ordre, de méthode, de goût. Des articles vagues, d'autres croqués à l'infini, de dégoûtans & d'ennuyeux ; en un mot, ce n'eft encore qu'un ouvrage

de Libraire, c'est-à-dire composé pour aller aux volumes, faire masse & gagner plus d'argent en raison de plus de papier noirci.

Le 21 *Avril* 1782. Le Sieur Augé, Acteur reçu depuis 1763, est le seul que le théâtre François ait perdu à la rentrée; il brilloit surtout dans l'emploi des valets qu'on appelle *la grande livrée*. Il avoit la taille svelte & bien prise, une démarche leste, un masque très-expressif, un organe sonore & bruyant, beaucoup de gaîté & d'aisance; il plaisoit généralement: plus adroit que Préville, il n'a pas attendu que le public s'en dégoûtât; il est très-regretté.

Le 21 *Avril* 1782. L'université de Paris a perdu depuis peu dans la personne de M. Guerin, un de ses plus estimables Professeurs. il avoit un goût particulier pour la poésie Latine: il brilloit surtout dans les paranymphes, exercices académiques, jeux littéraires, où il savoit mêler des railleries fines à des louanges délicates. Son cabinet étoit une espece d'entrepôt où l'on venoit s'approvisionner de discours, de complimens, de vers, d'ouvertures de thèses. C'étoit un autre Abbé Pelegrin; mais sa piété filiale anoblissoit ce commerce en consacrant les bénéfices à faire subsister une mere & une sœur.

M. Guerin avoit fait imprimer peu de choses. Le plus estimé de ses ouvrages est l'oraison funebre de feu Monseigneur le Dauphin, pere du Roi; & l'époque la plus mémorable de sa vie

eſt celle où, en qualité de Recteur, il eut l'honneur de complimenter le Parlement à ſon rappel en 1774.

Le 22 *Avril* 1782. On peut juger du goût du public pour les tableaux du Sieur *Greuze*, par ce qui vient de ſe paſſer à la vente du Marquis de Menar : un des ſiens a excédé infiniment de prix les plus chers, comme on en peut juger par la comparaiſon.

N. 6. *Un Payſage mêlé de ruines*, de 28 pouces de large ſur 22 de haut, par Nicolas *Berghem*; 5802 liv.

N°. 42. L'*Accordée de village*, de 3 pieds & demi ſur 2 pieds 9 pouces, par J. B. *Greuſe*; 16650 liv.

N°. 51. *Les Enfans tués par les Ours, pour avoir insulté le Phophete Eliſée*, de 4 pieds de large ſur 3 de haut; par Laurent *de la Hire*; 6710 liv.

N°. 132. *Jupiter métamorphoſé en Satyre, découvre & réveille la Nymphe Antiope*; de 26 pouces ſur 22; par Carle *Vanloo*; 3151 liv.

No. 137. *Une Tempête au bord de la mer, & un Payſage enrichi d'architecture, montagnes, lointains &c.* Deux tableaux de 4 pieds 3 pouces ſur 2 pieds huit pouces faiſant pendants; par Joſeph *Vernet*; 6621 liv.

Le 22 *Avril* 1782. M. de la Blancherie, fort étourdi de tous ces Muſées qui s'élevent & décréditent le ſien, cherche de tems en tems à ramener ſur lui les yeux du public. En conſéquence, il pu-

blie une lettre par la voie du journal de Paris, où il rappelle d'abord ce que c'eſt que ſon établiſſement de *la Correſpondance générale & gratuite pour les ſciences & les arts.*

Une correſpondance & une relation prompte & intime non-ſeulement entre les ſavans & les artiſtes de tous les pays, mais encore entre ces mêmes ſavans & artiſtes & toutes les perſonnes auxquelles leur communication peut être utile & agréable. *Tel en eſt le but.*

Un chef-lieu *gratuit* de correſpondance pour tous les détails relatifs aux ſciences & aux arts: *en voilà les moyens.*

Il en fait enſuite l'hiſtoire.

La fondation du chef-lieu devoit ſervir à deux choſes, à la correſpondance pas lettres, & à celle par perſonnes. De là ſa *feuille hebdomadaire*, réſultat de la premiere, où ſe trouve une notice prompte & ſuivie des ſavans & des artiſtes de tous les pays, des découvertes & des ouvrages en tout genre. Cette feuille a pour titre: *Nouvelles de la République des Lettres.*

La ſeconde a procuré un point de réunion pour les ſavans, les artiſtes, & les amateurs nationaux & étrangers, ainſi que pour les productions des ſciences & arts en tout genre, ſous le titre d'*Aſſemblée ordinaire des ſavans & des artiſtes.*

Cinq cens ſouſcripteurs pour la feuille de la Correſpondance au bout d'un an de ſon inſtitution, ſuffiſoient preſque aux frais du *chef-lieu*,

lorſqu'un *deficit* de deux cens ſouſcriptions, cauſé par la guerre, força en 1780 à la ſuſpenſion de la feuille & de l'aſſemblée.

Le Sieur de la Blancherie ne pouvant compter ſur les bienfaits du Gouvernement, dans ſa pénurie eut recours à la munificence de quarante grands Seigneurs, ayant *Monſieur* à leur tête, qui ont bien voulu faire les frais de l'emplacement. Il donne la liſte de tous ces amateurs & rien de plus glorieux pour les ſciences & les arts: ils ſont tous Princes, Ducs, Marquis ou Comtes. Il fut donc rendu à ſes fonctions en 1781. L'ardeur du gain s'accroiſſant, il a imaginé d'étendre la ſociété d'abord à toutes les perſonnes de nom d'un rang diſtingué qui voudront apporter leur argent; puis de leur réunir encore ſous le titre d'*Aſſociés* tous les bons citoyens de la république des lettres & des arts qui auront deux louis à ſacrifier. Il aſſure que ce projet a parfaitement réuſſi, c'eſt-à-dire que l'argent eſt venu en abondance, & en telle abondance, qu'il a été réſolu de rendre reverſibles aux artiſtes qui auroient beſoin de ſecours, les fonds excédant les frais néceſſaires *du chef-lieu*.

Le 22 *Avril* 1782. On aſſure que l'Académie Françoiſe doit inceſſamment proclamer un nouveau prix extraordinaire & annuel, fondé par un citoyen qui ne s'eſt fait connoître qu'au Secrétaire de la Compagnie, & veut d'ailleurs garder l'*incognito*. Ce prix fort ſingulier ſera décerné à l'auteur d'un *acte de vertu* pris néceſ-

fairement dans la bourgeoisie & principalement dans les derniers rangs de la société. Il doit consister en une médaille provenant de l'intérêt en viager d'un capital de 12,000 liv. Voilà tout ce qu'on en sait jusqu'à présent.

Le 22 *Avril* 1782. M. l'Abbé de *Crillon* delivre à ses amis une traduction du discours dont S. M. Catholique a accompagné ses bienfaits envers le Duc son frere.

„ Je vous ai fait Capitaine général de mes
„ armées, pour vous donner un grade militai-
„ re, comme à tous les autres qui m'ont bien
„ servi; mais je me suis réservé le plaisir de
„ vous dire moi-même que je vous fais *Grand*:
„ c'est une vieille dette de mes ancêtres envers
„ les vôtres, pour les bons services qu'ils leur
„ ont toujours rendus, & une vraie satisfaction
„ pour moi de payer ceux que vous venez de
„ me rendre".

Le 23 *Avril* 1782. *Supplément à l'Espion Anglois, ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker; sur le sort de la France & de l'Angleterre, & sur la détention de Me. Linguet à la Bastille.* Adressées à Milord All-Eye, par l'auteur de l'Espion Anglois.

Si l'on en croyoit un Avertissement du Libraire, le manuscrit de cet ouvrage lui auroit coûté fort cher, & il auroit eu grand tort. Peu de faits & beaucoup de bavardage, tel est le résultat de ce pamphlet, très-condamnable d'ailleurs par des propos calomnieux contre les plus

augustes personnages. Il est fâcheux que l'Auteur, qui semble avoir cependant de l'honnêteté & de bonnes vues, se soit permis un ton aussi effréné. Il est aisé de voir qu'il ne peut nullement être le même que celui du véritable *Espion Anglois*, malgré les éloges que lui prodigue l'inconnu qui a osé se travestir sous son nom.

Le 23 *Avril* 1782. Il paroît que M. de *La Blancherie* sentant la futilité & le vuide de son institution, voudroit pour la consolider, l'étendre & remplacer la *Société libre d'Emulation*; mais celle-ci s'étant déjà éteinte deux fois, la premiere ayant un Prince du sang à sa tête, & la seconde guidée par les gens les plus intrigans & les plus actifs de Paris, doués d'ailleurs d'un vrai talent, très-répandus, très-accrédités chez les Grands, quel espoir fondé peut avoir un inconnu dans la littérature & dans les arts? Quoi qu'il en soit, c'est pour en venir à ce but, qu'il a sans doute imaginé d'amorcer la cupidité des Artistes en leur annonçant des secours provenus de son superflu. En conséquence, il s'est formé un comité de quatre associés, présidés par des grands Seigneurs, pour surveiller l'administration générale dont il ne sera plus que l'organe. Il est question à présent de dresser des statuts.

Le comité est composé de Messieurs les Ducs de Charost & du Marquis de Crussol pour la Chambre haute; & des Curés de St. Germain l'Auxerrois, de Bondi, Receveur général des

finances, de Mirbeck, Avocat aux Conſeils, & Bro, Notaire pour la Chambre baſſe.

Car on voit que l'aſſemblée ſe diviſe naturellement en deux claſſes: celle des protecteurs, & celle des aſſociés ou protégés, qualité qui ne doit pas plaire infiniment à tout le monde.

Le 23 *Avril* 1782 On ne conçoit pas quel goût d'argent s'eſt emparé de M. le Duc de Chartres, & le pouſſe à des actions peu dignes d'un Prince. Il faut ſans doute rejeter tout cela ſur ſes gens d'affaires. Tel eſt le trait qu'on raconte depuis quelques mois & qu'on n'a voulu rapporter qu'après en avoir conſtaté l'authenticité.

Il eſt d'uſage qu'au mariage des Princes le Roi accorde pour préſent de noces 150,000 livres. M. le Duc de Chartres a fait demander cette ſomme au Duc d'Orléans ſon pere. Celui-ci a répondu qu'en dépenſant 800 000. liv. pour les fêtes du mariage de ſon fils, il croyoit avoir amplement ſatisfait aux intentions de *Louis XV*. Malgré cela, les conſeils du Prince ont prétendu qu'il ne pouvoit, à cauſe de ſes enfans, ſe départir de ſon droit, & en conſéquence le Duc d'Orléans a été aſſigné. Madame de Monteſſon, inſtruite de ce mauvais procédé, lui en a porté ſes plaintes un jour qu'il eſt venu la voir, lui a dit que le Duc d'Orléans n'avoit point d'argent & lui a préſenté ſes diamans pour gages de la ſomme: le Duc de Chartres honteux les a refuſés; Mad. de Monteſſon, pour arrêter le cours

d'une procédure auſſi déſagréable au Prince ſon époux, les a envoyés à ſon Alteſſe qui les a gardés.

M. le Duc d'Orléans, inſtruit du beau procédé de Madame de Monteſſon, n'a pas voulu être en reſte, a fait l'impoſſible pour trouver les 150 000 livres & retirer les diamans.

Le 24 *Avril* 1782. De toutes les caricatures imaginées juſqu'à préſent à l'occaſion de la guerre, celle appelée le *Magnificat* eſt ſans contredit la plus juſte & la plus ingénieuſe.

Dans le médaillon qui occupe le centre ſe voit un léopard terraſſé qui déſigne l'Angleterre; l'Amérique ſous l'emblême d'un ſerpent l'enlace & cherche à l'étrangler: un lyon qui eſt l'attribut de l'Eſpagne, tient en arrêt l'animal féroce, tandis qu'un coq s'ébat ſur lui & triomphe de ſa chute. On conçoit facilement que ce dernier caractériſe la France.

Au bas eſt le globe reſſerré d'une jarretiere, ſur laquelle eſt écrite la deviſe *Honny ſoit qui mal y penſe*; on juge que cette jarretiere annonce l'ambition de l'Angleterre, qui voudroit avoir la domination univerſelle des mers, & du monde conſéquemment; mais la jarretiere préciſément ſe rompt au méridien de l'Amérique, époque de la fin de ſa puiſſance; & la deviſe de l'autre bout de la jarretiere eſt, *Qui trop embraſſe mal étreint.*

L'eſtampe tire ſon nom du *Magnificat*, parce qu'on lit en tête le verſet de ce pſeaume, expreſſion prophétique de ce qui ſe paſſe de nos

jours : *Disperſit ſuperbos mente cordis ſui.* L'exergue porte deux légendes ; l'une en latin, *poſt coïtum omne animal triſte præter gallum* : celle-ci ſans doute eſt relative à la France ; l'autre concerne les fautes du miniſtere de l'Angleterre, ſon *imprudence, préſomption, orgueil, tyrannie, humiliés.*

Aux quatre coins de l'eſtampe ſont répétées les têtes des figures principales de cette ſcene allégorique. Au haut à droite eſt la tête du lion, en face celle du coq, au deſſous de celui-ci la tête du léopard, & à l'autre angle la tête du ſerpent. Entre ces deux eſt une apoſtrophe du dernier, *ne marche pas ſur moi.* Auprès du léopard on voit un faiſceau de fleches caractériſant la Hollande, & autour s'entortille de nouveau le ſerpent ; mais en ſigne d'union, image de celle qui ſe doit établir entre les deux Républiques.

Au bas de la mappemonde eſt un chifre compoſé de deux lettres un G. & un M. ce qui eſt le juron de l'Anglois, *God-dem* ; & au deſſus, *Tu l'as voulu.*

Le 25 *Avril* 1782. Le Grand-Aumônier a viſité les priſons, ainſi qu'il y étoit autoriſé par le Roi, & non-ſeulement a rempli ſa miſſion avec beaucoup de zele, mais l'a étendue aux objets qui ont excité naturellement ſa commiſération ; tel eſt le pain des priſonniers, qu'il a trouvé ſi déteſtable, qu'il en a pris un échantillon, l'a fait goûter à S. M, & a été chargé par elle de pourvoir à ce qu'ils en euſſent de meilleur.

M. le Cardinal de Rohan ayant auſſi trouvé dans les priſons un homme tout en ſang, il lui a demandé qui l'avoit ainſi maltraité? Il a répondu que c'étoient les Commis des barrieres; ſon Eminence en a pris note, & ces Commis en effet s'étant trouvés coupables ont été tous caſſés.

Le 25 *Avril* 1782. Les lettres viennent de perdre à Lyon un diſciple eſtimable en la perſonne de l'Abbé de la Serre, mort le 2 Mars.

Il étoit entré de bonne heure à l'Oratoire, & en étoit ſorti à près de 60 ans. Il eſt auteur de pluſieurs pieces de poéſie couronnées dans différentes Académies de province; il a compoſé auſſi différens éloges & une poétique élémentaire.

Son ouvrage le plus connu eſt un *Poëme de l'Eloquence*. Quoi qu'il ne fût pas membre de l'Académie de Dijon, il eut occaſion de ſe trouver à une ſéance de cette aſſemblée où ſiégeoit le Prince de Condé: il reçut de ſes mains le prix d'éloquence qu'il venoit de remporter, & S. A. l'invita à lire quelques morceaux de ſon poëme non encore achevé, & qui ne l'a été que peu de tems avant ſa mort. Les encouragemens du Prince ne contribuerent pas peu à l'engager d'y mettre la derniere main.

Le 25 *Avril* 1782. On peut ſe rapeler un Abbé *François*, auteur de différens ouvrages en faveur de la religion. Il eſt mort depuis peu, & l'on avoit envoyé ſa notice au journal de Paris, qui ayant réuni le nécrologe à ſa feuille,

devoit ſe faire un point d'honneur de remplir ſes engagemens à cet égard. Meſſieurs de ce Sanhedrin littéraire n'ont pas jugé à propos d'en faire uſage; ils ont prétexté que M. de Voltaire étoit traité trop durement dans la notice. On a été obligé de la faire inſérer dans le *journal de Monſieur*, où l'on a rendu compte des difficultés des Journaliſtes.

Le 26 *Avril* 1782. On a fait déjà mention de la nouvelle mode des Jeannettes. Voici une chanſon qui en conſacre la mémoire à la poſtérité, ſur l'air: *que ne ſuis-je la fougere?*

Préſumant trop de ma lyre
J'ai promis à ma Liſon,
Dans un accès de délire,
Sur ſa croix une chanſon.
Parmi des vers de commande,
Si Liſon veut m'en paſſer
Quelques-uns de contrebande,
Je ſuis prêt à commencer.

Ce que le monde révere
Comme un ſigne de chrétien,
Par une vertu contraire,
A de moi fait un payen.
Ah! ſe peut-il que je chante,
Sans offenſer l'Eternel,
Une croix qui ne m'enchante
Qu'à cauſe de ſon autel?

Juſque ſur un ſein d'albâtre
Je contemple cette croix;

Si j'ai tort d'être idolâtre
Des deux larrons que je vois,
Lison, ma faute est l'ouvrage
De ce couple séducteur,
Fier sans doute de l'hommage
Qu'il dérobe au Rédempteur.

A peine mon œil profite
De ce signe du salut,
Le mouvement qui l'agite
Me dépêche à Belzébut:
En vain je me sens coupable,
Je ne crains que tes rigueurs;
Et j'irois cent fois au Diable
Pour une de tes faveurs.

Si quelqu'un sur ma doctrine
Venoit à me chicaner,
Que lui-même s'examine
Avant de me condamner.
Faut-il outrer la censure
Contre un foible & tendre cœur,
Trop plein de la créature
Pour penser au créateur?

Le 26 *Avril* 1782. M. de *Bellegarde*, Officier d'artillerie si fameux depuis le Conseil de guerre des Invalides, a proposé au Gouvernement de faire l'essai de boulets révêtus d'une composition dont il a le secret. Il s'est trouvé qu'un boulet semblable mettoit le feu partout où il s'attachoit, sans qu'on pût l'éteindre d'aucune maniere, même avec de l'eau: c'est une

espece de feu grégeois. Cependant on n'est pas encore parfaitement content en ce que l'on n'a opposé pour but à ces boulets que des planches & non de forts & épais madriers, tels que sont les côtés des vaisseaux.

Le 26 *Avril* 1782. Les Comédiens Italiens, non moins féconds au commencement de cette année dramatique que durant la précédente, donnent déjà une seconde nouveauté qui a été jouée hier. Elle a pour titre: *Le Poëte supposé ou les Préparatifs de fête, comédie nouvelle en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes & de vaudevilles, suivie d'un divertissement.* Comme les paroles sont de M. Laujeon, Secrétaire des commandemens de M. le Prince de Condé; tout le parterre étoit infecté de cabaleurs qui ont porté la piece aux nues. Les gens sensés l'ont trouvée très-médiocre & ne savoient ce que vouloient dire ces *bravo*, ces *bravissimo* qui les étourdissoient. A la fin on a crié l'Auteur pendant plus d'une demi-heure. La musique du Sieur Champein, quoiqu'agréable, n'est pas non plus au degré d'excellence pour exciter tant de brouhaha. Quand cet enthousiasme factice sera diminué, on pourra mieux juger la nouveauté dont il s'agit.

Le 26 *Avril* 1782. Dernierement un Seigneur Anglois (Drapper, le second du Lord Murray) commandant à Minorque, venu à Paris sur sa parole, dînoit chez le Comte de Vergennes: comme il trouvoit excellent certain vin

que lui fit servir le Ministre, M. de Vergennes lui dit: j'espere, Monsieur, que vous en viendrez boire davantage à la paix. A l'instant l'étranger entre en fureur, s'écrie qu'il n'en doit pas être question encore; que l'Angleterre ne savoit pas faire de paix humiliante, & qu'elle ne pourroit la faire que telle dans ce moment-ci. Le ministre le rassura en lui déclarant que le Roi son maître étoit incapable d'abuser de ses victoires; qu'il ne vouloit point humilier ses ennemis, mais les rendre à la raison & à l'équité. Cette réponse modérée calma un peu la fougue du Colonel frénétique.

Le 26 *Avril* 1782. M. le Président d'Ormesson continue a remplacer M. d'Aligre avec beaucoup de zele & infiniment plus de dignité.

M. de Watronville, aide des cérémonies étant venu, en l'absence du Grand-Maître, apporter au Parlement la lettre de cachet pour la cérémonie annuelle de la réduction de Paris, & ce petit-maître ne s'étant pas comporté, en se présentant devant la Cour, avec la décence & le respect convenable, M. d'Ormesson, qui présidoit la grand' chambre, lui dit:

„ M. Watronville, quand vous apportez à „ la Cour les ordres de votre maître, il faut „ remplir le cérémonial usité, faire de droite „ & de gauche & aux différens bureaux toutes „ les révérences d'usage, & surtout les faire „ très-profondes. N'oubliez jamais le respect „ que vous devez à la Cour, & profitez de

„ cet avertissement."

M. de Tanley qui, de Conseiller au Parlement, s'est fait premier Président de la Cour des Monnoies, s'étant avisé de venir voir en simarre M. d'Ormesson, il le plaisanta sur cet accoutrement & lui dit: on voit bien que vous venez voir vos anciens amis, en habit du matin, en frac.... M. de Tanley déconcerté ayant prétendu que c'étoit une simarre, attribut de sa dignité, non, dit-il, ce ne peut pas être une simarre; c'est une mascarade de carnaval, autorisée par la saison. Il faut savoir que le Parlement fait peu de cas de la Cour des Monnoies & a peine à la regarder comme Cour souveraine; on dit que depuis ce persiflage M. de Tanley a quitté sa simarre.

Le 27 *Avril* 1782. M. de la Harpe a déjà fait imprimer sa piece ayant pour titre *Moliere à la nouvelle salle* ou *les audiences de Thalie*, comédie en un acte & en vers libres. On a vu avec étonnement en tête, ces mots: *par une société de gens de lettres*, & l'on a su qu'en effet Madame *Bellecour* & le Sieur *du Gazon* avoient été pour quelque chose dans cet ouvrage.

M. de la Harpe a la générosité de faire une préface exprès pour annoncer au public cette réunion de talens & de lumieres, & il insiste beaucoup là-dessus, afin qu'on ne prenne pas la chose pour un persiflage. Il est vrai qu'il profite de l'occasion & tombe sur l'Abbé Aubert, auquel il en devoit depuis sa Jeanne, & sur M.

de Charnois. Celui-ci lui tient ſans doute encore plus au cœur, car la préface eſt ſuivie d'une lettre à un amateur du ſpectacle *ad hoc*, où il ne plaiſante pas mal ce *chargé* de l'article des ſpectacles au Mercure de France, de la ridicule importance qu'il met à ſon rôle, & du froid pédantiſme avec lequel il l'exerce. Ces deux morceaux préliminaires ne ſont point du tout déplacés, & diſpoſent merveilleuſement au rire ſardonique qu'excite enſuite plus complettement ſa comédie.

Le 27 *Avril* 1782. Les plaiſans d'ici, ne reſpectant rien, continuent à s'égayer ſur le Saint-Pere, ſur ſes calices, ſur ſes bénédictions, ſur la conſtance avec laquelle il a été obligé de ſe montrer juſqu'à ſix fois à ſon balcon pour y recommencer à les donner au peuple ne ſe laſſant point de les recevoir.

Ils ajoutent qu'il va bientôt quitter Vienne où il finira par deux meſſes, l'une ſans *Credo* pour l'Empereur, & l'autre ſans *Gloria* pour lui.

Le 28 *Avril* 1782. L'Académie Françoiſe publie effectivement le *Proſpectus* du prix extraordinaire & annuel qu'on a annoncé. Voici d'abord le mémoire de l'anonyme, fondateur du prix adreſſé à cette Compagnie.

Meſſieurs,

„ Tous les genres de talens obtiennent des „ récompenſes, la vertu ſeule n'en a pas. Si „ les mœurs étoient plus pures & les ames plus „ élevées, la ſatisfaction intérieure d'avoir fait

„ le

„ le bien feroit un falaire fuffifant du facrifice „ qu'exige la vertu: mais, pour la plupart des „ hommes, il faut un autre prix: il faut qu'u- „ ne action louable foit louée. Ces éloges ont „ été le premier objet des lettres, & c'eft en „ effet la fonction la plus honorable que puiffe „ avoir le génie.

„ L'Académie Françoife s'eft rapprochée de „ cette inftitution antique, lorfqu'elle a pro- „ pofé à l'éloquence le panégyrique des Sully, „ des d'Agueffeau, des Fénélon, des Catinat, „ des Montauzier & d'autres grands perfonna- „ ges. Mais il n'eft dans une nation qu'un „ petit nombre d'hommes dont les actions aient „ un caractere de célébrité; & le fort du peu- „ ple eft que fes vertus foient ignorées. Tirer „ fes vertus de l'obfcurité, c'eft les récompen- „ fer, & jeter dans le public la femence „ des mœurs.

„ Pénétré de cette vérité, un citoyen prie „ l'Académie Françoife d'agréer la fondation „ d'un Prix, dont voici l'objet & les conditions.

„ 1°. L'Académie Françoife fera tous les „ ans, dans une de fes affemblées publiques, „ lecture d'un *difcours* qui contiendra l'éloge „ d'un acte de vertu.

„ 2°. L'Auteur de l'action célébrée, homme „ ou femme, *ne pourra être d'un état au deffus* „ *de la bourgeoifie; & il eft à defirer qu'il foit* „ *choifi dans les derniers rangs de la fociété.*

3°. Le fait qui donnera matiere à l'éloge, fe

„ fera paſſé *dans l'étendue de la ville ou de la*
„ *banlieue de Paris, & dans l'eſpace des deux*
„ *années qui précéderont la diſtribution du prix.*
„ A l'éloge feront jointes des atteſtations
„ du fait, propres à en conſtater la vérité.
„ On choiſit Paris, parce que l'Académie y
„ étant établie, a plus de facilité pour y véri-
„ fier les faits; d'ailleurs, nulle part les mœurs
„ du peuple n'ont plus beſoin de réforme que
„ dans les capitales.

„ 4°. Le diſcours fera *en proſe* & ne fera pas
„ de plus d'un demi-quart d'heure de lecture;
„ un tems plus long ne feroit employé qu'à des
„ diſſertations étrangeres à l'objet de l'inſtitution.

„ 5°. La fondation fera de douze mille
„ livres; & l'intérêt de cette ſomme fera em-
„ ployé à payer deux médailles, dont une pour
„ l'auteur du diſcours, l'autre pour l'auteur de
„ l'action célébrée.

„ 6°. Cette ſomme de douze mille livres fera
„ placée en rente viagere ſur la tête du Roi &
„ ſur celle de Monſeigneur le Dauphin; & le
„ diſcours lu dans la ſéance publique, fera pré-
„ ſenté à ce jeune Prince. Ainſi ſes premiers
„ regards feront portés ſur une claſſe d'hom-
„ mes éloignés du trône, & il apprendra de
„ bonne heure que parmi eux il exiſte des vertus.

C'eſt d'après ce mémoire qu'ayant fait quelques changemens aux diſpoſitions & conditions du donateur, de ſon aveu, elle a proclamé les conditions.

On s'efforce de deviner, au ſurplus, quel eſt ce donateur, & bien des gens nomment M. de Monthion, Chancelier de M. le Comte d'Artois.

Le 29 *Avril* 1782. Les changemens aux conditions du prix, faits par l'Académie & agréés du donateur, ſont énoncés de la façon ſuivante.

1o. Le diſcours ou *récit* ſera fait par le Directeur de la Compagnie.

2°. L'Académie ne pourroit accepter la donation propoſée, ſi elle renfermoit la moindre diſpoſition qui pût intéreſſer perſonnellement quelqu'un de ſes membres. En conſéquence, ce revenu annuel ſera employé entierement à payer une ſeule médaille, qui ſera donnée pour prix de l'acte de vertu.

Le Donateur ayant adopté ces changemens, la Compagnie, d'une voix unanime, & de l'aveu du Roi, ſon auguſte Protecteur, a accepté la donation.

Ce prix ſera décerné pour la premiere fois dans l'aſſemblée publique du vingt-cinq Août 1783.

Elle ne portera de jugement que ſur les actes de vertu dont le détail lui aura été remis par écrit, & ſera muni d'atteſtations ſuffiſantes.

La date de chaque fait dont on enverra le détail, ne pourra remonter au-delà de deux ans avant l'époque fixée pour la réception des pieces juſtificatives, c'eſt-à-dire au-delà du premier Juin 1781.

L'Académie choiſira parmi ces faits celui qu'elle croira le plus digne du prix, ſe réſervant, de

l'aveu du donateur, la liberté de le partager, si elle le juge convenable.

Le 29 *Avril* 1782. Il y a eu le vingt-quatre un concert de bénéfice pour M. *Viotti*, comme il y en a avoit eu un huit jours auparavant au profit de Madame *Mara*. Les billets étoient tous à 6 liv. Cette derniere, encore piquée d'avoir vu l'enthousiasme de ses admirateurs s'éteindre en ce moment, & de ne tirer qu'un très-médiocre bénéfice de la représentation extraordinaire en sa faveur, a refusé de chanter le jour de M. Viotti, quoique celui-ci eût eu la complaisance de jouer au sien. On a été indigné de cette vilaine & sordide ingratitude.

Le 29 *Avril* 1782. Le livre à la mode aujourd'hui, c'est-à dire celui qui fait la matiere des conversations, est un roman intitulé *les Liaisons dangereuses*, en quatre petits volumes. Il est attribué à un M. *de la Clo*, Officier d'artillerie, auteur de quelques opuscules en prose & en vers, & surtout de la fameuse *Epître à Margot* qui parut en 1773, qu'on attribua à M. Dorat, & où la Comtesse du Barri étoit désignée sensiblement, ce qui obligeoit le Poëte de garder l'anonyme.

Dans son dernier ouvrage, très-noir, qu'on dit un tissu d'horreurs & d'infamies, on lui reproche d'avoir fait aussi ses héros trop ressemblans: on assure d'ailleurs, qu'il est plein d'intérêt & bien écrit.

Le 30 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de

Toulouze du 15 Avril.... On ne peut rien d'égal à l'impreſſion que les talens de Mlle *Colombe* ont faite à Toulouſe. L'enthouſiaſme le plus vif & le plus juſte, a ſignalé chacune des repréſentations qu'elle a données; les acclamations, les lauriers, les couronnes en ont été le gage, la preuve & la récompenſe. Les vers ſuivans furent faits ſur le champ à l'occaſion de deux colombes qui s'éleverent du milieu du parterre & qui prirent leur vol vers le théâtre.

Quels nobles traits! que de beautés!
Et quelle voix enchantereſſe!
Ah! tous les cœurs ſont dans l'ivreſſe,
Tous les regards ſont enchantés.
Tu parois & notre Théâtre
Retentit d'applaudiſſemens.

De l'amour, du plaiſir les doux frémiſſemens
Rempliſſent pour toi ſeul un parterre idolâtre;
Puis-je à l'inſtant me ranger ſous ta loi?
Réponds, & dût ton cœur être toujours rebelle,
Je jure ici de n'adorer que toi,
Si tu n'es pas une immortelle.
Mais quel objet s'offre à mes yeux ſurpris?
Deux colombes fendent la nue...
C'eſt l'attelage de Cypris.
Et la Déeſſe eſt reconnue.

Le 30 *Avril* 1782. De Bâle du 25 Mars... Les ſciences viennent de faire une très-grande perte dans la perſonne de M. Daniel de Bernouilli, Docteur en médecine, Profeſſeur de

physique, d'anatomie & de botanique, qui est mort ici le 17 de ce mois, âgé de quatre-vingt deux ans. La Société royale de Londres, les Académies des Sciences de Paris, de Petersbourg & de Berlin, s'honoroient de compter parmi leurs membres, un homme de ce mérite, & dont le nom a acquis de pere en fils la célébrité la plus éclatante & la plus durable. Il fut appelé avec *Nicolas*, son frere, à Petersbourg, lors de la fondation de l'Académie. Ils y arriverent en 1725. *Nicolas* y mourut l'année suivante, & la *Czarine* voulut faire les frais de son enterrement.

Le 30 *Avril* 1782. Il se forme de toutes parts des Sociétés, des Musées, ensorte que Paris va bientôt se diviser, comme Londres, en Cotteries à l'infini. Une sous le titre des *Enfans de l'harmonie* est une réunion de gens qui font de la musique & cependant admettent parmi eux, comme amateurs, des savans, des hommes de lettres, & des artistes de tout genre. Un Peintre qu'on croit être M. Renou, ayant été initié dans cette Société, y a prononcé un *Paralelle de la Musique & de la Peinture* imprimé dans le journal de Paris du 29 Avril, où il y a de très-bonnes choses, quoique le ton en soit un peu emphatique pour une assemblée bourgeoise.

Il n'est pas jusqu'au foubourg Saint-Marceau où il vient de naître un *Musée d'éducation*, qui a mérité l'approbation du Gouvernement. C'est un M. *Collenot David* qui est chef de cet établissement.

Le *Premier Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 27 Avril.... Vous trouverez ci-joint la fameuſe lettre du Roi à notre Parlement & l'arrêté des Chambres du vingt Février, fait en conſéquence. Vous jugerez ſans doute, comme moi, que le Parlement s'en eſt tiré auſſi adroitement qu'il pouvoit, c'eſt-à dire en vrai Gaſcon.

Lettre du Roi au Parlement de Bordeaux du 22 Décembre 1781. (1).

Nos amés & féaux, nous nous ſommes fait repréſenter en notre conſeil votre arrêté du vingt-trois Novembre dernier contenant cinq chefs de remontrances que vous vous propoſez de nous faire, enſemble toutes vos précédentes remontrances, nos différentes lettres patentes, les ordres que nous avons donnés pour leur exécution & les extraits des regiſtres plumitifs de notre Parlement.

Comme la plus grande partie des objets contenus dans votre arrêté a été traitée dans vos précédentes remontrances, & attendu qu'il eſt instant de rétablir le ſervice dans notre Parlement & de n'y pas laiſſer languir plus longtems l'adminiſtration de la juſtice, nous avons jugé à propos de vous faire connoître nos volontés: nous comptons que vous vous y conformerez comme bons & fideles ſujets, & comme Offi-

(1) M. le Procureur Général avoit ordre de ne préſenter cette Lettre que lorſque le Parlement ſeroit réuni. En conſéquence elle n'a pu être préſentée que le 20 Février 1782.

ciers de notre Parlement affectionnés au bien de notre ſervice & à la diſtribution de la juſtice, que vous ſavez être votre premier devoir.

Nos lettres patentes du vingt-trois Décembre 1780, concernant le Sieur Dupaty, Préſident de notre Parlement, ne renferment aucune inculpation. Elles contiennent, au contraire, un témoignage honorable de notre confiance dans l'intégrité de notre Parlement & l'aſſurance où nous ſommes que, toutes les fois qu'il ſera aſſemblé en totalité, il rendra toujours aux loix & à notre autorité l'hommage qui leur eſt dû. Vous avez enregiſtré ces lettres patentes le ſept Mars dernier, & notre intention eſt qu'elles ſoient exécutées.

Les lettres patentes du même jour vingt-trois Décembre 1780, concernant le Sieur Dufaure de la Jarte, notre Avocat général, ont été de même par vous enregiſtrées le huit Mars dernier; ainſi elles doivent être exécutées, & notre intention eſt que vous vous y conformiez.

Notre confiance dans la fidélité & dans l'attachement de notre Parlement nous aſſure que vous ne nous ferez plus ſur ces deux objets de nouvelles repréſentations.

Notre intention a toujours été de laiſſer à l'adminiſtration de la juſtice ſon libre cours; mais, après avoir examiné les extraits de vos regiſtres, après nous être fait rendre compte de la procédure par vous commencée au ſujet de certains imprimés, faits ſans noms d'Auteurs

&

& d'Imprimeurs & sans privilége n'y permission ainsi que des articles de vos remontrances touchant ces imprimés, des considérations importantes qui intéressent également votre délicatesse & le bien de la justice, nous ont déterminés à en attribuer la connoissance à notre Parlement de Toulouse.

A l'égard du Sieur le Berthon, premier Président de notre Parlement de Bordeaux, nous avons bien voulu le renvoyer à ses fonctions, & nous comptons qu'il vous donnera l'exemple de la soumission que nous doivent les membres de notre Parlement & du zele que tous & chacun d'eux doivent apporter au bien de notre service & à l'administration de la justice.

Ce que nous pouvons faire de plus favorable pour notre Parlement, est de vouloir bien regarder comme non avenu tout ce que vous vous êtes permis de dire sur nos ordres particuliers & l'article de votre arrêté qui tend à nous supplier de retirer toutes nos lettres patentes dans lesquelles est insérée la clause *à peine de désobeissance.* Nous n'avons d'autre objet dans cette lettre que de ramener à leur devoir par notre bonté paternelle ceux d'entre vous qu'une erreur fâcheuse a semblé en éloigner.

Nous avons vu, par les extraits des registres plumitifs des différentes Chambres de notre Parlement, que, malgré l'absence de ceux d'entre vous que leur santé ou des accidents imprévus avoient obligés de nous demander la permission

de ſuſpendre leur ſervice, les Chambres des enquêtes & requêtes de notre Parlement ont toujours eu dans leurs ſéances un nombre ſuffiſant de Juges, & que la Grand' Chambre & Tournelle ont été les ſeules où l'on a manqué de Juges, quoiqu'il y ait toujours eu à Bordeaux un nombre ſuffiſant d'Officiers deſtinés au ſervice de ces deux Chambres.

Nous avons obſervé que pluſieurs d'entre vous, quoiqu'en ſanté & étant à Bordeaux, ont négligé de ſe rendre au Palais pour les audiences & pour le jugement des Procès, tandis qu'ils ont été exactement aux Chambres aſſemblées. Ils auroient dû remplir également tous les ſervices auxquels ils étoient tenus.

Les cauſes n'ont pu être expédiées, les procès criminels n'ont pu être jugés, & il eſt à craindre que le plus grand nombre de priſonniers raſſemblés dans les priſons n'y occaſionne une contagion qui ſe communique dans notre ville de Bordeaux : nous voulons faire ceſſer ces inconvéniens dangereux.

Quiconque embraſſe l'état de la Magiſtrature, l'embraſſe librement. Les épreuves que ſubiſſent ceux qui ſont admis dans nos Cours aſſurent qu'ils doivent connoître en y entrant l'étendue des obligations qu'ils contractent, & combien eſt reſpectable la religion du ferment que nous avons fait à Dieu de faire rendre juſtice à nos ſujets, & que les Magiſtrats ont prêté à Dieu & à nous de la rendre à notre décharge.

Nous vous rappelons tous à ces obligations & à ce serment sacré par lequel chacun de vous est lié, que nous voulons bien croire qu'aucun n'a eu intention de violer, mais dont quelques-uns se sont écartés par une erreur dont notre sagesse veut enfin les retirer.

Si quelques-uns de vous, ce que nous ne pouvons présumer, étoient capables de refuser de se conformer à la volonté dans laquelle nous sommes de rétablir l'union & la paix entre tous les membres de notre Parlement, & de faire rendre sans interruption bonne justice à nos sujets, nous leur permettons de renoncer à leurs fonctions, & nous leur ordonnons de le déclarer sur le registre & avant de désemparer, dans la séance où cette lettre sera lue.

Dans ce cas, notre volonté est que ceux qui resteront dans notre Parlement prennent aussitôt, & avant de désemparer, les mesures & les arrangemens nécessaires pour que le service se fasse, dans toutes les Chambres, conformément aux réglemens établis pour le service & la discipline de notre Parlement. Et les Présidens des Chambres seront attentifs à nous envoyer exactement les extraits des plumitifs de leurs Chambres, conformément à nos précédens ordres.

Ceux qui nous donneront des marques de leur zele pour notre service doivent compter sur notre affection, sur notre confiance & sur notre Protection.

Extrait des registres du Parlement.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, lecture faite de la lettre du Roi du vingt-deux Décembre dernier, a délibéré qu'il seroit formé un bureau de Commissaires pour aviser aux objets contenus dans les premiers articles des ordres de sa Majesté; mais ladite Cour n'a pu contenir l'expression de la douleur profonde dont la pénetre l'article de la lettre dudit Seigneur Roi, par lequel il paroît que les Officiers de son Parlement ont été étrangement inculpés auprès de sa Majesté, puisque l'on est parvenu à faire soupçonner au Seigneur Roi qu'il y avoit dans son Parlement des Magistrats capables de se refuser au rétablissement de l'union & de la paix, à la distribution de la justice, qui auroient la lâcheté de sceller de leur nom cette disposition déshonorante & de consacrer leur honte dans un monument qui doit passer à la postérité.

La Cour voulant prévénir les mouvemens de la sensibilité que ce soupçon excite chez des Magistrats, auroit cru faire injure à chacun d'eux en mettant un pareil objet en délibération; mais elle a arrêté que, puisque son malheur est tel qu'il faut qu'elle établisse ses principes pour en prouver la pureté, elle proteste que son vœu le plus ardent est de voir l'union & la paix régner dans son sein, qu'elle est disposée à faire à cet objet tous les sacrifices que l'honneur peut avouer; proteste ladite Cour qu'elle

n'a jamais perdu de vue que l'adminiſtration de la juſtice eſt ſon devoir le plus important; que c'eſt une dette qu'elle a contractée ſous la foi du ſerment, & que chacun des Magiſtrats qui la compoſent s'eſt conſacré au ſervice du Rõi & à l'utilité publique; dévoument très-honorable par ſon objet & dont la bienveillance du Souverain & l'eſtime du public peuvent être la ſeule récompenſe, mais devenu trop pénible par les coups multipliés auxquels il expoſe.

La Cour déclare enfin qu'après l'inutilité de ſes réclamations, il ne lui auroit reſté d'autres reſſources que de renoncer volontairement à l'exercice de ſes fonctions & de ſupplier le Roi d'agréer ce ſacrifice; mais ce moyen extrême lui eſt encore enlevé par l'interprétation que l'on pourroit donner auprès de ſa Majeſté aux motifs de cette démarche. Fait à Bordeaux en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le vingt Février 1782.

Le 1er. *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bruxelles du 25 Avril.... Vous ne connoiſſiez l'Abbé Néedham que par les mauvaiſes plaiſanteries de M. de Voltaire, & vous me demandez une notice ſur ce ſavant, mort ici le 30 Décembre 1781.

Il étoit né à Londres en 1713 d'une famille illuſtre & d'origine ſaxonne. Son pere ayant laiſſé à ſon décès pluſieurs enfans en bas âge & peu aiſés, celui-ci pris l'état eccléſiaſtique, & après avoir profeſſé les belles lettres & la philo-

ſophie en Angleterre & à Lisbonne, il accompagna dans leurs voyages de France, de Suiſſe, d'Italie &c. pluſieurs jeunes Seigneurs Anglois. En 1768, las de cette vie errante, il ſe fixa dans le ſéminaire des Anglois à Paris, où il ſe livra totalement à l'étude de la phyſique & de l'hiſtoire naturelle. A cette époque il fut nommé correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris. Dès 1749 il avoit été reçu membre ordinaire de la Société Royale de Londres, & l'on doit obſerver qu'il eſt le premier Eccléſiaſtique catholique que cette Compagnie ait adopté comme membre ordinaire régnicole.....

Au commencement de 1769 il fut invité par le Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens, à venir concourir a l'établiſſement d'une Société littéraire à Bruxelles; il en a été Directeur pendant onze années conſécutives.

Cet Abbé eſt peu connu dans le monde, parce que ſes travaux, quoique très-nombreux, n'étoient propres à le faire connoître que des ſavans. Il a été éditeur de pluſieurs ouvrages eſtimés d'eux & en a traduit ou compoſé onze, au nombre deſquels ſe trouvent les *nouvelles Obſervations microſcopiques* qui provoquerent les ſarcaſmes du Philoſophe de Ferney. Il le qualifia, croyant le rendre plus ridicule, de Jéſuite Irlandois, quoiqu'il ſût très-bien que Needham n'étoit ni Jéſuite, ni Irlandois.

Le 2 *Mai* 1782. Outre l'acte d'autorité exercé par le Miniſtere pour empêcher l'effet de l'ar-

rêt du Parlement en Faveur du Sieur Beresford ; on sait qu'il y a eu Requête présentée au Conseil, & qu'il a été cassé. On veut que le Parlement, très-mécontent de ces actes irréguliers & despotiques, doive se réunir à cet effet demain pour aviser à ce qu'il y auroit à faire, ce qui exige nécessairement l'assemblée des Chambres.

Le 2. *Mai* 1782. L'Académie Françoise ayant appris par l'un de ses membres & à l'insçu de Mad. Harriague, petite-fille de Racine, que cette Dame, chargée de famille, avoit très-peu de fortune, en a informé le Roi, Protecteur de cette Compagnie, & S. M. a accordé sur le champ à Mad. Harriague une pension de 1200. liv.

Le 2 *Mai* 1782. Un M. Grouber de Groubental, connu dans la République des lettres par plusieurs ouvrages, & par un séjour assez long à la Bastille, avoit annoncé, par la voie du journal de Paris, qu'on avoit déposé chez lui un morceau fait pour intéresser également les savans, les curieux, les amateurs. C'étoit l'urne cinéraire contenant les cendres de l'Empereur Aléxis Comnene second, mort à Trébizonde en 1203. Cette piece parfaitement conservée avoit été découverte en 1773, auprès de Trébizonde, par le Comte de Tottleben, Officier général au service de la Russie, en faisant fouiller à des retranchemens où s'est trouvé le tombeau de l'Empereur.

Un M. Bourguignon de Saintes s'éleve aujour-

d'hui contre ce monument, & prétend que c'est une imposture; qu'il est l'ouvrage d'un François.

Le 2 *Mai* 1782. Les Comédiens Italiens annoncent pour demain la premiere représentation du *Vaporeux*, comédie nouvelle en deux actes, en prose.

Le 3 *Mai* 1782. MM. Piis & Barré sont tellement humiliés des bonnes & mauvaises plaisanteries dont on les a accablés, qu'ils n'osent rien risquer & restent dans un silence qui ne leur étoit pas ordinaire. M. Guichard vient d'enfanter encore une Epigramme qui porte à plomb sur leurs ouvrages; elle est adressée au plus insolent des deux.

Ton Pegase, Piis, est tombé dans l'orniere;
Le Dieu du goût t'a fermé l'*ostium*
Au bon Jesus je fais cette priere:
Auge Piis ingenium

Ces mots tirés de quelque breviaire ont paru très-plaisans.

Le 3 *Mai* 1782. En effet, les Chambres ont été assemblées aujourd'hui, où l'on a dénoncé un arrêt du Conseil des dépêches rendu du propre mouvement du Roi le vingt-sept Avril 1782 dans l'affaire de Mad. Hamilton. En voici la teneur remarquable.

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil l'arrêt de son Parlement de Paris du vingt-cinq Mars dernier, rendu sur les contestations qui étoient pendantes entre le Sieur Benjamin Beres-

ford d'une part, & le Sieur Gawen Hamilton, la Dame Rowan son épouse, & la Demoiselle Hamilton, leur fille, d'autre part, &c. Ouï le rapport, le Roi, étant en son Conseil, a cassé &c. l'arrêt du 25 Mars, évoqué en son Conseil tous les appels & demandes respectives des parties, circonstances & dépendances; déclare nulles les procédures faites tant au Châtelet de Paris, qu'en tout autre des Tribunaux de son Royaume, sauf aux parties à se pourvoir, ainsi qu'elles aviseront, devant leurs juges naturels: ordonne S. M. que les gardes donnés à Mlle Hamilton, seront incessamment levés: enjoint S. M. au Sieur *Bazin* de se retirer sans délai, d'auprès dudit Sieur Beresford; a mis S. M. toutes les parties sous sa sauvegarde, tant qu'elles seront dans ses Etats; fait défense au Sieur Beresford d'attenter à la sureté & à la tranquilité des Dame & demoiselle Hamilton, sous les peines au cas appartenantes; décharge ladite Dame & ladite Demoiselle Hamilton des condamnations de dommages intérêts & dépens prononcés contre elles: ordonne S. M. que le présent arrêt sera signifié de son exprès commandement &c.

C'est M. Amelot, le Maître des requêtes, fils du Ministre, qui a fait le rapport de l'affaire.

Avant de lire cet arrêt, le dénonçant avoit rappelé l'affaire, où d'une part le Sieur Beresfort, Prêtre Anglois, étoit venu en France réclamer dans les tribunaux Mlle Hamilton, com-

me sa femme, prétendant qu'il l'avoit épousée deux fois, l'une en Ecosse, & l'autre à Londres; de l'autre, Mlle Hamilton se défendoit en soutenant que ces deux mariages se détruisoient réciproquement, étoient nuls, même en Angleterre, & que par conséquent ils ne pouvoient donner de droit contre elle en France.

Il a observé que le procès porté d'abord, par le Sieur Beresford, devant les Juges de Lille, & au Parlement de Douai, avoit été évoqué par des lettres patentes, & attribué à la Chambre de la Tournelle du Parlement de Paris, saisie de la connoissance d'une plainte en crime de rapt, de séduction, rendue par M. & Mad. Hamilton, contre le prétendu mari de leur fille qu'ils accusoient d'avoir abusé de son caractere *de Prêtre & de Prédicateur*, pour enlever à ses parens l'héritiere d'un grand nom & d'une grande fortune, à l'âge de quinze ans, par le ministere d'une femme de chambre, qu'il avoit envoyée exprès pour la séduire, lorsque lui-même étoit sans fortune, simple Chapelain, fils d'un Cordonnier, & maître d'école d'un village.

Sur quoi le Sieur Beresfort avoit demandé que Mlle Hamilton lui fût *rendue*, comme sa femme, ou qu'elle fût *conduite* en Angleterre sous bonne & sûre garde, pour être remise à un Juge de paix.

Mad. & Mlle Hamilton demandoient, au contraire, ou que la Cour statuât sur la validité ou l'invalidité des mariages, ou qu'en renvoy-

ant les parties à se pourvoir devant leurs Juges nationaux, elle voulût bien accorder en France sureté, liberté & protection à Mlle Hamilton.

La contradiction de l'arrêt du Conseil avec les lettres patentes, la forme insolite de la cassation & le despotisme qu'on y a remarqué, ont déterminé les Chambres à arrêter qu'il seroit fait des représentations au Roi sur la surprise faite à sa religion.

En conséquence, on a nommé des Commissaires pour en diriger les articles, & ils doivent rendre compte Mercredi de leur travail aux Chambres assemblées.

Le 4 *Mai* 1782. La premiere représentation du *Vaporeux* joué hier aux Italiens, a eu beaucoup de succès. Quoique la piece ressemble de très-près au Sidney de Gresset, on y a trouvé du mérite & plus de gaîté; on l'a dit d'un M. Marsollier, auteur de plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas également réussi.

Le 4 *Mai* 1782. Le 24 Mai 1774 il fut passé un traité entre M. le Duc d'Orléans, comme propriétaire, à titre d'appanage, du Palais Royal, dont la salle servant à l'opéra étoit une dépendance, & les Officiers municipaux de Paris, comme Administrateurs à perpétuité de l'Académie Royale de Musique, dont le privilége appartenoit à la ville depuis plus de 25 ans.

Les clauses principales du contrat portoient

1°. que M. le Duc d'Orléans avoit le droit incontestable d'exiger qu'on lui rétablît une salle nouvelle à la place de celle qu'avoit bâti le Cardinal de Richelieu dans son Palais, & qui venoit d'être incendiée le 4 Avril 1763 par les gens de l'opéra; qu'en conséquence la ville feroit construire, à ses frais, un autre édifice qui seroit plus vaste & plus commode, au moyen du sacrifice que le Prince faisoit au public, non-seulement d'une plus grande portion de son appanage, mais encore de plusieurs maisons qu'il possédoit patrimonialement, comme acquises par lui-même, ou par les Princes, ses prédécesseurs.

2°. Que la nouvelle salle une fois construite avec toutes ses décorations, tant intérieures qu'extérieures, appartiendroit, *ainsi que l'ancienne*, en toute propriété, à M. le Duc d'Orléans, comme faisant partie de son appanage, ce nouvel édifice étant le remplacement & *le juste* dédommagement de celui qu'avoient incendié les gens de l'Opéra.

3°. Que les Officiers municipaux de Paris, en cette qualité *d'Administrateurs à perpétuité* de l'Académie Royale de Musique, auroient, *comme par le passé, sous le bon plaisir du Roi & de M. le Duc d'Orléans*, la jouissance & l'usage seulement de la nouvelle salle, pour le spectacle & les bals de l'opéra.

4°. Enfin, que dans le cas où le Roi jugeroit à propos, soit de supprimer l'opéra, soit de le transférer ailleurs qu'au Palais Royal, dès lors

la ville reſtitueroit au Prince ladite ſalle de ſpectacle, avec toutes ſes décorations tant intérieures qu'extérieures, pour en réunir la jouiſſance avec la propriété. Tel eſt le titre qui ſert de baſe aux prétentions & demandes du Duc de Chartres.

Le 5 *Mai* 1781. Les Comédiens François annonçent pour demain la premiere repréſentation *d'Agis*, tragédie en cinq actes & en vers. Elle eſt de M. Laignelot, qui l'a déjà fait jouer à Verſailles, où elle n'a pas réuſſi.

Le 5 *Mai* 1782. Une circonſtance qui donne encore plus de force au traité paſſé entre M le Duc d'Orléans & la ville, c'eſt qu'autoriſé formellément par le feu Roi, il reçut la ſanction légale par des lettres patentes en forme d'édit données au mois d'Août de la même année 1764, & enregiſtrées au Parlement purement & ſimplement le vingt-huit dudit mois.

En conſéquence, la ville fit conſtruire la nouvelle ſalle de ſpectacle, ſur les plans annexés au traité &, l'édifice terminé, M. le Duc d'Orléans fut appelé le 4 Mai 1771, pour conſtater l'état actuel de ſa proprieté.

Depuis ce tems juſqu'au ſix Juin 1781, les choſes reſterent dans cet état ſans aucun acte ſur cet objet de la part d'aucune des parties. Ce jour-là, comme le ſpectacle finiſſoit, le feu prit au rideau, puis au ceintre. Il y avoit encore du monde: pas un pompier; ils étoient partis les premiers: pas une goute d'eau; les ré-

ſervoirs étoient à ſec, les robinets rouillés. On avoit offert quelque tems auparavant de garantir l'opéra du feu, pour 12000 liv. L'expérience inconteſtable faite à la comédie Italienne a prouvé que le moyen étoit infaillible.

M. Le Duc de Chartres, poſſeſſeur du Palais Royal, par la rétroceſſion du Duc d'Orléans, offrit de rebâtir la ſalle en deux ans, au plus tard, de faire l'avance des fonds qui lui ſeroient rembourſés par portions dans tels délais qu'on jugeroit néceſſaires; d'agrandir le théâtre; d'ajouter vingt-cinq loges d'acteurs; de ſacrifier le deſſous de ſon appartement, pour faire dans la grand' cour de vaſtes débouchés par des portiques clos & couverts, capables de contenir quinze cens perſonnes; de conſtruire un eſcalier neuf en pierres, pour communiquer de tous les rangs de loges à ce portique; de pratiquer dans la cour des fontaines, deux ſallons & un débouché couvert par la rue des bons enfans, de donner dans cette même cour des fontaines un eſcalier particulier deſtiné pour Leurs Majeſtés, lorſqu'elles honoreroient le ſpectacle de leur préſence, avec un appartement commode joint à leur loge, ſans la communication avec le reſte de la ſalle; enfin, de prendre toutes les précautions poſſibles contre le même incendie.

Le quinze d'Août, M. Amelot répondit à ce mémoire que, malgré l'avantage des propoſitions de ſon Alteſſe Séréniſſime, examinées avec

attention par sa Majesté, le Roi n'avoit pu se déterminer à consentir que la salle de l'opéra fût reconstruite au Palais Royal; que son intention étoit qu'elle fût à la proximité de son château des Tuilleries, avec lequel elle pût communiquer; qu'il avoit même déjà fait choix du terrain, & donné les ordres nécessaires pour qu'on s'occupât sur le champ de la réduction des plans.

M. le Duc de Chartres, en conséquence de cette transaction, cas prévu par le traité, fit assigner au Parlement la ville, pour qu'elle fût tenue de remplir son engagement dont elle se croyoit délivrée par un simple arrêt du Conseil du 17 Mars 1780, non enregistré, qui la dépouille du privilége de l'Académie Royale de Musique.

Les Officiers municipaux demandérent là-dessus l'évocation du procès au Conseil. M. Amelot en instruisit encore M. le Duc de Chartres le six Janvier dernier: le Prince ayant desiré que l'affaire restât en justice réglée, le même Ministre, par une réponse du vingt-quatre Janvier, déclara que Sa Majesté en laissoit la connoissance à la Grand' Chambre devant qui la contestation étoit agitée.

De là les plaidoieries dont on a parlé & qui doivent se terminer incessamment par un arrêt.

Le 5 *Mai* 1782. Un citoyen, qu'on croit être le même qui a déjà donné, il y a deux ans, à l'Académie des Sciences, un fond de douze

mille livres pour des objets relatifs aux sciences ou aux arts & dépendant du choix de cette Compagnie, vient de destiner une autre somme de douze mille livres à placer dans le nouvel emprunt en rentes viageres sur la tête du Roi & sur celle de Monseigneur le Dauphin pour un prix annuel en faveur d'un mémoire où d'une expérience qui rendra les opérations des arts méchaniques moins mal-saines ou moins dangereuses. Il a développé ses vues estimables dans un mémoire extrêmement bien fait, plein d'humanité, de raison, & de sensibilité, écrit d'un style simple, noble & touchant, qu'il a adressé à la Compagnie.

L'Académie ayant accepté, avec la permission du Roi & d'une voix unanime, cette donation, a proposé en conséquence pour le premier prix de ce genre qu'elle proclamera dans l'assemblée publique d'après Pâques 1783, *de déterminer la nature & les causes des maladies auxquelles sont exposées les doreurs au feu ou sur métaux; & la meilleure maniere de les préserver de ces maladies, soit par des moyens physiques, soit par des moyens méchaniques.*

L'Académie s'est déterminée pour ce sujet, parce qu'il a déjà occasionné quelques tentatives; que le peu de tems accordé aux savans qui concourront ne comportoit pas un sujet qui demandât des recherches plus multipliées; que les mémoires pourront fournir des connoissances utiles; même pour plusieurs autres Artistes;

enfin,

enfin, parce que les objets ſur leſquels s'appli- que cette dorure au feu, ſont aujourd'hui ſi nombreux, & forment une branche de commerce ſi conſidérable, qu'ils multiplient tous les jours les victimes de cet art, ſi nuiſible a ceux qui le pratiquent.

Le 5 *Mai* 1782. M. *Blanchard* devient depuis quelque tems la matiere des converſations & de la curioſité générale. Sa machine pour voler eſt à ſon point de perfection, & il a offert de la montrer au public aujourd'hui. Ceux qui l'ont vue s'ils ne croient au miracle, ont acquis au moins beaucoup de confiance en l'auteur. Il eſt très-jeune encore; mais depuis qu'il ſe connoît s'eſt occupé des moyens de voler. Il a étudié la conformation & le vól de toutes les eſpeces de volatiles avec la plus grande attention; il a fait déjà pluſieurs eſſais pour voler avec des ailes & en a ſenti l'impoſſibilité. Il a donc eu recours à une machine qui pût fendre l'air comme un vaiſſeau fend les eaux & ramaſſer ſous elle un volume de cet élément aſſez conſidérable pour le ſoutenir. Il eſt parti de ce principe & paroît l'avoir ſi bien médité & approfondi que les plus habiles gens ne peuvent lui faire une objection qu'il ne l'ait prévue & ne la reſolve ſur le champ. Il a donc la plus grande théorie de ſon art; mais il y a encore loin de la ſpéculation à la pratique.

Monſieur, Monſeigneur le Comte d'Artois & le Duc de Chartres l'ont encouragé & lui

promettent chacun 4000 louis s'il réuſſit.

Le 6 *Mai* 1782. L'urne cinéraire prétendue de l'Empereur Alexis ſecond a la forme des anciens calices ou ciboires. Ce vaſe eſt autant qu'on peut le ſoupçonner, d'argent émaillé. On remarque dans la cavité qui a peu de profondeur, le buſte d'un homme de 40 à 45 ans, avec de la barbe, & portant ſur ſa tête un bonnet recourbé par devant, qui reſſemble parfaitement au bonnet phrygien, tel qu'on le voit ſur les monumens où *Atys* & le Dieu *Linus* ſont repréſentés. les autres figures du vaſe, qu'on peut regarder comme des ornemens de pure fantaiſie, ſont des femmes nues, des génies ailés, d'autres génies avec des cornes & des pieds de chevre & les atributs des vents, des Termes, de Priape, de Pomone & des fruits. C'eſt dans cette partie de vaſe qu'on dit être renfermées les reliques de l'Empereur. Le pied du vaſe repréſente *Neptune* & *Amphitrite* portés ſur des chevaux marins, & précédés de Tritons ailés & armés de fouets, avec un cortége de monſtres marins à corps de chevre &c. Ce vaſe eſt paſſablement conſervé, quoique réparé en pluſieurs endroits. Sans être d'un deſſin bien pur & bien correct, il ne laiſſe pas que de faire quelque plaiſir aux amateurs.

Suivant une gazette allemande de Hambourg du 19 Octobre 1775, ce vaſe a été trouvé dans un tombeau de marbre noir.

Sur la partie inférieure de ce tombeau on *lit*

une inſcription greque ainſi traduite. „ Aux „ Dieux Mânes ou infernaux d'Alexis ſecond, „ Empereur, Ceſar, Pere de la patrie, pour „ honorer ſa mémoire." Sur le côté droit on voit un oiſeau tenant un rameau dans ſon bec, au deſſus eſt une couronne & le Monogramme de J. ch. formé par deux lettres greques: au deſſus de l'inſcription eſt un vaſe d'où ſortent des flammes: dans la partie poſtérieure du tombeau eſt repréſenté un croiſſant au milieu de cinq étoiles; on voit ſur le côté gauche une urne cinéraire de la forme de celles qu'on appelle *Alla*, une branche d'arbre & un trident.

Suivant le critique, le tombeau a été compoſé à deſſein de faire valoir un vaſe moderne, en lui donnant des caracteres d'antiquité, qui, n'étant ni raiſonnés ni ſoutenus, révoltent au premier coup d'œil le connoiſſeur.

Outre les raiſons très-détaillées que M. Bourguignon fournit pour démontrer l'impoſture, une plus courte, plus certaine & ſans réplique, c'eſt qu'il a remarqué ſous le pied du vaſe des petites fleurs de lys.

Le 6 *Mai* 1782. Le livre nouveau qui fait le plus de bruit actuellement, c'eſt un *Journal de M. le Comte d'Eſtaing*. Ce Seigneur, alarmé de voir paroître ce livre eſt allé au Roi le déſavouer: S. M. a donné ſur le champ ordre à la Prévoté de Verſailles d'arrêter les libraires de cette ville qui en avoient preſque toute l'Édition qui a été ainſi ſaiſie. Malheureuſement

pour l'un d'eux, dans les perquisitions qu'on en a faites chez lui, on a trouvé deux exemplaires de *la vie d'Antoinette*, ce qui a rendu son affaire beaucoup plus mauvaise, ensorte que l'autre ayant été relâché au bout de quelques jours, celui-ci court risque de pourrir à Bicêtre où vraisemblablement il a été transféré.

Le 6 *Mai* 1782. Il n'est pas étonnant qu'*Agis* joué aujourd'hui n'ait pas plu à Versailles; le ton républicain de cette tragédie n'étoit pas fait pour être agréable en pareil lieu: au contraire, il a fort réussi à la ville. L'Auteur en forçant un peu l'histoire, à converti les Ephores en un Sénat factice, tel que nous avons vu ici le Parlement Maupeou, & la ressemblance s'est trouvée si parfaite, que les allusions continuelles auxquelles elle prêtoit, ont produit une vive sensation, quoique bien inférieure à la fermentation que ces diverses tirades auroient causées, il y a quelques années; mais aussi il y a grande apparence que l'on n'en eût pas permis la représentation. A discuter l'ouvrage comme piece, il a beaucoup de défauts, & l'on conçoit aisément que c'est celui d'un jeune homme. A ce titre il donne de grandes espérances & mérite d'être encouragé. Son dénoument dans le costume & dans les mœurs Lacédémoniennes n'a pas excité l'admiration que le Poëte avoit lieu d'attendre, d'autant qu'il a été très-mal exécuté.

Le 6 *Mai* 1782. On ne peut peindre l'affluence de monde qui s'est rendu hier chez M.

l'Abbé de Viennay pour voir la machine aërienne de M. Blanchard, quoiqu'il n'en eût encore annoncé qu'une ſimple démonſtration. M. le Duc de Chartres, M. le Duc de Bourbon & M. le Duc d'Enghien en ont d'abord entendu une particuliere. Cependant le Public s'eſt amaſſé en foule, & malgré le tems effroyable qu'il faiſoit & une pluie averſe, les curieux abondoient en telle quantité que la garde nombreuſe n'a pu la contenir, & qu'elle a inondé la cour, le jardin, les eſcaliers & les appartemens de la maiſon. L'ouverture de la nouvelle ſalle de Comédie Françoiſe n'avoit pas attiré plus de monde & de voitures.

L'affluence ne permettant pas de laiſſer la machine dans le ſallon doré où on l'avoit placée pour les Princes, & la pluie de la montrer en dehors, M. Blanchard a pris le parti de lire un diſcours où il a rendu au public un compte circonſtancié de ſa machine & des inconvéniens dont elle étoit ſuſceptible.

Son projet eſt de s'élever de terre avec ſon vaiſſeau en partant de quelque point de la ſuperficie que ce ſoit, & par quelque tems qu'il faſſe, de parvenir aſſez haut pour franchir la région des vents, des orages & des tempêtes, enfin d'acquérir aſſez de viteſſe pour faire environ trente lieues par heure.

Sa machine eſt configurée comme le corps de l'oiſeau, convexe par deſſous & par deſſus, ſe rétréciſſant à l'avant & à l'arriere, ayant une

espece de proue imitant la tête, & un gouvernail en forme de queue. Le corps est d'un bois léger & solide, partagé en différens membres, ainsi que celui d'un bâtiment de mer; il est traversé de deux especes de petits mâts à égale distance de l'avant & de l'arriere & entre eux. C'est au milieu qu'il doit siéger, il peut avoir par derriere lui un compagnon. Les membres sont revêtus d'une sorte de composition formant un matelas impénétrable à la balle, & tout l'extérieur est recouvert d'un carton vernissé, comme les voitures de carton dont on a parlé dans le tems. Il entre dans sa voiture aërienne par une porte qui se referme; il y voit clair par des glaces comme dans une gondole & il a une soupape pour renouveler l'air d'heure en heure, s'il en a besoin. A sa machine sont adaptées six ailes, dont une à l'avant, une à l'arriere & deux de chaque côté. Elles sont d'égal volume, c'est-à-dire de dix pieds d'envergure, sur dix pieds de large. Ce qui fait cent pieds pour chacune & en tout six cens de superficie, c'est avec ce volume d'air qu'il a calculé pouvoir se soutenir en l'air avec tout son attirail.

Les deux ailes de l'avant & de l'arriere servent à son ascension, il les fait mouvoir avec un ressort qui les étend rapidement & leur donne la secousse nécessaire pour l'exalter. Parvenu au point où il veut être avec un mouvement de systole, il met en jeu les quatre ailes faisant la fonction du souflet & lui fournissant alternati-

vement un volume d'air assez considérable pour se soutenir & planer.

M. Blanchard n'a pas dissimulé dans son discours qu'il prévoyoit deux inconvéniens très-grands qu'il n'avoit pu encore parer, celui de se trouver mal dans cette machine à ne pouvoir plus lui donner le jeu nécessaire pour se soutenir, & celui, ne voyant point au dessous, d'ignorer sur quel endroit il rabattroit.

Le premier inconvenient cependant deviendroit presque nul s'il avoit un compagnon: mais ce ne sera pas aisé à trouver pour le premier essai.

Le 7 *Mai* 1782. Nous sommes dans le siecle des inventions. Le Sieur *Didelot*, qui s'occupe depuis plusieurs années à chercher une liqueur propre à éteindre les matieres combustibles, comme goudron, soufre, essences, térébenthine, huile &c. ayant annoncé qu'il étoit parvenu à composer un eau qui éteint absolument les flammes, en en répandant une très-petite quantité sur l'objet enflammé ainsi qu'il résultoit de plusieurs essais qu'il avoit tentés avec un succès complet, a été admis hier à en montrer une expérience publique: il l'a faite de deux manieres.

1°. Sur la riviere en face de la place de *Louis XV*, il a fait placer un ponton garni de ses mâts & cordages, on y a mis le feu que toute la pluie qui tomboit ce jour-là en abondance ne pouvoit éteindre: il est parvenu à le faire avec

une très-petite quantité de sa liqueur dont il a injecté à deux fois la machine enflammée, avec une grosse séringue, en forme d'arrosoir ; à la premiere, l'action du feu s'est considérablement ralentie, & à la seconde, il a disparu absolument.

2°. Il a mis le feu à un boulet d'une invention nouvelle qu'on croit être de celle proposée par M. de Bellegarde ; il a fait voir qu'avec de l'eau naturelle, on ne faisoit qu'en augmenter l'ardeur, & au contraire, avec sa liqueur, il l'a rendu absolument nul.

M. de Castries, enchanté de cette découverte, a autorisé le Sieur Didelot à se rendre à Brest pour y faire plus en grand ses expériences, pour les varier, les multiplier de toutes les manieres, & si le succès se soutient, il paroît disposé à faire acheter au Roi ce secret infiniment utile.

Le 7 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Vienne du 20 Avril.... Le célebre Métastase, Auteur de tant de chef-d'œuvres de la scene lyrique Italienne, est mort ici le 14 de ce mois dans la quatre-vingt-quatrieme année de son âge. La maladie l'a empêché de voir le Pape ; mais dès que sa Sainteté l'a su en danger, elle lui a envoyé sa bénédiction *in articulo mortis*. C'est ce dont le Saint-Pere a fait le plus de distributions dans ce pays-ci.

On dit que la succession de M. Metastase monte à 150,000 florins en argent ou en effets.

Le 8 *Mai* 1782. Un M. de Juillé vient d'écrire une lettre circulaire à tous les militaires

de

de sa connoissance résidant à Paris, en date du trois Mai & imprimée, où il leur propose d'établir un *Club militaire* à l'instar de celui qui s'est formé, il y a quelque tems; mais qui ne sera composé que d'Officiers ou gens au service. Son objet, comme celui de l'autre, est de charmer l'ennui de tant d'oisifs qui ne savent que devenir, surtout dans cet état, faute de société ou d'occupation. Il annonce que le Gouvernement approuve son plan, & il indique un jour où ceux qui agréeront sa souscription, se réuniront pour rédiger les réglemens de cette assemblée.

Le 8 *Mai* 1782. On écrit beaucoup sur le Pape & sur son singulier voyage à Vienne; on parle d'un dialogue entre l'Empereur & le Souverain Pontife.

Le 8 *Mai* 1782. Les Comédiens François qui, en vingt deux jours depuis l'ouverture de leur nouvelle salle; ont gagné 75,000 livres, sans compter le produit des loges à l'année, amorcés par cette heureuse recette, cherchent à la soutenir & en conséquence annoncent pour Vendredi dix une quatrieme nouveauté; c'est *L'homme dangereux*, comédie de M. Palissot, dont il est question depuis dix ans & déjà imprimée dans ses œuvres. Cette piece à la lecture est très-froide, n'a nulle invention; mais elle est bien conduite, écrite purement & avec beaucoup de nerf, comme tout ce qu'a composé ce Poëte.

Le 8 *Mai* 1782. Un Poëte patriote a réduit l'hiſtoire de *la Ligue* en une piece réguliere de ce nom : on conçoit combien ce ſujet eſt ſuſceptible de faire une tragédie excellente, mais difficilement admiſe ſur la ſcene.

Le 9 *Mai* 1782. M. *Blanchard* à meſure qu'il approche du terme où il doit remplir ſon entrepriſe, en aperçoit les difficultés. En conſéquence elle eſt retardée de trois ſemaines, & il annonce qu'étant occupé pendant ce tems à perfectionner ſon vaiſſeau volant, il ne recevra perſonne pour le voir.

Quoi qu'il en ſoit, en attendant on lui a déjà fait la deviſe ſuivante en un diſtique latin.

Aethereum tranabit iter quo nomine Blanchard,
Impavidus ſortem non timet icariam.

Le 9 *Mai* 1782. On ne ſait ſi l'épigramme ſuivante ſur la piece de Moliere à la nouvelle ſalle eſt de l'Abbé Aubert ou de M. de Charnois, ou de quelque autre ; car il ne manque pas d'ennemis : mais elle eſt au moins juſte & porte à plomb ſur l'étrange audace de ce Poëte.

Déſeſpéré de voir tous ſes écrits
Suivre le ſort de ſa Muſe tragique,
Que fait la Harpe? Un drame ſatirique,
Contre lui-même & contre ſes amis :
Pouvoit-il mieux? Ses vers ſont applaudis.

Le 9 *Mai* 1782. La conteſtation élevée entre M. le Duc de Chartres & la ville ſe ſuit,

& il paroît déjà des mémoires de part & d'autre. On attribue celui du Duc de Chartres à l'Abbé Baudeau, & en effet il n'est pas signé de M. Doucet son Avocat, il ne l'est que du Procureur. Il confirme ce qu'on a dit: il est précieux par l'hommage que S. A. S. rend aux loix. Sur ce que la ville lui offre pour raison péremptoire de son refus, un *Arrêt en commandement*, *une force majeure*, il s'appuie sur le principe plus constant & plus conforme à la justice & aux droits de la nation, qu'un arrêt du Conseil ne peut balancer, encore moins détruire, anéantir un acte légal & revêtu de toutes ses formalités; qu'aucun citoyen ne peut être condamné, sans avoir pu se faire entendre; qu'enfin le Roi n'est censé prononcer, sous cette forme impérative, même dans ses affaires propres & particulieres, qu'avec cette restriction, *sauf le droit d'autrui*. Ainsi, la nouvelle salle étant mise, en vertu de lettres patentes, *à la charge de la ville*, le Prince avoit le droit d'exiger d'elle *en justice*, la conservation & la restitution de ce théâtre. Ce droit précieux, *légalement* acquis au Prince appanager, ne pouvoit cesser ni s'affoiblir que par des actes revêtus des mêmes formalités; il n'a point été détruit par ceux de 1781, qui lui sont étrangers & inconnus, manquent de toute authenticité, de tout enregistrement, qui d'ailleurs ne rétractent aucune des obligations imposées à la commune & à ses biens patrimoniaux, pendant le tems qu'a duré la possession du privilége de

l'Académie Royale de Musique, privilége dont elle se qualifioit avec l'approbation du Roi, *propriétaire à perpétuité*, dans les actes solemnellement confirmés de 1764.

C'est, d'ailleurs, la ville elle-même qui s'est emparée des matériaux sauvés du dernier incendie; c'est la ville qui tient encore l'enceinte de ce bâtiment, par un gardien qu'elle a nommé, qu'elle y loge & qu'elle soudoie. C'est donc à la ville seule que M. le Duc de Chartres pouvoit & devoit s'adresser: elle est sa seule partie, suivant toutes les regles de droit, la foi des traités, & l'autorité de la chose jugée.

Le 10 *Mai* 1782. L'instruction concernant l'insulte faite par M. de Chabrillant au Procureur Pernot étant finie, on a su que M. le Garde des sceaux avoit enjoint au Châtelet de surseoir & de lui envoyer les charges & informations. On a craint que ce ne fût le prélude de quelque coup d'autorité. En conséquence, le fait a été dénoncé à la Tournelle, & il a été arrêté que le Lieutenant-criminel & le Procureur du Roi seroient mandés au pied de la Cour pour rendre compte de l'état du procès. On regarde ce *veniat* comme un coup de fouet à la jurisdiction inférieure pour l'exciter à rendre une prompte & sévere justice.

Le 10 *Mai* 1782. On trouve dans le *Mémoire pour les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris*, contre M. le Duc de Chartres, un historique assez curieux, & du Palais royal, & de la salle.

Le Palais cardinal, conftruit par Richelieu, à fa mort le 4 Décembre 1642, fut habité par *Louis XIII*, en vertu d'une donation du défunt, & prit le nom de Palais Royal. Après ce Roi, Anne d'Autriche s'y fixa jufqu'en 1651 avec *Louis XIV* & *Monfieur*, fes enfans.

En 1652 Louis XIV céda à la Reine Anne d'Angleterre, fa tante, l'ufage de ce Palais, jufqu'en 1661, que *Monfieur*, frere du Roi, y fut logé, & enfuite l'eut par augmentation d'appanage, fuivant les lettres patentes du mois de Février 1692, titre de la maifon d'Orléans.

A ce Palais étoit annexée une falle de fpectacle, appelée la *falle des comédies* & *machines*. Les chef-d'œuvres de Corneille y ont été joués. Lorfqu'on détruifit le petit hôtel de Bourbon & fon théâtre pour travailler à la colonnade du louvre, Louis XIV voulut que la troupe de Moliere paffât, fous le titre de troupe de Monfieur, dans la falle du Palais Royal où elle joua pour la premiere fois le cinq Novembre 1660, la Comédie de l'*Etourdi* : elle y continua fes repréfentations jufqu'au décès de cet inimitable comique, arrivé le 17 Février 1673.

A cette époque, l'établiffement à Paris d'une Académie de Mufique étoit nouveau. L'Abbé Perrin en obtint le premier privilége en 1669 ; il fut révoqué au mois de Mars 1672, & accordé à Lully qui repréfentoit au jeu de paume du Bel-air, rue Mazarine. Le Roi lui donna la falle du Palais Royal, où il fe tranfporta & débuta par

Cadmus. Lully mourut en Mars 1787 : Francine, son gendre, lui succéda &c.

En 1749 les affaires de l'Académie Royale de musique étoient en fort mauvais état ; ses dettes montoient à 1,900,000 liv. Louis XV, par un arrêt du Conseil du 25 Août 1749, pour rétablir ce spectacle, en confia l'administration à la ville. Elle acheta deux maisons pour faciliter l'entrée de ce spectacle. Le 6 Avril 1763 la salle fut brûlée ; M. le Duc d'Orléans en sollicita le rétablissement au Palais Royal : de là un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes du 11 Février 1764 qui l'ordonne conformément aux desirs de S. A., & aux offres par elle de rendre cette salle plus spacieuse & plus commode, en fournissant tout le terrein nécessaire à cet effet.

En exécution des ordres du Roi & du traité de 1764, la nouvelle salle a été construite par les soins des Administrateurs, moyennant le coût de 2,300,000 liv.

Au mois de Mars 1780, Louis XVI a retiré à la ville l'administration de l'opéra, toujours de plus en plus dispendieuse & à charge. Le feu y a pris le 8 Juin 1781. L'incendie étant arrivé depuis la cessation de son administration, la ville ne se prétend plus garante de rien, & veut que M. le Duc de Chartres soit déclaré non recevable dans la demande qu'il a formée contre elle le 19 Octobre 1781, pour qu'elle lui remette la salle de l'opéra au même

état de construction qu'en 1771, ou soit condamnée à lui en payer la valeur, suivant les devis & marchés faits & passés alors.

Le 10 *Mai* 1782. *L'Homme dangereux*, joué aujourd'hui, comédie en trois actes & en vers, qui sembloit d'un titre trop vague à la seule inspection, ne le remplit pas en effet à beaucoup près, & devroit plutôt s'appeler le *Satyrique*. Il est d'autant moins dangereux qu'à une méchanceté atroce, il ne joint pas ces déhors séduisans de nos aimables roués du siecle; peu fécond en ressources, il n'a jamais que des chansons, des libelles à composer, & il s'y prend si grossierement, qu'il ne peut longtems faire des dupes. Comment supposer qu'il aille dévoiler sans aucune précaution à une jeune innocente, la candeur même, le moyen noir qu'il doit mettre en œuvre pour supplanter son rival qu'elle feint de ne point aimer, d'où naît cependant tout le ressort de l'intrigue. Le dénoument n'est pas plus adroit & l'on paye trop bien d'ordinaire les artisans de méchancetés qu'on emploie, pour qu'il soit vraisemblable que le faiseur de libelles n'ait pas grassement soudoyé celui auquel il confie ses horreurs littéraires à imprimer.

Il y a peu de gaîté dans cet ouvrage, mais de la bonne espece, c'est-à-dire du comique de situation; il est écrit du meilleur ton & le style en est excellent. Si M. Palissot avoit autant d'imagination que d'esprit, il iroit loin dans ce genre; mais son aridité se manifeste dans

toutes ſes Comédies, & *le Méchant* ſur lequel eſt calqué celui-ci, eſt encore infiniment ſupérieur à *l'Homme dangereux.*

Le 10 *Mai* 1782. Le *Journal de M. D'Estaing*, brochure qui n'a pas 200 pages, n'eſt pas le ſien dérobé, comme on ſe l'étoit d'abord imaginé. C'eſt celui d'un Officier qui ayant ſervi à ſon bord & témoin oculaire des opérations de ſes campagnes de 1778 & 1779, en rend compte en Hiſtorien fidele.

Le 10 *Mai* 1782. Les *Confeſſions* de Jean Jacques Rouſſeau, tant attendues, paroiſſent enfin, & ſe vendent même avec une ſorte de tolérance. Mais on n'en a que la partie la moins curieuſe; elles ne vont que juſqu'au tems où il vint à Paris & ſe fit auteur. Cette ſouſtraction fait même appréhender que le ſurplus ne ſoit pas parfaitement exact.

Le 11 *Mai* 1782. Il ne s'agit plus d'un hydroſcope, c'eſt à-dire d'un homme qui a l'art de découvrir de l'œil une ſource inconnue dans les entrailles de la terre, mais d'un particulier qui en marchant éprouve, quand il eſt à l'endroit de quelque eau ſouterraine, une telle commotion que la baguette qu'il tient en main, entre en mouvement & roule avec une rapidité ſinguliere. C'eſt ce qu'on a vu ces jours derniers au Luxembourg, où il s'eſt promené avec ſa baguette divinatoire en préſence de beaucoup de ſpectateurs & de quelques membres de l'Académie des Sciences. Il ſe ſervoit d'une baguette

de bois: on lui en a substitué de fer & de cuivre qui produisent le même effet. Bien plus un particulier, qui n'a point cette vertu hydraulique, quand il est touché par lui, l'acquiert, & la baguette roule à l'instant dans ses mains. Il faut, avant de rien statuer à cet égard, attendre que les savans en aient parlé & se soient débattus.

Le 12 *Mai* 1782. Il est peu de gens qui ignorent que *l'Homme dangereux* est une comédie déjà ancienne du Sieur Palissot; mais peu de gens en savent l'origine & l'anecdote qu'on rappelle aujourd'hui.

Après avoir joué les Philosophes dans la piece de ce nom, l'Auteur voulut leur faire espérer la revanche & leur laisser le plaisir de croire qu'on l'alloit jouer lui-même sous le nom de l'*Homme dangereux*, comédie de caractere où il étoit dépeint de maniere à acréditer la supposition. Il la fit parvenir aux Comédiens, comme un ouvrage venu de Bordeaux; elle fut reçue, apprise & même annoncée en 1771; mais le secret ayant tout à coup transpiré, il survint un ordre qui en arrêta la représentation. Les mémoires de Bachaumont ont rendu plus amplement compte de cette anecdote dans le tems.

Le 12 *Mai* 1782. M. de Montigny, pensionnaire ordinaire de l'Académie Royale des Sciences pour la classe méchanique, est mort, il y a quelques jours. Ce savant, peu connu comme tel, l'étoit beaucoup par les places qu'il occupoit; il étoit en outre Trésorier de France

général des finances, Grand-Voyer de la Généralité de Paris, Commissaire du conseil au département des ponts & chaussées, Commissaire départi par sa Majesté pour la direction générale du pavé de la ville, fauxbourgs & banlieu de Paris.

Le 12 *Mai* 1782. M. de Boynes, outre sa faillite envers ses créanciers, a eu la douleur de voir renouveler au Parlement le procès diffamant qu'il avoit déjà perdu au Châtelet. Il s'agissoit de Lettres de rescision dont on demandoit l'entérinement, à raison d'une lézion énorme qu'on avoit éprouvée, sur la vente forcée d'une habitation à Saint-Domingue qui lui avoit été faite. On dit forcée, parce qu'il avoit abusé de son autorité du tems qu'il étoit Ministre, pour déterminer ses cohéritiers à lui vendre le bien. Ensuite on lui reprochoit de ne l'avoir fait estimer que 60,000 livres de revenu, au lieu de 120,000 livres qu'il valoit; enfin de l'avoir acquis sur le pied de quatre années du revenu seulement, contre l'espece de tarif du pays qui est d'estimer la valeur d'une habitation sur le pied de huit années. Il paroît que toutes ces accusations ont été reconnues vraies à peu près, puisque M. de Boynes a perdu d'une voix unanime. Comme il a été très-malade & n'est que convalescent, on lui a dissimulé jusqu'à ce moment cette perte; mais on l'y prépare en lui faisant entendre que toutes les présomptions sont contre lui.

Le 12 *Mai* 1782. Les repréſentations du Parlement ne ſont pas encore prêtes. On préſume qu'il eſt queſtion d'y faire entrer d'autres objets, tels que celui de la ſuſpenſion des procédures dans l'affaire du Procureur Pernot.

Le 12 *Mai* 1782. L'*Inconnue perſécutée*, opéra bouffon, muſique del ſignor Anfoſſi, célebre compoſiteur Italien, jouée avec peu de ſuccès l'année paſſée, ſur le théâtre des menus, a été reproduite aujourd'hui à l'opéra avec des changemens dans l'intrigue, & des additions dans le chant. Quoi qu'il y ait peu de différence, l'enthouſiaſme a été tout autre. Il eſt vrai que les amateurs déterminés du genre s'étoient rendus en foule à cette repréſentation, & avoient mis toutes leurs troupes auxiliaires ſur pied. Il faut voir ſi l'admiration & ſurtout ſi la foule ſe ſoutiendra.

Le 13 *Mai* 1782. L'art des Avocats eſt admirable; on avoit cru juſqu'à préſent le procès intenté par le Duc de Chartres à la ville, légitime & bien fondé; aujourd'hui M. Dandaſne a établi le contraire avec tant de ſuccès, que les gens impartiaux reviennent à ſon avis, du moins commencent à croire qu'on a fait mal diriger ſa demande au Prince.

L'Avocat adverſe éleve trois queſtions.

1°. Le Roi a-t-il pu retirer à la ville ſon privilége d'adminiſtratrice perpétuelle de l'opéra, ſans offenſer les loix du Royaume?

2°. Les Prévôt des Marchands & Echevins,

de leur côté, ont-ils dû se prêter à l'exécution d'un arrêt du Conseil?

3o. Enfin, par l'exécution de cet arrêt, le corps de ville a-t-il été valablement déchargé de ses engagemens relatifs à l'Académie Royale de Musique?

M. Dandasne résout le premier problême en distinguant en la personne du Roi deux qualités; l'une de Souverain Législateur, & l'autre de Souverain Administrateur. Au premier titre, il fait les loix & les envoie à ses Cours pour être enregistrées; il veut alors qu'elles soient fixes & durables. Au second, il se sert de simples arrêts du Conseil, décisions versatiles à sa volonté, suivant le besoin du tems & des circonstances. Or l'arrêt du Conseil de 1749 qui attachoit au Corps de ville le privilége & le régime de l'opéra, n'a point été revêtu de lettres patentes; il est donc resté sujet au changement, & c'est ce que n'a pas assez considéré d'abord le Conseil du Duc d'Orléans, lorsque S. A. a contracté, & récemment celui du Duc de Chartres, lorsqu'il l'a déterminé à attaquer la ville.

Le second problême se résout par le premier. Dès que le Roi a pu changer à son gré l'administration de l'opéra, la ville n'a pu s'y refuser comme à une décision légalement émanée du trône.

La solution du troisieme problême n'est pas plus difficile. Les engagemens se délient de la maniere dont on les contracte; or, par une ana-

lyſe très-longue & très diſcutée, M. Dandaſne fait voir que l'engagement contracté par la ville envers le Duc de Chartres n'étant que relatif à la choſe adminiſtrée, il ceſſe à l'égard de la ville, dès que ſon adminiſtration lui eſt retirée.

L'Ecrivain, d'abondance, reprend enſuite les objections répandues dans le mémoire adverſe & les pulvériſe.

On ne peut ſe diſſimuler que M. Dandaſne lorſqu'il a plaidé, a été extrêmement applaudi, & que M. Doucet dans ſa réplique n'a eu qu'un ſilence morne.

C'eſt à Mercredi qu'eſt renvoyé le jugement de ce grand procès.

Le 13 *Mai* 1782. L'auteur du journal de la campagne de M. le comte d'Eſtaing durant les années 1778 & 1779, commence d'abord par établir le caractère de ce Général, auquel il donne de grandes qualités, telles que la valeur, l'activité, la ſévérité de la diſcipline, la conſtance à ſoutenir les fatigues; mais il lui trouve des défauts non moins grands & très-dangereux: ſavoir un entêtement aveugle, une méfiance extrême, une dureté incroyable. Il lui reproche enſuite beaucoup de fautes, ſoit dès ſon départ dans la méditerrannée, ſoit à ſon arrivée & durant ſon ſéjour à l'Amérique Septentrionale, ſoit à Ste. Lucie, ſoit à la Grenade, ſoit enfin à à Savanah. Les partiſans outrés du Comte d'Eſtaing veulent que cet ouvrage ſoit d'un ennemi cruel, mais adroit, qui ne le loue d'abord que

pour mieux accréditer ses imputations calomnieuses.

Le 13 *Mai* 1782. *Le Désœuvré* ou *l'Espion du Boulevard du Temple* a causé une telle rumeur dans les divers tripots des Baladins qui y jouent, qu'ils se sont portés à l'extrémité violente de faire arrêter le Libraire *Aubry* ayant sa boutique à l'hôtel de l'Hôpital à l'entrée des Boulevards. Le Sieur *Bordier*, Acteur d'Audinot, avec un de ses camarades est venu chez lui sous prétexte d'en acheter deux exemplaires, & ce Libraire les leur ayant administrés, ils ont appelé la garde & l'on fait traduire devant le Commissaire Maillot. Celui-ci a envoyé chercher le Sieur *Henry*, Exempt de la librairie aux mains duquel il a remis l'accusé, comme son justiciable. L'Exempt est allé en perquisition chez le délinquant, & a trouvé quelques exemplaires de cette brochure & du *Tableau de Paris*. En conséquence il l'a mené chez le Lieutenant général de Police pour prendre ses ordres. Mais ce sage Magistrat n'a pas jugé le cas assez grave pour mériter une détention.

Cependant les Histrions ont été furieux, surtout le Sieur Audinot qui a vu reparoître dans ce pamphlet une sentence criminelle, rendue contre lui le 10 Janvier 1776, dont on a parlé, qui devoit être affichée, & dont il n'a obtenu la soustraction que moyennant une somme de 60,000 livres. Sa femme, en conséquence, est allée en députation chez le Magistrat, qui lui a promis

juſtice de l'Auteur, ſi elle acquéroit des preuves du délit, & du reſte, l'a conſolée en lui diſant que tout le monde étoit ſujet à être déchiré; que lui-même avoit vu ſe répandre des libelles contre lui, & que tout récemment la calomnie avoit eu l'audace d'attaquer les perſonnes les plus auguſtes.

Ces graves évenemens répandus dans le public ont donné de la vogue à la rapſodie foraine, & l'édition étant épuiſée, on en prépare une ſeconde, corrigée, augmentée

Les Baladins ſoupçonnent véhémentement un Sieur Mayeur, auteur de pieces foraines jouées chez Nicolet & Audinot, & aſſez initié dans leurs tripots pour en connoître les anecdotes & pouvoir les répandre. Comme en outre il eſt Acteur des grands Danſeurs du Roi & très-ménagé dans la brochure, cela augmente les ſoupçons.

Le 14 *Mai* 1782. On appelle *Sourciers* les hommes de l'eſpece de celui dont on a parlé, d'après le talent qu'ils ont de découvrir les ſources ou eaux ſouterraines. Celui dont il s'agit eſt un nommé *Bleton*, déjà fort connu en Province, & qui a donné lieu à un ouvrage ſur cette matiere par M. *Thouvenel*, également recommandable comme Chymiſte, Phyſicien & Médecin. Il eſt intitulé *Mémoire Phyſique & Médicinal*, & montre des rapports évidens entre les phénomenes de la baguette divinatoire, du magnétiſme & de l'électricité. Il en réſulte

que l'Auteur croit à ces phénomenes *hydro-électriques* dont il a fait plus de six cens expériences, & il paroît difficile que les plus incrédules résistent aujourd'hui à celles auxquelles on soumet le sourcier moderne. Au reste, plusieurs Physiciens & Minéralogistes du premier ordre parlent de ce phénomene à ne pas laisser même de doute sur sa possibilité & son existence. Tels sont *Neuman*, *Diederich*, *Formey*, *Sigaud de la Fond* &c.

Outre les expériences faites au Luxembourg, le Jeudi neuf, il en a été tenté une sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, Intendant général des bâtimens du Roi, inspecteur général des carrieres, & elle a réussi de la façon la plus complette. Cet Architecte, accompagné des Inspecteurs, du Plombier de la ville, des Fontainiers, a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points presque mathématiques désignés par Bleton avec tant d'exactitude, que si ce plan venoit à se perdre, on le recommenceroit sur les traces du sourcier. Il a assigné jusqu'à la largeur du diametre du chenal principal de la source; il a indiqué deux petits embranchemens transversaux, indication prise d'abord pour une erreur, mais dont l'existence a été vérifiée à l'instant même.

Les expériences du Jeudi neuf ont été répétées le Samedi onze avec plus de rigueur & d'exactitude, & toujours avec le même succès.

La

La ſenſation qu'éprouve Bleton conſiſte en ſymptômes nerveux, ſpaſmodiques & convulſifs, qui ſe manifeſtent par la rotation d'une baguette de métal ou de bois, pourvu qu'elle ne ſoit pas de ſureau, ſupportée par ſes deux index.

M. Thouvenel, dans ſon écrit ſur cette matière, prétend qu'en iſolant les ſourciers par le moyen d'une toile cirée, du gâteau électrique, ils n'éprouvent plus aucune ſenſation, ni leur baguette aucun mouvement. On ne dit pas qu'on ait fait cette expérience à l'égard de Bleton.

Il eſt queſtion de faire de nouvelles expériences à Menil-montant où ſe trouvent des acqueducs qui amenent à Paris l'eau du Pré Saint-Gervais, & l'on prend les plus grandes précautions pour en vérifier la juſteſſe & l'authenticité.

Le 14 *Mai* 1782. Le Roman des *Liaiſons dangereuſes* a produit tant de ſenſation, par les alluſions qu'on a prétendu y ſaiſir, par la méchanceté avec laquelle chaque lecteur faiſant l'application des portraits qui s'y trouvent à des perſonnes connues, il en a réſulté enfin une clef générale qui embraſſe tant de héros & d'héroïnes de ſociété, que la police en a arrêté le débit & a fait défendre aux endroits publics où l'on le liſoit, de le mettre déſormais ſur leur catalogue.

L'Auteur eſt fils d'un M. Chauderlot, premier Commis d'un Intendant des finances; il a déjà éprouvé beaucoup de chagrin de la publicité de

ſon ouvrage. Parce qu'il a peint des monſtres, on veut qu'il en ſoit un, *fœnum habet in cornu, longè fuge.* Il eſt allé à ſon régiment travailler à une juſtification.

Le 15 *Mai* 1782. L'*Eſpion du Boulevard du Temple* fait tant de bruit, qu'il exige un détail plus circonſtancié. Cet ouvrage, dont le titre promet peu, n'eſt pas ſans mérite, & ſi l'Auteur eût traité de perſonnages plus connus & plus importans, il auroit eu une vogue infinie. Les chapitres plus tolérables ſont ceux où il paſſe en revue les ſpectacles forains tels que celui des *Éleves pour la danſe de l'opéra*, le théâtre des *Aſſociés* ou *Grimaciers*, parce que leur principal talent eſt de faire rire par des grimaces; les *Grands-Danſeurs du Roi* ſous la direction du Sieur Nicolet; *l'Ambigu comique*, ſous celle du Sieur Audinot, enfin, les *Variétés amuſantes.* Il n'eſt aucun des Acteurs ou Actrices dont il ne rapporte les anecdotes, & quelques unes deviennent intéreſſantes par la filiation qu'elles donnent aujourd'hui d'héroïnes ſur le pinacle. Les gradations de leur fortune fourniſſent aſſez matiere au Philoſophe; celle qu'on y trouve auſſi du talent de certains Auteurs & Acteurs, s'eſſayant d'abord ſur des treteaux & devenus enſuite des êtres importans, n'eſt pas moins amuſante & conſolante pour le citoyen obſcur, qui voit ainſi naître & s'élever les réputations. Le Chroniqueur des Boulevards entre à cet égard dans des détails ſi particuliers & ſi cir-

conſtanciés, qu'on ne peut guere lui refuſer ſa confiance.

Le tout eſt lardé de pieces de proſe, de chanſons, de contes, d'épigrammes, de vers qui ont preſque tous du ſel & de la gaîté ; quelque fois de l'obſcénité & de la plus groſſiere ; mais c'eſt le genre, & ſi elle peut être bien placée quelque part, c'eſt en pareil ſujet.

Quelle gloire pour les traiteurs, pour les maîtreſſes des caffés borgnes des Boulevards, de voir leurs noms moulés & leurs aventures célébrées ! Le moyen qu'elles ne veulent pas acheter la brochure & l'étaler ſur leur comptoir. Après avoir ri de toutes les eſpeces que l'eſpion paſſe en revue ; il réſulte cependant de ſon tableau une vérité très-affligeante pour l'homme de bien : c'eſt que ces Boulevards ſont le repaire de tous les plus mauvais ſujets de Paris, l'école de tous les vices, & leurs ſpectacles des gouffres où va s'engloutir le gain des artiſans, des ouvriers, des manouvriers, de tout le peuple en un mot, & ſe perdre l'innocence des enfans des deux ſexes.

Du reſte, en revenant à l'ouvrage, il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur s'élevant juſqu'à une ſphere plus brillante, paſſât ainſi en revue les grands ſpectacles & ſurtout l'opéra qui ne ſe trouve pas aujourd'hui fort éloigné de ſes domaines, & pourroit entrer dans ſes obſervations.

Le 15 *Mai* 1782. M. Diderot, fâché qu'on eût mutilé ſon ouvrage ſur Seneque, a pris le

parti de le faire imprimer en pays étranger sous le titre plus imposant d'*Essai sur les Regnes de Claude & de Neron & sur les Mœurs & les Ecrits de Seneque pour servir d'introduction à la lecture de ce Philosophe.* Il est aussi plus étendu & embrasse deux volumes avec un grand appareil de notes de deux especes: les unes de l'Editeur, & les autres de l'Auteur même. Tout cela sent beaucoup le charlatan. Pour surcroît, il y a joint une espece de dédicace à un M. Naigeon, qui a fait les premieres notes, & est représenté comme l'instigateur du travail du Philosophe, conjointement avec un Baron d'Holbach. Celui-ci tient bureau ouvert de philosophie, il est le point de ralîment, c'est à sa table que viennent s'asseoir les Aristippes de la secte moderne. M. Diderot a affecté de faire venir dans les notes le nom & les éloges des principaux, qui sans doute le prôneront à leur tour. Qui croiroit que l'étalage de tant d'érudition n'a été imaginée, comme on l'a dit, que pour amener une note sanglante contre Rousseau. Il n'étoit que désigné dans la premiere édition, dans celle-ci M. Diderot le nomme & redouble de fureur. Il sentoit approcher le moment de la publicité des fameuses *Confessions*, & il a cru sa diatribe plus nécessaire. Sous prétexte de se disculper, il la développe & l'étend; il s'en fait d'autant plus gloire, qu'il déclare avoir su être ménagé, & ne venger en ce moment que les Philosophes, ses confreres & ses amis.

Outre cette digreſſion qui fait grand bruit, comme il a replacé dans l'édition nouvelle des morceaux retranchés dans celle de France, on a trouvé différentes alluſions au regne précédent, qui excitent une violente tempête contre le moderne Tacite.

Le 16 *Mai* 1782. Hier M. Seguier a porté la parole dans le procès entre la ville & M. le Duc de Chartres : il l'a fait avec un ordre, une netteté qui ont ſatisfait ſingulierement tout l'auditoire ; d'autant mieux qu'en convenant de la validité de l'acte en lui-même, titre de S. A., il a prouvé invinciblement qu'elle n'avoit aucune action à exercer contre la ville.

En conſéquence, les juges ont abſolument décidé en faveur de la ville & condamné le Duc de Chartres aux dépens envers elle pour avoir mal dirigé ſa demande ; ſauf au Prince à ſe pourvoir pour les indemnités qui lui ſont dues contre l'Académie royale de Muſique même, que le Parlement, d'après le dévelopement de M. l'Avocat général, a reconnu pour un corps réel, ſubſiſtant, ayant une propriété, des revenus &c.

Le public, toujours de plus en plus mal diſpoſé contre M. le Duc de Chartres, a ſingulierement applaudi à l'Arrêt.

Le 16 *Mai* 1782. Depuis quelque tems on parle d'un Mémoire envoyé au Miniſtre par Me. Linguet du fond de ſa captivité, ſuivant lequel après avoir fait voir l'inſuffiſance des fi-

gnaux, des pigeons, des bombes, des coups de canon, des fusées & autres moyens mis en pratique jusqu'à présent pour transmettre rapidement une nouvelle d'un pays à un autre, il offre d'indiquer une meilleure méthode qu'il a imaginée, suivant laquelle un avis seroit donné de Brest, ou de Bayonne à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse de Versailles à l'un de ses ports, seroit rendue en moins de tems qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile pour le copier lisiblement six fois.

Le prisonnier demande en conséquence d'être provisoirement mis en liberté, afin de faire l'essai de son secret, & sa liberté entiere s'il est jugé bon.

Comme il y a près d'un mois qu'on annonce cette singuliere découverte, qu'on assure même que le frere de Me. Linguet est à Versailles pour solliciter les Ministres à cet égard, & qu'il n'en est encore résulté aucune réponse satisfaisante, bien des gens révoquent la nouvelle en doute.

Le 17 *Mai* 1782. Quoique l'époque où l'Académie Françoise doit pour la premiere fois adjuger le prix servant de récompense chaque année à l'ouvrage de littérature le plus utile au bien de l'humanité, qui aura paru durant son cours, soit encore éloignée, elle est presque déjà décidée d'avance : on dit que les juges se sont arrêtés d'une part sur le livre sur l'éducation, de Mad. la Comtesse de Genlis, & de l'autre sur les

Lettres d'Emilie de Mad. d'Epinai, autre Virtuose très-renommée. On ne sait encore quel livre sera préféré. Mais on est surtout bien aise que ce soit une personne du sexe qui soit couronnée, afin d'encourager les femmes à courir la carriere.

Le 17 *Mai* 1782. Un arrêt de réglement, rendu le 19 Février 1782, concernant l'administration de la nouvelle prison construite à l'hôtel de la Force, mérite d'être connu dans ses principales dispositions, très-sages.

D'abord, on y assujettit tous les prisonniers aux exercices désignés de religion & piété, sous des peines plus ou moins graves, en cas de récidive.

Ensuite, on y veille à la police des chambres & des dortoirs, & surtout au maintien des mœurs, par la séparation des filles & des femmes prisonnieres, d'avec les hommes, & l'inspection sur les personnes du sexe qui peuvent venir voir les prisonniers. Les meres, femmes, filles ou sœurs peuvent seulement entrer en dedans de la prison des hommes; les étrangers ne peuvent leur parler qu'au parloir & réciproquement de même des hommes pour la prison des femmes.

D'autres articles veillent contre les monopoles de tout genre & de toute espece que commettent les concierges envers les prisonniers. Il leur est défendu d'en exiger de l'argent, sous quelque prétexte que ce soit; on proscrit même la rétribution que les anciens prisonniers

pourroient exiger des entrans à titre de *bien-venue*; le tout ſous des peines graves contre les contrevenans.

Certains enfin preſcrivent les égards que les concierges doivent avoir pour les priſonniers, reglent le prix du loyer des chambres particulieres, les heures de repos, la quantité de boiſſon que les priſonniers peuvent faire venir.

Le 18 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Lyon du 13 Mai... M. le Comte & Madame la Comteſſe du Nord viennent de partir de cette ville, après y avoir paſſé ſept jours & avoir répandu non de l'argent, mais de l'or immenſément. Vous en pourrez juger par un ſeul trait. On avoit mis un petit détachement du guet ſur pied pour veiller à leur ſureté, à leur paſſage, & empêcher que la foule en approchât trop. Le Comte du Nord en reconnoiſſance de ſes bons offices a fait préſent au Sergent d'une montre d'or émaillée & enrichie de diamant. Dans ce guet il s'eſt trouvé un Ruſſe, il l'a dégagé, lui a donné rendez-vous à Petersbourg, & en attendant 50 louis pour ſon voyage. Ses libéralités ſe ſont étendues non-ſeulement aux manufactures de cette capitale, où l'Impératrice des Ruſſies fait travailler beaucoup; mais même à nos hôpitaux où ce Prince a été conduit par la ſeule humanité. Qui le croiroit? En revenche, par la groſſiereté de notre populace, il n'a recueilli que des mortifications; il ne faiſoit pas un pas qu'il n'entendît répéter à ſes oreilles:

Ah!

ah! mon Dieu, qu'il eſt vilain! Il a ſoutenu tout cela avec beaucoup de prudence & de philoſophie ; cependant un jour en ſe retournant vers quelqu'un qui l'accompagnoit, il a dit aſſez haut pour être entendu, mais d'un ton honnête & modéré : ,, Aſſurément ſi j'avois été juſqu'ici ,, à ignorer que je fuſſe laid ; ce peuple me l'au- ,, roit bien appris. " On compte qu'il a dépenſé peut-être un million durant ſon ſéjour en cette capitale. Il va maintenant à Dijon.

Le 19 *Mai* 1782. Les bruits avant-coureurs de la ſortie prochaine de M. Linguet de la Baſtille, viennent enfin de ſe réaliſer. Il paſſe pour conſtant qu'il a obtenu aujourd'hui ſa liberté à cinq heures du ſoir : c'eſt la grande nouvelle de tous les bureaux littéraires.

C'eſt à M. le Marquis de Caſtries & ſurtout à M. de Charlut, fils de ce Miniſtre, qu'on attribue cet heureux évenement.

Il eſt très-vrai qu'il avoit adreſſé au premier, comme Miniſtre de la marine, un mémoire aſſez étendu ſur la découverte de ſon nouveau ſecret. Bien des gens croient le ſavoir en gros & aſſurent qu'il conſiſte à inſérer la lettre qu'on voudroit faire parvenir dans un boulet qu'on lanceroit au moyen d'un mortier à une certaine diſtance, & qui reçu & renvoyé de même parviendroit très-promptement, ſans que les agens de ce meſſage rapide puſſent ſavoir & découvrir la nouvelle qu'ils tranſmettroient. Au reſte, le Mémoire de Me. Linguet eſt encore empreint du

feu ordinaire de l'Ecrivain, feu qui ne femble point s'être éteint dans fa retraite. Il demandoit à effayer fon invention de faint-Germain à Paris, & c'étoit l'affaire de quelque minutes. Ses amis difent que fon fecret a été trouvé très-bon, c'eft-à-dire très-poffible, & qu'on va l'exécuter.

Le 19 *Mai* 1782. M. *d'Alembert*, toujours très-jaloux de montrér de tems en tems des preuves de fa correfpondance avec le Roi de Pruffe, a fait part d'une lettre de ce Monarque au Philofophe au fujet du voyage du Pape à Vienne; mais après en avoir donné connoiffance, il paroît qu'il l'a retirée, car on n'en peut avoir de copie que difficilement. On dit que le Pape n'y eft pas mal plaifanté, ce qui eft affez vraifemblable.

Le 19 *Mai* 1782. Mlle *Maillard* a débuté avant-hier à l'opéra dans le rôle de Colette du *Devin de village* avec beaucoup de fuccès. Elle joint à une figure intéreffante, un fon de voix agréable, une prononciation nette & un chant facile. Elle eft pour l'organe bien fupérieure à la Dlle Audinot & à la Dlle Buret; mais elle eft gauche comme Actrice, ce qui eft plus étonnant en ce qu'elle a déjà joué pendant quelque tems au petit théâtre des Comédiens du Bois de Boulogne & y recevoit des applaudiffemens. Vouée à la fcene dès fon enfance, elle prenoit des leçons de danfe au magazin de l'opéra; mais la trouvant peu propre pour le chant à

raiſon de ſon organe, on l'a fit changer de deſtination.

Le 20 *Mai* 1782. On s'entretient aujourd'hui de Me. Linguet avec autant d'empreſſement qu'on le faiſoit au moment de ſa détention. On ſait toutes ſes démarches; on rapporte ſes propos. Quoique la lettre de cachet pour ſa ſortie fût expédiée dès le ſamedi, il n'a eu en effet ſa liberté que le dimanche à cinq heures du ſoir. c'eſt ſon frere & le Sieur le Queſne qui ont été le chercher: ils l'ont trouvé maigre, triſte, mais toujours plein de feu & entier. Il eſt un peu malade & a beſoin de ſe médicamenter. Pour que la ſurpriſe de ſon changement d'état ne lui fît pas trop d'impreſſion, le Gouverneur de la Baſtille l'avoit depuis quelques jours préparé à cet évenement. On perſiſte à dire qu'il ne le doit qu'au fils de M. de Caſtries & à ſon pere. Il n'y a pas quinze jours encore même que le Sieur le Queſne, ne voyant point le ſuccès des démarches relatives au projet annoncé de ce priſonnier, en déſeſpéroit; car il y a plus d'un mois que la choſe traîne. Soit que le Miniſtre de la marine ait fait ſemblant de croire au ſuccès de ce ſecret pour favoriſer Me Linguet, ſoit qu'il y croie réellement, ſa liberté eſt le prix de ſon invention; il en a donné le mot, le Sieur le Queſne le fait, & on doit en faire inceſſament l'eſſai.

M. Linguet eſt d'abord allé chez le Sieur

le Quesne, où son frere & lui ont voulu le prêcher; mais il leur a répondu que c'étoit plus fort que lui; que tout ce qu'il voyoit en France l'indignoit; qu'il falloit qu'il écrivît & censurât; que conséquemment il ne pourroit rester à Paris & s'expatriroit de nouveau. Il loge chez son frere, Rue-Pavée-Saint-André des Arts no. 20. On l'a invité à ne pas se montrer de quelques jours & à ne voir que peu de personnes. Sa premiere sortie doit être pour aller chez M. le Noir, & ensuite chez M. *Amelot*.

Il est très-certain que dans sa correspondance avec le Sieur le Quesne, il y a eu une lacune de sept mois, durant lesquels celui-ci n'a pu lui écrire, lui faire rien passer, & n'en recevoir aucun signe de vie. Ce qui a donné lieu aux différens bruits de la translation de Me. Linguet & même de sa mort. Durant cet intervalle, les ennemis de M. Linguet vraisemblablement se plaisoient à tourmenter son correspondant; il recevoit des lettres de différens côtés où l'on lui disoit l'avoir vu passer en route, l'avoir vu à Pierre-encise, au Mont-Saint-Michel. Sur ces alarmes, le Sieur le Quesne alloit les déposer dans le sein de M. le Lieutenant général de police, qui, suivant ce que lui dictoit sa sagesse, ne donnoit aucun éclaircissement au Sieur le Quesne, & le laissoit dans son incertitude.

On assure que c'est au Maréchal Duc de Duras seul, que Me. Linguet doit sa catastrophe,

effet de la vengeance implacable de ce grand Seigneur outré; le Sieur le Quesne rapporte qu'ayant été plusieurs fois le solliciter pour le calmer, il l'avoit toujours trouvé furieux, & d'autant plus furieux, qu'il déclaroit avoir été le partisan, l'admirateur, le défenseur du Journaliste, au point qu'il se seroit rendu le colporteur de ses feuilles; mais qu'il le tueroit s'il le tenoit en sa possession.

Voilà tous les détails qu'on a appris chez M. le Quesne, qui, du reste, rassure plus que jamais les souscripteurs des annales, & promet que leur Auteur remplira tous ses engagemens.

Le 21 *Mai* 1782. Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, sous le nom de Comte & Comtesse du Nord, sont arrivés le 18 à Paris & logés à l'hôtel de l'Ambassadeur de la Czarine sous le nom d'hôtel de Levi, rue de Grammont, au coin des Boulevards. Le peuple ne cesse depuis ce tems d'obséder leur hôtel. On a trouvé en effet le Comte fort laid de figure, mais la Comtesse superbe, dans le genre allemand, hommasse, & de l'échantillon à peu près de Mad. la Duchesse de Mazarin. On dit qu'ils ont trois millions à dépenser ici.

Le 22 *Mai* 1782. Lundi treize de ce mois il y eu à l'Ecole royale vétérinaire de Charanton un concours des plus brillans, où ont assisté presque tous les Ministres, beaucoup de grands Seigneurs, beaucoup de Magistrats, grand nombre de Militaires & une foule de

curieux de tous états. C'eſt M. Joly de Fleury qui, comme Miniſtre des finances, y préſidoit.

Le concours a eu pour objet les opérations qui ont été faites par les artiſtes vétérinaires, ſur les animaux vivans; enſuite ils ont été interrogés ſur la théorie des maladies qui exigent ces opérations; les éleves ont été jugés par l'aſſemblée, à laquelle avoient été invités pluſieurs Médecins & Chirurgiens, entre autres les membres de la Société Royale de Médecine.

M. Joly de Fleury a inſiſté à pluſieurs repriſes ſur la ſatisfaction que lui & l'aſſemblée éprouvoient du progrès des éleves; M. Chabert, le Directeur de l'Ecole, un des plus ſavans hommes en ce genre, a reçu du Miniſtre les témoignages les plus flatteurs de ſon approbation.

Mais la circonſtance la plus frappante & la plus honorable pour la France, c'eſt la réflexion de M. le Comte d'Aranda, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit auſſi préſent, & a avoué qu'il n'exiſtoit pas de Gouvernement où les Adminiſtrateurs ſupérieurs entraſſent dans des détails auſſi multipliés ſur les objets intéreſſant le bien public.

Le 22 *Mai* 1782. Il paroît que Mlle Arnoult n'a pas été ſi difficile que Mlle Raucoux envers la jeune éleve de l'Académie Royale de Muſique, Mlle Aurore, puiſqu'elle lui a propoſé de la guider dans la carriere du théâtre, ce qu'on voit par le remercîment en vers de la pupile.

Vous daignez, célebre Sophie,
A mes talens naiſſans préſenter un appui;
D'un tel ſoutien mon ame énorgueillie,
Ne craint plus d'obſtacle aujourd'hui;
Si la route des arts m'eſt par vous applanie,
Bien ſûre du ſuccès, j'oſerai tout tenter:
Eleve de la gloire, & ſon intime amie,
C'eſt à vous de m'y préſenter.

Le 22 *Mai* 1782. *Extrait du journal d'un Officier de la Marine, de l'eſcadre de M. le Comte d'Eſtaing.* Tel eſt le véritable titre de la brochure qu'on a annoncée & qui commence à être moins rare. Elle eſt précédée d'un portrait aſſez reſſemblant de ce Général, né le 24 Novembre 1729. Elle n'a que 126 pages, gros caractere, & n'en eſt pas moins ennuyeuſe par le ton ſec & auſtere de l'Ecrivain, par ſon ſtyle trop technique & quelquefois peu François; ce pamphlet ſans les circonſtances, ſeroit illiſible; mais le deſir de s'inſtruire de faits récens qui ont donné le branle à la guerre actuelle durant encore, fait ſurmonter les dégoûts de cette lecture. On doit la juſtice à l'Auteur de le regarder comme impartial. Il paroît avoir bien analyſé le caractere du Comte d'Eſtaing & fouillé dans les divers motifs qui ont dirigé la plupart de ſes actions. Ce qui contribue encore à lui mériter quelque créance, c'eſt que, quoiqu'il s'annonce pour un Officier de la marine, il n'épargne pas ſon corps, du moins les membres qui ont failli: le Comte de Breugnon, le Comte de Graſſe

M. de Keffaint, & d'autres reçoivent la censure qu'ils méritent en général. En étudiant ce journal, on voit que si nous avons fait des fautes, les Anglois n'en ont pas moins fait; mais que malheureusement celles-ci des deux côtés sont provenues le plus souvent d'un défaut de tête, de combinaison, de vigilance, de constance, de courage même, &. que les succès ne sont presque dus au contraire qu'au hazard & aux sottises de l'ennemi.

Le 23 *Mai* 1782. Le Mémoire par lequel Me. Linguet annonçoit sa découverte n'est encore que manuscrit, mais comme il n'est pas excessivement long, les copies s'en multiplient, & il commence a acquérir plus de upblicité, surtout depuis sa sortie.

Dans les trois premieres pages qui sont une espece d'introduction, il annonce tous les moyens connus pour transmettre surement des avis, avec promptitude. Il rappelle ceux employés par les anciens & adoptés encore de nos jours: ils ne sont propres qu'à donner l'alarme dans l'occasion, ou à annoncer un seul fait, connu d'avance, sans aucun détail, sans aucune circonstance.

Les signaux par les pavillons prouvent, continue l'Auteur, qu'il n'est pas impossible d'établir un idiôme constant & réglé, dont la vue sera le seul interprete, & un interprete aussi rapide que docile. Il prétend l'avoir trouvé: il propose en conséquence un moyen qui réunit l'unique avantage en ce genre, l'extrême rapi-

dité, à tous ceux qu'on peut desirer dans cette poste oculaire, facilité, sureté, simplicité, économie.

1°. Il transmettra les avis les plus étendus avec tous leurs détails, les ordres les plus essentiels avec toutes leurs circonstances, sans qu'il soit jamais besoin de rien changer aux signaux, ni de faire des conventions nouvelles. L'établissement une fois fait, ne sera susceptible ni de dérangement, ni de retard, ni surtout de bornes. Quoique son emploi ne dût pas être de rendre des instructions volumineuses; dans un cas pressant, il pourroit les transmettre avec la plus grande précision, sans prendre beaucoup plus de tems que pour les renseignemens sommaires.

2°. D'une part, le secret sera impénétrable; les agens intermédiaires ne sauront pas plus ce qui se passe par leurs mains que les couriers ne sont instruits de ce que leurs paquets renferment. Le mot de cette énigme volante ne sera connu qu'aux deux extrémités, c'est-à-dire des personnes spécialement chargées d'expédier les avis & de les recevoir. D'un autre côté, il y aura un moyen de donner à cette correspondance aërienne, la même authenticité qu'aux dépêches ordinaires. Enfin, il n'y aura jamais d'erreur à craindre; car on pourra sur le champ en vérifier la justesse.

3°. Il ne faudra qu'un seul instrument, ou plutôt un outil assez solide, pour pouvoir être

ſans danger manié par toutes ſortes de mains, & d'ailleurs aſſez peu compliqué, aſſez naturel, pour qu'il n'y ait pas de village où l'on ne trouve des ouvriers en état de le conſtruire & à plus forte raiſon de le raccommoder.

4°. Quant à la rapidité, l'inventeur s'engage à rendre un avis de Breſt, ou de Toulon, ou de Bayonne à Verſailles, de quelque étendue qu'il ſoit, & la réponſe à l'un de ces ports en moins de tems qu'il n'en faudroit au ſcribe le plus habile pour le copier liſiblement ſix fois. La diſtance des lieux n'eſt rien pour lui, quoique Toulon & Bayonne ſoient du double plus éloignés de Verſailles que Breſt, l'avis parviendroit auſſitôt: il parviendroit de même de Conſtantinople ou de Petersbourg, ſi les ſtations particulieres pouvoient ſe diſtribuer auſſi facilement. C'eſt même là ce qui appartient à l'inventeur. Le reſte n'eſt que l'application heureuſe d'un procédé uſité journellement dans deux métiers des plus connus & des plus vulgaires.

5°. Enfin, l'établiſſement complet pour la communication du point le plus éloigné du Royaume avec Verſailles ne coûteroit pas 3000 livres: de Breſt il coûteroit à peine 100 louis; & des autres à proportion. Elle ne pourroit jamais paſſer 20,000 livres pour tout autre endroit. L'auteur propoſe de faire les diverſes épreuves à ſes frais; de former aux prix ci deſſus tous les établiſſemens, & de les entretenir en

ſe rendant garant de tout.

L'épreuve du projet peut s'eſſayer de Paris à Saint Germain en quatre minutes, & peut être ſecrette.

Tel eſt le précis du mémoire de M. Linguet, plus ſagement écrit que ſes autres ouvrages, plus clair & plus précis, quoiqu'il préſente encore quelque confuſion, quelque ambiguité.

Le 23 *Mai* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont rempli ces jours-ci à Verſailles tout le cérémonial d'uſage. La circonſtance la plus remarquable eſt un propos de Madame la Comteſſe le jour où elle fut chez Mad. Eliſabeth. Cette Princeſſe, après avoir ſatisfait à l'étiquette, chargea Mad. la Comteſſe Diane de Polignac, ſa Dame d'honneur, de la conduire plus loin & juſqu'en dehors de ſon appartement: dans ce trajet la Comteſſe du Nord témoignoit combien elle étoit enchantée de Mad. Eliſabeth, & s'étendant ſur ſon perſonnel, ajouta qu'elle l'avoit trouvée charmante de figure & très-bien du reſte, ainſi que Madame la Princeſſe de Piémont ſa ſœur: oui, dit Mad. Diane, ces deux Princeſſes ſe reſſemblent beaucoup pour les graces & l'amabilité; elles n'ont contre elles dans leur perſonne que d'avoir trop d'embonpoint Pour moi, a répondu ſéchement l'auguſte étrangere, elle même très-corpulente, je ne leur ai point trouvé ce défaut; elles m'ont paru parfaitement bien. A ces mots, elle a quitté Mad. Diane qui s'eſt apperçue de l'in-

diſcrétion & de la malhonnêteté d'un propos qu'elle avoit tenu innocemment, & ſans doute elle profitera de la leçon une autrefois.

Le 24 *Mai* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont très-bien débuté ici. Le jour où ils ſont arrivés, le peuple, inſtruit de leur venue, s'étoit raſſemblé en foule ſur les boulevards aux environs de leur hôtel, en ſorte qu'ils n'ont pu échapper à la curioſité générale. Dès qu'on les a apperçus, on a crié: *vive Monſieur le Comte & Madame la Comteſſe du Nord*: le Prince a baiſſé ſur le champ les glaces de ſon caroſſe, a rallenti ſa courſe, la tête à la portiere, &, avec les marques de la reconnoiſſance la plus affectueuſe, a répondu: *Braves François, je ſuis pénétré de l'accueil obligeant que vous me faites, & je n'en perdrai jamais la mémoire.* Et les cris de redoubler.

Les bruits qu'on avoit répandus, défavorables au Comte, à l'occaſion de ſa figure, ont très-bien opéré; on l'a trouvé beaucoup moins mal qu'on ne l'avoit annoncé. D'ailleurs, un caractere de bonté ſur la figure d'un Souverain eſt le plus beau à voir. Quant à la Comteſſe, elle a plu généralement; non ſeulement elle a les traits beaux, mais ſa taille haute empêche qu'elle ne paroiſſe trop groſſe; elle a beaucoup de maintien, de nobleſſe dans le port & d'aménité dans la phyſionomie.

Le 25 *Mai* 1782. M. & Mad. la Comteſſe du Nord ſont venus hier à Notre-Dame, ſans en

avoir prévenu, avec peu de cortége & dans le plus grand myſtere ; on en a cependant été bientôt inſtruit, & quelques Chanoines ſe ſont détachés pour leur faire les honneurs.

En entrant, Madame la Comteſſe s'eſt écriée: *Voilà un beau Gothique; on ne trouve pas dans le monde deux Saint-Pierre de Rome; mais n'importe, cette baſilique eſt ſuperbe dans ſon genre*; elle a tout admiré avec quelques réflexions pareilles annonçant ſon eſprit & ſes connoiſſances. C'eſt en parlant ſurtout des tableaux de cette riche égliſe qu'elle a montré ſon goût; Elle a auſſi rappelé le Cardinal de Rets, & fait voir qu'elle n'ignoroit point notre hiſtoire.

Lorſque ces deux illuſtres étrangers ont eu parcouru & viſité en détail Notre-Dame & le tréſor. L'abbé de la Fage a dit au Comte: Mon „ Prince, quand le Czar Pierre vint ici, il „ voulut voir le Chapitre & le Terrein : volon- „ tiers a-t-il répondu, j'irai partout où vous „ voudrez bien me mener.

Quand ils ont été au Terrein, petit jardin deſtiné à la promenade des Chanoines & habitans du cloître; M. l'Archevêque qui les a vus, a envoyé ſon caudataire pour les complimenter & leur demander quand il lui ſeroit permis d'aller leur faire ſa cour. Il ne faut pas qu'il ſe donne cette peine-là, a répondu le Prince, nous ſommes ici *incognito*, ſans cela nous irions chez lui; mais nous viendrons le voir officier, ce qu'il fait, dit-on, avec

beaucoup de dignité & d'édification.

A cette occaſion, le Comte, moins parlant & plus timide, a dit à M. de la Fage; Mon„ ſieur, il n'y a pas longtems, ce me ſemble, „ que cet Archevêque eſt ſur le ſiége; ſon „ prédéceſſeur avoit été bien *tribulé.* " Mon Prince, a répondu l'Abbé de la Fage embarraſſé, il a eu quelques tracaſſeries avec les Magiſtrats. Je ne parle pas de cela ſimplement: il a été *tribulé* par le Roi même, par ſon Maître. Mon Prince, Louis XV l'aimoit, & s'il l'a exilé, ce n'a été que pour le ſouſtraire aux perſécutions du Parlement. A ces mots, le Comte a hauſſé les épaules, & fait un ſigne de pitié qui a parfaitement déſigné ſon peu de vénération pour un pareil Souverain.

En général, c'eſt la Princeſſe qui a brillé, qui a été trouvée charmante & d'une douceur d'Ange. Son auguſte Epoux a paru réſervé, quoique très-judicieux dans tout ce qu'il dit.

Le 25 *Mai* 1782. Il n'y a pas longtems qu'il avoit paru un vaudeville ſur nos Actrices de la comédie Françoiſe, on vient de les chanſonner de nouveau. On parle de onze couplets attribués à M. de Champcenets en poſſeſſion de plaiſanter ces Demoiſelles; on croit que M. de Louvois n'y a pas peu contribué auſſi: quoi qu'il en ſoit, ces jours derniers c'étoit un empreſſement général au foyer de la nouvelle ſalle de ſe pourvoir de cette facétie & de la copier.

Le 26 *Mai* 1782. On peut se rappeler une piece de M. de Voltaire, intitulée *Charlot* ou *la Comtesse* de *Givry*, qui n'a pas encore été jouée, mais seulement imprimée. Les Comédiens Italiens se disposent à représenter incessamment cette œuvre dramatique, & sans doute ils ont obtenu l'agrément nécessaire de la famille.

Le 27 *Mai* 1781. M. Linguet à été purgé trois fois depuis sa sortie de la Bastille, & il paroît que sa santé pour laquelle on craignoit, s'est raffermie. Il a fait les visites de cérémonie & commence à se montrer en public; on l'a vu hier au Palais Royal, mais sans que sa présence ait fait aucune sensation. En général, il a eu la douleur de trouver que sa catastrophe, en le faisant plaindre de tous les ennemis du despotisme qu'il a trop défendu, ne lui a pas laissé beaucoup d'amis chauds & zélés.

Pendant l'espece de retraite dans laquelle il a été obligé de passer quelques jours, il s'est fait rendre compte par ses émissaires affidés de la maniere dont s'étoient conduits ses ennemis durant sa détention; &, pour la plupart, il a remarqué qu'elle avoit été honnête; qu'on avoit gardé sur lui un silence profond, & respecté son infortune. Il a cependant été fort scandalisé du propos de Me. Gerbier, tenu au Parquet, qui lorsqu'on lui dit: *Eh bien voilà votre ami Linguet qui est pendu.....* répondit avec un sourire ironique: *non, il n'est encore que pendable.*

Après les propos, & ce qui lui étoit person-

nel, il s'est fait répréſenter les ouvrages nouveaux intéreſſans, publiés durant ſa priſon, & l'on parle de pluſieurs qu'il a mis à *l'index*, c'eſt à dire dont il s'eſt chargé de rendre compte dans ſon Journal; car on perſiſte à certifier qu'il en a déjà trop dit depuis ſa délivrance.

Il a reçu depuis peu une lettre de M. de Caſtries relativement à ſon projet; mais la fâcheuſe nouvelle arrivée par la voie de Londres, donne à ce Miniſtre d'autres affaires que celle de s'occuper de cette minutie.

Même pluſieurs jours après la liberté rendue à M. Linguet; comme il ne ſe montroit pas encore dans les lieux publics, une foule de gens en doutoient encore, venoient chez le Sieur le Queſne & ſommoient cet agent de le leur repréſenter pour les convaincre. Beaucoup d'autres ont été par curioſité chez lui, ſous prétexte de lui demander ſon mémoire ſur ſa nouvelle invention

Le 27 *Mai* 1782. On peut ſe rappeler qu'au commencement de 1779, M. le Lieutenant général de police avoit imaginé, pour tirer les priſonniers de Bicêtre de l'oiſiveté pernicieuſe où ils étoient, de les occuper à pluſieurs eſpeces de travaux, & entre autres à y élever l'eau du puits, dont les ſeaux énormes contiennent juſqu'à 900 pintes d'eau. Il avoit inſtitué un prix de 600 livres en faveur de l'Auteur qui propoſeroit le meilleur moyen de faire exécuter ce projet; car juſque-là un pareil travail ſembloit

bloit au-deſſus des forces humaines. Celui de M. de Bernieres fut préféré; il fut exécuté; & après une expérience conſtante d'une année, le prix lui a été adjugé; ainſi qu'un ſecond de pareille ſomme que l'Adminiſtration avoit joint au premier.

Cette machine vient d'être reconſtruite à neuf, & M. de Bernieres a profité de l'occaſion pour l'améliorer encore & empêcher que les ſeaux ne perdiſſent une partie de leur eau avant de parvenir au réſervoir.

Tout cela rend le puits de Bicêtre déjà l'objet de la curioſité générale des étrangers, encore plus digne d'admiration, & l'on ne doute pas que le Comte du Nord n'aille voir cette merveille en méchanique.

Le 27 *Mai* 1782. Suivant des Lettres de l'Isle de France, M. de Sornay, Chevalier de ſaint-Louis, Major d'infanterie, dans cette colonie, auroit découvert la ſolution du fameux problême des longitudes par un moyen ſimple & auſſi facile qu'eſt la méthode en uſage pour la latitude. Le ſuccès en auroit même été confirmé par le réſultat d'obſervations faciles avec ſon inſtrument, lorſque le ſoleil au zénith ou à l'horiſon s'eſt trouvé éloigné de l'équateur ou dans l'équateur.

Avant de croire décidément à cette merveille, il faut attendre cependant que les ſavans aient parlé.

Le 28 *Mai* 1782. Mlle de Raucourt a fait

imprimer sa piece d'*Henriette*, où, dans un avant-propos, dans l'espoir de mieux se concilier l'indulgence du public, elle prétend que son drame n'est le fruit que de trois semaines de travail : qu'elle l'a commencé le 12 Novembre 1781 & lu aux Comédiens le 7 Décembre suivant.

Le 28 *Mai* 1782. Les *Liaisons dangereuses*, ou *Lettres recueillies dans une société, & publiées pour l'instruction de quelques autres* par M. C.... De. L.....

Tel est le titre du nouveau roman qui fait tant de bruit aujourd'hui, & qu'on prétend devoir marquer dans ce siecle : il est en quatre parties formant quatre petits volumes.

Il est précédé d'un *Avertissement de l'Editeur*, persiflage, où prévenant les allusions qu'on pourroit trouver dans cet ouvrage, il donne à entendre que ce n'est qu'un Roman, un Roman gauche même, en ce qu'on y a peint des mœurs corrompues & dépravées qui ne peuvent être de ce siecle de philosophie, où les hommes sont si honnêtes & les femmes si modestes & si réservées.

Suit une *Préface du Rédacteur* qui rend compte de la maniere dont il a été chargé de publier cette correspondance. Il annonce en avoir élagué beaucoup de Lettres & réservé seulement celles nécessaires soit à l'intelligence des évenemens, soit au développement des caracteres. Quant au style, on a desiré que, malgré ses incorrections & ses fautes, il le laissât tel

qu'il étoit, afin de conserver surtout la diversité des styles qui en fait un des principaux mérites.

Le 29 *Mai* 1782. Les *Confessions de Jean-Jacques* sont divisées en livres.

Le premier embrasse les seize premieres années de sa vie depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui où il quitta Geneve, sa patrie, en 1728. Cette époque, quoique courte, est assez variée par les différens genres d'éducation qu'il reçut, & d'occupations auxquelles il se livra. L'anecdote la plus curieuse est celle d'une Demoiselle Lambercier, sœur d'un Ministre chez lequel on l'avoit mis pour apprendre le latin, & qui suppléant à son frere, fouetta un jour de ses mains le petit Jean Jacques, ce qui lui agita si délicieusement le sang, que depuis lors il n'a jamais perdu le goût de cette volupté, & c'étoit celle qu'il préféroit même à l'œuvre de chair.

Dans le cours du second livre, il va d'abord à Annecy, y fait connoissance d'une Mad. de Warens qui le détermine à aller à Turin pour s'y rendre catholique; il devient garçon graveur, laquais; il vole un ruban pour en faire présent à la cuisiniere, & étant découvert, il accuse au contraire cette cuisiniere d'avoir fait le crime & de lui avoir donné le ruban dans le dessein de le séduire; il est chassé avec elle.

Il est placé au troisieme livre dans une autre maison & s'en fait expulser volontairement par

par ſon inconſtance naturelle. Il retourne à Annecy chez Mad. de Warens; il entre au ſéminaire; on ne peut en faire un Prêtre; il étudie la muſique ſous un M. le Maître; celui-ci qui l'enſeignoit aux enfans de chœur, quitte la cathédrale & revient en France dont il étoit. Jean Jacques le ſuit par ordre de Mad. de Warens; il s'avance avec lui juſqu'à Lyon, puis l'abandonne au moment où ce malheureux, ſujet à l'épilepſie en éprouve une attaque dans la rue: il retourne à Anneçy, & trouve ſa bienfaitrice partie pour Paris.

Dans le quatrieme livre il viſite la Suiſſe. Il entre chez M. de Bonnac, Ambaſſadeur de France à Soleure, s'y attache à la ſecrétairerie; il en ſort pour venir à Paris y faire une éducation; il écrit une ſatyre contre l'oncle de ſon pupile, & cherche partout Mad. de Warens dont il apprend le ſéjour dans cette capitale. Point du tout, elle eſt repartie; il ſe remet à ſes trouſſes; on lui dit à Lyon qu'elle eſt à Chamberry, & il s'y rend.

L'époque intéreſſante du cinquieme livre eſt le dépucélement de Rouſſeau. Il avoit alors environ vingt ans. C'eſt Mad. de Warens qui couchant déjà avec ſon laquais, lui rend cet office; & cette femme, ſinguliere comme le héros, qui étoit dévote, n'avoit point de tempérament, arrangeoit ainſi à la fois deux amans, ſon confeſſeur & ſa religion; & l'Auteur, au milieu de tant d'inconſéquences, la peint ſi

avantageuſement que, malgré ſes écarts, ſes contradictions & ſa crapule apparente, on l'aime & l'eſtime. Sa ſanté ſe délâbre avant vingt-cinq ans; il tombe dans un état vaporeux & ſpaſmodique dont il ne s'eſt jamais relevé.

Le ſixieme livre commence par une peinture délicieuſe de la vie qu'il mene dans une campagne où il ſe retire avec Mad. de Warens pour ſoigner ſa ſanté. Il s'y applique plus fortement à l'étude. Il ſe livre à la théologie, à la métaphyſique, à la géométrie, aux belles-lettres. Il devient majeur; il recueille la ſucceſſion de ſa mere; ſa ſanté ne ſe rétablit point; il part pour Montpellier. Bonne fortune qu'il a d'une femme d'un certain parage; elle lui donne rendez-vous chez elle au retour: il revient auſſi foible, auſſi mal portant; il a des remords ſur ſon infidélité envers Mad. de Warens; il rompt ſon engagement & vole vers elle: il trouve ſa place priſe par un perruquier. Il ne peut ſupporter cette diſgrace, & après avoir lutté longtems, il quitte. Il eſt chargé de l'éducation des enfans de M. de Mably, Grand-Prévôt de Lyon. Il y vole du vin, il ſe dégoûte de ſon métier; il ſent qu'il n'y eſt pas propre; il retourne auprès de ſa maman. Il n'y reſte que peu de tems: la trouvant plus froide que jamais & plus dérangée dans ſes affaires, il forme mille projets de fortune dans le deſſein de contribuer à la ſoulager. Enfin, il s'arrête à celui de devenir un fameux compoſiteur en muſique & part

pour Paris, afin de ſoumettre au jugement de l'Académie ſon projet qui doit faire révolution dans cet art.

Ici finiſſent les confeſſions, du moins celles imprimées dont on voit qu'il manque la partie la plus eſſentielle.

Le 29 *Mai* 1782. M. Guillaumot, Intendant général des bâtimens du Roi, chargé de préſider aux opérations de l'aqueduc d'arcueil, a découvert une grande portion d'un ancien aqueduc, conſtruit par les Romains pour amener l'eau au palais des Thermes; on en a ſuivi au moins ſix cens toiſes en ligne droite.

Cet aqueduc n'eſt qu'un ſimple chenal, dans lequel l'eau couloit à découvert, & il eſt conſtruit avec des cailloux & de la chaux, les parois intérieurs enduits en ciment; la maçonnerie en eſt d'une dureté prodigieuſe, & l'on pourra vérifier les recherches de M. de la Saye ſur le mortier des anciens Romains. La denſité de la maçonnerie annonce qu'elle a été faite par *maſſivation.*

On obſerve que l'eau n'y a point dépoſé de gravelle, comme elle fait dans l'aqueduc moderne où elle coule ſous des voutes.

Le 30 *Mai* 1782. Le Gouvernement, ſans faire de loi expreſſe pour donner un état légal aux enfans des Proteſtans en France, en reconnoiſſant la validité des mariages, tend indirectement au même but par des loix plus générales & plus adroites. C'eſt de cet eſprit de tolé-

rance qu'on regarde comme émanée une déclaration du 12 de ce mois, enregiſtrée le 14 au Parlement. Le Roi y enjoint à tous Curés & Vicaires, qui rédigeront les actes de baptêmes de recevoir & écrire les déclarations de ceux qui préſenteront les enfans, leur faiſant défenſes d'inſérer par leur propre fait, ſoit dans les regiſtres ſur leſquels ils ſont tranſcrits ou autrement, aucunes clauſes, notes ou énonciations autres que celles contenues aux déclarations de ceux qui auront préſenté les enfans au baptême, ſans pouvoir faire eux-mêmes aux perſonnes aucune interpellation ſur les déclarations faites par elles.

On voit que l'objet de la déclaration eſt de réprimer le zele indiſcret de certains Curés ou Prêtres encore trop pleins du fanatiſme de nos peres, & qui jetoient des nuages ſur la légitimité des enfans des Proteſtans, ou ſoupçonnés tels, par des reſtrictions équivoques, ou l'infirmoient par des aſſertions contraires.

Le 30 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Lyon du 20 Mai.... Il faut vous ajouter quelques particularités nouvelles ſur le ſéjour en cette ville de M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord.

Le jour de leur arrivée, ſept de ce mois, ils furent au devant de M. le Duc & de Mad. la Ducheſſe de Wirtemberg qui, ſous le nom du Comte & de la Comteſſe de Juſtin, arrivoient de Montbelliard à Lyon avec les jeunes Comte

& Comteſſe de Juſtin pour paſſer en famille le tems qu'ils ſe propoſoient de ſéjourner en cette ville.

Dès le lendemain le Comte du Nord a parcouru la ville à pied, accompagné ſeulement de l'un des Seigneurs de ſa ſuite. Il eſt allé faire une viſite au Prévôt des Marchands.

Quand il a viſité les hopitaux, il s'eſt exprimé dans ces termes mémorables, ſur ce qu'on vouloit l'écarter d'un ſéjour que les Grands en général évitent avec tant de ſoin : *Plus les Grands ſont éloignés des miſeres humaines, plus ils doivent s'en approcher, afin d'être diſpoſés davantage à les ſoulager.*

Un coup d'œil qui a frappé le plus le Prince ç'a été celui de la ſalle d'armes, dépôt de la manufacture des fuſils de Saint-Etienne où ſe trouvent plus de 60,000 armes raſſemblées pour le ſervice du Roi.

Les illuſtres voyageurs ont reconnu les attentions perſonelles de M. le Prévôt des Marchands par le don d'une tabatiere & par des paroles de bonté infiniment plus précieuſes, en lui diſant *qu'ils l'invitoient à conſerver le ſouvenir du Comte & de la Comteſſe du Nord.*

On croit que c'eſt à Dijon que s'eſt faite la ſéparation de l'auguſte famille.

Le 31 *Mai* 1782. L'on continue à ſuivre les mouvemens du Comte & de la Comteſſe du Nord, & l'on revient ſur ce qui a précédé, pour ne rien perdre d'un journal auſſi intéreſſant.

C'eſt

C'eſt le vingt qu'ils furent préſentés à leurs Majeſtés & à la Famille Royale; accompagnés par le Prince de Baratinski, Ambaſſadeur de Ruſſie.

Dans la viſite d'étiquette le Comte déclara à celui-ci qu'il avoit trouvé Louis XVI extrêmement froid; mais il ajouta qu'il en avoit été bien dedommagé dans l'intérieur, où ce Monarque l'avoit traité avec la plus grande cordialité.

Mad. la Comteſſe a été également ſatisfaite de la Reine. Dans la premiere viſite qu'elle lui fit, S. M. lui dit: Il me ſemble, Madame, que vous avez le même défaut que moi, la vue un peu baſſe: j'y ſupplée par une lorgnette dans mon éventail. Voulez-vous eſſayer comment vous ira ce petit ſecours? On apporte en même tems cet éventail ſuperbe & enrichi de diamans; l'illuſtre étrangere en fait uſage & trouve la lorgnette excellente. J'en ſuis fort aiſe, lui répond la Reine, je vous prie de la garder. Je l'accepte volontiers, repart la Comteſſe, puiſqu'elle me ſervira à voir mieux votre Majeſté.

Lorſque M. le Comte du Nord a été voir M. le Dauphin, il l'a embraſſé, en priant Mad. la Princeſſe de Guémenée de rappeler ſouvent à cet auguſte enfant l'attachement qu'il lui vouoit.

Outre un concert que la Reine a déjà donné à ces illuſtrés voyageurs, où a chanté Mad. *Mara*, il y a deux ſpectacles à la Cour.

Le Mercredi vingt-deux, on a joué la *Reine de Golconde*; & le vingt-neuf *Iphigénie en Aulide*

avec le ballet de *Ninette à la Cour*. Le Sieur *Vestris*, pere, a reparu dans celui-ci, ainsi que Mlle *Heinel* qui est sortie de son couvent pour contribuer aux plaisirs de la Cour.

Ils ont été déjà trois fois à la comédie Françoise, spectacle qu'ils semblent affectionner le plus.

Le 31 *Mai* 1782. Les Confessions de Rousseau, telles qu'on les a, ne satisfont pas à beaucoup prés la curiosité du lecteur: il y manque la partie la plus essentielle, celle de son séjour à Paris jusqu'à sa mort. En outre, on a mis des étoiles à quantité de noms qui rendent moins intéressans les évenemens qu'il raconte faute d'en connoître les héros. D'ailleurs, la plupart des faits sont minutieux & racontés très-longuement. Il faut un charme aussi attrayant que celui du style de l'Auteur pour en supporter la lecture; mais la singularité du personnage, le bruit qu'il a fait, la hardiesse de ses systêmes, la naïveté de ses aveux, l'orgueil qui regne dans toute la narration, ont donné la plus grande vogue à ce livre, quelque imparfait qu'il soit, & quelque mutilé qu'on le suppose.

Ses *Rêveries* ou *Promenades solitaires*, qui suivent au nombre de dix, suppléent au reste par quelques faits assez détaillés, tels que celui de sa chute à Menil-montant le vingt-quatre Octobre 1776, lorsqu'il fut renversé par un Danois qui précédoit le carrosse du Président de Saint-Fargeau. Cependant ils sont tellement noyés

dans des réfléxions morofes, dans une foule d'idées noires, apocalyptiques & tenant un peu de la vifion, qu'il eft difficile de dévorer également cette lecture; d'autant que ce rabachage tient beaucoup à un ouvrage de la même efpece qu'on connoiffoit déjà, intitulé *Rouffeau juge de Jean Jacques.*

Le 31 *Mai* 1782. Il eft à rémarquer que, fuivant l'étiquette, le Comte du Nord n'a été préfenté en forme qu'au Roi par M. de la Live, Introducteur des Ambaffadeurs; M. de Sequeville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambaffadeurs, le précédoit.

Le Roi attendoit dans fon grand cabinet le Comte du Nord, qui lui remit deux lettres, l'une de Naples, & l'autre de Parme, & lui dit que le principal but de fon voyage avoit été de voir S. M. Le Monarque lui témoigna toute la fatisfaction qu'il avoit de le voir à fon tour.

La Comteffe du Nord, au contraire, ne fut pas chez le Roi, mais chez la Reine & les Princeffes de la famille royale, auxquelles elle fut préfentée par la Comteffe de Vergennes, la femme du Miniftre des affaires étrangeres.

Les illuftres époux dînerent ce jour même vingt Mai avec toute la famrlle royale; après avoir été chez eux depuis leur préfentation, & en avoir reçu à leur tour, telle que celle des Officiers de la garde, que leur préfenta le Maréchal de Byron.

Le Premier *Juin* 1782. M. le Curé de Saint-

Sulpice, invité sans doute de faire connoître à l'Impératrice des Russies les établissemens qu'il a formés, en a reçu en remercîment une médaille d'or.

M. Sedaine, qui avoit composé pour S. M. I. deux pieces en cinq actes, a été gratifié d'une somme de 20,000. liv.

Mad. d'Epinay, l'Auteur des *Conversations d'Emilie*, ainsi que sa petite-fille, la Comtesse de Belzunce, n'en ont pas été oubliées. Le présent fait à cette derniere est le chifre de S. M. I.

On a déjà parlé des médailles envoyées à M. de Buffon; il y faut joindre des fourures de la plus grande beauté.

M. Hubert de Leipsic, qui a traduit en François l'ouvrage de Winkelmann sur l'art des anciens, l'Abbé Galiani &c. ont eu part à sa munificence: enfin, l'illustre improvisatrice de Florence, connue sous le nom de Corilla olympiaca, en a eu une pension de 100 ducats. C'est ainsi qu'à l'exemple de Louis XIV, l'immortelle Catherine va chercher le mérite étranger & le récompense.

Le 1er. *Juin* 1782. Le ballet de *Ninette à la Cour* ayant eu beaucoup de succès Mercredi dernier, on a consacré cette reprise par le madrigal suivant, où l'on fait surtout mention de l'apparition du Sieur *Vestris* pere, & de la Demoiselle *Heinel*.

Que dans tout son éclat Ninette a paru plaire!
Qu'embelli par Vestris, annobli par Heinel,

Ce ballet a dû satisfaire!
Puisqu'il n'étoit déjà critique si févere
Qui ne dît: quand on a Gardel
On ne peut regretter Noverre!

Le 2 *Juin* 1781. M. de *Caraccioli* a fait pour Metastase l'épitaphe suivante.

Avec l'esprit fécond du Dante & de Voltaire,
Dans un siecle affamé d'écrits licencieux,
Etranger aux auteurs qui se faisoient la guerre,
Il honora les mœurs & respecta les cieux.

Le 2 *Juin* 1782. M. le Comte du Nord, qui n'omet aucun de nos beaux monumens à voir, n'a pas manqué d'aller en Sorbonne visiter le fameux tombeau du Cardinal de Richelieu. Le Docteur qui lui montroit l'église, à ce Mausolée lui rapela les paroles mémorables du Czar, qui en voyant ce grand Ministre, s'écria: *O grand homme! que ne vis-tu encore! je te donnerois la moitié de mon royaume pour m'apprendre à gouverner l'autre*; Oh! Monsieur, a repris avec vivacité le jeune Prince, ce n'auroit pas été pour longtems; il la lui auroit bientôt reprise.

Le 3 *Juin* 1782. On a parlé d'une comédie de M. Cailhava, intitulée *les Journalistes anglois*; reçue aux François le 21 Juillet 1778; mais qu'il y eut défense de jouer & même d'imprimer. Les obstacles viennent de cesser, & l'Auteur espere obtenir bientôt son tour. En conséquence, pour ne point avoir l'air d'un plagiaire, il doit prévenir le public, dans une lettre au

journal de Paris, où il obſervera que la ſociété des gens de lettres l'a un peu pillé pour enrichir de ſes larcins les *Audiences de Thalie*, ou *Moliere à la nouvelle ſalle*.

Il paroît que ce reproche doit tomber principalement ſur les Comédiens coopérateurs de M. de la Harpe, tels que la Dame Bellecour & le Sieur Dugazon, ayant ſans doute eu connoiſſance de ſon manuſcrit.

En outre, & ceci peut regarder M. de la Harpe, il ajoute que dans ſon *Cabriolet volant*, drame joué par les Italiens en 1770 & imprimé l'année derniere, on trouve une ſcene qui pourroit paroître dérobée à la dixieme Muſe de la ſociété, & il ſe diſculpe de l'imputation par l'anachroniſme qui s'enſuivroit.

Le 3 *Juin* 1782. C'eſt pour demain quatre que le théâtre Italien annonce la premiere repréſentation de *la Comteſſe de Givry*, piece dramatique de Voltaire en trois actes & en vers.

Le 3 *Juin* 1782. Il y a eu hier à la nouvelle ſalle d'opéra un bal public & extraordinaire en faveur de M. & de Mad la Comteſſe du Nord qui s'y ſont rendus : la curioſité y avoit attiré une foule prodigieuſe qui a été fruſtrée dans ſes eſpérances ; car ces illuſtres étrangers ne ſe ſont pas démaſqués.

La Reine, qui ne connoiſſoit pas encore la nouvelle ſalle, comme ſalle de bal, y eſt venue maſquée auſſi : Elle donnoit le bras à *Monſieur*. Ceux qui ſont au fait de l'étiquette n'ont ſu

que S. M. y étoit que par la marque distinctive qu'elle porte toujours ainsi que la famille royale, & qui est le signe de reconnoissance pour sa garde, pour sa suite, & pour tous ceux qui auroient quelques fonctions à remplir en cas d'accident. S. M. est presque toujours restée dans sa loge sans se démasquer. Seulement quand elle vouloit parler à quelqu'un, elle l'envoyoit chercher par le Duc de Coigny.

Il ne s'est passé rien d'extraordinaire à ce bal qu'un propos tenu au Duc de Chartres & qui a fait bruit. Ce Prince n'étoit point masqué, ni même en domino; comme il causoit avec une fille près de la Reine, un masque noir est venu se mêler de la conversation; le Prince a trouvé cette familiarité mauvaise & lui a dit: Est-ce que vous ne me connoissez pas? Pardonnez-moi, a réparti l'autre, *vous vous êtes trop bien démasqué!* Son Altesse a senti tout ce que ce propos avoit de piquant; mais s'est contenue, ne sachant à qui elle avoit affaire, & s'imaginant que ce ne pouvoit être que quelqu'un de très-haut parage; cependant elle a suivi une instant des yeux l'inconnu qui a continué à le regarder fierement, ce qui a encore plus embarrassé le Prince: alors le particulier, car on assure que ce n'étoit pas autre chose, s'est perdu dans la foule & est allé changer de masque.

M. Amelot étoit à ce bal & donnoit le bras à Madame la Comtesse du Nord. On a été surpris de voir un Ministre au bal; mais c'est

une fonction néceſſaire de celui-ci, quand le Roi ou la Reine ſe trouvent dans ces ſortes d'aſſemblées.

Le 4 *Juin* 1782. On a encore chanſonné M. le Duc de Chartres ſur un air d'Albaneze. *Eh qu'eſt-ce que ça me fait à moi?*

Que Chartres après la bataille
Perde un procès aujourd'hui;
Qu'entre les François & lui
Il éleve une muraille,
Queſt ce que ça me fait à moi?
Qu'on le honniſſe ou le raille,
Qu'eſt-ce que ça me fait à moi,
Quand je chante & quand je boi?

Le 4 *Juin* 1782. C'eſt aujourd'hui que les Italiens jouent *la Comteſſe de Givry*, ouvrage imprimé depuis longtems, & que les François avoient dédaigné juſqu'à préſent. M. le Comte d'Argental, ayant toujours le même zele pour la mémoire de ſon illuſtre ami, a fait repréſenter cette piece chez lui deux fois. La premiere elle a produit peu d'effet, la ſeconde davantage, & aſſez pour déterminer à l'offrir au public. Mad. Veſtris, préſente aux repréſentations, l'a réclamée au nom de ſa troupe, mais on lui a répondu que ſon indifférence à cet égard, depuis dix ans que ce drame étoit imprimé, ayant fait préſumer qu'elle ne s'en ſoucioit pas, la famille s'étoit déterminée à la livrer à la troupe ſa rivale.

Le 4 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de

Londres du 15 Mai..... M. *Noverre* n'a pas lieu de regretter d'avoir quitté Paris; il a été accueilli à Londres de la maniere la plus flatteuſe. Nos papiers publics s'entretiennent fréquemment de lui; il eſt ſurtout queſtion d'un ballet de ſa compoſition, ayant pour titre *Adele de Ponthieu.* Si l'on en croit les admirateurs, il y a plus de génie dans cette Pantomime que dans tout le poëme de Mr. de Saint-Marc, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Garrick appeloit cet Artiſte le Shakeſpear de la danſe.

C'eſt le 16 Avril qu'on en donna la premiere repréſentation au théâtre du Roi pour le bénéfice du Sieur Noverre qui a été un des plus conſidérables de la ſaiſon. Lorſqu'il s'eſt préſenté, il a été reçu avec les plus grands applaudiſſemens, & ſon nom a retenti dans toutes les parties de la ſalle avec un enthouſiaſme inconcevable.

M. Noverre a dédié ſon ballet à Mad. la Ducheſſe de Devonshire, auſſi diſtinguée par ſon goût & ſon eſprit que par ſa bauté. Outre l'épître dédicatoire, il y a joint des vers d'envoi, qui prouvent combien cet Artiſte a de talens dans tous les genres. Ils méritent de vous être envoyés & ſont dignes de vos Poëtes les plus agréables.

D'aſſez nombreux ſuccès ont payé mes travaux;
J'ai pu m'énorgueillir des plus brillans ſuffrages;
Et, lorsque de l'amour j'empruntai les pinceaux,
J'ai vu mille beautés ſourire à mes ouvrages.

Il eſt encor un prix dont mon cœur eſt jaloux ;
Ce prix ſeroit pour moi plus flatteur que tout autre :
Mes ſuffrages paſſés, je les oublîrai tous,
Si je parviens jamais à mériter le vôtre ;
Le ſujet que j'ai pris me permet quelqu'eſpoir :
A la beauté toujours fidele,
Je cherche à retracer ſes charmes, ſon pouvoir,
Et quiconque pourra vous voir,
Doit reconnoître mon modele.

Avant-hier M. Noverre jouit d'un nouveau ſuccès en la perſonne du Sieur le Picq, ſon éleve, qui eut l'honneur de danſer devant leurs Majeſtés & la famille royale : Vous devez l'avoir vu à Paris. Il emporta tous les ſuffrages. Lélégance de ſa conformation, la nobleſſe de ſa danſe, l'harmonie de ſes mouvemens offrent un enſemble parfait.

On a commencé de traduire en Anglois les quatre volumes des œuvres de M. Noverre ſur ſon art. Le Prince de Galles en a accepté la dédicace. Il faut avouer que depuis les anciens il ne s'eſt trouvé perſonne qui ait pouſſé l'art de la Pantomime auſſi loin, & l'ait développé avec une théorie auſſi ſavante.

Le 5 *Juin* 1782. Les deux premiers actes de la *Comteſſe de Givry* repréſentée aujourd'hui aux Italiens, ont paru froids, & vuides ; mais le troiſieme, très-intéreſſant, a produit beaucoup d'effet. Ce drame roule ſur une ſuppoſition, ou plutôt ſur un échange d'enfans : ſon auteur en tire une morale exquiſe pour apprendre aux meres

à les nourir elles-mêmes & les rappeler à ce premier de leurs devoirs. Il avoit vu combien Rousseau étoit devenu précieux au genre humain en prêchant cette maxime, & combien sa réputation s'étoit accrue depuis qu'il avoit mis à la mode parmi les petites-maitresses de Paris, un soin que les bourgeoises mêmes envoyoient aux paysannes. Jaloux de tous les genres de gloire, il avoit voulu contribuer aussi à propager cette doctrine bienfaisante & conforme à la naturè, & il avoit senti qu'en la mettant en action, ce seroit lui donner bien plus de force & de vogue: malheureusement, déjà affoibli par l'âge, il n'avoit pu répandre dans sa piece toute cette vigueur, tout ce brillant coloris de son bon tems, ce qui n'avoit pas peu contribué à laisser ce drame dans l'oubli. Il y a cependant encore beaucoup de vers heureux, touchans, faciles, & l'attention du Poëte à parler toujours d'henri IV, à mettre dans la bouche des interlocuteurs plusieurs des beaux traits de la vie de ce grand Roi, à citer une foule de ses paroles sublimes, est un autre genre de mérite que Voltaire auroit bien voulu avoir le premier, & qu'il n'a pas dédaigné après M. Collé, & même après M. Durosoi.

Tous les Dargental & leur société, qui ont représenté la piece, étoient *in fiocchi* dans la loge du Roi. Elle n'a point été mal jouée.

Le 6 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord ont été avant-hier chez Ma-

dame de Monteſſon pour y voir ſon ſpectacle. M. le Duc d'Oriéans avoit fait venir Comus pour les amuſer en attendant. Dans cet intervalle pluſieurs perſonnes de la cour du Prince jugerent à propos d'aller ſe placer, & le nombre en augmentant conſidérablement, on vint dire au Prince qu'il couroit riſque de ne pouvoir ſe placer ni les illuſtres étrangers qu'il avoit invités. Le Duc d'Orleans furieux vint ſur le Théâtre & à travers la toile dit: „ Je trouve bien ſingulier „ qu'on ait eu l'indiſcrétion de s'emparer des „ places au point de n'en plus laiſſer à M. le „ Comte & à Mad. la Comteſſe du Nord & „ à moi. Que tout le monde ſorte, je ne „ veux voir perſonne. Cette apoſtrophe cauſa beaucoup de murmures; cependant on obéit. Qelques femmes de plus mauvaiſe humeur ne voulurent pas rentrer & s'en allerent, cependant le grand nombre reſta.

M. le Duc d'Orléans avoit fait préparer un grand ſouper, dont on cite pour trait de magnificence qu'il y avoit pour 850 liv. de fraiſes; mais le Comte du Nord s'excuſa ſur ce qu'il ſe ſentoit incommodé, & la Comteſſe ſur ce qu'elle ne pouvoit abandonner ſon mari; ce qui mortifia ſingulierement S. A. On veut qu'inſtruits qu'ils n'étoient pas chez le Duc d'Orléans, mais chez Madame de Monteſſon, ils n'aient pas cru devoir y manger.

M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont été voir les Invalides & y ont déployé de

grandes connoiſſances, ſurtout la Comteſſe. Elle n'a point diſſimulé qu'elle ne trouvoit pas les Invalides aſſez bien nourris: il eſt à remarquer qu'ils avoient ſurpris, & qu'une demi-heure avant on ne les attendoit pas. M. le Comte ayant demandé à répandre ſes bienfaits ſur eux, M. d'Eſpagnac lui a déclaré que cet hôpital militaire étant royal, il n'y étoit permis à perſonne de recevoir des dons étrangers: M. le Comte a inſiſté pour les malades, & il n'a pu obtenir plus de liberté à cet égard.

Quand ils ont été dans l'égliſe, Madame la Comteſſe a été enchantée du dôme; elle a admiré les peintures des chapelles, dont elle a cependant critiqué très-judicieuſement des morceaux. A l'inſpection de la coupole, elle a demandé à M. d'Eſpagnac ce que cela repréſentoit. Il n'a pu la ſatisfaire autant qu'elle le deſiroit, ni perſonne de l'Etat-major; il a fallu appeler un vieux Invalide qui a rempli ce miniſtere.

Le 7 *Juin* 1782. *Les Jardins* ou *l'Art d'embellir les Payſages:* ce poëme de M. L'Abbé Deliſle tant vanté dans les ſociétés, tant applaudi à l'académie, où il en avoit fait fréquemment des lectures, vient d'être imprimé & ne ſoutient pas ſa réputation; mais c'eſt au moins un grand avantage pour les Auteurs que ces éloges anticipés, en ce qu'on achette ſur parole, que les éditions s'épuiſent & ſe renouvellent promptement. Le livre reſte bientôt ſans lecteurs, mais rend de l'argent au propriétaire, ce qui

eſt le but principal.

Le 8 *Juin* 1782. Les journaux François n'oſent encore parler de Me Linguet qu'avec beaucoup de circonſpection ; il ſemble qu'il leur ſoit même interdit de prononcer ſon nom. Le Mercure d'aujourd'hui affecte cette réticence en pluſieurs endroits. Dans l'un il dit : „ On a beaucoup parlé du projet d'établir des communications & une correſpondance entre deux lieux même très-diſtans... Ailleurs il cite une lettre de Boulogne-ſur mer en date du 30 Mai, où il eſt queſtion d'un défi porté par quelqu'un ſe prétendant en état d'exécuter tout ce qu'a promis *la perſonne qui a propoſé au gouvernement le moyen de donner & de recevoir des nouvelles de Breſt ou de Toulon à Verſailles dans l'eſpace de quatre heures.*

Au reſte, ce particulier a dépoſé ſur le champ ſon ſecret, ſous cachet, chez un Notaire, ſecret qui, pour ne nuire en aucune façon à *celui qui le premier avoit conçu ce projet*, ne ſera rendu public qu'au cas que celui annoncé ne réuſſiſſe pas.

Le 8 *Juin* 1782. La nouvelle chanſon ſur la comédie Françoiſe a pour titre *les Adieux des François aux Tuilleries*, vaudeville ſur l'air : *Mon pere étoit pot, ma mere étoit pinte.*

Après un début fort entortillé & peu élégant, on paſſe en revue la Dame *Veſtris*, les Dlles *Raucourt*, *Sainval*, *Préville*, *Molé*, *Doligny*, *Contat*, *Fanier*, *Olivier*, *la Chaſſeigne* & *Gogo*. On reproche à la premiere ſes cabales, à la

seconde son libertinage scandaleux, à la troisieme son jeu maigré, pleureur, grimacier; à la quatrieme de ne plaire qu'à l'aide de son mari & de vieillir avec lui; on plaint la cinquieme de voir son mari la quitter pour coucher avec sa fille, la Dame Raimond des Italiens; on annonce la retraite de la sixieme qu'on paroît regretter peu; on félicite la septieme sur le goût passager qu'un grand Prince avoit pris pour elle, & on l'annonce mere de deux enfans; on attribue les succès de la huitieme à son grand art de la toilette & des minauderies. La neuvieme est représentée comme éduquée par la dixieme & vivant sous sa discipline; enfin, la onzieme termine la bande & est représentée comme la plus dévergondée de toutes par ses grands travaux & sa longue expérience. Il y a beaucoup de vérité dans ces couplets, où les Actrices sont bien appréciées; mais peu de nerf, encore moins de goût, & une tournure triviale & grossiere.

Le 8 *Juin* 1782. M. *Le Vacher de Charnois*, qui joue aujourd'hui un rôle dans la littérature à raison de la censure qu'il exerce dans le Mercure sur tous les Auteurs dramatiques, avoit débuté par le *Journal des Théâtres*. Il avoit enlevé ce journal à son fondateur par ses intrigues, & surtout en vertu de son mariage avec la fille du Comédien *Preville*. Celui-ci avoit fourni ses protections pour dot à la future. Cet hyménée a si mal tourné que, depuis un mois où six semaines, sa femme s'est évadée avec un

mauvais sujet, espece d'escroc, n'ayant rien d'aimable, ni de séduisant, encore moins de fortune. M. le Vacher a eu recours à la police pour avoir des renseignemens sur cet enlevement, & il n'a pu jusqu'à présent découvrir où étoit sa femme. Les honnêtes gens le plaignent peu, en ce qu'il donnoit fort mauvais exemple à sa moitié & qu'il vivoit habituellement avec des filles; & les Auteurs qu'il a maltraités en sont enchantés & font des épigrammes, des vaudevilles pour consigner l'évenement à la postérité, & le tourner en ridicule.

Le 9 Juin 1782. Les adieux des François aux Tuilleries.

Vaudeville sur l'air: Mon pere étoit pot.

Le mauvais goût, l'esprit grossier
Sans force & sans malice,
Pensent envain se déguiser
Sous ce vaste édifice.
Les nouveaux venus,
Bientôt reconnus,
Seront mis en déroute.
Leurs plus grands soutiens
Vieux & sans moyens
Sont presque morts en route.

Quel coup pour moi, disoit *Vestris*,
Notre départ m'accable,
Car sans cabale & sans amis
On n'est pas soutenable.

J'aurai

J'auraï beau crier,
J'aurai beau payer,
Je n'aurai jamais d'ame.
Paris dès longtems
N'a plus de bon ſens,
Contre lui je déclame.

Bon, lui dit *Raucourt* ſans effroi,
Mais un rien t'inquiete.
Point de peur, je prends tout ſur moï,
Juſqu'à mon *Henriette;*
Et ſi les François
Sont par trop mauvais,
A la nouvelle ſalle,
Ils me renverront
Par de là les monts
Pour prêcher le ſcandale.

Quand il fallut déménager
Sainval fit la grimace:
Il faudra pourtant m'arranger;
Dit-elle, en cette place.
Je ſuis ſans vigueur,
Mais d'un ton pleureur,
J'aurois tous les Apôtres,
Et ſans aucun art
Par un doux regard
Je ferai peur aux autres.

C'eſt très-beau, mais c'eſt un peu loin,
Dit la Dame *Préville*,
Du repos j'ai plutôt beſoin
Que d'un grand domicile;
Mon teint ſe flétrit,

Mon mari foiblit,
Je n'ai plus rien à faire;
C'étoit mon appui,
Et longtems sous lui
Au public j'ai su plaire.

Pour moi, dit la Dame *Molé*,
Je vis tranquile & sage:
Mon mari s'est encanaillé,
Sans quitter son ménage.
Tout est arrangé
Il a partagé
Les biens de sa famille;
Tel est notre emploi:
Il joue avec moi
Et couche avec ma fille.

Doligni dit d'un ton naïf:
Adieu la comédie;
Je veux faire un plaisir plus vif,
Et je me congédie.
Mon air de candeur
M'a fait trop d'honneur;
Car ma vertu me pese,
Je mettrai du moins
Tout le monde à son aise.

Contat vit sans aucun souci
Achever l'entreprise;
Je sais, dit-elle, en tout païs,
Vendre ma marchandise,
Je suis sans talent,
J'ai fait deux enfans,
Mais je fais la bégueule;

La ville a le jour
La nuit pour la Cour,
Je ne ſuis jamais ſeule.

Fanier diſoit en s'en allant:
Moi ſans art je ſais plaire.
On peut ſe paſſer de talent
Quand on eſt minaudiere.
Mon nez retrouſſé,
Mon maintien pincé
Ont toujours fait merveille.
Mon ton, mon caquet,
Tout eſt déjà prêt
Pour quand je ſerai vieille.

Mais, dit la petite *Olivier*,
En moi tout intéreſſe;
J'ai peur dans un ſi grand quartier,
De perdre ma jeuneſſe.
Viens vivre avec moi
S'écria *la Chaſſaigne*;
Prends l'air enfantin,
A mon magazin
Tu ſerviras d'enſeigne

Oh! moi, dit la grave *Gogo*,
Partout je ſuis contente;
Je dois être chere au tripot,
Car je ſuis ſa ſervante,
Je fus au bordel,
Et mon naturel
Plut à la France entiere.
Je vais en ce jour
Dans le Luxembourg
Terminer ma carriere.

Le 10 *Juin* 1782. Ce matin sur les huit heures une femme bien mise, jolie, en polonoise blanche, est allé trouver le sonneur à Saint-Paul, dont elle étoit connue, & l'a engagé a la laisser monter à la tour. Là, elle a écarté cet homme sous prétexte qu'elle se trouvoit mal & qu'elle avoit besoin de quelque eau spiritueuse, & comme il alloit lui chercher du secours, elle s'est jetée en bas. Sa tête a porté sur une borne, ensorte qu'elle n'étoit plus reconnoissable. On est venu chercher le Commissaire du quartier, nommé le Rat: il s'est transporté sur le lieu & a d'abord inventorié les poches pour reconnoître le cadavre, il n'a pu douter que ce ne fût sa femme, il s'est évanoui & en est très-malade. Il est d'autant plus affecté qu'il a beaucoup de reproches à se faire à cet égard, & qu'une jalousie trop bien fondée de sa part a donné lieu à la catastrophe de sa femme. On assure qu'il entretenoit sous les yeux de celle-ci une servante.

Le 10 *Juin* 1782. Il y a quelques mois qu'un Procureur a voulu passer de cet état qu'il exerçoit depuis nombre d'années, à la profession plus noble d'Avocat. L'Ordre s'est assemblé & a refusé suivant l'usage. Il a prétendu que ce vieux routier en pratique, fît son stage comme un jeune candidat qui vient de prêter serment: le corps des Procureurs s'est soulevé, & a en conséquence arrêté de priver aussi les Avocats du privilége d'être reçus incontinent Pro-

cureurs comme ci-devant, lorfqu'ils vouloient prendre ce métier plus lucratif.

Me. le Sénéchal, l'un des Procureurs de communauté, très-intelligent, très-expert en chicanne, a profité de cette querelle pour en élever une plus férieufe & demander la disjonction de la communauté entre les Avocats & les Procureurs, communauté où ceux-ci mettoient tout & les premiers prefque rien. Il fait voir que ces fonds deftinés à fubvenir aux veuves de chaque profeffion étoient plus appliqués à celles des Avocats qu'aux leurs, & parce que les avocats font en plus grand nombre, & parce qu'ils gagnent moins en général. Mémoire en conféquence à M. le Procureur-général; & ce chef de toutes les communautés a prêté les mains au nouvel arrangement.

Les Avocats font aujourd'hui occupés à prendre des tournures pour fubvenir aux charges qui vont retomber à leurs frais. Ils n'ont jusqu'à préfent qu'un droit de chapelle de 13 liv. 10*f*. que paye chacun d'eux à fa réception, ce qui ne peut former une maffe auffi confidérable qu'il la faudroit.

Le 10 *Juin* 1782. Samedi M. de la Harpe vouloit faire remettre fa tragédie de la Reine *Jeanne de Naples*; il efpéroit qu'elle auroit plufieurs repréfentations, & que M. le Comte & Mad. la Comteffe du Nord y affifteroient. Mais le fage Migiftrat qui préfide à la police, plus prudent que lui & les Comédiens, a envoyé des

défenſes de jouer cette piece auſſi longtems que ces illuſtres Etrangers ſeroient à Paris, à raiſon des alluſions malignes auxquelles elle pourroit prêter.

Au contraire, on a remis hier *Gaſton & Bayard*, qui a donné lieu aux p'us grands brouhaha, à raiſon de quatre vers à la louange d'un Comte d'Eſtaing dont il y eſt fait mention, & que le public a tout de ſuite appliqué au d'Estaing d'aujourd'hui.

Le 11 *Juin* 1782. Différens Avocats s'occupent depuis quelque tems de rendre l'Ordre floriſſant & d'y établir une union, une harmonie néceſſaire. On a déjà parlé de pluſieurs écrits à ce ſujet. Il paroît nouvellement *Lettre de M..... Avocat au Parlement de Paris à M...* ſon confrere, en date du vingt-ſept Avril 1782 & imprimée.

Elle a pour objet de faire revivre *le Pilier des Conſultations*: C'eſt-à-dire un lieu de réunion au Palais où les parties trouvoient toujours un tribunal ſubſiſtant d'Avocats propre à les éclairer dans leurs doutes, à les concilier où à leur donner de ſages déciſions. C'eſt ſurtout en faveur des pauvres que l'inſtitution avoit lieu. Elle a été négligée inſenſiblement, & eſt tombée tout-à-fait en déſuétude. En vain un Bâtonier courageux, Me. Laget Bardelin, a propoſé de la ramener; il n'a point été écouté, ainſi qu'en bien d'autres occaſions.

L'anonyme ne ſe décourage pas; il revient

ſur cet objet, & en traite d'autres non moins avantageux pour l'Ordre. Il s'agit auſſi de ſubvenir au *deficit* cauſé par la ceſſation de la bourſe commune avec les Procureurs, & le zele de l'Ecrivain n'eſt en défaut ſur aucun point.

Quoique ſa lettre concernant la diſcipline intérieure de l'Ordre & ſes arrangemens économiques ne dût pas naturellement être connue des profanes, elle a percé, & eſt même tombée aux mains des Procureurs, qui en ſont furieux, parce qu'ils y ſont traités avec une ſorte de dédain très-mépriſant.

Le 11 *Juin* 1782. Depuis la déroute du Comte de Graſſe, comme ſon nom prête infiniment aux quolibets, on ſe dédommage de la premiere douleur qu'on a reſſentie par des calembours. On dit que ſans l'action de Graſſe (de graces) nous aurions eu un *te deum*; que ſur le vaiſſeau la Nouvelle-Ville de Paris que le corps municipal donne au Roi, on mettra pour deviſe: *Vaincre ou mourir: point de grace* (de Graſſe).

Le 12 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ne ſont pas un jour ſans être fêtés de quelque maniere. Samedi dernier a eu lieu le bal paré à Verſailles, plus ſuperbe encore pour l'illumination que celui des Gardes du corps, & non moins bien ordonné. On a ſurtout admiré la grace & l'aiſance avec laquelle les illuſtres étrangers s'y ſont comportés, de façon que nombre de nos Seigneurs paroiſſoient gauches auprès d'eux.

Depuis Lundi ils ſont à Chantilly & ont été ſi émerveillés du local qu'ils ſont convenus qu'aucun Souverain en Europe n'en avoit un pareil pour donner des fêtes.

M. Laujon s'eſt évertué, & a fait jouer une piece pour la circonſtance, où l'on a trouvé des couplets charmans; quant au ſurplus, il a été peu goûté.

Le 12 *Juin* 1782. Le *Vaporeux* en étoit hier à ſa onzieme repréſentation & toujours avec un ſuccès ſoutenu. C'eſt une piece d'autant plus adroitement faite, que le ſujet, triſte d'abord devient comique par les ſituations qui naiſſent du fonds même de l'action & du caractere des perſonnages, enſorte que la gaîté n'en eſt point forcée, comme dans d'autres ouvrages d'un genre ſemblable, ou le Poëte amene à cet effet des perſonnages épiſodiques & ne tenant preſque en rien à l'intrigue; cette gaîté eſt douce, naturelle & s'inſinue dans l'ame délicieuſement. La morale en eſt exquiſe en outre, & d'autant meilleure que le principal perſonnage ſe combat lui-même ſans s'en douter & ſe guérit par ſon propre raiſonnement. Un ami qui connoît toute la tendreſſe du vaporeux pour ſa femme; mais tendreſſe aſſoupie en quelque ſorte par la monotonie, qui a beſoin pour être réveillée de quelque intérêt neuf & preſſant, conſeille à celle-ci de prétexter le même affaiſſement, le même dégoût de la vie. Son Epoux alarmé, lui oppoſe tout ce qu'on peut dire en pareil cas; elle

lui

lui devient plus chere à mesure qu'elle semble disposée à se ravir à lui pour jamais. Lorsque l'ame du vaporeux a repris suffisamment son ressort par une secousse ménagée aussi à propos, sa femme emploie avec succès les mêmes armes pour le rendre à sa famille & à ses amis. Un enfant de six à sept ans, petit personnage difficile à mettre en scene, & ridicule lorsqu'il n'y produit pas une vive sensation, est ici placé très-à-propos pour grouper avec la femme & ramener davantage le cœur de ce mortel léthargique, qu'on ne sauroit exciter par trop de stimulans: le dialogue est pur, facile & d'un très-bon ton.

La piece est très-bien jouée, & les Comédiens François ne l'auroient pas mieux rendue.

Le 13 *Juin* 1782. Avant-hier les Comédiens Italiens ont joué *le Trebuchet*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Cette bagatelle, qui avoit été jouée sur le théâtre de Mad. de Montesson avec succès, n'a pas été reçue avec la même indulgence ici. On a trouvé que toutes les situations en étoient pillées & usées; que le ton en étoit ignoble & même grossier; qu'enfin les airs en étoient mal adaptés.

Le *Trebuchet* est d'un Puysegur, appelé le gros Puységur, pour le distinguer de ses deux freres; il est de la société de Mad. de Montesson & joue la comédie chez elle, mais annonce peu de talent pour en faire. Comme il ne s'étoit pas fait connoître pour le pere du *Trebuchet*,

& qu'il s'étoit mis à l'orcheftre, il a rembourfé beaucoup de quolibets & de mauvais propos qu'il se feroit épargnés en avouant franchement fa paternité, qui perçoit cependant par une tendreffe aveugle, dont on n'a découvert qu'après-coup le principe véritable.

Le 13 *Juin* 1782. Les *Liaifons dangereufes* rempliffent parfaitement leur titre &, malgré la réclamation générale élevée contre, on doit regarder ce roman comme très-utile, puifque le vice, après avoir triomphé durant tout le cours de l'hiftoire, finit par être puni cruellement. Il y a certainement beaucoup d'art dans l'ouvrage, à ne l'examiner que du côté de la fabrique, & fi le principal héros n'eft pas auffi vigoureufement peint encore que le Lovelace de Clariffe, il a des teintes propres, plus adaptées à nos mœurs actuelles; c'eft un vrai *Roué* du jour: d'ailleurs, il eft fecondé par une femme non moins unique dans fon genre & dont l'Auteur n'avoit point de modele; c'eft une création de fon imagination. Tous les autres perfonnages font également variés; & un mérite fort rare dans ces fortes de romans en lettres, c'eft que malgré la multiplicité des interlocuteurs, de tout fexe, de tout rang, de tout genre de morale & d'éducation, chacun a fon ftyle particulier très-diftinct. Ce livre doit faire infiniment d'honneur au Romancier qui marche dignement fur les traces de M. de Crébillon le fils.

Le 13 *Juin* 1782. On a tant crié contre le

parterre assis du théâtre François, que le Sieur Clairval, prépondérant aujourd'hui dans la troupe des Italiens, a fait arrêter que le parterre de la nouvelle salle destinée à ce spectacle, resteroit debout comme l'ancien; & voilà comme on fait tout de travers, s'écrient les frondeurs; car il n'y auroit aucun inconvénient d'asseoir les auditeurs de ce spectacle, où il n'est guere question que de juger de la musique, ce qui n'exige pas la même énergie, le même enthousiasme, que lorsqu'il s'agit de prononcer sur les productions du génie.

Le 14 *Juin* 1782. On renouvelle à l'occasion du poëme des Jardins imprimé avec un grand luxe typographique & de jolies vignettes, le bon mot de Mlle Arnoux au sujet de certains ouvrages de M. Dorat: elle disoit *qu'il se sauvoit par les planches*: en effet on critique de plus en plus la nouvelle production de l'Abbé Delisle, sans aucun plan, sans division distincte entre les chants, sans épisodes, sans fiction, & où il n'y a qu'une versification quelquefois pure, agréable, harmonieuse, mélodieuse, mais le plus souvent froide, incorrecte & sans l'expression propre.

Le 14 *Juin* 1782. M. & Mad la Comtesse du Nord entremêlent aux fêtes qu'on leur donne, une visite constante de nos monumens & de nos grands hommes. L'Académie Françoise, est la premiere Compagnie qu'ils aient été envieux de voir. Ils ont assisté à une de leurs

ſéances particulieres, le Lundy 27 Mai. M. de la Harpe lut une piece de vers adreſſée à M. le Comte du Nord où il le compare aſſez gauchement au Czar, avec lequel il n'a rien de commun que ſes voyages. M. L'Abbé Arnaud lut enſuite un portrait de Jules-Céſar, où le Comte du Nord ſe reconnut encore moins. Enfin, M. de la Harpe reprit la parole & débita ſon Epître à M. le Comte de Schouwalow ſur la poéſie deſcriptive, piece déjà connue, mais changée & améliorée, qu'on trouva un peu pédantesque pour la circonſtance.

Les deux voyageurs prirent plus de plaiſir à contempler les divers portraits des Académiciens. L'Académie profita de l'à-propos pour leur demander le leur, ce qu'ils ont bien voulu promettre. Il ſera joint à ceux de la Reine Chriſtine, du Roi de Suede & du Roi de Dannemarc, poſſédés par cette Compagnie.

Le plus curieux de la ſéance, ſans contredit, ce fût d'entendre les illuſtres voyageurs & ſurtout la Comteſſe plus cauſeuſe & maniant plus facilement notre langue, louer preſque chaque Académicien ſucceſſivement & lui citer des morceaux de ſes œuvres.

Le Maître des mathématiques de l'Ecole Militaire raconte que la Comteſſe du Nord, lorsque les illuſtres voyageurs ſont venus à l'Ecole Royale Militaire, lui a fait des queſtions ſur la ſcience qu'il profeſſe, qui l'ont étonné & embaraſſé.

On a remis aujourd'hui *Castor & Pollux* au théâtre lyrique, pour faire connoître aux illustres voyageurs cet ouvrage de l'immortel Rameau & le chef-d'œuvre de la musique Françoise.

Le 14 *Juin* 1782. On commence à répéter à l'opéra l'*Electre* de M. le Moine, jeune compositeur en musique, dont c'est le coup d'essai. Il est baloté depuis un an. Son Electre devoit être jouée, lorsque l'incendie est arrivé. Ensuite Mlle le Vasseur, chargée du principal rôle, est tombée malade; enfin, des concurrens plus accrédités ont profité de ces contre-tems pour le supplanter dans d'autres circonstances. Ses partisans, qui le prônent beaucoup, espèrent qu'il va enfin prendre son essor.

Le 15 *Juin* 1782. M. & Mad. la Comtesse du Nord sont sur le point de partir & prennent congé Dimanche. On parle de deux présens que le Roi doit leur faire. L'un est l'histoire du Czar Pierre premier, en tapisseries des Gobelins, l'autre une toilette en porcelaines de la manufacture de Seve.... Ils y ont été aujourd'hui & agréablement surpris; la Comtesse, lorsqu'elle a vu ses armes sur sa toilette, & le Comte les siennes sur un service magnifique qu'il admiroit. Il a en outre acheté pour 400,000 livres de porcelaines.

Le 15 *Juin* 1782. *Castor & Pollux* est comme le signal de rallîment des amateurs de la musique Françoise, & à chacune de ses reprises on peut calculer les progrès de ses adversaires.

La révolution arrivée en 1753, bien loin de nuire à ce bel ouvrage, sembla au contraire s'affoiblir à son apparition qui fut extrêmement brillante, & consomma la déroute des bouffons. Depuis ce tems *Castor* a été joué plusieurs fois, & toujours avec un triomphe plus foible. Hier on l'a encore admiré; mais sans applaudissemens. Ses détracteurs le trouvent dénué de cette expression vive & énergique qui peint dans toute leur force les mouvemens des passions & dont un Musicien qui se vantoit de mettre en musique la gazette de Hollande, ne pouvoit pas avoir d'idée. Mais ils accordent encore à cet ouvrage de Rameau de grands effets d'harmonie dans les morceaux d'orchestre & dans les chœurs, & surtout une mélodie variée & piquante dans les airs de danse. Ils conviennent que ces qualités réunies à un très-haut degré dans cet opéra, jointes à la beauté du poëme, à la pompe de la représentation, à la richesse & à la diversité des ballets, en feront toujours un spectacle très-imposant, très-noble & propre à faire honneur à la nation.

Le 16 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Nanci du 10 Juin.... On a joué ici depuis peu *le Comte de Waltron* ou *la Subordination*, tragédie en cinq actes par M. *Moller*, traduite par M. *Ebertz*, associé honoraire de l'Académie impériale des Beaux-Arts. Elle ressemble comme deux gouttes d'eau au drame joué à Paris sous le titre de *la Discipline du Nord* qui y a eu peu de succès:

celle-ci, au contraire, a été fort applaudie dans cette ville. Comme la traduction en est dédiée à M. le Baron de Pirh, Mestre de camp du régiment de Hesse d'Armstadt, il a bien voulu concourir à l'effet de la représentation en procurant aux Comédiens des moyens d'exécution qu'ils ne pouvoient trouver que dans un corps militaire.....

Le 16 *Juin* 1782. M. le Baron de Wurmser, Lieutenant général des armées du Roi &, comme Protestant, Grand-Croix de l'ordre du mérite militaire, avoit un neveu dont il étoit mécontent au point d'avoir pris le parti d'obtenir un ordre du Roi pour le faire arrêter & enfermer pendant quelque tems à raison de son inconduite. Ce jeune homme étoit à l'abbaye Saint-Germain en dépôt jusqu'à ce qu'on eût choisi une citadelle pour l'y transférer. En conséquence, il étoit au secret. Le premier jour où l'on est venu lui apporter à manger, il s'est plaint, qu'on ne lui donnât ni fourchette, ni couteau. Il s'est récrié sur ce traitement réservé aux seuls criminels, & a tellement attendri le guichetier, que celui-ci a pris sur lui de lui prêter un méchant couteau qu'il avoit, & qu'on appelle *Eustache de bois*. Il s'est en allé. Le Prisonnier muni de cette arme, s'en est d'abord servi pour écrire très-lisiblement sur la muraille un petit discours où il s'est élevé contre le despotisme d'attenter ainsi à la liberté de jeunes gens fougueux & capables des excès

les plus violens, au lieu de chercher à les ramener par les bons traitemens & des raisons solides. Il a dit qu'il souhaitoit que l'exemple qu'il alloit fournir fût utile à l'avenir & fît connoître la vérité de ses maximes. Après ce préliminaire, il a choisi avec beaucoup de recherche le défaut des côtes par où il pouvoit plus surement arriver au cœur & s'y est donné trois coups de couteau; il est tombé sur son lit. Le Guichetier l'a trouvé encore vivant, & tenant dans la main le couteau, que le malheureux jeune homme lui a remis en le remerciant, & il est expiré.

Le 18 *Juin* 1782. M. Palissot, brouillé depuis longtems avec les Comédiens, s'est tellement rétabli dans leurs bonnes graces, qu'outre son *Homme dangereux* ou *le Satyrique* joué actuellement, ils doivent remettre incessamment *les Philosophes*; & la délicatesse même des actrices a cédé au point que l'Auteur ne désespere pas de voir jouer *ses Courtisannes* sous un autre titre.

Le 18 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Berlin du 25 Mai.... Henriette Muller, fille du pays de Mecklembourg-Schwerin ayant écrit au Roi de Prusse une lettre très-bien tournée pour lui demander une petite métairie dans ses nouvelles colonies, capable de lui servir de dot & de lui procurer un bon mariage, ce Monarque n'a pas dédaigné d'accueillir cette demande en date du 11 Mai...... Dès le 17 il a ré-

pondu par un ordre dont voici la traduction.

Mon cher Conseiller d'Etat de Werder.

„ Mon intention est que, lorsqu'Henriette
„ Muller, du pays de Mecklenbourg-Schwerin,
„ se mariera à un homme honnête, pour re-
„ pondre à sa lettre, si naturelle & si tou-
„ chante, il lui soit assigné dans la Priegnitz,
„ un établissement des nouvelles colonies; vous
„ y tiendrez la main en tems & lieu, & l'infor-
„ merez en attendant de mes gracieuses inten-
„ tions à cet égard." Je suis,

FRÉDERIC.

Postdam le 17 *Mai* 1782.

Le 18 *Juin* 1782. Le théâtre Italien devoit donner aujourd'hui une nouveauté, *le Déserteur*, drame en cinq actes; mais elle est remise.

Le 19 *Juin* 1782. Ce matin M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord, après avoir été déjeuner avec le Roi à Choisi, ont dû reprendre la route d'Orléans. Ils n'ont pas été moins magnifiques ici que dans les autres lieux où ils ont passé, & ont laissé des présens considérables à différentes personnes. M. de la Harpe n'a pas été oublié. Cet académicien, plus particulièrement attaché au Grand-Duc en qualité de son correspondant, a eu l'honneur de lui faire souvent sa cour, de l'accompagner en différentes circonstances & de le complimenter, ainsi qu'on l'a dit, à l'Académie Françoise par une épître

en vers, imprimée depuis & trouvée détestable. Quoi qu'il en soit, il n'en a pas moins reçu du Comte du Nord pour marque de son souvenir une tabatiere d'or, très délicatement travaillée, avec les divers attributs des Muses & enrichie de diamans. On estime ce bijou 6000 livres.

Le 20 *Juin* 1782. Quoique le Sieur Palissot, sentant combien les circonstances étant changées, sa piece perdoit de l'à-propos & surtout de la méchanceté qui lui avoit valu un succès si brillant en 1760, ne se flattât pas d'un pareil triomphe, son amour-propre le faisoit compter sur un grand nombre de traits saillans, & des tirades entieres pleines d'esprit & de sel. En effet, aux deux premiers actes ses partisans l'avoient emporté & la reprise hier lui promettoit une seconde victoire, lorsque les dispositions du public ont changé tout-à-coup sur la fin du troisieme acte. L'arrivée de Crispin sur quatre pattes, tirant une laitue de sa poche, a produit une indignation si forte qu'elle s'est manifestée d'une maniere sans exemple au théâtre. Les cris & les huées empêchoient les acteurs de se faire entendre, & ayant vainement attendu pendant quelques minutes un instant plus calme, ils ont fait baisser la toile. Un moment après elle s'est relevée, les Acteurs dans la même situation, à l'arrivée de Crispin ont repris la scene & celui-ci remis sur ses deux pieds s'est montré dans le costume d'un Philosophe ancien. La piece a fini ainsi; mais la fermentation a duré & s'est

réveillée encore par intervalles, en ſorte qu'on doit regarder cette fin toujours comme très-orageuſe.

Le 21 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord emportent avec eux les regrets & l'admiration des Pariſiens. Le premier a inſpiré le plus vif intérêt à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher & de l'entendre. Affable, prévenant, ſa politeſſe eſt noble & naturelle; il poſſede toutes les qualités qui annoncent le caractere le plus heureux, & il ne pouvoit manquer de réuſſir dans un pays où la premiere de toutes eſt d'être aimable. Il parle peu, mais toujours très à propos, ſans affectation, ſans gêne, ſans paroître chercher ce qu'il dit de flatteur.

Un jour où M. le Comte du Nord étoit entré chez M. le Comte d'Artois au moment où le fourbiſſeur de S. A. Royale lui montroit des épées d'acier d'un nouveau goût: Le Prince profita de la circonſtance pour offrir au Comte du Nord celle qu'il venoit de ſe choiſir. „ Permettez-moi de ne pas l'accepter, dit le Comte, & *d'arrher* celle avec laquelle vous prendrez Gibraltar.

Le jour du bal paré la foule étoit grande, & dans un moment où elle ſe portoit du coté du Roi qui n'étoit pas encore aſſis, S. M. dit: *Mais on nous preſſe beaucoup*: à ces mots tout ce qui entouroit le Roi fait quelques pas en arriere, M. le Comte du Nord s'éloigne auſſi en

disant: *Pardonnez, Sire, je me comptois en ce moment au nombre de vos sujets, & je croyois, comme eux, ne pouvoir approcher trop de Votre Majesté.* Le Roi lui tendit la main & le plaça près de lui. Tout cela vérifie le vers heureux de M. de la Harpe & le meilleur de sa piece, en ce qu'il est caractéristique.

Aux courtisans jaloux il apprend l'art de plaire.

Le 22 *Juin* 1782. Dans le Mercure du Samedi, il se trouve une analyse d'une histoire de Russie par M. l'Evêque. On prétend que le pere de M. le Comte du Nord y est peint sous des traits odieux, & que même l'Impératrice des Russies sa mere n'est pas épargnée, relativement à des anecdotes scandaleuses. On a trouvé très-indiscret ou plutôt très-impudent de choisir le tems du séjour de M. le Comte du Nord dans cette capitale pour publier l'analyse d'un pareil ouvrage. On s'en est pris au censeur M. de Sancy qui a été rayé du catalogue. En conséquence il n'a plus la censure du Mercure ni celle du Journal de Paris. C'est M. de Guidi qui le remplace pour la premiere fonction. M. de Sancy, très-circonspect ordinairement, réclame contre cette punition, & prétend que c'est un piége qu'on lui a tendu, & qu'on a surpris sa bonne foi.

Le 22 *Juin* 1782. M. le Comte du Nord, à Chantilli, émerveillé de tout ce qu'il voyoit, &

furtout du local, s'écrioit qu'il changeroit bien fes poffeffions contre celle-là. Vous y perdriez trop, dit le Prince; & furtout vos fujets. Ah! j'y gagnerois beaucoup, répliqua-t-il; je ferois Bourbon, & qui plus eft Condé.

Le 22 *Juin* 1782. Quoique le *Courier de l'Europe*, par fa nature, dût être aujourd'hui la feuille la plus intéreffante, & qu'une expérience foutenue annonce dans fon Rédacteur un talent très-marqué pour ce genre de travail, il eft obligé de convenir lui-même qu'il devient fort aride. Il fe plaint que depuis deux ans, il écrive avec un grand défavantage; que les papiers nationaux, originairement le fondement de fon entreprife & la fource de fes richeffes, fingulierement variés alors & remplis de traits piquans depuis l'époque mémorable de l'émeute de 1780, ne foient plus remplis que de querelles particulieres, d'infipides débats, de tracafferies religieufes & civiles, & de quantité d'autres objets encore plus minutieux; il fe plaint que la correfpondance de l'Amérique, autre mine féconde où il puifoit, ait abfolument manqué; enfin, il paroît que fa correfpondance avec la France eft fouvent arriérée, peu exacte, nullement curieufe & quelquefois nulle. En conféquence, il fe propofe, à commencer du deux Juillet prochain, où il ouvrira la foufcription de fon douzieme volume, d'unir à la partie politique tous les détails qui doivent entrer dans le plan d'un journal Britannique, conftitution, tri-

bunaux, ſpectacles & autres amuſemens publics, deſcriptions locales, révolutions dans les mœurs & dans les uſages; peut-être même écrira-t-il des *caracteres*, ſeule maniere de faire connoître hors de chez elle une nation que, malgré ſa puiſſance, on ne connoît pas bien encore.

Le 23 *Juin* 1782. Le Sieur *Paliſſot*, convaincu de l'impoſſibilité de laiſſer ſubſiſter dans ſa piece la ſcene du Criſpin à quatre pattes, ce qui la rend bien moins piquante, lui fait manquer à peu près tout ſon effet & donne au denoument une ſorte d'inſipidité, a cru devoir ſe concilier encore tout le parti nombreux attaché à Rouſſeau, 1°. par un déſaveu authentique & inſéré au journal de Paris, qu'il ait eu jamais en vue d'attaquer ce grand homme; 2°. en ajuſtant dans la ſcene quelques vers très-propres à le juſtifier, & à prouver, au contraire, ſa vénération pour lui; 3°. par la ſuppreſſion abſolue du diſciple du Philoſophe converti en quadrupede. C'eſt dans cet état que les *Philoſophes* ont été joués hier pour la ſeconde fois en préſence d'une affluence nombreuſe qu'avoit attiré la circonſtance, & en général elle a eu un grand ſuccès. On a applaudi avec tranſport ces vers adaptés pour ôter toute équivoque & empêcher de laiſſer ſubſiſter l'idée que l'Auteur eût eu aucun deſſein de flétrir la mémoire de Jean Jacques.

Je lui dois la justice.
Qu'il ne connut jamais la brigue, l'artifice.
De la philosophie il étoit entêté;
Au fond plein de droiture & de probité.

On a crié *Bis*; & le Sieur Dugazon qui faisoit le rôle, a dû les répéter comme une ariette.

En outre, le Sieur Palissot a eu l'adresse d'ajouter quelques vers relatifs à la scene du Jeudi.

Ne peut-on pas gagner des Acteurs, des Actrices,
Faire baisser la toile à force de rumeur?

Mais depuis ce moment un froid glacial s'est emparé du public, & l'enthousiasme s'est évanoui tout à coup.

Le 24 *Juin* 1782. Il paroît deux ouvrages très propres à jeter un grand jour sur la révolution de Geneve; d'autant mieux qu'ils sont contradictoires. Du côté des Représentans on a répandu *Précis historique de la derniere révolution de Geneve, & en particulier de la réforme que le Souverain de la République a faite dans les conseils administrateurs*, titre qui annonce déjà seul le systême représentant.

De l'autre part, c'est *Relation de la Conjuration contre le Gouvernement & le Magistrat de Geneve, qui a éclaté le 8 Avril* 1782. Cet écrit avec ses pieces annexées a 48 pages d'impression *in*-12.

On lit à la tête un avertissement de l'Editeur. Il dit que cetre relation avoit été envoyée manuscrite le 20 Avril aux Ministres de chacune

des Puiſſances protectrices de Geneve, & n'auroit jamais été publique ſans l'audace des adverſaires à publier leur libelle.

Le 24 *Juin* 1782. C'eſt le Mercredi cinq Juin, que M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont aſſiſté à une ſéance de l'Académie des ſciences. M. de Condorcet y lut un discours analogue & plus propre à les intéreſſer que des Mémoires arides & hériſſés de calculs. Il traitoit *du beſoin qu'ont pluſieurs parties des ſciences de la protection des Souverains*..

Le 25 *Juin* 1782. Le *Déſerteur* qu'on doit enfin donner aujourd'hui aux Italiens, eſt un drame en proſe & en cinq actes du Sieur *Mercier*, imprimé depuis longtems & joué dans toutes les provinces avec beaucoup de ſuccès. Le Sieur *Granger*, le nouvel acteur qui continue à faire les beaux jours de ce ſpectacle pour les pieces purement déclamées, connoiſſant par expérience l'effet que produit *le Déſerteur* à la repréſentation, a déterminé ſes camarades à l'adopter; ſans doute de l'agrément de l'Auteur qui, brouillé avec le théâtre François, n'a pas mieux demandé.

Le 26 *Juin* 1781. C'eſt dans le Mercure du Samedy huit de ce mois, qu'eſt inſéré l'extrait de l'hiſtoire de Ruſſie de M. l'Eveque; fait à ce qu'on préſume par l'Abbé *Remi*: & dès le Lundi dix, M. de Sanci reçut une lettre de M. le Garde des ſceaux, qui lui apprenoit que ſur les plaintes de M. Amelot (le Secrétaire d'Etat

d'État au département de Paris, & ayant par conséquent le Mercure sous son influence ministérielle quant à la partie littéraire) à l'occasion de l'extrait en question, il ne pouvoit se dispenser de lui ôter la censure de cet ouvrage périodique, celle du Journal de Paris & même d'ordonner sa radiation de la liste des Censeurs.

M. de Sancy, après avoir relu l'extrait, ne pouvant se dissimuler qu'il avoit fait une faute, très-involontaire cependant, avoit cru devoir recourir à la médiation de l'Ambassadeur de Russie pour engager ce Ministre à s'intéresser pour lui auprès de M. le Comte du Nord, & a réclamer son indulgence, sur laquelle il devoit d'autant plus compter que ce Prince ne voudroit pas certainement qu'il fût le seul à gémir de sa venue en France. Mais M. le Garde des sceaux s'est opposé à cette démarche, qui apprendroit au Comte du Nord ce qu'il ignore absolument. En effet, on prétend qu'il a souscrit pour 50 exemplaires de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que plaindre M. de Sancy, dont la négligence est d'autant plus excusable, qu'il sembloit ne devoir faire qu'une légere attention à l'extrait d'un ouvrage déjà approuvé, & dont il a paru plusieurs volumes.

La rapidité de la plainte & de la punition font présumer que M. de Sancy est victime d'une cabale formée contre lui, dont on redoutoit l'austérité. En effet, il semble que le Comte du Nord seul, ou l'Ambassadeur de Russie étoit

autorisé à requérir une pareille suppression.

C'est le Sieur Cadet de Senneville qui est chargé de la censure du journal de Paris.

Le 27 *Juin* 1782. On a fait un vaudeville historique & ayant plus de sel que de coutume sur quelques évenemens récens, tels que le voyage de la Fayette en Amérique; la coëffure ridicule des femmes d'aujourd'hui; l'allure non moins révoltante de nos petits-maîtres; la nouvelle salle de Comédie Françoise, le bateau volant; le secret de Linguet, le sourcier Bleton; enfin, l'arrivée du Comte du Nord. Il est sur l'Air d'Albaneze: *Eh! qu'est ce qu'ça m'fait à moi?*

Dans les champs de l'Amérique,
Qu'un guerrier vole aux combats,
Qu'il se mêle des débats
De l'Empire Britannique;
Eh! qu'est qu'ça m'fait à moi?
J'ai l'humeur très-pacifique.
Eh! quest qu'ça m'fait à moi,
Quand je chante & quand je bois?

Que folles de leur coëffure,
Nos charmantes de la Cour
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature;
Eh! qu'est qu'ça m'fait à moi?
Lise est si bien sans parure.
Eh! &c.

Qu'en chenille carmélite (1)
Un Magistrat chez Laïs

---

(1) Nom d'une couleur à la mode.

Courre donner ſon avis
Sur le pouff, & la lévite
Eh ! qu'eſt qu'ça fait à moi?
Jamais je ne ſollicite.
Eh ! &c.

Que la troupe de Moliere
Quitte le louvre à grands frais
Pour eſſayer nos ſiflets
Dans la vaſte bonbonniere (1) ;
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je ſuis aſſis au parterre.
Eh ! &c.

Que tout Paris encourage
L'auteur d'un bateau volant,
Qui promet qu'au firmament
Nous irons en équipage;
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je ne ſuis pas du voyage.
Eh ! &c.

Que Linguet de ſa courtine (2)
Veuille apprendre à notre orgueil
Que l'on peut en un clin d'œil
Se faire entendre de la Chine;
Eh ! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
On m'entend de ma cuiſine.
Eh ! &c.

---

(1) La nouvelle ſalle de comédie Françoiſe eſt peinte en blanc, ce qui a fait dire qu'elle reſſembloit à une ſalle de ſucre.
(2) Il étoit encore à la Baſtille quand ſon projet parut.

Que *Verra*; ce pauvre here,
Avec un ſimple cordeau,
Nous faſſe monter de l'eau
Du puits ou de la riviere;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Jamais d'eau n'entre dans mon verre.
Eh! &c.

Que Bleton par ſa baguette
Soit ſourcier ou non ſourcier;
Que l'eau le faiſant crier
En convulſions le mette;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
A quoi me ſert ſa recette?
Eh! &c.

Qu'un grand Duc de Moſcovie
Voyage ſuperbement,
Quand le Saint-Pere humblement
S'en retourne en Italie;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je n'ai pas telle folie.
Eh; &c.

Le 28 *Juin* 1782. Le drame du *Déſerteur*, joué Mardi dernier, a produit une très-forte ſenſation & excité des applaudiſſemens ſoutenus; ſurtout le troiſieme acte, le plus beau de la piece. Il y a des longueurs dans les deux derniers & trop de capucinades. Le pere du coupable fait trop le confeſſeur, parle trop de Dieu & du ciel. Suivant l'ancien dénoument le Déſerteur étoit condamné à la mort & ſubiſſoit ſon ſupplice, ce qui devoit le rendre vraiment

pénible pour le spectateur. Le changement de l'ordonnance qui adoucit la peine a dû faire changer ce denoument: l'Auteur a profité de la circonstance pour amener l'éloge du Roi. On regrette qu'il ne fasse pas aussi celui du Ministre humain auquel il est dû.

Les Comédiens François doivent gémir de voir passer chez leurs rivaux des pieces *naturellement* faites pour leur théâtre. Tout cela doit les faire trembler que peu à peu ils ne s'élevent au rang de second théâtre national, ce que desirent ardemment les plus zélés partisans de la scène Françoise.

Le *Déserteur* n'a point été mal joué dans toutes ses parties; surtout le rôle principal qu'à singulierement bien rempli le Sieur Granger.

Le 28 *Juin* 1782. C'est Mardi prochain la premiere représentation *d'Electre*, tragédie lyrique en trois actes qu'on a annoncée. On assure que les répétitions en ont été fort longues & fort multipliées à cause de la difficulté de la musique.

Le 29 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Berlin du 8 Juin 1782..... la conclusion du petit Roman d'Henriette de Mecklenbourg-Schwerin, que vous êtes surement empressé d'apprendre, c'est qu'elle a épousé un honnête garçon aussi peu fortuné qu'elle, & qui entroit pour beaucoup dans la démarche qu'elle a faite; car il falloit avoir la tête exaltée par l'amour pour s'y porter,

Le Roi de Prusse, suivant sa promesse, lui a fait donner une maison avec une grange & une écurie, des bestiaux & un terrain assez considérable pour former un jour une bonne ferme dans les environs de Neudstat sur la Dosse.

Le 29 *Juin* 1782. Entre les divers écrits qui ont paru sur les troubles actuels de Geneve, il ne faut pas omettre *très-humble & très-respectueuse Déclaration des citoyens & bourgeois représentans, remise aux Seigneurs Syndics, & à M. le Procureur général le* 31 *Mai* 1782. C'est un imprimé de sept à huit pages seulement.

On y lit que les arrangemens donnés par la force, s'ils produisoient des jours calmes, ce calme ne feroit jamais que le signe de la servitude, d'une servitude qui concentreroit la haine dans les cœurs, & qui, brisant les ressorts de l'industrie, chasseroit de la ville le commerce & les arts, & porteroit enfin le coup mortel à la patrie.

Les Représentans y offrent de concourir aux arrangemens, disent-ils, qui iront véritablement au bien de la République, & ils s'empresseront alors de rendre la liberté aux personnes qu'ils détiennent.

Le 30 *Juin* 1782. Quoique M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord soient partis depuis quelque tems, on aime à s'en entretenir encore, & on rappelle les particularités de leur séjour peu connues ou mal éclaircies.

On observe que de tous les Princes du sang,

Le Prince de Conti est le seul qui ne leur ait pas donné de fête, & l'on attribue cette froideur à ce que ces illustres étrangers, ignorant sans doute qu'il y eût une Princesse de Conti, ont beaucoup tardé à lui faire visite, ce qui n'est pourtant pas vraisemblable.

On assure que pour que M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord fussent en état d'être reçus partout où ils voudroient sans difficulté & aussitôt qu'ils auroient indiqué les lieux qu'ils auroient desiré visiter, un exempt de police non-seulement prenoit leurs ordres matin & soir, mais résidoit dans leur hôtel, y couchoit & étoit entierement à leur disposition.

C'est le Mardi 17 qu'ils furent au Parlement. On députa deux Messieurs pour les aller recevoir. C'étoit le jour où siégeoit le Président d'Ormesson qui remplace M. d'Aligre. La Grand' Chambre étoit en robes rouges. M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord furent placés dans une lanterne. On appela une cause qui devoit être jugée. Messieurs *Martineau* & *Hardouin*, Avocats plaidans, complimenterent ces illustres étrangers & le dernier avec plus de succès que le premier; M. l'Avocat général *Seguier* enchérit sur eux.

La séance finie, M. d'Ormesson & les Présidens à Mortier s'avancerent quelques pas vers la tribune & saluerent M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord, qui desirerent voir la reste du Palais, & surtout la Sainte-Chapelle; & M.

l'Abbé Bexon, Grand-Chantre, eut l'honneur de les complimenter en *impromptu.*

On assure que M. le Comte du Nord est allé voir M. Necker, & lui a dit qu'il venoit lui payer son tribut d'admiration & celui de l'Europe entiere.

Le 4 Juin M. Antoine Mathieu, Négociant de Lyon & M. Prati, compositeur de musique à Paris, eurent l'honneur d'offrir aux illustres étrangers leurs chifres respectifs, ouvrages très-précieux par leur délicatesse & leur singularité.

Dans les jambages & les déliés des lettres PP. qui composent celui du Prince se trouvent ces vers écrits très-lisiblement, quoiqu'en lettres de diverses grandeurs.

Législateur du Nord, & vainqueur de l'Asie,
Créant un vaste empire au milieu des déserts,
Pierre étonna l'Europe & fonda la Russie:
Voyageant pour s'instruire au loin de sa patrie,
Son jeune successeur annonce à l'univers,
Qu'héritier de son trône, il l'est de son génie.

Dans les lettres M. F. qui composent le chifre de la Princesse on trouve ce quatrain.

Semblable aux fleurs qui naissent sur ses traces,
Marie étonne & charme tous les yeux,
A son port noble & son air gracieux,
On a cru voir la plus jeune des Graces.

Des ovales opposés à chacun de ces deux chifres, l'un renferme un rondeau pour le clavecin, l'autre une romance de la composition de M. Prati.

Fin du Vingtieme Volume.

00102522

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016